

COMMISSION DES COMMUNAUTES EUROPEENNES

**ILE DE LA REUNION
FRANCE - OBJECTIF 1**



**RAPPORT ANNUEL 2003
D'EXECUTION DU
DOCUP 2000 2006**



SOMMAIRE

1. Modification des conditions générales ayant une importance pour l'exécution de l'intervention.....	5
2. Etat d'avancement des différents axes prioritaires et des mesures au 31/12/2003.....	13
2.1 Cadre de la mise en œuvre du programme en 2003.....	13
2.1.1 Comités de programmation tenus en 2003.....	13
2.1.2 Comités de Suivi tenus en 2003.....	18
2.2 Avancement des axes et mesures par fonds.....	21
2.2.1 Avancement des axes et mesures FEDER.....	21
2.2.2 Avancement des axes et mesures FSE.....	72
2.2.3 Avancement par axes et mesures FEOGA.....	112
2.2.4 Avancement par axes et mesures IFOP.....	145
3. Exécution financière.....	157
3.1 Exécution financière du FEDER.....	160
3.2 Exécution financière du FSE.....	168
3.3 Exécution financière du FEOGA.....	175
3.4 Exécution financière de l'IFOP.....	180
3.5 Mise en œuvre des mesures où le cofinancement communautaire est différent du taux moyen du Complément de Programmation.....	183
4. Indicateurs sur la réserve de performance.....	184
5. Dispositions prises par l'autorité de gestion et le comité de suivi pour assurer la qualité et l'efficacité de mise en œuvre, en 2003.....	197
5.1 Actions de suivi et d'évaluation.....	197
5.2 Actions de contrôle financier.....	209
5.3 Synthèse des principaux problèmes rencontrés.....	218
5.4 Utilisation de l'assistance technique.....	219
5.5 Mesures prises pour assurer la publicité de l'intervention.....	221
6. Mesures prises afin d'assurer la compatibilité avec les politiques communautaires pour l'année 2003.....	227
6.1 Concurrence : Informations communes à toutes les régions.....	227
6.2 Concurrence : Informations relatives à la Réunion.....	227
6.3 Compatibilité avec la Stratégie Européenne pour l'Emploi.....	232
6.4 Compatibilité avec les autres politiques communautaires.....	234
7. Etat d'avancement et de financement des grands projets et des subventions globales.....	236
7.1 Subventions globales.....	236
7.2 Grands projets.....	237



Rapport annuel d'exécution 2003

Approbation du DOCUP et du Complément de Programmation

Le DOCUP initial de l'île de La Réunion a été approuvé et signé par la Commission Européenne le 30 octobre 2000.

Après sa confirmation par le Comité de Suivi de Juillet 2000, le complément de programmation de La Réunion a été communiqué à la Commission Européenne le 26 septembre 2000¹ et la Commission en a accusé réception, à titre d'information selon les termes de l'article 15 §6 du règlement n°1260/1999, le 22 février 2002. Le 14 juin 2002, la Commission Européenne a estimé, après analyse, que le Complément de Programmation contenait tous les éléments requis par l'article 18.3 du règlement 1260/99, était en conformité avec le Document Unique de Programmation auquel il est rattaché, et contenait un plan de financement cohérent avec celui attaché à la décision C (2000) 2578.

Proposée par le Comité National de Suivi de décembre 2001 afin de prendre en compte les différentes dérogations liées aux RUP, la procédure de modification du DOCUP 2000 2006 a finalement abouti à une décision modificative de la Commission Européenne le 30 Août 2002.

Les références du DOCUP modifié deviennent donc :

- CCI 1999 FR 16 1 DO 001 (inchangé)
- décision C(2002) 1764 qui modifie la décision initiale C (2000) 2578.

Cette proposition de modification du DOCUP s'est accompagnée simultanément de la modification du Complément de Programmation. Une lettre de conformité a été envoyée le 15 novembre 2002 par la Commission Européenne.

Révision à mi-parcours du DOCUP

Le processus de révision à mi-parcours du DOCUP a fortement mobilisé le partenariat local au cours de l'année 2003, avec un effort particulièrement soutenu au cours du 2^{ème} semestre. Etabli sur la base des préconisations de l'évaluation à mi-parcours ainsi que des lignes directrices et critères d'arbitrage définis par le Comité National de Suivi du 26 Juin 2003, le projet de DOCUP révisé a été approuvé par le CNS du 24 Octobre 2003 qui a donné mandat au CLS pour conduire et conclure les négociations avec la Commission Européenne.

Comme le prévoit l'article 14 du règlement (CE) n°1260/1999, ce projet de DOCUP révisé a été transmis à la Commission le 17 Novembre 2003 et réceptionné par les autorités communautaires le 20 Novembre 2003, cette date constituant ainsi la date d'éligibilité des nouvelles dépenses introduites dans le programme.

Sur la base de ce projet, les premières réunions de négociation avec la Commission se sont tenues les 11 et 12 Décembre 2003.

¹ Il s'agit de la date d'envoi du complément de programmation par le Secrétariat d'État à l'Outre-mer au SGCI.



Objectif du rapport annuel d'exécution

En application de l'article 37 du règlement (CE) n°1260/1999 du Conseil du 21 juin 1999 portant dispositions générales des fonds structurels, le rapport annuel d'exécution est présenté "*dans les six mois suivant la fin de chaque année civile entière de mise en œuvre*".

Le rapport annuel d'exécution se rapporte à l'année civile de mise en œuvre du programme. Il a pour objectif de donner une vision globale des principaux événements ayant une incidence sur le programme ainsi que de son rythme et de son état d'avancement.

L'objectif est de pouvoir juxtaposer les rapports successifs, en évitant tout chevauchement des informations. C'est la raison pour laquelle, il est proposé dans le cadre de l'exercice réglementaire du rapport annuel d'exécution de s'en tenir à la mise en œuvre des programmes ou à sa préparation à la date du 31/12/2003.

D'autres informations viendront compléter cet exercice, notamment dans le cadre des prochains comités de suivi.



1. Modification des conditions générales ayant une importance pour l'exécution de l'intervention : évolutions socio-économiques significatives, modifications des politiques nationales ou sectorielles, modifications du cadre de référence

1.1 La réforme constitutionnelle

La révision constitutionnelle du 28 Mars 2003 prévoit un cadre constitutionnel rénové pour l'ensemble des collectivités françaises : autonomie financière, droit de pétition, référendum décisionnel dans les champs de compétences locaux, reconnaissance d'un pouvoir réglementaire, principe de subsidiarité, interdiction de tutelles entre collectivités, expérimentations dans des domaines de compétences locales.

Le volet Outre-Mer de cette révision prévoit en outre un cadre constitutionnel avec des modalités d'évolution encadrées par des garanties démocratiques et il distingue les deux grands régimes législatifs pour l'Outre-Mer :

- le régime de l'identité législative de l'article 73 s'appliquant dans le cas de la Réunion : dans ce cadre, les lois et règlements sont applicables de plein droit, avec les adaptations nécessitées par les caractéristiques et contraintes particulières aux collectivités concernées selon une rédaction inspirée du Traité européen ;
- le régime de spécialité législative modulée et d'autonomie de l'article 74 : c'est la loi organique qui fixe le statut particulier de chaque collectivité et qui détermine quelles sont les lois qui s'y appliquent.

1.2 La Loi d'Orientation pour l'Outre-Mer

Adoptée le 13 décembre 2000, la Loi d'Orientation pour l'Outre-Mer a maintenu courant 2003 un ensemble de mesures économiques et sociales applicables aux départements d'outre-mer.

Sur le plan de l'action en direction des entreprises, cette loi comprend quatre dispositifs principaux qui se déclinent comme suit :

- un dispositif d'allégement des cotisations et contributions des employeurs et travailleurs indépendants dont l'objectif est de favoriser la création et le développement durable d'entreprises indépendantes, dans le commerce et l'artisanat ;
- une exonération de cotisations patronales de sécurité sociale destinée à dynamiser la croissance économique et la croissance de l'emploi salarié par un fort abaissement du coût du travail salarié dans les secteurs créateurs d'emplois ;
- un plan d'apurement des dettes des entreprises en difficulté, visant à assainir leur situation sociale et fiscale ;
- une aide à la création d'emplois en faveur des entreprises des départements d'outre-mer qui participent au désenclavement de l'économie en contribuant à la diversification de leurs débouchés commerciaux.



Au delà de ces dispositifs, l'année 2003 a aussi vu la poursuite du dispositif de congé-solidarité en faveur des salariés âgés de 55 ans ainsi que la poursuite du fonds de promotion des échanges, outil au service de la coopération régionale dans le domaine éducatif, culturel et sportif.

Au titre de l'année 2003, le bilan des interventions au titre de la LOOM s'établit comme suit :

Interventions prévues au titre de la LOOM	Eléments de bilan 2003
Apurement de dettes sociales	1078 plans établis soit 36% des plans d'apurement de l'ensemble des DOM. 3 Meuros de dettes annulées soit 9% des montants annulés sur l'ensemble des DOM.
Primes à la création	6 entreprises agréées sur 7 pour l'ensemble des DOM avec 60 emplois créés sur un total de 100 dans l'ensemble des DOM.
Agréments dispositif soutien à l'investissement	159 Meuros d'investissements concernés soit 44% des montants investis concernés sur l'ensemble des DOM.
Projet Initiative Jeune	1674 projets soutenus (majoritairement en matière de mobilité) soit 42% des projets soutenus sur l'ensemble des DOM.
Congé solidarité	290 salariés concernés soit 50% du nombre de salariés concernés sur l'ensemble des DOM.

1.3 L'élaboration et la mise en œuvre de la Loi de Programme pour l'Outre-Mer (L.P.O.M):

Adoptée le 21 Juillet 2003, la Loi de Programme pour l'Outre-Mer a prévu un ensemble de mesures économiques et sociales à long terme applicables dans le long terme (15 ans) aux départements d'outre-mer. Ces mesures, qui visent à promouvoir un développement économique durable, s'articulent autour de trois axes :

- l'encouragement de la création d'emplois durables à travers un allègement renforcé de charges sociales pour les entreprises subissant plus particulièrement les contraintes liées à l'éloignement, à l'insularité et à un environnement régional où le coût du travail est bas. Ces mesures en faveur des entreprises sont complétées par des mesures en faveur de l'insertion des jeunes (aides à l'embauche, simplifications administratives et reconnaissance des diplômes) ;
- la relance de l'investissement privé par un dispositif fiscal rénové au niveau de sa durée de validité (15 ans), des secteurs éligibles et plus particulièrement encouragés (hôtellerie, logement, énergies renouvelables, interventions en faveur des petites et très petites entreprise) ;



- le renforcement de la continuité territoriale entre les collectivités d'Outre-Mer et la Métropole avec, d'une part, un allègement des charges sociales pour les entreprises de transport aérien, maritime et fluvial qui desservent l'outre-mer et, d'autre part, un dispositif d'abaissement du coût des billets d'avion ;

Parmi les différentes interventions prévues au titre de la LPOM, le nouveau régime de défiscalisation ainsi que les dispositions relatives à l'emploi ont été approuvés par la Commission européenne le 11 Novembre 2003.

1.4 La réforme de l'Octroi de Mer

Taxe indirecte portant initialement sur les seuls produits importés puis étendue aux productions locales par la loi de 1992, l'octroi de mer constitue un des éléments de référence de l'environnement économique des entreprises à la Réunion.

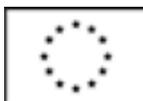
Devant arriver à expiration le 31 Décembre 2002, les modalités de ce régime fiscal ont été prorogées d'un an afin de proposer de nouvelles modalités à la Commission européenne visant à consolider ce dispositif sur une nouvelle période de quinze ans. Le 17 Décembre 2003, la Commission européenne s'est prononcée en faveur de la poursuite de ce régime pour une durée de 10 ans avec des marges d'adaptation plus limitées.

1.5 Un environnement de gestion plus stabilisé

L'année 2003 a été marquée par la pleine mise en œuvre des dispositions de simplification en matière de gestion des fonds structurels tant au niveau communautaire que national. Cette volonté s'est exprimée à tous les niveaux :

- communautaire, par la publication le 25 Avril 2003 de la Communication de la Commission C(2003) 1255 sur la simplification, la clarification, la coordination et la flexibilité de la gestion des politiques structurelles 2000-2006 ;
- national, par la mise en œuvre des mesures gouvernementales de simplification dont la déclinaison est rappelée au point 5-1-1 du présent rapport ;
- local, par la finalisation du livre de procédures (approuvé lors du CLS du 07 Mai 2003) en intégrant notamment ces mesures de simplification, aménagées le cas échéant.

Sur le plan de la gestion financière du programme, des difficultés de mobilisation de certaines contreparties nationales ont pu être constatées compte tenu des contraintes de gestion budgétaire au plan national.



1.6 Données statistiques significatives

Données de base communes :

Indicateur	Mesure	Référence
Population active (au sens BIT) :	299 068	2002
Hommes	166 924	
Femmes	132 144	
Taux de chômage (au sens BIT) :	31%	2002
Hommes	28,50%	
Femmes	34,20%	
Moins de 25 ans	51%	
Hommes	46,2%	
Femmes	56,9%	
PIB régional par habitant	11 559 euros	1999
Solde migratoire	1 800 personnes	moy. 1990 1999
Accroissement naturel	10 800 personnes	2002
Taux d'accroissement naturel	14,6 pour mille	2002
Taux d'accroissement population	17 pour mille	2002
Source :	TER 2003/2004	

Indicateurs de situation du DOCUP 2000 2006

Principaux indicateurs démographiques

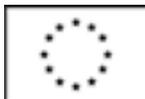
Indicateur	Mesure	Base DOCUP		Rapport annuel 2003	
		Situation	Référence	Situation	Référence
Taux accroissement de la population	TCAM en%	1,8% par an	1990-1999	1,7% par an	1996-2002 (INSEE)

Répartition de la population par âge et par sexe (nombre)

	Base DOCUP (Données 1997)				Rapport annuel 2003 (Estimation INSEE au 1/1/2004*)			
	Hommes	Femmes	Total	%	Hommes	Femmes	Total	%
0-19 ans	134 120	131 247	265 367	39%	142 365	137 015	279 380	36%
20-29 ans	57 294	59 146	116 440	17%	54 002	55 823	109 825	14%
30-39 ans	53 105	56 315	109 420	16%	60 563	64 078	124 641	16%
40-49 ans	39 266	41 466	80 732	12%	52 291	54 148	106 439	14%
50-59 ans	24 083	26 495	50 578	7%	33 083	34 112	67 195	9%
> = 60 ans	27 007	35 536	62 543	9%	34 258	44 476	78 734	10%
Total	334 875	350 205	685 080	100%	376 562	389 652	766 214	100%

* Estimation basée à la fois sur la population au RP 99 et les données d'état civil (naissances, décès) des années 1999 à 2003 avec l'hypothèse d'un prolongement pour les années 1999 à 2003 du comportement migratoire annuel moyen constaté sur la période 1990-1999.

Sur la période 1996-1999 le taux d'accroissement de la population se maintient à un niveau comparable à celui enregistré sur la décennie 1990-1999 : le solde migratoire étant resté stable (1700 personnes en moyenne par an) l'accroissement naturel contribue pour l'essentiel à cette progression compte tenu du maintien du niveau de la natalité et d'une faible mortalité.



Principaux indicateurs économiques

Indicateur	Mesure	Base DOCUP		Rapport annuel 2003	
		Situation	Référence	Situation	Référence
PIB par habitant	Euros courants	9 803	1995	11 559	1999
FBCF	MEur courants	1 098	1995	1 523	1999
	% du PIB	17%	1995	18,5 %	
Performance économique	PIB/(Cf+FBCF)	77,2%	1995	79,7 %	1999
Production électrique*	Millions de Kwh	865,3	1998	1 942	2002 (IEDOM)
Trafic passagers aéroportuaire	Total	1 463 549	1998	1 540 697	2003
	Arrivées	677 487		770 483	INSEE
	Départs	674 651		770 214	
	Transit	111 411		nc	
Trafic passagers portuaire	Croisières Inter îles	28 985	1998 (départ)	31 265	2003 INSEE
Fret aérien	Tonnes	22 330	1998	25 346	2003
	Arrivées	15 060		18 124	INSEE
	Transbordement			nc	
	Départs	7 270		7 422	
Fret portuaire	Milliers de tonnes	3 065,2	1998	3 435	2003
	Quantités débarq.	2 597,3			INSEE
	Quantités embarq.	467,9			

* production électrique totale y compris bagasse charbon : en 1998, prise en compte seulement de la production EDF.

En 1999, le PIB par habitant s'établit à hauteur de 11 559 euros soit une progression de 5,5% par rapport à 1998 (et 18% par rapport à 1995) : il représente 51% de son équivalent au niveau national (à peine plus qu'en 1993). Le PIB a sensiblement accéléré en 1999 (+7,3% en valeur) toujours soutenu par la consommation qui contribue pour 6,6 points à son évolution. L'investissement reste également très dynamique contribuant pour 2,3 points à cette évolution.

La production électrique est en progression sensible sur la période 1998/2002 même si l'accroissement entre 2002 et 2001 se révèle moins important que sur les 3 années précédentes. En rupture avec les années précédentes, les énergies renouvelables d'origine locale ont vu leur part progresser en 2002 après 5 années de baisse (44% en 2002 contre 40% en 2001). Cette évolution résulte d'une reprise de la production hydraulique (+4 points) et d'un tassement de la production d'énergie à partir du charbon (source rapport IEDOM 2002).

L'évolution de l'activité aéroportuaire en terme de passagers a progressé de façon importante entre 1998 et 2003. En dépit d'une légère reprise du trafic passagers par rapport à 2001 (masquée par la forte baisse du transit), l'année 2002 a été marquée par les incertitudes persistantes dans la desserte Nord Sud. L'année 2003 enregistre 1 540 697 passagers ce qui lui permet de s'approcher du record atteint en 2000 (1 546 390 passagers).

Après la forte progression en 2000, le fret aérien a connu une croissance moins soutenue en 2001 et 2002 notamment de par une diminution des quantités embarquées qui retrouvent quasiment le niveau de 1998. En 2003 les quantités embarquées continuent de diminuer ; il faut noter également la diminution du fret à l'import (-4% par rapport à 2002) : évolution en rupture par rapport à une hausse régulière sur la période récente.



Principaux indicateurs Emploi

		Base DOCUP		Rapport annuel 2003	
Indicateur	Mesure	Situation	Année de référence	Situation	Année de référence
Population active	Total	268 431	1998	299 068	2002 (TER)
	Hommes	152 656		166 924	
	%	57%		56%	
	Femmes	115 775		132 144	
	%	43%		44%	
Pop. active occupée	Total	167 262	1998	206 307	2002 (TER)
	Hommes	98 824		119 377	
	%	59%		58%	
	Femmes	68 438		86 930	
	%	41%		42%	
Pop. active chômage	Total	101 169	1998	92 761	2002
	Hommes	53 832		47 547	
	%	53%		51%	
	Femmes	47 337		45 214	
	%	47%		49%	
Pop. active occupée secteur marchand	Total % pop active occupée	105 020 63%	1998	X	
Pop. active occupée secteur non marchand	Total % pop act occupée	62 242 37%	1998	X	
Emplois créés Dont femmes	Total	1 470	1997-98	X	
	Total	838			
	% total empl créés	57%			
Demand. emplois en fin de mois (cat 1)	Total	97 663	août-99	70 523	12/2003 DTEFP SEPES
	Hommes	53 499		41 603	
	%	55%		59%	
	Femmes	44 164		28 920	
	%	45%		41%	
Demand. emplois longue durée	Total	45 585	août-99	27 965	12/2003 DTEFP SEPES
	%	47%		40%	
	Hommes	25 590		17 786	
	% tot hom.	48%		43%	
	Femmes	19 995	10 179		
	% tot fem.	45%		35%	
Demand. emplois - de 25 ans	Total	21 303	août-99	15 905	12/2003 DTEFP SEPES
	%	22%		23%	
	Hommes	10 336		8 380	
	% tot hom.	19%		20%	
	Femmes	10 967	7 525		
	% tot fem.	25%		18%	



La population active s'accroît : en moyenne annuelle sur la période 1990-1997 l'accroissement de la population active avait ainsi été estimé à 7 700 personnes dont 5 800 résultant de l'évolution démographique et 1900 de l'augmentation du taux d'activité : cette tendance se confirme entre 1998 (base DOCUP) et 2002 ; il faut noter que ce taux d'activité progresse plus vite pour les femmes que pour les hommes.

La Diminution des DEFM (Demandeurs d'Emploi en Fin de Mois) continue pour la quatrième année consécutive ; cette diminution touche toutes les tranches d'âge mais profite plus aux femmes qu'aux hommes.

Les demandeurs d'emploi de longue durée sont en nette diminution sur la période de référence comme les demandeurs d'emplois de moins de 25 ans : là encore sur ces deux indicateurs les femmes bénéficient plus de cette amélioration.

Principaux indicateurs Environnement

Indicateur	Mesure	Base DOCUP		Rapport annuel 2003	
		Situation	Référence	Situation	Référence
Superficie protégée (classification UICN)	% superficie totale	7%	1997	8,3 %	12/03 (DIREN)
Consommation d'électricité	kwh par hab.	1 910	1997	2 208	2000 (TER 2/3)
Déchets ménagers	Kg par habitant	290	1997	390	2002 (TER)

La consommation d'électricité par habitant progresse de 7 à 8% : elle est à rapprocher du taux d'équipement des ménages en biens durables et à la demande croissante des abonnements électriques.

Plus de 290 000 tonnes de déchets ménagers ont été produits en 2002, soit 40 000 tonnes de plus par rapport au dernier bilan effectué en 2000. Le changement des habitudes de consommation et des modes de vie explique cette forte augmentation, de 8% par an, alors que la population ne s'accroît que de 1,7%. La collecte sélective a progressivement été mise en place : au 30 juin 2003 la collecte des emballages ménagers, des journaux, des magazines ou du verre, sous forme de bac roulant ou de bornes d'apport volontaire, concerne plus des 2/3 de la population.

Principaux indicateurs Enseignement Formation

Indicateur	Mesure	Base DOCUP		Rapport annuel 2003	
		Situation	Référence	Situation	Référence
Sorties du second degré de l'Education Nationale par niveaux	Niveau VI	2,4%	1998	15,40% (Pour les 2 niveaux) 33% 56,60%	2001* (Rectorat)
	Niveau Vbis	15,1%			
	Niveau V Niveau IV	30,3% 52,2%			
Effectifs enseignement supérieur / population des 20-24 ans	%	21%	98-99 (98-99/97)	25,49 %	02-03 (02-03/déc 03)
Demandeurs emploi en formation/demandeurs emplois	%				
Stages de formation - formations adultes* - formations alternées jeunes* - apprentis	Nombre	4 248	1998	10 218	2002 carif oréf carif oréf TER 2003/4
		6 869		3 705	
		3 190		3 566	
Illétrisme (% pop 16 – 66 ans)	%	12 %	1996	X	



Ile de La Réunion - DOCUP 2000 2006 - Rapport Annuel 2003

Pour 2002, l'indicateur stages de formation recouvre :

- pour les formations adultes : SIFE, PRFP, Stages FPA, RMI, FNE, Illettrisme pour les formations alternées des jeunes : Actions jeunes, PIL, TRACE. Hors Contrats d'apprentissage

Les effectifs de l'enseignement supérieur sont en augmentation de 3,57% entre la session 2001/2002 (14 718) et la session 2002/2003 (15 244) ; rapporté à la population en âge de fréquenter l'enseignement supérieur le taux obtenu (25,49% contre 21% en 1999) met en évidence l'amélioration du niveau de formation des jeunes réunionnais.

Le nombre d'apprentis recensé sur la session 2002/2003 est en légère diminution par rapport à la session précédente ce tassement concernant quasiment tous les diplômes préparés (à l'exception des CAP) ; parmi les spécialités de formation proposées aux apprentis de la Réunion celles relevant du domaine de la production regroupent près des deux tiers des apprentis. Les filles ne représentent que 26% des effectifs, toutefois leur part varie fortement en fonction du niveau de formation : elles représentent 18% des effectifs de niveau V mais elles sont 53% à préparer un diplôme de niveau III.



2. Etat d'avancement des différents axes prioritaires et des mesures au 31/12/2003

2.1 Cadre de la mise en œuvre du programme en 2003

2.1.1 Comités de “ programmation ” tenus en 2003 :

Localement appelés Comité Local de Suivi (CLS), les comités de programmation sont coprésidés par un représentant de l'Etat (Secrétaire Général aux Affaires Régionales), du Conseil Régional (Directeur Général des Services), du Conseil Général (Directeur Général des Services).

Ces comités constituent des lieux de programmation uniques dans la mesure où tout projet cofinancé par les fonds structurels doit être présenté au Comité Local de Suivi. Ils donnent lieu à un relevé de conclusions cosigné des trois présidents, pièce indispensable à la mise en œuvre des conventions financières d'attribution des fonds. Depuis Septembre 2002, dans le sillage des mesures de simplification, le relevé de conclusions est complété d'une synthèse des avis mise à disposition des services le lendemain de la séance.

La fréquence des CLS est généralement mensuelle. Ainsi, en 2003, les Comités se sont réunis à 11 reprises aux dates suivantes :

05 Février 2003	07 Mai 2003	06 Août 2003	12 Nov. 2003
05 Mars 2003	04 Juin 2003	03 Sept 2003	09 Dec 2003
02 Avril 2003	02 Juillet 2003	01 Oct. 2003	

A cela s'ajoutent une consultation du Comité Local de Suivi par le biais d'une procédure écrite en Avril 2003 ainsi que 16 réunions du CLS restreint (28 Février 2003, 24 Avril 2003, 26 Mai 2003, 10 Juin 2003, 18 Juin 2003, 1^{er} Juillet 2003, 08 Juillet 2003, 11 Juillet 2003, 15 Juillet 2003, 16 Juillet 2003, 21 Juillet 2003, 22 Juillet 2003, 23 Juillet 2003, 25 Juillet 2003, 18 Novembre 2003, 05 Décembre 2003) dont 12 consacrés aux travaux de révision à mi-parcours du DOCUP.

Données indicatives sur la programmation pour l'année 2003 :

A l'occasion de ces différentes séances, ce sont près de 1200 dossiers qui ont été examinés par le Comité Local de Suivi. Ces projets correspondent à une masse indicative de l'ordre de 340 Millions d'euros de fonds structurels programmés qui se décompose comme suit (hors déprogrammation) :

Données indicatives en Millions d'euros (y compris montants déprogrammés) :

	FEDER	FSE	FEOGA	IFOP	TOTAL
Fonds UE programmés du 01/01/2003 au 31/12/2003	161,543 Meur 50 %	92,795 Meur 29 %	65,722 Meur 20 %	2,227 Meur 1 %	322,287 Meur 100 %
Rappel année 2002	57,866 Meur 32%	89,837 Meur 50%	30,142 Meur 17%	3,019 Meur 2%	180,884 Meur 100%

Après deux années de lancement dans un contexte de gestion très instable, le programme a connu en 2003 une véritable accélération avec un niveau de programmation global nettement supérieur à la tranche 2003 du DOCUP quelque soit le fonds.



Cette accélération est aussi perceptible à travers le tableau suivant qui retrace l'activité du CLS sur les années 2000 à 2003 :

Années	FEDER	FEOGA	FSE	IFOP	TOTAL
2000	211	56	122	15	404
2001	457	134	144	51	786
2002	422	204	153	98	877
2003	670	273	143	87	1173

(Unité : nombre de dossiers CLS)

Enfin, l'analyse détaillée des conclusions du Comité en 2003 permet de mettre en évidence les éléments suivants en termes de suites données :

Suites données	Nombre de dossiers	%
Agrément	1023	87,2%
Ajournement	112	3,1%
Refus	38	3,2%
Total	1173	100%

(Unité : nombre de dossiers CLS)

UNIQUEMENT ANNEE 2003		MILLIONS D'EUROS COURANTS		COUT TOTAL		COUT TOTAL		DEPENSES PUBLIQUES		DEPENSES PUBLIQUES		DEPENSES UE		FINANCEMENTS PUBLICS NATIONAUX		FONDS PRIVES	
AXE	MEASURE	Decision C(2002) 1764	COUT TOTAL PREVU	ENGAGÉ COMM. Montant	%	DEPENSES PUBLIQUES PREVUES	DEPENSES ENGAGÉES COMM. Montant	%	DEPENSES UE PREVUES	ENGAGÉES COMM. Montant	%	ETAT	COLL. LOC.	AUTRES PUB.			
Axe A	Total	DEVELOPPEMENT CREATEUR D'EMPLOIS DURABLES	57,862	104,638	181%	38,866	73,317	189%	23,585	43,981	186%	14,238	13,728	1,371	31,321		
	FEDER	Développement créateur d'emplois	54,713	99,849	182%	36,676	69,934	191%	22,123	41,754	189%	13,935	13,077	1,168	29,915		
	IFOP	Développement de la filière pêche et de l'aquaculture	3,149	4,789	152%	2,190	3,383	154%	1,462	2,227	152%	0,303	0,651	0,203	1,405		
Axe B	FEDER	AMENAGEMENT EQUILIBRE DU TERRITOIRE	46,285	83,786	181%	46,236	83,786	181%	25,670	46,656	182%	0,849	36,145	0,137	0,000		
Axe C	FEDER	GESTION PREVENTIVE ET DURABLE DES RESSOURCES ET ...	42,939	119,494	278%	41,694	93,513	224%	25,918	52,285	202%	6,424	31,425	3,379	25,981		
Axe D	FEDER	INFRASTRUCTURES DE FORMATION ET D'EDUCATION	44,866	31,605	70%	44,866	31,605	70%	26,919	18,963	70%	0,079	12,563	0,000	0,000		
Axe E	FEDER	OUVERTURE SUR L'EXTERIEUR	19,621	4,462	23%	17,273	4,239	25%	7,741	1,886	24%	0,214	0,339	1,800	0,223		
Axe G	FSE	INSERTION ET LUTTE CONTRE L'EXCLUSION	16,713	27,803	166%	16,713	27,800	166%	14,205	23,613	166%	0,177	3,283	0,726	0,004		
Axe H	FSE	FORMATION ET APPRENTISSAGE TOUT AU LONG DE LA VIE	56,001	78,146	140%	54,744	77,352	141%	46,261	65,421	141%	2,157	9,503	0,271	0,794		
Axe I	FSE	ACCOMPAGNEMENT ET INGENIERIE	6,495	4,760	73%	6,495	4,760	73%	5,518	3,761	68%	0,558	0,396	0,045	0,000		
Axe J	FEOGA	AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT RURAL	51,296	62,072	121%	47,382	59,753	126%	28,479	35,232	124%	3,543	20,832	0,145	2,319		
Axe K	FEOGA	STRUCTURES D'EXPLOITATIONS ET PRODUCTIONS AGRICOLES	55,632	80,026	144%	32,712	52,248	160%	19,781	30,490	154%	4,209	12,968	4,582	27,778		
TOTAL FEDER			208,424	339,196	163%	186,745	283,077	152%	108,371	161,543	149%	21,501	93,548	6,485	56,119		
TOTAL FSE			79,209	110,709	140%	77,952	109,912	141%	65,984	92,795	141%	2,892	13,162	1,042	0,798		
TOTAL FEOGA			106,928	142,098	133%	80,094	112,001	140%	48,260	65,722	136%	7,782	33,800	4,727	30,097		
TOTAL IFOP			3,149	4,789	152%	2,190	3,383	154%	1,462	2,227	152%	0,303	0,651	0,203	1,405		
TOTAL TOUTS FONDS			397,710	596,792	150%	346,981	508,373	147%	224,077	322,287	144%	32,448	141,161	12,457	88,419		

Situation indicative

2000 à 2003 (jusqu'à 12/03)		MILLIONS D'EUROS COURANTS		COUT TOTAL		COUT TOTAL		DEPENSES PUBLIQUES		DEPENSES PUBLIQUES		DEPENSES UE		FINANCEMENTS PUBLICS NATIONAUX		FONDS PRIVES	
AXE	MEASURE	Decision C(2002) 1764	COUT TOTAL PREUV	ENGAGÉ COMM. Montant	%	DEPENSES PUBLIQUES PREUVES	DEPENSES PUBLIQUES ENGAGÉES COMM. Montant	%	DEPENSES UE PREUVES	DEPENSES UE ENGAGÉES COMM. Montant	%	ETAT	COLL. LOC.	AUTRES PUB.			
Axe A	Total	DEVELOPPEMENT CREATEUR D'EMPLOIS DURABLES	228,357	226,602	99%	158,104	148,114	94%	96,076	87,571	91%	19,859	35,014	5,660	78,487		
	FEDER	Développement créateur d'emplois	211,851	211,846	100%	147,270	138,201	94%	88,620	80,760	91%	18,598	33,448	5,395	73,645		
Axe B	JFOP	Développement de la filière pêche et de l'aquaculture	16,506	14,755	89%	10,834	9,913	92%	7,456	6,811	91%	1,271	1,566	0,265	4,842		
	FEDER	AMENAGEMENT EQUILIBRE DU TERRITOIRE	154,535	124,781	81%	154,322	124,413	81%	85,541	69,106	81%	1,086	54,221	0,000	0,368		
Axe C	FEDER	GESTION PREVENTIVE ET DURABLE DES RESSOURCES ET ...	149,693	193,374	129%	147,133	165,905	113%	88,371	94,552	107%	14,289	50,656	6,408	27,469		
	FEDER	INFRASTRUCTURES DE FORMATION ET D'EDUCATION	148,316	70,987	48%	148,316	70,987	48%	88,989	42,232	47%	2,195	26,560	0,000	0,000		
Axe E	FEDER	OUVERTURE SUR L'EXTERIEUR	74,701	16,591	22%	66,251	15,422	23%	29,670	7,407	25%	0,697	2,125	5,193	1,170		
	FSE	INSERTION ET LUTTE CONTRE L'EXCLUSION	90,982	103,936	114%	90,982	103,924	114%	68,689	80,398	117%	1,289	18,919	3,318	0,012		
Axe H	FSE	FORMATION ET APPRENTISSAGE TOUT AU LONG DE LA VIE	312,882	310,659	99%	306,420	303,873	99%	230,223	231,692	101%	18,877	51,659	1,645	6,786		
	FSE	ACCOMPAGNEMENT ET INGENIERIE	35,694	18,188	51%	35,694	18,188	51%	26,949	13,255	49%	2,281	1,973	0,678	0,000		
Axe J	FEOGA	AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT RURAL	167,753	106,531	63%	151,932	98,299	65%	91,354	58,295	64%	5,093	34,746	0,166	7,332		
	FEOGA	STRUCTURES D'EXPLOITATIONS ET PRODUCTIONS AGRICOLES	240,219	192,232	80%	139,625	122,989	88%	84,610	70,356	83%	10,659	31,767	10,207	69,243		
TOTAL FEDER			739,096	617,580	84%	663,292	514,927	78%	381,191	294,057	77%	36,864	167,010	16,996	102,652		
TOTAL FSE			439,558	432,783	98%	433,096	425,984	98%	325,861	325,345	100%	22,447	72,551	5,641	6,798		
TOTAL FEOGA			407,972	297,863	73%	291,557	221,288	76%	178,964	128,651	73%	15,751	66,513	10,373	76,575		
TOTAL JFOP			16,506	14,755	89%	10,834	9,913	92%	7,456	6,811	91%	1,271	1,566	0,265	4,842		
TOTAL TOUTS FONDS			1 603,132	1 362,981	85%	1 398,779	1 172,113	84%	890,472	754,865	85%	76,334	307,640	33,274	190,868		

Situation indicative

TOTAL DOCUP (jusqu'à 12/03)		MILLIONS D'EUROS COURANTS		COUT TOTAL		COUT TOTAL		DEPENSES PUBLIQUES		DEPENSES PUBLIQUES		DEPENSES UE		FINANCEMENTS PUBLICS NATIONAUX		FONDS PRIVES	
6,59967	Decision C(2002) 1764	AXE	MESURE	TOTAL	ENGAGÉ COMM.	TOTAL	ENGAGÉ COMM.	PUBLIQUES	ENGAGÉES COMM.	UE	ENGAGÉES COMM.	ETAT	COLL. LOC.	AUTRES PUB.			
				PREVU	Montant		%	PREVUES	Montant	PREVUES	Montant						
Axe A	Total	DEVELOPPEMENT CREATEUR D'EMPLOIS DURABLES		527,747	226,602	43%	43%	348,454	148,114	43%	206,679	87,571	42%	19,869	35,014	5,660	78,487
	FEDER	Développement créateur d'emplois		490,899	211,846	43%	43%	326,722	138,201	42%	191,091	80,760	42%	18,598	33,448	5,395	73,645
	JFOP	Développement de la filière pêche et de l'aquaculture		36,848	14,755	40%	40%	21,732	9,913	46%	15,588	6,811	44%	1,271	1,566	0,265	4,842
Axe B	FEDER	AMENAGEMENT EQUILIBRE DU TERRITOIRE		323,044	124,781	39%	39%	322,526	124,413	39%	180,053	69,106	38%	1,086	54,221	0,000	0,368
Axe C	FEDER	GESTION PREVENTIVE ET DURABLE DES RESSOURCES ET ...		326,856	193,374	59%	59%	319,051	165,905	52%	191,423	94,552	49%	14,289	50,656	6,408	27,469
Axe D	FEDER	INFRASTRUCTURES DE FORMATION ET D'EDUCATION		206,781	70,987	34%	34%	206,781	70,987	34%	124,068	42,232	34%	2,195	26,560	0,000	0,000
Axe E	FEDER	OUVERTURE SUR L'EXTERIEUR		141,885	16,591	12%	12%	116,151	15,422	13%	56,414	7,407	13%	0,697	2,125	5,193	1,170
Axe G	FSE	INSERTION ET LUTTE CONTRE L'EXCLUSION		131,568	103,936	79%	79%	131,568	103,924	79%	97,099	80,398	83%	1,289	18,919	3,318	0,012
Axe H	FSE	FORMATION ET APPRENTISSAGE TOUT AU LONG DE LA VIE		446,010	310,659	70%	70%	438,305	303,873	69%	322,438	231,692	72%	18,877	51,659	1,645	6,766
Axe I	FSE	ACCOMPAGNEMENT ET INGÉNIERIE		50,921	18,188	36%	36%	50,921	18,188	36%	37,616	13,255	35%	2,281	1,973	0,678	0,000
Axe J	FEOGA	AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT RURAL		281,179	105,631	38%	38%	258,669	98,299	38%	155,020	58,295	38%	5,093	34,746	0,166	7,332
Axe K	FEOGA	STRUCTURES D'EXPLOITATIONS ET PRODUCTIONS AGRICOLES		410,553	192,232	47%	47%	239,827	122,989	51%	145,193	70,356	48%	10,659	31,767	10,207	69,243
TOTAL FEDER				1 489,465	617,580	41%	41%	1 291,231	514,927	40%	743,049	294,057	40%	36,864	167,010	16,996	102,652
TOTAL FSE				628,499	432,783	69%	69%	620,794	425,984	69%	457,153	325,345	71%	22,447	72,551	5,641	6,798
TOTAL FEOGA				691,732	297,863	43%	43%	498,496	221,288	44%	300,213	128,651	43%	15,751	66,513	10,373	76,575
TOTAL JFOP				36,848	14,755	40%	40%	21,732	9,913	46%	15,588	6,811	44%	1,271	1,566	0,265	4,842
TOTAL TOUTS FONDS				2 846,544	1 362,981	48%	48%	2 432,253	1 172,113	48%	1 516,003	754,865	50%	76,334	307,640	33,274	190,868

Situation indicative



2.1.2 Comités de Suivi tenus en 2003 :

Localement appelés Comité National de Suivi (CNS), les comités de suivi sont coprésidés par un représentant de l'Etat (Monsieur le Préfet ou son représentant), du Conseil Régional (Monsieur le Président ou son représentant), du Conseil Général (Monsieur le Président ou son représentant).

Deux Comités de Suivi se sont tenus en 2003 dans le cadre de la gestion du DOCUP 2000-2006.

Les principales décisions du CNS sont les suivantes :

• Comité National de Suivi du 26 Juin 2003 •

Le Comité prend acte :

- de l'approbation du relevé de conclusions du Comité National de Suivi de Décembre 2002;
- de l'état d'avancement du DOCUP au 31 Mai 2003 et des perspectives en matière de dégagement d'office ;
- de la réalisation des déclarations de dépenses FSE sur PRESAGE à partir de 2004, après réconciliation des données et modification de certains modes de calcul de PRESAGE ;
- de la note d'étape n°1 de l'évaluation à mi-parcours du DOCUP 2000-2006 portant sur le diagnostic de la stratégie ;
- du calendrier des travaux de la révision à mi-parcours.

Le Comité approuve :

- le rapport annuel 2002 d'exécution du DOCUP 2000 2006 en y intégrant les premières remarques faites par la Commission Européenne : compléments d'information sur les difficultés et perspectives de réalisation des mesures à faible niveau d'avancement du FEDER, insertion d'un tableau d'exécution financière, ajout des régimes d'aide cofinancés par l'IFOP dans le tableau de bord des régimes d'aide.
- la modification de la mesure C4 du Complément de Programmation « Gestion des déchets, maîtrise de l'énergie et de la qualité de l'air ». Il confirme ainsi la clarification apportée par la Commission sur l'éligibilité des particuliers et approuve, en conséquence, la mention, pour clarification, de la catégorie des particuliers comme bénéficiaires de la mesure C4.
- les lignes directrices et les critères d'arbitrage de l'exercice de révision à mi-parcours.

Le Comité demande :

- à ce que la réserve de performance soit attribuée sur la base de critères transparents, et affectée exclusivement aux DOCUP Régionaux.



Par ailleurs, en application des dispositions de la Communication C(2003)1255 de la Commission sur la simplification, la clarification, la coordination et la flexibilité de la gestion des politiques structurelles 2000 2006, la Commission Européenne a officiellement confirmé l'éligibilité de l'intervention du FEDER en faveur des particuliers pour les investissements qu'ils acquièrent en matière d'énergie solaire.

• Comité de Suivi du 24 Octobre 2003 •

Relevé de conclusions du Comité de Juin 2003 :

Le Comité confirme l'approbation du relevé de conclusions du Comité de juin 2003. Par ailleurs, la Commission Européenne a confirmé par courrier la clarification qu'elle avait déjà apportée formellement lors du précédent Comité sur l'éligibilité des interventions du FEDER en faveur des particuliers.

Evaluation à mi parcours du DOCUP 2000 2006

Le Comité :

- retient le principe d'un envoi du rapport final d'évaluation aux membres du Comité afin de recueillir d'ultimes observations. Dans ce cadre, il est demandé à l'évaluateur de produire le rapport final corrigé fin novembre en vue d'une transmission officielle début décembre à la Commission Européenne.
- demande au cabinet d'évaluation de prendre en compte dans la version définitive du rapport final les différentes observations qu'il a exprimées ainsi que les corrections, compléments et amendements qui pourront être demandés par le partenariat local, les administrations centrales ou la Commission.

Proposition de révision à mi-parcours du DOCUP

Le Comité :

- approuve les propositions de révision du DOCUP(contenu et simplifications) ainsi que les priorités d'affectation de la réserve de performance (soutien renforcé aux infrastructures de désenclavement, au développement des TIC, aux pôles de recherche, au développement du tourisme, aux infrastructures de gestion des déchets et aux infrastructures sanitaires, à la mobilité)
- approuve la proposition de DOCUP révisé traduisant cette révision ;
- donne mandat au CLS pour conduire la négociation de cette révision selon les options proposées ;
- donne mandat au CLS pour procéder aux ajustements ultimes liés notamment aux négociations avec la Commission, au montant définitif de la réserve de performance, à l'évolution du cadre réglementaire national ou communautaire ou à des risques de sous-réalisation ou non-réalisation dans les délais annoncés de certains dispositifs ou projets.
- prend bonne note des premières demandes et remarques de la Commission Européenne en vue des négociations à venir :
 - pas de réduction des contreparties nationales dans le DOCUP révisé ;
 - argumentaire sur l'équilibre entre soutien aux entreprises et soutien aux infrastructures ;



- dans le cas du transfert Est Ouest, la solution transitoire mise en œuvre ne doit pas remettre en cause la nécessité d'avancer le plus vite possible vers une solution pérenne, dans le respect des objectifs du projet initial ;
- envisager le regroupement des mesures F5 et F6 en une seule et unique mesure globale de transformation, de commercialisation et de promotion des produits de la pêche ;
- approfondir la problématique de l'égalité entre les hommes et les femmes à La Réunion à travers une étude, prévue au titre de l'assistance technique mais non réalisée, sur leur place respective dans la société réunionnaise.
- préciser dans le futur complément de programmation, dans le cadre de la modification du régime d'aides concernant les filières de diversification et notamment les investissements horticoles, les critères de définition des projets structurants qui seraient concernés par le nouveau plafond majoré d'un million d'euros d'investissement soutenu.

Gestion du DOCUP 2000 2006

Le Comité :

- approuve les modifications du complément de programmation concernant la mesure B3 et la création d'une mesure H9 SMA ;
- prend acte de l'état d'avancement du DOCUP 2000-2006 au 30 Septembre 2003 et des perspectives vis à vis des prochaines échéances de dégagement d'office.



2.2 Avancement des axes et mesures par fonds

Avertissement

Le rapport annuel d'exécution se rapporte à l'année civile de mise en œuvre du programme. Aussi, les opérations recensées dans ce rapport ne reflètent pas la totalité des opérations qui se sont déroulées lors de l'année 2003, mais celles qui ont été programmées ou déprogrammées entre le 1^{er} janvier 2003 et le 31 décembre 2003.

De même, en ce qui concerne les éléments de réalisation, il s'agit des éléments issus des déclarations de dépenses effectuées en 2003 (et concernant donc généralement des opérations programmées et réalisées antérieurement à 2003).

Les données financières présentées dans ce document résultent de chiffres issus d'extractions de Presage. Les chiffres communiqués ici, ventilés par axes et mesures, sont communiqués à titre indicatif.

2.2.1 Avancement des axes et mesures FEDER

Rappel des caractéristiques du FEDER dans le DOCUP

L'ensemble des partenaires a perçu depuis longtemps l'importance de l'enjeu que représente la bonne utilisation du Fonds Européen de Développement Régional avec la mise en place de politiques de développement et d'ajustement structurel des régions en retard de développement.

Cette prise en compte des enjeux en matière de développement économique et de mise à niveau des infrastructures publiques s'est traduite dans le DOCUP 2000-2006 par une enveloppe FEDER de 743 M€, ce fonds représentant près de 50% du montant du programme et la dotation la plus importante en fonds structurels.

L'ampleur de l'enveloppe FEDER est à la hauteur des enjeux stratégiques en matière de développement à la Réunion parmi lesquels :

- le renforcement et la valorisation des outils de désenclavement économique portuaire et aéroportuaire afin de conforter une stratégie d'ouverture sur l'extérieur ;
- le soutien aux entreprises productives et de services afin de consolider les emplois locaux et afin qu'elles puissent étendre leurs marchés potentiels ;
- la mise en œuvre d'une politique harmonieuse d'aménagement du territoire respectueuse des problématiques d'environnement ;
- le développement des infrastructures éducatives dans un double souci d'élévation des niveaux et de diversification des filières de qualification.

Ainsi, la stratégie de développement soutenue par le FEDER se décline en cinq axes:

- Axe A Soutenir un développement économique créateur d'emplois durables
- Axe B Mener une politique volontariste d'aménagement du territoire
- Axe C Promouvoir une gestion préventive et durable des ressources et richesses naturelles
- Axe D Développer les infrastructures de formation et d'éducation
- Axe E Ouvrir la Réunion sur l'extérieur



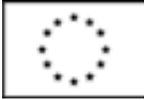
Six indicateurs de performance se rattachant à cette problématique de développement économique et d'aménagement durable du territoire ont été mesurés à savoir :

- le nombre d'entreprises aidées avec une valeur cible de 300 au 30 juin 2003 : **indicateur de performance atteint** avec un nombre d'entreprises soutenues de 704 au 30 juin 2003 ;
- le volume des investissements soutenus dans les entreprises avec une valeur cible de 200 MF (soit 30,5 M€) au 30 juin 2003 : **indicateur de performance atteint** avec un volume des investissements soutenus de 177,6 Meuro au 30 juin 2003 ;
- le linéaire de routes construit avec une valeur cible de 31 km au 30 juin 2003 : **indicateur de performance atteint** avec un linéaire de routes construit de 43,125 km au 30 juin 2003 ;
- le linéaire de conduite du transfert Est-Ouest avec une valeur cible de 3 km au 30 juin 2003 : **indicateur de performance non atteint** compte tenu des retards dans le lancement des travaux de la conduite maîtresse (2^{ème} tranche) en lien avec les difficultés rencontrées dans le creusement de la galerie Salazie amont ;
- le nombre d'habitants bénéficiant d'une collecte sélective porte à porte ou d'un lieu d'apport volontaire des déchets avec une valeur cible de 295 000 habitants au 30 juin 2003 : **indicateur de performance atteint** avec un nombre de 530 173 habitants bénéficiant d'une collecte sélective porte à porte ou d'un lieu d'apport volontaire des déchets au 30 juin 2003 ;
- la capacité d'accueil créée ou rénovée en matière d'infrastructures éducatives avec une valeur cible de 12 000 places au 30 juin 2003 : **indicateur de performance atteint** avec une capacité d'accueil créée ou rénovée en matière d'infrastructures éducatives de 14 216 places au 30 juin 2003.

Analyse synthétique de l'année 2003 :

Indicateurs clés pour le FEDER :

Date d'engagement de la tranche annuelle 2003 par la Commission	21 mars 2003
Montant FEDER programmé en 2003	161,543 M€
Montant FEDER certifié par la Réunion déclaré recevable par l'UE en 2003	129,524 M€
Montant FEDER versé par l'UE à l'Etat membre en 2003	125,473 M€
Montant FEDER reçu à la Réunion en 2003	125,473 M€
Taux de FEDER programmé par rapport au FEDER prévu en 2003	149 %
Taux de FEDER programmé par rapport au FEDER prévu au titre du programme 2000-2006	21 %
Nombre d'entreprises bénéficiaires	198
Linéaire de routes programmé en 2003	16,625 kms
Capacité de tri sélectif des déchets ménagers et assimilés	530 173 habitants
Capacité d'accueil créée ou rénovée (lycées, collèges, centres de formation...) en 2003	2 300 places



Globalement, en 2003, l'activité des services s'est largement articulée autour de deux priorités :

- la programmation des dossiers de l'année en cours et l'absorption des retards de conventionnement mis en évidence par les outils de suivi du programme développés au point 5-1 ;
- l'accélération des efforts en matière de certification de dépenses.

S'agissant des aides aux entreprises, le dynamisme constaté en 2002 s'est poursuivi avec une consolidation du nombre d'entreprises soutenues.

S'agissant des infrastructures, la situation est différente selon les axes : les opérations des axes B, C ont connu un avancement important et le niveau de programmation de l'axe D est encourageant. Un retard persiste au niveau de l'axe E en raison du non-démarrage du grand projet « extension du Port Est ».

Enfin, comme pour le FSE et le FEOGA, l'échéance du dégageant d'office de la tranche 2001 FEDER a été franchie avec succès au 31 Décembre 2003.

PROGRAMME FEDER

UNIQUEMENT ANNEE 2003		MILLIONS D'EUROS COURANTS		COUT TOTAL		COUT TOTAL		DEPENSES PUBLIQUES		DEPENSES PUBLIQUES		DEPENSES UE		DEPENSES UE		FINANCEMENTS PUBLICS NATIONAUX		FONDS PRIVES		
AXE	MESURE	COUT TOTAL PREVU	ENGAGE COMM. Montant	%	DEPENSES PUBLIQUES PREVUES	ENGAGEES COMM. Montant	%	DEPENSES UE PREVUES	ENGAGEES COMM. Montant	%	ETAT	COLL. LOC.	AUTRES PUB.	ETAT	COLL. LOC.	AUTRES PUB.	ETAT	COLL. LOC.	AUTRES PUB.	
Axe A	FEDER	Développement créateur d'emplois durables	54,71	99,85	182%	36,68	69,93	191%	22,12	41,75	189%	13,94	13,08	1,17	29,92					
Mesure A1	Ingenierie financiere	4,34	31,46	725%	4,20	31,34	746%	2,52	18,81	746%	12,20	0,34	0,00	0,11						
Mesure A2	Investissement materiel	13,93	36,62	263%	4,65	11,69	251%	2,74	6,86	251%	0,29	4,54	0,00	24,92						
Mesure A3	Zones d'activités	10,55	5,90	56%	5,28	4,65	88%	3,17	2,78	88%	0,00	1,85	0,02	1,26						
Mesure A4	Accompagnement et développement du tourisme et de la culture	6,93	7,12	103%	4,90	5,30	108%	2,78	3,25	117%	0,32	1,70	0,03	1,82						
Mesure A5	Soutien aménagements liés au tourisme aux ports pêche et plaisance	9,11	6,04	66%	9,11	6,04	66%	5,47	3,57	65%	0,00	2,36	0,11	0,00						
Mesure A6	Aides immobilières et compétences extérieures aux PME et TPE	3,11	3,64	117%	2,15	3,13	145%	1,29	1,54	119%	0,44	0,59	0,56	0,52						
Mesure A7	Assistances techniques liés à l'insertion de publics en difficulté	0,95	0,00	0%	0,95	0,00	0%	0,55	0,00	0%	0,00	0,00	0,00	0,00						
Mesure A8	Assistance technique	2,33	2,00	86%	2,33	2,00	86%	1,75	1,49	86%	0,25	0,26	0,00	0,00						
Mesure A9	Intégration des TIC dans la société réunionnaise	3,47	7,07	204%	3,11	5,78	186%	1,87	3,45	185%	0,43	1,44	0,45	1,29						
Axe B	FEDER	AMENAGEMENT EQUILIBRE DU TERRITOIRE	46,29	83,79	181%	46,24	83,79	181%	25,67	46,66	182%	0,85	36,14	0,14	0,00					
Mesure B1	Transports en commun	1,94	0,00	0%	1,94	0,00	0%	1,06	0,00	0%	0,00	0,00	0,00	0,00						
Mesure B2	Infrastructur Infrastructures routières et réseaux liés	39,78	72,07	181%	39,78	72,07	181%	21,93	39,68	181%	0,00	32,38	0,00	0,00						
Mesure B3	Structuration, aménagement villes et bourgs et améiora° services associés	4,58	11,72	256%	4,53	11,72	259%	2,68	6,97	260%	0,85	3,76	0,14	0,00						
Axe C	FEDER	GESTION PREVENTIVE ET DURABLE DES RESSOURCES ET ...	42,94	119,49	278%	41,69	93,51	224%	25,92	52,29	202%	6,42	31,42	3,38	25,98					
Mesure C1	Mobilisation et gestion des ressources en eau	6,71	41,56	619%	6,71	41,56	619%	3,70	22,86	618%	3,16	15,50	0,03	0,00						
Mesure C2	Gestion, valorisation de l'environnement et sensibilisation à se préservation	1,38	1,38	100%	1,38	1,38	100%	0,83	0,83	100%	0,27	0,29	0,00	0,00						
Mesure C3	Equipements structurants eau potable, eaux usées et assainissement	9,68	29,46	305%	9,68	29,46	305%	5,81	17,65	304%	2,49	9,32	0,00	0,00						
Mesure C4	Gestion des déchets, maîtrise de l'énergie et de la qualité de l'air	16,99	43,96	259%	15,74	17,98	114%	10,90	9,19	84%	0,03	5,41	3,35	25,98						
Mesure C5	Prévention et protection contre les risques naturels	8,18	3,13	38%	8,18	3,13	38%	4,69	1,75	37%	0,47	0,91	0,00	0,00						
Axe D	FEDER	INFRASTRUCTURES DE FORMATION ET DEDUCATION	44,87	31,60	70%	44,87	31,60	70%	26,92	18,96	70%	0,08	12,56	0,00	0,00					
Mesure D1	Collèges et lycées	35,05	28,70	82%	35,05	28,70	82%	21,03	17,22	82%	0,00	11,48	0,00	0,00						
Mesure D2	Université	7,86	2,90	37%	7,86	2,90	37%	4,71	1,74	37%	0,08	1,08	0,00	0,00						
Mesure D3	Pôles d'excellence de la formation professionnelle	1,96	0,00	0%	1,96	0,00	0%	1,17	0,00	0%	0,00	0,00	0,00	0,00						
Axe E	FEDER	OUVERTURE SUR L'EXTERIEUR	19,62	4,46	23%	17,27	4,24	25%	7,74	1,89	24%	0,21	0,34	1,80	0,22					
Mesure E1	Aéroports	3,91	0,00	0%	3,91	0,00	0%	1,57	0,00	0%	0,00	0,00	0,00	0,00						
Mesure E2	Port	9,88	3,00	30%	9,88	3,00	30%	3,97	1,20	30%	0,00	0,00	1,80	0,00						
Mesure E3	Export	5,17	1,36	26%	2,82	1,14	40%	1,74	0,65	37%	0,19	0,30	0,00	0,22						
Mesure E4	Coopération	0,66	0,10	15%	0,66	0,10	15%	0,47	0,04	9%	0,02	0,04	0,00	0,00						
TOUS AXES FEDER		208,42	339,20	163%	186,74	283,08	152%	108,37	161,54	149%	21,50	93,55	6,48	56,12						

Situation indicative

PROGRAMME FEDER

2000 à 2003 (jusqu'à 12/03)		MILLIONS D'EUROS COURANTS		COUT TOTAL PREVU		COUT TOTAL ENGAGE COMM. Montant		%		DEPENSES PUBLIQUES PREVUES		DEPENSES PUBLIQUES ENGAGEES COMM. Montant		%		DEPENSES UE PREVUES		DEPENSES UE ENGAGEES COMM. Montant		%		FINANCEMENTS PUBLICS NATIONALS ETAT		COLL. LOC.		AUTRES PUB.		FONDS PRIVES				
AXE	MESURE																															
Axe A	FEDER	Développement créateur d'emplois durables	211,85	211,85	100%	147,27	138,20	94%	88,62	80,76	91%	18,60	33,45	5,40	73,65																	
Mesure A1		Ingénierie financière	14,70	31,46	214%	14,37	31,34	218%	8,62	18,81	218%	12,20	0,34	0,00	0,11																	
Mesure A2		Investissement matériel	51,60	78,31	152%	17,54	26,29	150%	10,35	15,62	151%	0,80	9,87	0,00	52,02																	
Mesure A3		Zones d'activités	29,61	23,96	81%	14,80	17,85	121%	8,88	10,66	120%	0,00	7,16	0,02	6,12																	
Mesure A4		Accompagnement et développement du tourisme et de la culture	31,45	32,57	104%	21,63	21,69	100%	12,39	12,07	97%	1,61	7,78	0,23	10,88																	
Mesure A5		Soutien aménagements liés au tourisme aux ports pêche et plaisance	48,02	15,08	31%	48,02	15,08	31%	28,82	9,00	31%	0,00	3,49	2,60	0,00																	
Mesure A6		Aides immobilières et compétences extérieures aux PME et TPE	13,65	12,17	89%	9,64	10,26	106%	5,79	4,78	83%	2,41	1,58	1,48	1,92																	
Mesure A7		Assistances techniques liés à l'insertion de publics en difficulté	4,15	0,51	12%	4,15	0,51	12%	2,35	0,35	15%	0,00	0,16	0,00	0,00																	
Mesure A8		Assistance technique	7,79	4,72	61%	7,79	4,72	61%	5,84	3,57	61%	0,61	0,54	0,00	0,00																	
Mesure A9		Intégration des TIC dans la société réunionnaise	10,88	13,06	120%	9,32	10,46	112%	5,59	5,90	105%	0,97	2,52	1,07	2,60																	
Axe B	FEDER	AMENAGEMENT EQUILIBRE DU TERRITOIRE	154,54	124,78	81%	154,32	124,41	81%	85,54	69,11	81%	1,09	54,22	0,00	0,37																	
Mesure B1		Transports en commun	2,42	0,00	0%	2,42	0,00	0%	1,33	0,00	0%	0,00	0,00	0,00	0,00																	
Mesure B2		Infrastructur Infrastructures routières et réseaux liés	138,40	107,09	77%	138,40	107,09	77%	76,24	58,95	77%	0,00	48,14	0,00	0,00																	
Mesure B3		Structuration, aménagement villes et bourgs et améliora° service d1	13,71	17,69	129%	13,50	17,32	128%	7,97	10,16	127%	1,09	6,08	0,00	0,37																	
Axe C	FEDER	GESTION PREVENTIVE ET DURABLE DES RESSOURCES ET ...	149,69	193,37	129%	147,13	165,90	113%	88,37	94,55	107%	14,29	50,66	6,41	27,47																	
Mesure C1		Mobilisation et gestion des ressources en eau	55,65	61,10	110%	55,65	61,10	110%	30,64	33,62	110%	4,66	22,79	0,04	0,00																	
Mesure C2		Gestion, valorisation de l'environnement et sensibilisation à se préservation	4,71	2,92	62%	4,71	2,92	62%	2,82	1,75	62%	0,54	0,57	0,06	0,00																	
Mesure C3		Equipements structurants eau potable, eaux usées et assainissement	23,91	68,37	286%	23,91	68,37	286%	14,34	40,99	286%	8,25	19,13	0,00	0,00																	
Mesure C4		Gestion des déchets, maîtrise de l'énergie et de la qualité de l'air	42,30	56,71	134%	39,74	29,24	74%	27,41	15,76	57%	0,03	7,15	6,30	27,47																	
Mesure C5		Prévention et protection contre les risques naturels	23,14	4,27	18%	23,14	4,27	18%	13,16	2,44	19%	0,81	1,02	0,00	0,00																	
Axe D	FEDER	INFRASTRUCTURES DE FORMATION ET DEDUCATION	148,32	70,99	48%	148,32	70,99	48%	88,99	42,23	47%	2,20	26,56	0,00	0,00																	
Mesure D1		Collèges et lycées	101,34	62,41	62%	101,34	62,41	62%	60,80	37,45	62%	0,00	24,96	0,00	0,00																	
Mesure D2		Université	25,04	8,53	34%	25,04	8,53	34%	15,03	4,76	32%	2,20	1,58	0,00	0,00																	
Mesure D3		Pôles d'excellence de la formation professionnelle	21,93	0,05	0%	21,93	0,05	0%	13,16	0,03	0%	0,00	0,02	0,00	0,00																	
Axe E	FEDER	OUVERTURE SUR L'EXTERIEUR	74,70	16,59	22%	66,25	15,42	23%	29,67	7,41	25%	0,70	2,12	5,19	1,17																	
Mesure E1		Aéroports	19,40	3,32	17%	19,40	3,32	17%	7,76	1,38	18%	0,00	0,08	1,87	0,00																	
Mesure E2		Port	33,72	5,55	16%	33,72	5,55	16%	13,56	2,22	16%	0,00	0,00	3,33	0,00																	
Mesure E3		Export	19,39	7,34	38%	10,94	6,17	56%	6,81	3,57	52%	0,68	1,92	0,00	1,17																	
Mesure E4		Coopération	2,19	0,39	18%	2,19	0,39	18%	1,54	0,24	16%	0,02	0,13	0,00	0,00																	
TOUS AXES FEDER			739,10	617,58	84%	663,29	514,93	78%	381,19	294,06	77%	36,86	167,01	17,00	102,65																	

Situation indicative

PROGRAMME FEDER

TOTAL DOCUP (jusqu'à 12/03)		MILLIONS D'EUROS COURANTS		6.5957										
AXE	MEASURE	COUT TOTAL PREVU	COUT TOTAL ENGAGE COMM. Montant	%	DEPENSES PUBLIQUES PREVUES	DEPENSES PUBLIQUES ENGAGEES COMM. Montant	%	DEPENSES UE PREVUES	DEPENSES UE ENGAGEES COMM. Montant	%	FINANCEMENTS ETAT	COLL. LOC.	AUTRES PUB.	FONDS PRIVES
Axe A	FEDER	490,90	211,846	43%	326,72	138,20	42%	191,09	80,76	42%	18,60	33,45	5,40	73,65
Mesure A1	Ingrédients financière	37,76	31,456	83%	36,54	31,34	86%	21,92	18,81	86%	12,20	0,34	0,00	0,11
Mesure A2	Investissement matériel	126,90	78,310	62%	43,06	26,29	61%	25,40	15,62	62%	0,80	9,87	0,00	52,02
Mesure A3	Zones d'activités	87,80	23,963	27%	43,90	17,845	41%	26,34	10,661	40%	0,000	7,164	0,020	6,118
Mesure A4	Accompagnement et développement du tourisme et de la culture	95,22	32,568	34%	73,72	21,69	29%	38,37	12,07	31%	1,61	7,78	0,23	10,88
Mesure A5	Soutien aménagements liés au tourisme aux ports pêche et plaisance	57,63	15,084	26%	57,63	15,08	26%	34,58	9,00	26%	0,00	3,49	2,60	0,00
Mesure A6	Aides immatérielles et compétences extérieurs aux PME et TPE	32,83	12,175	37%	22,90	10,26	45%	13,74	4,78	35%	2,41	1,58	1,48	1,92
Mesure A7	Aides immatérielles et compétences extérieurs aux PME et TPE	9,13	0,507	6%	9,13	0,51	6%	5,24	0,35	7%	0,00	0,16	0,00	0,00
Mesure A8	Assistance technique	10,66	4,723	44%	10,66	4,72	44%	7,99	3,57	45%	0,61	0,54	0,00	0,00
Mesure A9	Intégration des TIC dans la société réunionnaise	32,98	13,060	40%	29,19	10,46	36%	17,51	5,90	34%	0,97	2,52	1,07	2,60
Axe B	FEDER	323,04	124,781	39%	322,53	124,41	39%	180,05	69,11	38%	1,09	54,22	0,00	0,37
Mesure B1	Transports en commun	73,16	0,000	0%	73,16	0,00	0%	40,24	0,00	0%	0,00	0,00	0,00	0,00
Mesure B2	Infrastructures routières et réseaux liés	197,29	107,090	54%	197,29	107,09	54%	108,88	58,95	54%	0,00	48,14	0,00	0,00
Mesure B3	Structuration, aménagement villes et bourgs et améliora° services associés	52,59	17,691	34%	52,07	17,32	33%	30,93	10,16	33%	1,09	6,08	0,00	0,37
Axe C	FEDER	326,86	193,374	59%	319,05	165,90	52%	191,42	94,55	49%	14,29	50,66	6,41	27,47
Mesure C1	Mobilisation et gestion des ressources en eau	65,89	61,102	93%	65,89	61,10	93%	36,32	33,62	93%	4,66	22,79	0,04	0,00
Mesure C2	Gestion, valorisation de l'environnement et sensibilisation à se préservation	14,06	2,923	21%	14,06	2,92	21%	8,43	1,75	21%	0,54	0,57	0,06	0,00
Mesure C3	Equipements structurants eau potable, eaux usées et assainissement	97,55	68,369	70%	97,55	68,37	70%	58,53	40,99	70%	8,25	19,13	0,00	0,00
Mesure C4	Gestion des déchets, maîtrise de l'énergie et de la qualité de l'air	88,17	56,709	64%	80,36	29,24	36%	53,44	15,76	29%	0,03	7,15	6,30	27,47
Mesure C5	Prévention et protection contre les risques naturels	61,19	4,271	7%	61,19	4,27	7%	34,70	2,44	7%	0,81	1,02	0,00	0,00
Axe D	FEDER	206,78	70,987	34%	206,78	70,99	34%	124,07	42,23	34%	2,20	26,56	0,00	0,00
Mesure D1	Collèges et lycées	147,01	62,411	42%	147,01	62,41	42%	88,21	37,45	42%	0,00	24,96	0,00	0,00
Mesure D2	Université	33,13	8,531	26%	33,13	8,53	26%	19,88	4,76	24%	2,20	1,58	0,00	0,00
Mesure D3	Pôles d'excellence de la formation professionnelle	26,64	0,045	0%	26,64	0,05	0%	15,98	0,03	0%	0,00	0,02	0,00	0,00
Axe E	FEDER	141,89	16,591	12%	116,15	15,42	13%	56,41	7,41	13%	0,70	2,12	5,19	1,17
Mesure E1	Aéroports	22,20	3,317	15%	22,20	3,32	15%	8,88	1,38	16%	0,00	0,08	1,87	0,00
Mesure E2	Port	57,12	5,546	10%	57,12	5,55	10%	24,33	2,22	9%	0,00	0,00	3,33	0,00
Mesure E3	Export	56,35	7,337	13%	30,62	6,17	20%	18,86	3,57	19%	0,68	1,92	0,00	1,17
Mesure E4	Coopération	6,21	0,391	6%	6,21	0,39	6%	4,35	0,24	6%	0,02	0,13	0,00	0,00
TOUTS AXES FEDER		1489,46	617,580	41%	1291,23	514,93	40%	743,05	294,06	40%	36,86	167,01	17,00	102,65

Situation indicative



AXE A

Soutenir un développement économique créateur d'emplois durables

Stratégie et options prioritaires (rappel du DOCUP) :

La consolidation et le développement de l'activité économique à la Réunion ont nécessité une stratégie intégrée qui agit à la fois sur les conditions de financement des entreprises, sur le soutien à leurs politiques d'investissement, et sur l'amélioration de leur environnement (infrastructures d'accueil, intégration des TIC, accompagnement-conseil).

Éléments de programmation pour l'année civile 2003 :

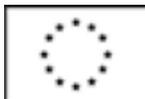
Indicateurs clés pour la mesure :	Programmé en 2003
Montant FEDER programmé en 2003	41,75 M€
Taux de programmation FEDER par rapport à 2003	189 %
Taux de programmation FEDER par rapport au programme 2000 –2006	42 %
Nombre d'entreprises soutenues	180

L'année 2003 a connu un rythme de programmation élevé avec, d'une part, un maintien de la dynamique en matière d'aides directes aux entreprises (180 soutenues en 2003 contre 190 en 2002) et, d'autre part, la programmation des dispositifs d'ingénierie financière et le démarrage des premières opérations lourdes d'aménagement touristique.

L'analyse par mesure révèle cependant un taux d'avancement différencié avec trois situations principales :

- un niveau d'avancement satisfaisant pour les mesures A1 « Ingénierie financière », A2 « modernisation et investissements des entreprises », A3 « Zones d'activité », A4 « Accompagnement du tourisme et de la culture », A6 « Aides immatérielles et compétences extérieures aux PME et TPE », A8 « Assistance technique » et A9 « Intégration des TIC dans la société réunionnaise » ;
- un décollage de la mesure A5 « Soutien des aménagements liés au tourisme, aux ports de pêche et de plaisance » ;
- un retard dans la mise en œuvre de la mesure A7 « Investissements liés à l'insertion de publics en difficulté ».

Ce dynamisme devrait se confirmer en 2004 sur le plan de l'avancement financier même si le nombre d'aides directes aux entreprises en 2004 au titre de cet axe du DOCUP devrait être logiquement inférieur compte tenu de l'option de simplification retenue visant à ce que certains dispositifs d'aide aux entreprises continuent d'être financés hors DOCUP. Il conviendra néanmoins de prendre en compte dans le même temps l'impact des interventions en faveur des entreprises au titre des dispositifs d'ingénierie financière.



Mesure A1 Ingénierie financière

Objectif de la mesure (rappel DOCUP) :

L'objectif de la mesure est d'améliorer la structure financière des entreprises.

Descriptif synthétique :

Trois modes d'actions ont été retenus :

- Favoriser l'accès au financement bancaire des entreprises des DOM ;
- Réduire le coût du crédit ;
- Renforcement des fonds propres des entreprises.

Éléments de programmation pour l'année civile 2003 :

Indicateurs clés pour la mesure :	Programmé en 2003
Montant FEDER programmé en 2003	18,81 M€
Taux de programmation FEDER par rapport à 2003	723 %
Taux de programmation FEDER par rapport au programme 2000 -2006	86 %
Encours des crédits bancaires accordés (Fonds DOM)	73,5 M€
Nombre de projets programmés	6

Pour l'année 2003, 6 dossiers ont été agréés au titre de cette mesure. Il s'agit, notamment :

- du Fonds DOM qui a été engagé pour un coût total de 30,5 M€, mobilisant 18,3 M€ de FEDER. Pour l'année 2003, l'encours de crédit bancaire est de 73,5 M€ pour un soutien à 632 entreprises.
- de la reconstitution du capital social de la Société de Capital Risque Réunion Développement à son montant initial. Suite à la clôture des opérations de la période 1994-1999, la réalisation ayant été inférieure à la programmation, un titre de recette a donc été émis compte tenu des conditions particulières de clôture des dispositifs d'ingénierie financière. Ainsi, pour conserver le capital social de la SCR à son niveau initial, une intervention d'un montant égal au titre de recette a donc été programmée. En terme de réalisation, le portefeuille de la SCR comporte 21 participations autorisées pour un montant de 2 023 460 € et 19 participations débloquées représentant 1 778 460 €.
- de dossiers de bonification d'intérêts. 4 opérations de bonification ont fait l'objet d'un soutien avec une césure entre la programmation précédente et le DOCUP 2000-2006.

Cette mesure présentait un niveau d'avancement nul sur la période 2000-2002. Ce retard était dû au manque de maturité des projets, en particulier du Fonds DOM, et des difficultés techniques rencontrées. Il est à souligner que les précisions apportées sur l'éligibilité des dépenses par le règlement (CE) n°1145/2003 de la Commission ont contribué à clarifier les conditions de programmation de ce type de dossier.



On peut noter que seul le dossier du Fonds de garantie a fait l'objet de paiement au cours de l'année 2003. Les opérations de bonification d'intérêts ont été conventionnées, mais aucun paiement n'est intervenu en 2003.

Éléments pris en compte dans une déclaration de dépenses en 2003 :

<i>Indicateurs clé pour la mesure</i>	<i>Dépenses certifiées</i>
Montant FEDER	8,235 M€
Taux de paiement FEDER par rapport aux tranches 2000 - 2003	96%
Taux de paiement FEDER par rapport à 2000-2006	38 %

Le taux de 96 % des tranches 2000-2003 déclarées s'explique par le poids financier de l'intervention Fonds DOM au sein de cette mesure. En effet, seules les dépenses relatives à cette intervention ont été intégrées au sein des appels de fonds de l'année 2003.

Ainsi, aucune dépense n'a encore été déclarée au titre des autres interventions de cette mesure (Société de Capital Risque, bonification d'intérêts, fonds de crédit).



Mesure A2

Modernisation et investissement des entreprises

Objectif de la mesure (rappel DOCUP) :

L'objectif est d'agir sur les conditions de financement du capital, en raison du coût élevé du travail, en soutenant les investissements matériels des entreprises.

Descriptif synthétique :

L'intervention des fonds structurels se traduit par la prise en charge publique d'une partie du coût de l'investissement destiné aux entreprises, principalement du secteur productif (industrie, artisanat) et/ou situées dans des zones prioritaires.

Éléments de programmation pour l'année civile 2003 :

Indicateurs clés pour la mesure :	Programmé en 2003
Montant FEDER programmé en 2003	6,87 M€
Taux de programmation FEDER par rapport à la tranche 2003	251 %
Taux de FEDER programmé de 2000 à 2003 par rapport au programme 2000-2006	62 %
Nombre d'entreprises soutenues	121

Cette année encore, il faut relever la continuité du dynamisme au niveau de cette mesure avec une mobilisation optimale des crédits affectés à cette mesure en 2003.

Ainsi, dans le domaine industriel, 41 projets ont été programmés afin de financer des créations d'activités et des outils de production intégrant des technologies nouvelles. Le but recherché est d'améliorer la productivité et de s'adapter aux évolutions du marché.

En matière de restructuration du commerce et de l'artisanat, 81 dossiers ont permis de consolider le milieu artisanal et commercial avec la répartition suivante :

Zone des Hauts

- Création : 36
- Rénovation : 6
- Programmes d'appui technique : 1, lié à la mise en œuvre de l'OPARCAT

Hors zone des Hauts

- Création : 15
- Rénovation : 23

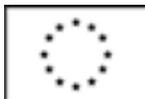


Éléments pris en compte dans une déclaration de dépenses en 2003 :

Indicateurs clé pour la mesure	Dépenses certifiées
Montant FEDER	5,08 M€
Taux de certification FEDER par rapport aux tranches 2000-2003	49%
Taux de certification FEDER par rapport aux tranches 2000-2006	20%

En ce qui concerne les unités industrielles, 40% des projets programmés avaient fait l'objet d'une certification de dépenses totale ou partielle.

En matière de restructuration du commerce et de l'artisanat, 44% des projets en zone des Hauts avaient fait l'objet d'une certification de dépenses totale ou partielle contre 65% en ce qui concerne la zone des Hauts tant en matière de création que de rénovation ou modernisation.



Mesure A3 Aménagement de zones d'activités

Objectif de la mesure (rappel DOCUP) :

Cette mesure vise à améliorer l'environnement des entreprises en leur proposant des infrastructures d'accueil à des prix attractifs.

Descriptif synthétique :

Il s'agit d'offrir aux entreprises un immobilier stratégique et compétitif doté d'infrastructures modernes de télécommunication.

Eléments de programmation pour l'année civile 2003 :

Indicateurs clés pour la mesure :	Programmé en 2003
Montant FEDER programmé en 2003	2,77 M€
Taux de programmation FEDER par rapport à 2003	88 %
Taux de FEDER programmé de 2000 à 2003 par rapport au programme 2000 -2006	40 %
Nombre d'entreprises agréées en 2003	10

Au titre de cette mesure ont été programmées 20 opérations dont :

- 18 études de faisabilité et études techniques en vue de la réalisation de zones d'activités
- 1 étude en vue de la réhabilitation de zones d'activités
- 1 opération de réalisation de bâtiments industriels

Les différentes opérations programmées en 2003 devraient permettre de générer environ 50 emplois.

Le taux de programmation de la mesure est satisfaisant, proche du montant de la tranche 2003 avec des perspectives de croissance encore plus élevées en 2004 compte tenu de la maturité de nombreux projets de travaux dont les études avaient été cofinancées au titre des années 2000 à 2002. En termes d'impact, 28 entreprises ont pu être installées depuis le début du DOCUP.



Éléments pris en compte dans une déclaration de dépenses en 2003 :

Indicateurs clé pour la mesure	Dépenses certifiées
Montant FEDER	6,75 M€
Taux de certification FEDER par rapport aux tranches 2000-2003	76%
Taux de certification FEDER par rapport aux tranches 2000-2006	26%

Par rapport aux montants programmés en Comité sur la période 2000-2003, 65% des dépenses sont certifiées.

Celles-ci concernent, pour les plus significatives, principalement certaines opérations d'aménagement de zones d'activités importantes dont celle relative à la technopole de Saint Denis ainsi que la réalisation d'ateliers artisanaux à l'Etang Salé.

Il s'agit d'opérations programmées en 2001 et 2002 ; celles programmées en 2003 n'ont, pour le moment, pas connu de début de certification .



Mesure A4

Accompagnement et soutien au développement du tourisme et de la culture

Objectifs de la mesure (rappel DOCUP) :

Deux objectifs principaux sont poursuivis à travers cette mesure :

- Améliorer et diversifier le produit touristique afin d'augmenter sa contribution au développement économique et de l'emploi ;
- Proposer aux touristes des prestations et des infrastructures diversifiées et de qualité.

Descriptif synthétique :

La mesure recouvre cinq types d'interventions :

- Aides directes et matérielles aux activités du secteur.
- Soutien aux actions de promotion, d'animation et de sensibilisation.
- Équipements et aménagements liés au tourisme.
- Rénovation et mise en valeur du patrimoine.
- Création de la Maison des Civilisations et de l'Unité Réunionnaise.

Éléments de programmation pour l'année civile 2003:

Indicateurs clés pour la mesure :	Programmé en 2003
Montant FEDER programmé en 2003	3,25 M€
Taux de programmation FEDER par rapport à la tranche 2003	117 %
Taux de FEDER programmé de 2000 à 2003 par rapport au programme 2000 -2006	31%
Nombre de projets aidés	58
dont nombre d'entreprises soutenues	9

Au titre du tourisme culturel, on peut souligner :

- La constitution d'un programme d'inventaire et de valorisation du patrimoine relatif aux édifices culturels à la Réunion ainsi qu'une exposition portant sur l'architecture locale.
- Neuf restaurations de villas traditionnelles appartenant à des personnes privées et dont l'intérêt architectural permettra d'enrichir le patrimoine touristique.

Les programmes d'actions conduits par de nombreuses structures oeuvrant pour l'amélioration du produit touristique (CTR, Maison de la Montagne, Pays d'Accueil ...) ont aussi bénéficié de concours communautaires.

L'effort constaté en matière de tourisme vert a été maintenu avec la création de quatre gîtes d'étape, de deux gîtes ruraux et de deux chambres d'hôtes, ainsi que l'amélioration de différentes structures d'hébergement. De même, deux projets relatifs aux loisirs touristiques ont été aidés. Enfin, soulignons l'aide apportée au Département dans la réalisation des équipements touristiques du domaine forestier.



L'aide à la création, l'extension ou la créolisation d'unités hôtelières a concerné quatre projets implantés dans le Sud, l'Ouest et l'Est avec une croissance de la capacité d'accueil à la Réunion de 70 chambres de catégorie 2* et 3*.

Éléments pris en compte dans une déclaration de dépenses en 2003 :

Indicateurs clé pour la mesure	Dépenses certifiées
Montant FEDER	5,95 M€
Taux de certification FEDER par rapport aux tranches 2000-2003	48%
Taux de certification FEDER par rapport aux tranches 2000-2006	16%

Relativement aux différents domaines concernés, la certification des dépenses a concerné :

- 50% des projets programmés dans le domaine hôtelier.
- 63% des programmes d'actions des structures oeuvrant dans le domaine touristique.
- 41% des projets d'investissement relatifs au tourisme des hauts.
- 28% des projets en matière de tourisme culturel intéressant notamment la rénovation et réhabilitation de cases créoles.



Mesure A5

Soutenir les aménagements liés au tourisme, les ports de pêche et de plaisance

Objectif de la mesure (rappel DOCUP) :

Cette mesure vise à mettre en place des structures d'accueil destinées à l'activité touristique et de pêche.

Descriptif synthétique :

Il s'agit de promouvoir les équipements et aménagements liés au tourisme et à la pêche.

Éléments de programmation pour l'année civile 2003 :

Indicateurs clés pour la mesure :	Programmé en 2003
Montant FEDER programmé en 2003	3,57 M€
Taux de programmation FEDER par rapport à 2003	65%
Taux de FEDER programmé de 2000 à 2003 par rapport au programme 2000-2006	26 %
Nombre d'opérations programmées	13

Au titre de cette mesure ont été programmées 13 opérations dans deux domaines différents :

- dans le cadre des équipements littoraux et portuaires liés au tourisme,

ont été programmés 5 opérations dont 4 études préopérationnelles ainsi qu'une opération de travaux relative au curage du chenal d'accès au port de Saint Leu .

- dans le cadre des aménagements et équipements publics de zones touristiques et de loisirs, ont été programmés 8 opérations dont 3 études ainsi que 5 opérations de travaux dont l'important projet relatif à l'aménagement de la plage de Saint Pierre, projet prenant en compte les prescriptions environnementales de l'Université de la Réunion.

Éléments pris en compte dans une déclaration de dépenses en 2003 :

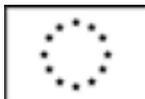
Indicateurs clé pour la mesure	Dépenses certifiées
Montant FEDER	4,46 M€
Taux de certification FEDER par rapport aux tranches 2000-2003	15%
Taux de certification FEDER par rapport aux tranches 2000-2006	13%

Par rapport aux montants programmés en Comité sur la période 2000-2003, 50% des dépenses sont certifiées.

Celles-ci concernent, pour les plus significatives, principalement certaines opérations d'aménagement d'équipements littoraux et portuaires (de la sous mesure A5-02, certification à 95% des projets 2000-2003) dont celles relatives à :

- l'extension de la darse de plaisance du Port-ouest (certifiée à 100%), cette darse correspondant à une capacité supplémentaire d'accueil de 130 places,
- la réhabilitation de la cale de mise à l'eau de Saint Benoît (certifiée à 97%),
- la réalisation d'un abri côtier à la Possession (certifiée à 93%).

Il s'agit d'opérations programmées en 2000 et 2001.



Mesure A6

Aides immatérielles et compétences externes aux PME et TPE

Objectif de la mesure (rappel DOCUP) :

Il s'agit de favoriser le recours aux prestations et aux compétences internes et externes pour les entreprises.

Descriptif synthétique :

Trois modes d'intervention sont encouragés :

- Soutien à l'enrichissement des compétences des entreprises (aide au conseil, au recrutement...),
- Soutien des opérateurs dans leurs actions d'accompagnement de veille technique et technologique aux entreprises,
- Soutien d'opérations collectives d'intérêt général.

Eléments de programmation pour l'année civile 2003:

Indicateurs clés pour la mesure :	Programmé en 2003
Montant FEDER programmé en 2003	1,54 M€
Taux de programmation FEDER par rapport à la tranche 2003	119 %
Taux de FEDER programmé de 2000 à 2003 par rapport au programme 2000 -2006	35 %
Nombre de projets soutenus	35
dont nombre d'entreprises soutenues	17

20 projets concernant l'industrie ont été soutenus au cours de la période de référence et se sont inscrits dans 3 axes :

- 6 projets participant aux actions collectives ou d'intérêt général conduits par des organismes représentatifs des socio – professionnels (CCIR, ADIR...) et qui visent plusieurs objectifs (formation, communication, exposition...)
- le recours à des compétences extérieures aux entreprises a profité à 12 structures :
 - 6 projets soutenus au titre de l'Aide au Conseil
 - 6 projets soutenus au titre du Renforcement de l'Equipe Dirigeante
- l'intégration des techniques industrielles d'avenir dans les entreprises : 2 projets ont été soutenus dans le cadre de la procédure ATOUT

15 projets ont intéressé davantage les TPE et les artisans avec un soutien notamment aux actions pilotées par la Chambre de Métiers dans un souci d'enrichissement des savoir -faire des artisans locaux.



Éléments pris en compte dans une déclaration de dépenses en 2003 :

Indicateurs clé pour la mesure	Dépenses certifiées
Montant FEDER	1,25 M€
Taux de certification FEDER par rapport aux tranches 2000-2003	22%
Taux de certification FEDER par rapport aux tranches 2000-2006	9%

En matière d'actions collectives ou d'intérêt général, 41% des projets programmés ont fait l'objet d'une certification. 11% des opérations menées en matière de recours à des compétences externes aux entreprises ont été certifiées. Les projets menés dans le cadre de la procédure ATOUT n'ont pas encore fait l'objet de certification.

En matière de soutien aux TPE on relève un taux de certification de 8%. Les actions transversales au profit des TPE, notamment au travers des différentes structures menant des programmes d'actions particuliers ont été certifiées à hauteur de 46%. 20% des projets en matière de réorientation et développement des CRITT et incubateurs ont été réalisés. On relèvera enfin un taux de réalisation de 60% concernant les projets liés au développement de la culture scientifique et technique.



Mesure A7
Investissements liés à l'insertion de publics en difficulté

Objectif de la mesure (rappel DOCUP) :

Cette mesure vise à prévenir une exclusion durable par une démarche de mobilisation et de dynamisation.

Descriptif synthétique :

Il s'agit d'aider le développement des structures d'insertion des publics en difficulté.

Éléments de programmation pour l'année civile 2003 :

Pas d'opération programmée au titre de la présente mesure en raison de difficultés de mobilisation des contreparties nationales prévues. Ces difficultés de mobilisation des contreparties nationales étant dorénavant solutionnées, la programmation de plusieurs opérations est prévue au titre de 2004 .

Éléments pris en compte dans une déclaration de dépenses en 2003 :

Pas de déclaration de dépenses présentée au titre de cette mesure.
La programmation d'une importante opération intervenue en 2004 commencera à générer des certifications de dépenses à partir de fin 2004 ou au cours de l'année 2005 .



Mesure A8 Assistance technique

Objectif de la mesure (rappel DOCUP):

L'objectif est d'assurer une mise en œuvre efficiente du programme de la période 2000-2006 et de consolider le partenariat.

Descriptif synthétique :

Cette mesure vise à financer toute action destinée à améliorer les conditions de déroulement du programme, indépendamment du fonds concerné. Il s'agit d'accompagner les structures et actions de mise en œuvre, de suivi, de gestion, d'animation, d'évaluation, de contrôle et de communication de la programmation.

L'assistance technique au programme se verra mobilisée pour appuyer les partenaires - sous toute forme nécessaire - dans la préparation, la mise en œuvre, le suivi, le contrôle et la publicité concernant le programme, les fonds structurels, en lien avec l'Europe et les politiques communautaires.

Éléments de programmation pour l'année civile 2003:

Indicateurs clés pour la mesure :	Programmé en 2003
Montant FEDER programmé en 2003	1,69 M€
Taux de programmation FEDER par rapport à 2003	96,57 %
Taux de programmation FEDER par rapport au programme 2000 -2006	21,15 %
Nombre de projets soutenus	20

Au cours de l'année 2003, 20 dossiers ont été examinés par le CLS. Il faut néanmoins noter que 13 d'entre eux correspondaient à des reprogrammations d'opérations, sur la base des dépenses réalisées, dossiers datant de la période 2000-2002. Cet exercice de réajustement de la programmation s'explique essentiellement par la priorité accordée jusqu'à mi 2002 au solde des dossiers Assistance Technique du programme précédent. L'évolution constante du cadre national de l'assistance technique et les difficultés rencontrées lors de la remontée des dépenses expliquent aussi pour partie les délais de ce réajustement, qui aura permis de récupérer en engagement près de 46,2 k€, pour un montant « ajusté » de 541,15 k€ de FEDER.

Au titre de cette mesure ont été soutenus pour l'année 2003, à hauteur de 1,15 M€ de FEDER :

- le programme ressources humaines 2003 qui regroupe l'ensemble des moyens humains cofinancés par les fonds structurels et affectés à la gestion du programme ;
- les déplacements des agents des services de l'Etat dans le cadre de participation à des séminaires et réunions liés aux fonds structurels ;
- le développement d'un site internet en direction du grand public sur l'utilisation des fonds européens à La Réunion.



Éléments pris en compte dans une déclaration de dépenses en 2003 :

<i>Indicateurs clé pour la mesure</i>	<i>Dépenses certifiées</i>
Montant FEDER	1,41 M€
Taux de paiement FEDER par rapport aux tranches 2000 - 2003	24%
Taux de paiement FEDER par rapport à 2000-2006	18 %

Le montant FEDER déclaré correspond à une dizaine de dossiers de la période 2000 - 2003, parmi lesquels les dossiers ressources humaines des années 2000 et 2002, ainsi que les dépenses exposées par le CNASEA au titre d'un acompte versé en 2003.

L'assistance technique non plafonnée représente 11 % des sommes déclarées et correspond à l'évaluation à mi-parcours du programme, soit 123 622 €. En outre, les dépenses certifiées intègrent deux projets de communication autour de l'action des fonds structurels et de l'Europe à La Réunion :

- La création de plaquettes de vulgarisation sur le DOCUP,
- Les Assises de l'énergie dans les RUP.



Mesure A9

Intégration des TIC dans la société réunionnaise

Objectif de la mesure (rappel DOCUP) :

L'objectif est de favoriser l'intégration des Technologies de l'Information et de la Communication dans l'ensemble de la société réunionnaise (entreprises, administrations, ménages, ...) afin de pouvoir valoriser les opportunités offertes par le développement de la société de l'information dans la situation particulière d'une région ultra périphérique.

Descriptif synthétique :

Parmi les actions permettant de favoriser cette intégration, peuvent être citées par exemple celles destinées à :

- Favoriser les entreprises dans leur modernisation et l'amélioration de leur productivité grâce aux Technologies de l'Information et de la Communication ;
- Accompagner les entreprises réunionnaises de la filière des Technologies de l'Information et de la Communication ;
- Soutenir les projets permettant de moderniser et d'améliorer l'efficacité des services publics et de les rapprocher des citoyens ;
- Contribuer à l'égalité des chances des Réunionnais face aux TIC ;
- Développer une veille stratégique, un pôle de recherche et plus largement l'accompagnement des projets pour positionner La Réunion comme une plate forme d'excellence dans le domaine des TIC en particulier dans le bassin Sud indioocéanique.

Eléments de programmation pour l'année civile 2003 :

Indicateurs clés pour la mesure :	Programmé en 2003
Montant FEDER programmé en 2003	3,44 M€
Taux de programmation FEDER par rapport à la tranche 2003	185 %
Taux de FEDER programmé de 2000 à 2003 par rapport au programme 2000 -2006	34 %
Nombre de projets aidés	44
dont nombre d'entreprises soutenues	22

Au cours de l'année 2003, quarante quatre projets ont été soutenus :

- Dans le domaine industriel, 22 entreprises, comme en 2002, ont bénéficié d'aides aux investissements matériels et immatériels.
- En matière de pôle de recherche dans le domaine des TIC, on peut relever 6 projets dont la majeure partie est mise en œuvre par l'Université.
- L'effort entrepris en vue de vulgariser les nouvelles technologies a été poursuivi avec la création de 5 nouvelles cybercases répartis sur le territoire.
- Le rapprochement entre le Service public et les acteurs locaux par le biais des NTIC continue à susciter de nombreux projets au nombre desquels on peut citer le schéma directeur pour le développement du haut débit sur le territoire de la côte ouest, l'étude de définition de la stratégie de développement du haut débit sur le territoire de la CINOR ou encore l'étude préalable pour un portail de la formation professionnelle.
- On citera également la création d'un Pôle d'Observation de la Société de l'Information (POSI) initiée par l'Université.



Éléments pris en compte dans une déclaration de dépenses en 2003 :

Indicateurs clé pour la mesure	Dépenses certifiées
Montant FEDER	1,22 M€
Taux de certification FEDER par rapport aux tranches 2000-2003	22%
Taux de certification FEDER par rapport aux tranches 2000-2006	7%

Les taux de certification relatifs aux différents domaines sont les suivants :

- Soutien à la production de nouveaux biens et services TIC : pas de certification. La majorité des projets a été programmée en 2003.
- Aide aux investissements matériels et immatériels NTIC : 31%
- Pôle de recherche dans le domaine des TIC : 14%
- Rapprocher le service public de l'ensemble des acteurs locaux par les NTIC : 23%
- Améliorer les relations des administrations et collectivités par leur mise en réseau : pas de certification en 2003. On notera cependant qu'est concerné au titre de ce volet un projet important d'imagerie médicale pour lequel les premières certifications de dépenses sont prévues en 2004.
- Intégration des TIC dans les structures d'animation de proximité de type cyberespaces : 32%



AXE B

Mettre en œuvre une politique volontariste d'aménagement du territoire

Stratégie et options prioritaires (rappel du DOCUP) :

Afin de créer les conditions d'un développement compétitif régional, il est prioritaire de rationaliser les modes de déplacement par l'accentuation de l'effort en matière de transport en commun en site propre, par l'amélioration du réseau primaire et le développement de liaisons régionales entre les différents pôles urbains, par la réalisation d'un réseau routier équilibré entre les grands projets routiers, les réseaux locaux et les itinéraires alternatifs de qualité.

Le développement des infrastructures de désenclavement interne doit accompagner une démarche intégrée entre le développement urbain et rural. L'enjeu est à la fois de construire la ville de demain et de réhabiliter les quartiers anciens.

Éléments de programmation pour l'année civile 2003 :

Indicateurs clés pour la mesure :	Programmé en 2003
Montant FEDER programmé en 2003	46,65 M€
Taux de programmation FEDER par rapport à 2003	181%
Taux de FEDER programmé de 2000 à 2003 par rapport au programme 2000-2006	38%
Nombre d'opérations programmées	33
Linéaire de routes programmé	16,625 kms

Les efforts menés par les services ont permis de procéder au rattrapage des retards apparents de programmation qui s'expliquent par le nombre important de grands projets prévus au titre de cette mesure : de fait, ces projets ne peuvent être programmés qu'après approbation du dossier grand projet par la Commission. Celle-ci est intervenue le 10 Février 2003 s'agissant de la déviation de Sainte Marie qui a donc pu être programmée dans le courant de cette année.

Par ailleurs, les opérations routières non encore programmées (Boulevard Sud et route des Tamarins) relevant de la procédure grand projet ont déjà connu un début de réalisation sur le terrain ce qui signifie que l'intégralité de l'enveloppe sera programmée de manière certaine.

Éléments pris en compte dans une déclaration de dépenses en 2003 :

Indicateurs clé pour la mesure	Dépenses certifiées
Montant FEDER	49,26 M€
Taux de certification FEDER par rapport aux tranches 2000-2003	58%
Taux de certification FEDER par rapport aux tranches 2000-2006	27%

Par rapport aux montants programmés sur la période 2000 - 2003, 73% des dépenses sont certifiées. La réalisation de certaines importantes opérations de voirie a permis de rattraper, d'une manière sensible, le retard de certification de cet axe (93% des dépenses du grand projet déviation de Sainte Marie ont été certifiées au 31 Décembre 2003) .



Mesure B1

Infrastructures de transport en commun en site propre

Objectifs de la mesure (rappel DOCUP) :

Cette mesure vise à :

- Rationaliser les modes de déplacement,
- Accentuer l'effort en faveur des transports collectifs,
- Diversifier l'offre et développer les complémentarités des modes de transport,
- Prévenir la saturation des axes routiers.

Descriptif synthétique :

Il s'agit de financer les deux infrastructures majeures du futur système de transport en commun réunionnais que sont les liaisons en site propre Saint Paul – Sainte Marie, prolongées jusqu'à Saint Benoît et Saint Louis – Saint Pierre – Le Tampon .

Éléments de programmation pour l'année civile 2003 :

Pas d'opération programmée au titre de la présente mesure.

Un retard certain a été pris sur le lancement des études de maîtrise d'œuvre relatives au transport en commun en site propre TCSP inter-urbain.

Au titre du présent programme, seules les études de maîtrise d'œuvre devraient être cofinancées. Cependant, d'autres études préliminaires ont déjà connu un début de réalisation :

- étude de faisabilité Sud (Saint Paul – Saint Pierre), l'étude de faisabilité Nord étant déjà réalisée ;
- étude de modélisation de déplacement des voyageurs ;
- schéma régional des déplacements.

De même, le concours n°1 de maîtrise d'œuvre générale a été attribué fin 2003 et devrait faire l'objet d'une programmation mi-2004.

Éléments pris en compte dans une déclaration de dépenses en 2003 :

Pas de déclaration de dépenses présentée au titre de cette mesure, les premières dépenses devant être certifiées dans le courant du second semestre 2004.



Mesure B2

Infrastructures routières et réseaux liés

Objectifs de la mesure (rappel DOCUP) :

Cette mesure vise quatre objectifs principaux :

- Réaliser un réseau routier maillé structurant.
- Éviter l'asphyxie du réseau primaire.
- Désenclaver et améliorer l'accessibilité entre les Hauts et les Bas et les micro-régions.
- Faciliter le déploiement de réseaux de télécommunication.

Descriptif synthétique :

Parmi les opérations soutenues, peuvent être citées à titre d'exemples les opérations suivantes :

- Création de la Route des Tamarins (grand projet).
- Poursuite du grand projet de l'axe Mixte entre Cambaie et le Port.
- Poursuite du grand projet du Boulevard Sud.
- Aménagement de la RN3 (Liaison entre les micro régions Est et Sud).
- Voies de liaison à mi-hauteur.
- Déviation de Sainte-Marie (grand projet), autres améliorations du réseau primaire.
- Maillage avec les réseaux secondaires.
- Réalisation des infrastructures préalables à la réalisation des réseaux de télécommunication à haut débit.

Éléments de programmation pour l'année civile 2003 :

Indicateurs clés pour la mesure :	Programmé en 2003
Montant FEDER programmé en 2003	39,68 M€
Taux de programmation FEDER par rapport à 2003	181 %
Taux de FEDER programmé de 2000 à 2003 par rapport au programme 2000 -2006	54 %
Linéaire de routes aménagé	16,625 km
Nombre d'opérations programmées	9

L'agrément en 2003 de plusieurs opérations routières a permis de rattraper, d'une manière sensible, le décalage de programmation constaté sur cette mesure.

Les projets concernés sont ceux des déviations de Sainte Marie, de Saint Leu, de La Saline les Bains, ainsi que celui du réaménagement routier du front de mer de Saint Denis.

Trois de ces opérations étaient par ailleurs terminées au 31 Décembre 2003 (déviation de Sainte Marie, l'aménagement routier du front de mer de Saint Denis, déviation de la Saline). Les besoins au titre de cette mesure ont fait l'objet d'une attention particulière à l'occasion des travaux de révision à mi-parcours du programme.



Éléments pris en compte dans une déclaration de dépenses en 2003 :

Indicateurs clé pour la mesure	Dépenses certifiées
Montant FEDER	48,56 M€
Taux de certification FEDER par rapport aux tranches 2000-2003	64%
Taux de certification FEDER par rapport aux tranches 2000-2006	45%

La réalisation de certaines importantes opérations de voirie a permis de rattraper, d'une manière sensible, le retard de certification de cette mesure. Par rapport aux montants programmés sur la période 2000 - 2003, 64% des dépenses sont certifiées.

Celles-ci concernent, pour les plus significatives, les opérations d'aménagement suivantes :

- la réalisation de l'axe mixte de Saint Paul – Le Port (certifié à 100%),
- la réalisation du raccordement du pont du Bras de la Plaine (certifié à 100%),
- la recalibrage de la RD 41, route de la Montagne (certifié à 100%),
- l'aménagement du front de mer de Saint Denis (certifié à 100%),
- la réalisation de la déviation de Sainte Marie (certifié à 93%),
- la réalisation de la voie structurante de la Saline les Bains (certifié à 74%).



Mesure B3

Structuration, aménagement des villes et des bourgs et amélioration des services associés

Objectifs de la mesure (rappel DOCUP) :

Cette mesure vise à contribuer à la mise en œuvre des principes d'aménagement du Schéma d'Aménagement Régional par :

- la diversification et la structuration des espaces urbains ;
- la préservation des espaces naturels et ruraux en structurant les bourgs.

Elle cherche aussi à agir sur le cadre de vie à travers un aménagement attractif de l'espace, par l'amélioration des services, par exemple ceux liés à l'accueil de jeunes enfants.

Descriptif synthétique :

Il s'agit de soutenir des projets s'inscrivant dans les thématiques suivantes :

- Structuration des bourgs des Hauts et agglomérations à mi-pente ;
- Revitalisation et densification des centres agglomérés anciens ;
- Aménagement des espaces urbains ;
- Aide à la mise aux normes de l'habitat pour les assistantes maternelles et les familles souhaitant accueillir à domicile des personnes dépendantes ;
- Conciliation de la vie familiale et la vie professionnelle par le développement de services et de modes d'accueil pour jeunes enfants.

Eléments de programmation pour l'année civile 2003 :

Indicateurs clés pour la mesure :	Programmé en 2003
Montant FEDER programmé en 2003	6,97 M€
Taux de programmation FEDER par rapport à 2003	260%
Taux de FEDER programmé de 2000 à 2003 par rapport au programme 2000 -2006	33 %
Nombre d'opérations programmées	24

Au titre de cette mesure ont été programmés 24 opérations dont :

- 11 opérations au titre de la revitalisation des centres agglomérés anciens,
- 10 opérations au titre de la structuration des bourgs des hauts et des mi-pentes,
- 3 opérations au titre des aménagements urbains.

Le retard de programmation qui avait été pris sur cette mesure est en voie de se résorber ; au titre de l'année 2003, la programmation excède ainsi largement la tranche annuelle.



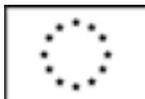
Éléments pris en compte dans une déclaration de dépenses en 2003 :

Indicateurs clé pour la mesure	Dépenses certifiées
Montant FEDER	0,70 M€
Taux de certification FEDER par rapport aux tranches 2000-2003	9%
Taux de certification FEDER par rapport aux tranches 2000-2006	2%

Par rapport aux montants programmés en Comité sur la période 2000-2003, 9% des dépenses sont certifiées.

Celles-ci se déclinent comme suit :

- amélioration de l'habitat des familles d'accueil (certifié à 86%) toutefois cette opération ne représente que 2,3% des montants globaux certifiés de la mesure ;
- structuration des bourgs des hauts (certifié à 15%) ; quelques opérations programmées en 2002 ont déjà fait l'objet d'une certification ; pour le reste il s'agit d'opérations programmées en 2003 et en cours de réalisation ;
- le taux de certification moyen des autres opérations, majoritairement programmées en 2003 avoisine les 8% .



AXE C

Promouvoir une gestion préventive et durable des ressources et richesses naturelles

Stratégie et options prioritaires (rappel du DOCUP) :

La prise en compte environnementale dans la programmation 2000-2006 a évolué vers une politique de développement durable qui s'articule autour des grandes priorités suivantes :

- gestion durable des richesses et des ressources en particulier dans les domaines de l'eau et des milieux aquatiques, des déchets, de la maîtrise de l'énergie et de la qualité de l'air ;
- aménagement durable du territoire prenant en charge la gestion raisonnée des espaces naturels et ruraux, la prévention des risques naturels, la valorisation des atouts des sites et paysages réunionnais, l'amélioration du cadre de vie ;
- gestion participative associant les populations à travers la connaissance de l'environnement, l'éducation, l'information.

Éléments de programmation pour l'année civile 2003 :

Indicateurs clés pour la mesure :	Programmé en 2003
Montant FEDER programmé en 2003	52,28 M€
Taux de programmation FEDER par rapport à 2003	201 %
Taux de FEDER programmé de 2000 à 2003 par rapport au programme 2000 -2006	49 %
Nombre d'opérations programmées	175

Les mesures relevant de cet axe ont connu un taux de programmation globalement élevé en 2003 qui recouvre cependant des niveaux d'avancement différents :

- un niveau de programmation élevé pour les mesures concernant la mobilisation et la gestion des ressources en eau, le FRAFU et la sensibilisation à la protection de l'environnement (avec même un niveau de programmation sensiblement supérieur à la tranche annuelle pour ce qui concerne la mobilisation et la gestion des ressources en eau ainsi que le FRAFU) .
- un niveau de programmation moindre s'agissant des mesures concernant la protection contre les risques naturels ainsi que pour certaines des mesures environnementales (gestion des déchets, énergies et qualité de l'air) avec notamment un important retard dans la mise en œuvre du grand projet d'unité d'incinération initialement prévue sur ce programme et qui n'interviendra qu'ultérieurement . Ne seront effectuées au titre de ce programme que les études relatives aux deux usines d'incinération prévues dans l'île. Une modification a été proposée en ce sens à l'occasion de la révision à mi-parcours du DOCUP.



Éléments pris en compte dans une déclaration de dépenses en 2003 :

Indicateurs clé pour la mesure	Dépenses certifiées
Montant FEDER	25,07 M€
Taux de certification FEDER par rapport aux tranches 2000-2003	28%
Taux de certification FEDER par rapport aux tranches 2000-2006	13%

Par rapport aux montants programmés en Comité sur la période 2000-2003, 28% des dépenses sont certifiées.



Mesure C1

Mobilisation et gestion des ressources en eau

Objectifs de la mesure (rappel DOCUP) :

Cette mesure vise à :

- Mettre en œuvre une politique globale de l'eau,
- Développer les connaissances en matière de gestion de l'eau et des ressources,
- Garantir et mieux répartir l'approvisionnement en eau des activités économiques (industrielles et agricoles) et des ménages,
- Sécuriser et protéger la ressource en eau.

Descriptif synthétique :

Les opérations soutenues s'inscrivent dans cinq orientations :

- Mise en œuvre des SAGE et SDAGE et évaluation,
- Action d'une structure d'expertise dans le domaine de l'eau,
- Communication sur une politique de l'eau,
- Programme de recherche en eau,
- Poursuite des ouvrages du transfert des eaux dans le cadre du Grand Projet.

Éléments de programmation pour l'année civile 2003 :

Indicateurs clés pour la mesure :	Programmé en 2003
Montant FEDER programmé en 2003	22,86 M€
Taux de programmation FEDER par rapport à 2003	617 %
Taux de FEDER programmé de 2000 à 2003 par rapport au programme 2000 -2006	92%
Nombre d'opérations programmées	4

La programmation de certains ouvrages du transfert des eaux a permis de rattraper le retard qui avait été pris sur la programmation de cette mesure sachant que les crédits de cette mesure seront programmés à 100% avec certitude.

Au titre de l'année 2003 ont notamment été programmés les études et les travaux de la conduite maîtresse 2^{ème} tranche dont la réalisation permettra la mise en œuvre de la desserte des antennes 8, 3 et 6 soutenues dans le cadre du volet FEOGA du programme.

Aucune dépense relative à la poursuite du creusement des galeries Salazie aval et amont n'a été programmée au 31 Décembre 2003 compte tenu de la nécessité d'établir au préalable le rapport de solde de la mesure 31 du DOCUP 1994-1999.



Éléments pris en compte dans une déclaration de dépenses en 2003 :

Indicateurs clé pour la mesure	Dépenses certifiées
Montant FEDER	8,02 M€
Taux de certification FEDER par rapport aux tranches 2000-2003	26%
Taux de certification FEDER par rapport aux tranches 2000-2006	22%

La certification des dépenses par rapport aux tranches accuse un certain retard par rapport à la programmation. Par rapport aux montants prévus sur la période 2000 - 2003, 26 % des dépenses sont certifiées.

Celles-ci concernent majoritairement l'opération d'irrigation du littoral ouest – prise de Salazie pour environ 10 M€ de FEDER (opération certifiée à 80%) depuis 2000.

Par ailleurs, le Comité a programmé fin 2003 la conduite maîtresse – 2^{ème} tranche pour 22 M€, opération qui commencera à générer des dépenses certifiées en 2004.



Mesure C2

Gestion, valorisation de l'environnement et sensibilisation à sa préservation

Objectifs de la mesure (rappel DOCUP) :

Cette mesure vise à :

- Protéger le patrimoine naturel, architectural et culturel ;
- Assurer un accueil de qualité respectueux des sites naturels ;
- Éduquer et sensibiliser les populations à la protection de l'environnement ;
- Poursuivre la connaissance du patrimoine naturel ;
- Maintenir la diversité biologique grâce à un développement durable et une gestion des habitats naturels.

Descriptif synthétique :

Cinq axes d'intervention ont été retenus :

- Mise en œuvre d'actions pour une gestion intégrée des territoires et des sites majeurs ;
- Mise en place d'outils opérationnels pour la prise en compte des paysages et de sa préservation ;
- Actions de communication sur la protection de l'environnement, élaboration des chartes de l'environnement et des Agendas 21 ;
- Éducation à l'environnement ;
- Connaissance, observation des écosystèmes terrestres, de la faune sauvage, du milieu marin et des milieux aquatiques d'eau douce.

Éléments de programmation pour l'année civile 2003 :

Indicateurs clés pour la mesure :	Programmé en 2003
Montant FEDER programmé en 2003	0,83 M€
Taux de programmation FEDER par rapport à 2003	99 %
Taux de FEDER programmé de 2000 à 2003 par rapport au programme 2000-2006	21 %
Nombre d'études	9
Nombre d'opérations programmées	13

Au titre de cette mesure ont été programmées de nombreuses études :

- La réalisation de plusieurs études relatives à l'écosystème terrestre, le milieu marin , le récif corallien ainsi que des études et plans de conservation de la flore et des habitats naturels, sur le risque d'invasion du milieu naturel par la fougère australienne, sur la préservation des espèces (tels que le Pétrel et l'Echenilleur de la Réunion).
- La réalisation d'une étude relative à la mise en valeur du domaine forestier réunionnais.
- La réalisation d'un plan de gestion de la réserve de la Roche Ecrite .



Dans le domaine de la communication sur l'environnement ont été réalisés :

- Le plan de communication du Parc Marin.
- Des films pédagogiques de sensibilisation des scolaires à l'environnement .
- Une plaquette de découverte des milieux naturels réunionnais .
- Un programme d'actions scientifiques et de médiation scientifique culturelle .

Le taux de programmation de l'année 2003 est satisfaisant, en revanche le taux cumulé de programmation par rapport à la première partie du programme accuse encore un retard certain. Les consultations menées en mai 2003, à l'occasion de la révision du programme, laissent augurer de la réalisation d'une partie des opérations initialement prévues avec cependant un ajustement des disponibilités financières prévues en début de période.

Éléments pris en compte dans une déclaration de dépenses en 2003 :

Indicateurs clé pour la mesure	Dépenses certifiées
Montant FEDER	0,39 M€
Taux de certification FEDER par rapport aux tranches 2000-2003	14%
Taux de certification FEDER par rapport aux tranches 2000-2006	5%

Les taux de certification par rapport aux tranches 2000-2003 accusent un retard important et témoignent des difficultés de remontée de dépenses sur ces opérations souvent portées par les maîtres d'ouvrage associatifs.

Par rapport aux opérations programmées en Comité sur la période 2000-2003, 24 % des dépenses sont certifiées. Les opérations soutenues, conventionnées pour une grande part en 2003, ne commenceront à générer des dépenses certifiées qu'en 2004.



Mesure C3

Compléter les équipements structurants en matière d'eau potable, d'eaux usées et d'assainissement

Objectifs de la mesure (rappel DOCUP) :

Cette mesure vise quatre objectifs principaux :

- Garantir l'approvisionnement en eau,
- Rattraper le retard de réseaux destinés aux logements,
- Collecter, traiter les eaux usées et se rapprocher des standards communautaires,
- Assurer un assainissement de qualité.

Descriptif synthétique :

Il s'agit de projets se déroulant principalement dans les domaines suivants :

- Création et réfection de réseaux structurants d'eau potable, d'eaux usées et d'assainissement... ;
- Création et réfection des stations d'épuration ;
- Études et diagnostics du système d'assainissement ;
- Mise aux normes des systèmes d'assainissement ;
- Valorisation des boues de stations d'épuration.

Éléments de programmation pour l'année civile 2003 :

Indicateurs clés pour la mesure :	Programmé en 2003
Montant FEDER programmé en 2003	17,64 M€
Taux de programmation FEDER par rapport à 2003	301 %
Taux de FEDER programmé de 2000 à 2003 par rapport au programme 2000 -2006	70 %
Nombre d'études	13
Nombre d'ouvrages de traitement d'eau	43

Au titre de cette mesure, dans le cadre du FRAFU primaire, a été programmée la réalisation de 43 opérations de travaux relatives à l'alimentation en eau potable, à l'évacuation des eaux usées, à la réalisation d'équipements de traitement des eaux. Le niveau de programmation reste très élevé et se situe au delà des crédits prévus au titre des tranches 2000 à 2003 ; un renforcement des moyens financiers s'avère nécessaire à l'occasion de la révision à mi-parcours.

A mi-parcours, l'analyse des interventions sur un plan territorial par micro-région met en évidence que les micro-régions Sud et Est, prioritaires en termes de rééquilibrage au niveau du Schéma d'Aménagement Régional, ont mobilisé 62% des crédits programmés pour 70% des projets soutenus comme le montre le tableau ci-après :

Micro-régions	Nbre opérations	% opérations	Montants UE programmés	% montants
SUD	20	35%	7,977 Meur	45%
EST	20	35%	3,023 Meur	17%
OUEST	15	26%	5,850 Meur	33%
NORD	2	4%	0,797 Meur	5%
TOTAL	57	100%	17,647 Meur	100%



Éléments pris en compte dans une déclaration de dépenses en 2003 :

Indicateurs clé pour la mesure	Dépenses certifiées
Montant FEDER	11,38 M€
Taux de certification FEDER par rapport aux tranches 2000-2003	84%
Taux de certification FEDER par rapport aux tranches 2000-2006	21%

Par rapport aux montants programmés en Comité sur la période 2000-2003, 35 % des dépenses sont certifiées. Cette certification des dépenses, en décalage par rapport à l'importance du niveau de programmation met en exergue les difficultés rencontrées par les communes et leurs groupements dans le domaine de la certification des opérations réalisées. Dans le courant de second semestre 2003, un meilleur suivi des remontées de dépenses a été organisé par la mission d'appui aux Communes et Etablissements Publics de Coopération Intercommunale.



Mesure C4

Gestion de déchets, maîtrise de l'énergie et de la qualité de l'air

Objectifs de la mesure (rappel DOCUP) :

Cette mesure vise à :

- Réduire la production et la nocivité des déchets,
- Valoriser et traiter les déchets au plus près de leur source de production,
- Éradiquer les dépôts sauvages et réhabiliter les décharges brutes,
- Sensibiliser au tri sélectif,
- Surveiller et maîtriser la qualité de l'air,
- Développer les énergies renouvelables.

Descriptif synthétique :

Les concours du FEDER soutiennent des actions engagées dans les orientations suivantes :

- Financement des outils de gestion et d'actions permettant de satisfaire aux objectifs du plan départemental d'élimination des déchets ménagers et assimilés et du plan régional d'élimination des déchets industriels et spéciaux autres que ménagers et assimilés,
- Mise en place de filières de valorisation et de traitement des déchets,
- Réhabilitation des décharges,
- Mise en œuvre du Plan Régional de la Qualité de l'Air,
- Réalisation d'études dans le domaine des énergies renouvelables et de travaux éventuellement réalisés dans ces domaines,
- Actions sur la maîtrise de l'énergie.

Eléments de programmation pour l'année civile 2003:

Indicateurs clés pour la mesure :	Programmé en 2003
Montant FEDER programmé en 2003	9,19 M€
Taux de programmation FEDER par rapport à 2003	84%
Taux de FEDER programmé de 2000 à 2003 par rapport au programme 2000 -2006	29 %
Capacité de tri sélectif des déchets ménagers et assimilés	532 173 habitants (au 30-06-03)
Nombre de projets soutenus	94
dont entreprises	3
dont études	8

Au titre de cette mesure ont été programmés globalement 94 opérations dont :

Dans le cadre du programme de fourniture d'énergies respectueuses de l'environnement :

77 opérations majoritairement constituées par l'équipement de logements individuels en chauffe-eau solaires ou en panneaux photovoltaïques ;



Dans le cadre du PRQA (Plan Régional pour la Qualité de l'Air) :

Une opération de mise en place de stations de mesure de la qualité de l'air .

Dans le cadre du PDEDMA (Plan Départemental d'Elimination des Déchets Ménagers et Assimilés) :

- 10 opérations concernant le tri sélectif ainsi que le traitement des déchets ménagers .
- deux campagnes de communication sur le tri sélectif .

Dans le cadre du PREDIS PREDAMA (déchets industriels) :

- Trois opérations privées de valorisation des déchets industriels ont été soutenues.

Éléments pris en compte dans une déclaration de dépenses en 2003 :

Indicateurs clé pour la mesure	Dépenses certifiées
Montant FEDER	4,61 M€
Taux de certification FEDER par rapport aux tranches 2000-2003	17%
Taux de certification FEDER par rapport aux tranches 2000-2006	9%

Le faible niveau de certification de cette mesure vient pour une grande part du retard dans la réalisation de l'usine d'incinération prévue au titre de ce programme et qui se réalisera ultérieurement. Ne seront maintenus au titre de ce programme que les études relatives aux deux usines d'incinération prévues dans l'île. Une modification est proposée en ce sens à l'occasion de la révision à mi-parcours .

S'agissant des montants programmés en Comité sur la période 2000-2003, 18 % des dépenses sont certifiées.

Celles ci concernent, pour les plus significatives, les opérations suivantes :

- l'élimination des déchets ménagers (certifié à 42%)
- l'élimination des déchets industriels (certifié à 57%)

S'agissant des opérations relatives à la fourniture d'énergies respectueuses de l'environnement ainsi que celles relatives à la qualité de l'air, il s'agit d'opérations majoritairement programmées en 2003 (après confirmation par la Commission de l'éligibilité des particuliers suite à des interprétations locales divergentes) et pour lesquelles la certification n'interviendra qu'à partir de 2004.



Mesure C5

Prévention et protection contre les risques naturels

Objectifs de la mesure (rappel DOCUP) :

Cette mesure vise à :

- Mettre en œuvre une politique de gestion et de protection contre les crues et de lutte contre les glissements de terrain,
- Assurer une protection des zones habitées et économiques,
- Assurer la protection des habitants et des biens dans les Hauts contre l'érosion,
- Développer l'acquisition de connaissances sur les risques naturels afin de mieux protéger les personnes et les infrastructures.

Descriptif synthétique :

Il s'agit de la réalisation des opérations suivantes :

- Mise en place d'ouvrages de protection contre les crues, réalisation d'endiguements,
- Réalisation d'un programme de lutte contre l'érosion et les glissements de terrain,
- Recherche et développement sur les risques naturels.

Éléments de programmation pour l'année civile 2003 :

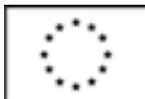
Indicateurs clés pour la mesure :	Programmé en 2003
Montant FEDER programmé en 2003	1,75 M€
Taux de programmation FEDER par rapport à 2003	37%
Taux de FEDER programmé de 2000 à 2003 par rapport au programme 2000 -2006	7 %
Nombre d'opérations programmées	8

Cette mesure n'a connu un début d'exécution que depuis l'année 2002 ; au cours de l'année 2003, la programmation s'est confirmée mais reste néanmoins faible avec des retards importants sur les endiguements et le programme de lutte contre l'érosion et les mouvements de terrain.

Les perspectives laissent entrevoir un démarrage progressif des opérations prévues à cette mesure s'agissant aussi bien des travaux d'endiguement des cours d'eau, des travaux de protection des habitants dans les hauts que des études sur les risques naturels, croissance qui n'atteindra cependant pas les prévisions inscrites initialement au DOCUP. De ce fait, les prévisions initiales ont dû, par conséquent, être ajustées à la baisse à l'occasion de la révision à mi-parcours .

Éléments pris en compte dans une déclaration de dépenses en 2003 :

Pas de déclaration de dépenses présentée au titre de cette mesure compte tenu du démarrage tardif de la programmation. S'agissant de la prévention et de la protection contre les risques naturels, presque toutes les opérations ont été programmées en 2003 et ne généreront des dépenses certifiées qu'en 2004 .



AXE D

Développer les infrastructures d'éducation et de formation

Stratégie et options prioritaires (rappel du DOCUP) :

La stratégie proposée se fonde sur la prise en compte globale des besoins du système éducatif en matière d'infrastructures du cycle primaire aux filières d'enseignement supérieur.

Éléments de programmation pour l'année civile 2003 :

Indicateurs clés pour la mesure :	Programmé en 2003
Montant FEDER Programmé en 2003	18,96 M€
Taux de programmation FEDER par rapport à 2003	70 %
Taux de FEDER programmé de 2000 à 2003 par rapport au programme 2000 -2006	34%
Nombre d'opérations programmées	23
Nombre d'études	4

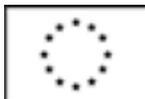
La programmation des opérations relatives à cet axe s'intensifie année après année principalement au niveau des établissements d'enseignement secondaire et des infrastructures universitaires, cette tendance ne se confirmant pas au niveau des centres de formation professionnelle.

Éléments pris en compte dans une déclaration de dépenses en 2003 :

Indicateurs clé pour la mesure	Dépenses certifiées
Montant FEDER	17,86 M€
Taux de certification FEDER par rapport aux tranches 2000-2003	20%
Taux de certification FEDER par rapport aux tranches 2000-2006	14%

S'agissant des montants programmés sur la période 2000-2003, 44 % des dépenses sont certifiées.

Celles-ci concernent, pour les plus significatives, les opérations de construction et réhabilitation de collèges et lycées (certifiées à 48%) ainsi que le programme de développement de l'Université (certifié à 12%) au titre duquel certaines opérations importantes devraient être programmées au cours du 1^{er} semestre 2004 (certification à partir de 2005).



Mesure D1

Construction, câblage, mise à niveau fonctionnelle et pédagogique des collèges et lycées

Objectifs de la mesure (rappel DOCUP) :

Cette mesure vise à :

- Favoriser l'égalité des chances en permettant à chacun d'avoir des conditions d'études satisfaisantes,
- Faire face à la croissance de la démographie scolaire,
- Pallier les sureffectifs des établissements et mieux répartir la carte pédagogique sur le territoire,
- Élargir l'offre de formation et accompagner l'évolution de la technologie et des modes d'enseignement.

Descriptif synthétique :

Il s'agit notamment de soutenir trois types d'opérations :

- Construction de nouveaux lycées et collèges,
- Rénovation lourde de lycées et collèges,
- Équipements nécessaires au bon fonctionnement de ces structures.

Éléments de programmation pour l'année civile 2003 :

Indicateurs clés pour la mesure :	Programmé en 2003
Montant FEDER programmé en 2003	17,22 M€
Taux de programmation FEDER par rapport à 2003	81 %
Taux de FEDER programmé de 2000 à 2003 par rapport au programme 2000 -2006	34 %
Nombre d'opérations soutenues	20

La programmation liée à cette mesure a connu une accélération soutenue au titre de 2003 sans toutefois parvenir à combler les retards de programmation constatés les années précédentes.

Au titre de cette mesure ont été programmés les opérations suivantes :

S'agissant des collèges :

- 3 extensions d'établissements, volet études
- 3 extensions d'établissements, volet études et travaux
- la réalisation d'équipements sportifs dans un établissement
- la réhabilitation d'un établissement



S'agissant des lycées :

- 2 importantes opérations de construction de lycées, volets études et travaux, à Saint André et au Tampon (premiers lycées haute qualité environnementale) ;
- la construction d'une cuisine centrale à Saint Denis ;
- la réhabilitation de 9 établissements d'enseignement professionnel afin de moderniser les espaces de travail des apprenants.

Globalement, ces opérations contribuent à une augmentation de la capacité d'accueil de 600 places au niveau des collèges et de 1700 places au niveau des lycées.

Éléments pris en compte dans une déclaration de dépenses en 2003 :

Indicateurs clé pour la mesure	Dépenses certifiées
Montant FEDER	17,32 M€
Taux de certification FEDER par rapport aux tranches 2000-2003	28%
Taux de certification FEDER par rapport aux tranches 2000-2006	20%

Par rapport aux montants programmés en Comité sur la période 2000-2003, 48 % des dépenses sont certifiées.

Celles-ci concernent des constructions et réhabilitations de collèges et lycées pour lesquelles plusieurs importantes opérations sont d'ores et déjà achevées et en voie de certification totale. Par ailleurs, l'agrément d'opérations importantes est en cours pour 2004 avec des certifications qui interviendront à partir de 2005.



Mesure D2

Construction et équipement de structures nouvelles pour l'enseignement supérieur et la recherche

Objectifs de la mesure (rappel DOCUP) :

Cette mesure vise deux objectifs principaux :

- Développer l'enseignement supérieur et la recherche universitaire à La Réunion,
- Rattraper les déficits de surface d'accueil actuels, en prenant également en compte la croissance attendue des effectifs.

Descriptif synthétique :

Il s'agit de développer l'Université et les structures liées ainsi que de déconcentrer certaines de ses activités vers différentes communes de l'île.

Éléments de programmation pour l'année civile 2003 :

Indicateurs clés pour la mesure :	Programmé en 2003
Montant FEDER programmé en 2003	1,74 M€
Taux de programmation FEDER par rapport à 2003	36 %
Taux de FEDER programmé de 2000 à 2003 par rapport au programme 2000 -2006	24 %
Nombre d'opérations soutenues	3

Au titre de cette mesure ont été programmés les opérations relatives à la construction de la bibliothèque universitaire, d'amphithéâtres et de salles d'enseignement au Tampon (phase d'études). Des opérations plus importantes seront programmées dans le courant du premier semestre 2004 ce qui montre que le programme d'investissement a aujourd'hui démarré.

Éléments pris en compte dans une déclaration de dépenses en 2003 :

Indicateurs clé pour la mesure	Dépenses certifiées
Montant FEDER	0,53 M€
Taux de certification FEDER par rapport aux tranches 2000-2003	4%
Taux de certification FEDER par rapport aux tranches 2000-2006	3%

Les niveaux de certification restent très faibles compte tenu des retards de programmation. Par rapport aux montants programmés en Comité sur la période 2000-2003, 12 % des dépenses sont certifiées. Celles-ci concernent le programme de développement de l'Université qui n'a vu jusqu'à 2003 que la programmation d'études aux volumes financiers peu significatifs.



Mesure D3
Création de pôles d'excellence sectoriels en matière de formation professionnelle

Objectif de la mesure (rappel DOCUP) :

Cette mesure vise à consolider et diversifier l'offre de formation professionnelle qualifiante par la constitution de pôles de compétence sectoriels afin de répondre à la demande du secteur économique.

Descriptif synthétique :

Il s'agit de la construction ou reconfiguration de pôles sectoriels de formation dans une logique de mise en réseau et d'optimisation de moyens en prenant en compte également les structures d'appui intervenant dans le domaine de l'emploi et de la formation.

Éléments de programmation pour l'année civile 2003 :

Pas d'opération programmée au titre de la présente mesure, les opérations prévues connaissant des décalages importants dans les échéanciers de mise en oeuvre. En effet, le centre de formation aux métiers de l'automobile-transport ainsi que la maison de l'emploi et de la formation voient leur concrétisation différée à la période 2005-2006. Il en va de même pour la reconfiguration des pôles sectoriels de l'Afpar. Enfin, le niveau d'avancement du projet de centre de formation aux métiers de l'électricité et de la maintenance industrielle laisse présager d'une réalisation postérieure à 2006.

Toutes ces données ont été prises en compte dans le cadre des ajustements nécessaires de cette mesure au moment de la révision à mi-parcours du programme .

Éléments pris en compte dans une déclaration de dépenses en 2003 :

Pas de déclaration de dépenses présentée au titre de cette mesure .



AXE E

Ouvrir la Réunion sur l'extérieur

Stratégie et options prioritaires (rappel du DOCUP):

L'ouverture de l'économie réunionnaise sur l'extérieur constitue un axe essentiel de son développement. Cette orientation se traduit d'une part par un renforcement et une valorisation des outils de désenclavement portuaires et aéroportuaires. D'autre part, il convient de permettre aux entreprises productives et de services d'étendre leurs marchés potentiels. Il s'agit aussi de favoriser les actions de coopération régionale.

Éléments de programmation pour l'année civile 2003 :

Indicateurs clés pour la mesure :	Programmé en 2003
Montant FEDER programmé en 2003	1,88 M€
Taux de programmation FEDER par rapport à 2003	24 %
Taux de FEDER programmé de 2000 à 2003 par rapport au programme 2000 -2006	13 %
Nombre d'opérations programmées (dont entreprises soutenues)	18 (15)

Éléments pris en compte dans une déclaration de dépenses en 2003 :

Indicateurs clé pour la mesure	Dépenses certifiées
Montant FEDER	4,16 M€
Taux de certification FEDER par rapport aux tranches 2000-2003	14%
Taux de certification FEDER par rapport aux tranches 2000-2006	7%

Les taux de certification sont modestes compte tenu des décalages de mise en œuvre des opérations.



Mesure E1 Aéroports

Objectif de la mesure (rappel DOCUP) :

Cette mesure vise à accueillir l'augmentation du trafic, à améliorer les services rendus aux passagers et aux opérateurs et à densifier la desserte régionale.

Descriptif synthétique :

Il s'agit notamment de soutenir :

- l'extension des aérogares et de leurs connexions ;
- l'extension des parkings avion, de la construction de hangars, ...

Éléments de programmation pour l'année civile 2003 :

Pas d'opération programmée au titre de la présente mesure en 2003.

Les programmes d'extension et de mise aux normes des deux aéroports de Saint Denis Roland Garros (programme revu à la baisse compte tenu de la stagnation du trafic) et de Saint Pierre Pierrefonds se poursuivront sur la deuxième partie du programme.

Les prévisions de programmation n'atteindront cependant pas les montants inscrits initialement au DOCUP avec comme conséquences des révisions à la baisse des enveloppes prévues à l'occasion de la révision à mi-parcours.

Éléments pris en compte dans une déclaration de dépenses en 2003 :

Indicateurs clé pour la mesure	Dépenses certifiées
Montant FEDER	0,81 M€
Taux de certification FEDER par rapport aux tranches 2000-2003	11%
Taux de certification FEDER par rapport aux tranches 2000-2006	9%

Les taux de certification accusent un retard important compte tenu du démarrage tardif de certaines opérations.

Par rapport aux montants programmés en Comité sur la période 2000-2003, 61 % des dépenses sont certifiées.

Celles-ci concernent des opérations relatives à l'aéroport de Saint Denis Roland Garros :

- aérogare passagers, acquisition de passerelles télescopiques (certifié à 100%)
- aérogare fret, construction du parking avions et de l'oléoréseau associé (certifié à 61%).

L'agrément des travaux d'extension de la piste de Pierrefonds interviendra au cours du premier trimestre 2004 avec les premières certifications prévues en 2005.



Mesure E2 Ports

Objectifs de la mesure (rappel DOCUP) :

Cette mesure vise à adapter les infrastructures portuaires en gardant et en améliorant un niveau de service compétitif afin d'assurer l'écoulement des trafics attendus et d'augmenter la capacité d'accueil des navires.

Descriptif synthétique :

Il s'agit de moderniser les infrastructures portuaires pour faire face à l'augmentation générale de l'activité maritime, en menant les opérations suivantes :

- Création de linéaires de quais supplémentaires
- Restructuration du cercle d'évitage
- Spécialisation et équipement des quais par type de trafic
- Création d'un sea-line
- Création d'un silo à céréales , ...

Éléments de programmation pour l'année civile 2003 :

Indicateurs clés pour la mesure :	Programmé en 2003
Montant FEDER programmé en 2003	1,20 M€
Taux de programmation FEDER par rapport à 2003	30%
Taux de FEDER programmé de 2000 à 2003 par rapport au programme 2000 -2006	9 %
Nombre d'opérations programmées	1

Le taux de programmation en 2003 apparaît faible mais l'avancement de la mesure dépend d'un nombre limité d'opérations. Néanmoins, les perspectives de réalisation des opérations prévues restent bonnes (à l'exception du projet de sea-line), ces infrastructures devant être programmées sur la période 2004-2006. Les travaux du grand projet « extension du Port Est » devraient débiter à la fin de l'année 2004.

Éléments pris en compte dans une déclaration de dépenses en 2003 :

Indicateurs clé pour la mesure	Dépenses certifiées
Montant FEDER	1,24 M€
Taux de certification FEDER par rapport aux tranches 2000-2003	9%
Taux de certification FEDER par rapport aux tranches 2000-2006	5%

Les taux de certification accusent un retard important. Par rapport aux montants programmés en Comité sur la période 2000-2003, 56 % des dépenses sont certifiées à fin 2003.

Celles ci concernent des opérations relatives d'une part à des interventions sur le Port Est (études de conception et voie péri-portuaire Sud Est - certifié à 64%) et d'autre part à l'acquisition d'une grue polyvalente (certifié à 49%).



Mesure E3 Export

Objectif de la mesure (rappel DOCUP) :

Il s'agit d'ouvrir les horizons de la Réunion et d'accroître les débouchés des entreprises installées localement.

Descriptif synthétique :

L'objectif d'ouverture vers l'extérieur se traduit par la mise en place d'une démarche intégrée alliant la prospection d'investisseurs extérieurs, l'encouragement de l'installation d'unités de fabrication, l'accompagnement des initiatives à la prospection extérieure et la coopération régionale.

Éléments de programmation pour l'année civile 2003 :

Indicateurs clés pour la mesure :	Programmé en 2003
Montant FEDER programmé en 2003	0,64 M€
Taux de programmation FEDER par rapport à la tranche 2003	37 %
Taux de FEDER programmé de 2000 à 2003 par rapport au programme 2000 -2006	19 %
Nombre d'entreprises soutenues	15

16 projets ont pu être soutenus au titre de cette mesure en 2003 :

- le programme d'actions au titre de l'accueil des investisseurs mis en œuvre par le Comité de Pilotage de l'Industrie ;
- des aides directes à l'export dont 7 au titre de l'initiation et 4 au titre du soutien à l'export ;
- 4 aides au recrutement d'un cadre export.

Le niveau d'exécution de la mesure est fortement conditionné par une seule sous mesure qui représente 80% des crédits, le fonds d'aide à la localisation d'entreprises (FALE). Compte tenu des perspectives incertaines en termes d'utilisation des crédits, des ajustements sont proposés au titre de la révision à mi-parcours.

Éléments pris en compte dans une déclaration de dépenses en 2003 :

Indicateurs clé pour la mesure	Dépenses certifiées
Montant FEDER	2,1 M€
Taux de certification FEDER par rapport aux tranches 2000-2003	31%
Taux de certification FEDER par rapport aux tranches 2000-2006	11%

Par rapport aux montants prévus sur la période 2000-2003, 31 % des dépenses sont certifiées à fin 2003.

Celles-ci concernent essentiellement les programmes d'actions du Comité de Pilotage de l'Industrie (programmes 2000, 2001 et 2002 soldés) ainsi qu'une opération relevant du FALE (certifiée à 60%). Enfin, sur environ 75 actions soutenues au titre du volet export de 2000 à 2003, un tiers des dossiers est soldé au 31 Décembre 2003.



Mesure E4 Coopération régionale

Objectif de la mesure (rappel DOCUP) :

L'objectif de la mesure est de développer et de mieux coordonner la coopération régionale avec l'ensemble des pays de la zone.

Descriptif synthétique :

Les actions soutenues devront favoriser et développer les relations avec les pays de la zone, par exemple dans les domaines suivants : économie, agriculture et problèmes vétérinaires, tourisme, environnement, ...

Éléments de programmation pour l'année civile 2003 :

Indicateurs clés pour la mesure :	Programmé en 2003
Montant FEDER programmé en 2003	40 000 €
Taux de programmation FEDER par rapport à 2003	8,5%
Taux de programmation FEDER par rapport au programme 2000 -2006	0,92%
Nombre de projets	1

Au titre de cette mesure, un seul dossier a été programmé en 2003 concernant le séminaire sur le développement durable dans l'océan indien.

Les projets qui avaient été identifiés, lors du dernier rapport annuel, comme devant se réaliser en 2003 ont connu des difficultés. Ainsi, le projet de la Croix Rouge n'a été programmé qu'en début 2004. Quant au dossier concernant l'échange de collégiens entre La Réunion et l'Afrique du Sud, des difficultés techniques ne permettent toujours pas sa réalisation.

Au terme de 3 années de programmation, seulement 4 dossiers ont été programmés ce qui explique l'ajustement à la baisse de l'enveloppe financière de cette mesure à l'occasion de la révision à mi-parcours. La grande difficulté que rencontre cette mesure vient principalement des règles de gestion des fonds structurels. En particulier, le recours au paiement par forfait est pratique courante dans ce type de dossier. Face à l'obligation de justifier leurs dépenses par des pièces probantes, les porteurs de projet préfèrent souvent recourir à d'autres sources de financement (État, collectivités locales...).

Éléments pris en compte dans une déclaration de dépenses en 2003 :

Pas de déclaration de dépenses présentée à la Commission en 2003 au titre de cette mesure.



Ile de La Réunion - DOCUP 2000 2006 - Rapport Annuel 2003

En effet, les difficultés rencontrées dans la remontée des dépenses n'ont pas permis d'intégrer les dossiers déjà programmés au sein des appels de fonds successifs. De même, le non conventionnement du dossier de séminaire sur le développement durable dans l'Océan Indien n'a pas permis pas de déclarer les dépenses correspondantes, bien que ce projet ait déjà fait l'objet d'un rapport d'exécution.



2.2.2 Avancement des axes et mesures FSE

Rappel des caractéristiques du FSE dans le DOCUP

L'ensemble des partenaires a perçu depuis longtemps l'importance de l'enjeu que représente la bonne utilisation du Fonds Social Européen avec la mise en place de politiques de lutte contre les exclusions, de prévention du chômage, de formation et de qualification tout en coordonnant leurs actions. Cette perception de l'enjeu s'est traduite dans le DOCUP 2000 2006 par une enveloppe FSE doublée par rapport à la période précédente (457 millions d'euros), ce fonds représentant 30% du montant du programme et, à l'échelle française, environ le quart du FSE des objectifs 1 et 2.

Les trois axes de gestion ont pris en compte les principales données stratégiques du contexte de l'emploi et de la formation à la Réunion, à savoir :

- l'importance grandissante des situations d'exclusion (exclusion sociale, exclusion du marché du travail, exclusion du savoir),
- la nécessité d'élever en permanence les niveaux de qualification en diversifiant les parcours à La Réunion ou hors de l'île, eu égard au cloisonnement du marché local de l'emploi,
- l'optimisation des gisements d'emplois et d'activités, en apportant une attention particulière aux secteurs émergents et en tirant profit du renouvellement des actifs dans les secteurs traditionnels,
- la structuration d'une politique coordonnée et permanente de prospection, d'analyse et d'évaluation des stratégies d'emploi, de formation et d'insertion.

Ainsi la stratégie pour la qualification, l'emploi et contre les exclusions se décline en trois axes :

- Axe G Favoriser l'insertion et prévenir les exclusions
- Axe H Promouvoir la formation et l'apprentissage tout au long de la vie
- Axe I Développer l'accompagnement et l'ingénierie dans un souci de qualité

Deux indicateurs d'efficacité se rattachent à cette problématique ressources humaines, à savoir :

- le nombre de bénéficiaires, dont la valeur cible est évaluée dans le DOCUP à 25 000 au 31 décembre 2003,
- le volume d'heures stagiaires, dont la valeur cible est évaluée dans le DOCUP à 18 millions au 31 décembre 2003.

UNIQUEMENT ANNEE 2003		MILLIONS D'EUROS COURANTS		COUT TOTAL		ENGAGEES COMM.		FONDS PRIVES						
AXE	MESURE	COUT TOTAL PREVU	ENGAGEES COMM. Montant	%	COUT TOTAL PREVU	ENGAGEES COMM. Montant	%	ETAT	COLL. LOC.	AUTRES PUB.	FONDS PRIVES			
Axe G	FSE	INSERTION ET LUTTE CONTRE L'EXCLUSION	16,71	27,80	166%									
Mesure G1	Favoriser l'insertion & prévenir l'exclusion par la mise en activité	4,28	1,60	37%										
Mesure G2	Favoriser l'insertion & prévenir l'exclusion par la mise en parcours	9,41	19,19	204%										
Mesure G3	Prévenir et lutter contre les situations génératrices d'exclusion	3,03	7,01	232%										
Axe H	FSE	FORMATION ET APPRENTISSAGE TOUT AU LONG DE LA VIE	56,00	78,15	140%									
Mesure H1	Mobilité géographique et professionnelle	10,73	11,31	105%										
Mesure H2	Développement du travail féminin et égalité des chances	1,07	0,40	38%										
Mesure H3	Recherche et développement de filières éducatives	4,10	3,76	92%										
Mesure H4	Développement des compétences dans les entreprises	3,19	2,27	71%										
Mesure H5	Accompagnement des mutations sectorielles	9,51	23,67	249%										
Mesure H6	Accès au premier emploi des jeunes par la voie de l'apprentissage	8,54	12,09	142%										
Mesure H7	Formation des adultes et des demandeurs d'emploi	12,13	18,22	150%										
Mesure H8	Dispositifs qualifiants en faveur des jeunes	6,75	6,43	95%										
Axe I	ACCOMPAGNEMENT ET INGÉNIERIE	6,50	4,760	73%										
Mesure I1	Développer l'esprit d'entreprise	1,46	1,34	92%										
Mesure I2	Actions sur les systèmes et dispositifs	3,28	1,33	40%										
Mesure I3	Innovation, individualisation et TICE	1,46	2,08	143%										
Mesure I4	Assistance Technique FSE	0,12	0,01	10%										
Mesure I5	Subvention globale distribuée sous forme de petites subventions	0,18	0,00	0%										
Tous Axes	FSE	79,21	110,71	140%										
2000 à 2003 (jusqu'à 12/03)														
MILLIONS D'EUROS COURANTS														
AXE	MESURE	COUT TOTAL PREVU	ENGAGEES COMM. Montant	%	DEPENSES PUBLIQUES PREVUES	ENGAGEES COMM. Montant	%	DEPENSES UE PREVUES	DEPENSES UE ENGAGEES COMM. Montant	%	FINANCEMENTS PUBLICS NATIONAUX ETAT	COLL. LOC.	AUTRES PUB.	FONDS PRIVES
Axe G	FSE	INSERTION ET LUTTE CONTRE L'EXCLUSION	90,98	103,94	114%									
Mesure G1	Favoriser l'insertion & prévenir l'exclusion par la mise en activité	23,48	16,41	70%										
Mesure G2	Favoriser l'insertion & prévenir l'exclusion par la mise en parcours	51,64	65,95	128%										
Mesure G3	Prévenir et lutter contre les situations génératrices d'exclusion	15,86	21,58	136%										
Axe H	FSE	FORMATION ET APPRENTISSAGE TOUT AU LONG DE LA VIE	312,88	310,66	99%									
Mesure H1	Mobilité géographique et professionnelle	59,06	47,29	80%										
Mesure H2	Développement du travail féminin et égalité des chances	5,93	1,56	26%										
Mesure H3	Recherche et développement de filières éducatives	21,55	15,11	70%										
Mesure H4	Développement des compétences dans les entreprises	18,96	18,05	95%										
Mesure H5	Accompagnement des mutations sectorielles	53,97	75,17	139%										
Mesure H6	Accès au premier emploi des jeunes par la voie de l'apprentissage	48,18	49,74	103%										
Mesure H7	Formation des adultes et des demandeurs d'emploi	68,07	72,84	107%										
Mesure H8	Dispositifs qualifiants en faveur des jeunes	37,18	30,90	83%										
Axe I	ACCOMPAGNEMENT ET INGÉNIERIE	35,69	18,19	51%										
Mesure I1	Développer l'esprit d'entreprise	7,92	5,17	65%										
Mesure I2	Actions sur les systèmes et dispositifs	18,07	5,34	30%										
Mesure I3	Innovation, individualisation et TICE	8,04	7,23	90%										
Mesure I4	Assistance Technique FSE	0,64	0,19	30%										
Mesure I5	Subvention globale distribuée sous forme de petites subventions	1,03	0,25	24%										
Tous Axes	FSE	439,56	432,78	98%										
Axe G	FSE	INSERTION ET LUTTE CONTRE L'EXCLUSION	16,71	27,80	166%									
Mesure G1	Favoriser l'insertion & prévenir l'exclusion par la mise en activité	4,28	1,60	37%										
Mesure G2	Favoriser l'insertion & prévenir l'exclusion par la mise en parcours	9,41	19,19	204%										
Mesure G3	Prévenir et lutter contre les situations génératrices d'exclusion	3,03	7,01	232%										
Axe H	FSE	FORMATION ET APPRENTISSAGE TOUT AU LONG DE LA VIE	54,74	77,35	141%									
Mesure H1	Mobilité géographique et professionnelle	10,73	11,31	105%										
Mesure H2	Développement du travail féminin et égalité des chances	1,07	0,40	38%										
Mesure H3	Recherche et développement de filières éducatives	4,02	3,67	91%										
Mesure H4	Développement des compétences dans les entreprises	2,01	1,57	78%										
Mesure H5	Accompagnement des mutations sectorielles	9,51	23,66	249%										
Mesure H6	Accès au premier emploi des jeunes par la voie de l'apprentissage	8,54	12,09	142%										
Mesure H7	Formation des adultes et des demandeurs d'emploi	12,13	18,22	150%										
Mesure H8	Dispositifs qualifiants en faveur des jeunes	6,75	6,43	95%										
Axe I	ACCOMPAGNEMENT ET INGÉNIERIE	6,50	4,76	73%										
Mesure I1	Développer l'esprit d'entreprise	1,46	1,34	92%										
Mesure I2	Actions sur les systèmes et dispositifs	3,28	1,33	40%										
Mesure I3	Innovation, individualisation et TICE	1,46	2,08	143%										
Mesure I4	Assistance Technique FSE	0,12	0,01	10%										
Mesure I5	Subvention globale distribuée sous forme de petites subventions	0,18	0,00	0%										
Tous Axes	FSE	77,95	109,91	141%										
<i>Situation Indicative</i>														
DEPENSES PUBLIQUES PREVUES	DEPENSES PUBLIQUES ENGAGEES COMM. Montant	%	DEPENSES UE PREVUES	DEPENSES UE ENGAGEES COMM. Montant	%	FINANCEMENTS PUBLICS NATIONAUX ETAT	COLL. LOC.	AUTRES PUB.	FONDS PRIVES					
90,98	103,92	114%	68,69	80,40	117%	1,29	18,92	3,32	0,01					
23,48	16,39	70%	17,72	12,18	69%	0,13	3,95	0,14	0,01					
51,64	65,95	128%	38,97	51,49	132%	0,26	14,01	0,18	0,00					
15,86	21,58	136%	12,00	16,73	139%	0,90	0,96	2,99	0,00					
306,42	303,87	99%	230,22	231,69	101%	18,88	51,66	1,64	6,79					
59,06	47,29	80%	44,54	36,04	81%	5,14	6,12	0,00	0,00					
5,93	1,51	25%	4,45	1,13	25%	0,15	0,23	0,00	0,05					
21,41	15,02	70%	16,03	11,30	70%	1,71	2,01	0,00	0,09					
12,64	11,43	90%	9,09	7,57	83%	1,82	0,94	1,11	6,62					
53,97	75,14	139%	40,51	58,43	144%	1,16	15,54	0,00	0,03					
48,18	49,74	103%	36,28	38,63	106%	0,00	11,11	0,00	0,00					
68,07	72,84	107%	51,29	56,22	110%	0,40	15,71	0,52	0,00					
37,18	30,90	83%	28,04	22,38	80%	8,51	0,00	0,01	0,00					
35,69	18,19	51%	26,95	13,25	49%	2,28	1,97	0,68	0,00					
7,92	5,17	65%	5,98	3,64	61%	0,85	0,08	0,61	0,00					
18,07	5,34	30%	13,63	4,13	30%	0,50	0,68	0,03	0,00					
8,04	7,23	90%	6,06	5,13	85%	0,85	1,21	0,04	0,00					
0,64	0,19	30%	0,50	0,14	29%	0,04	0,01	0,00	0,00					
1,03	0,25	24%	0,78	0,21	27%	0,04	0,00	0,00	0,00					
433,10	425,98	98%	325,86	325,35	100%	22,45	72,55	5,64	6,80					
<i>Situation Indicative</i>														

TOTAL DOCUP (jusqu'à 12/03) MILLIONS D'EUROS COURANTS		COUT TOTAL		DEPENSES PUBLIQUES		DEPENSES UE		FINANCEMENTS PUBLICS NATIONAUX		FONDS PRIVES				
AXE	MESURE	COUT TOTAL PREVU	ENGAGE COMM. Montant	PREVUES	ENGAGEES COMM. %	PREVUES UE	ENGAGEES COMM. Montant	ETAT	COLL. LOC.	AUTRES PUB.				
Axe G	FSE	INSERTION ET LUTTE CONTRE L'EXCLUSION	131,57	103,94	79%	97,10	80,40	1,29	18,92	3,32	0,01			
Mesure G1	Favoriser l'insertion & prévenir l'exclusion par la mise en activité	33,88	16,41	48%	25,00	12,18	49%	0,13	3,95	0,14	0,01			
Mesure G2	Favoriser l'insertion & prévenir l'exclusion par la mise en parcours	74,48	65,95	89%	54,96	51,49	94%	0,26	14,01	0,18	0,00			
Mesure G3	Prévenir et lutter contre les situations génératrices d'exclusion	23,21	21,58	93%	17,14	16,73	98%	0,90	0,96	2,99	0,00			
Axe H	FSE	FORMATION ET APPRENTISSAGE TOUT AU LONG DE LA VIE	446,01	310,66	70%	438,31	303,87	69%	322,44	231,69	18,88	51,66	1,64	6,79
Mesure H1	Mobilité géographique et professionnelle	85,58	47,29	55%	85,58	47,29	55%	63,11	36,04	5,14	6,12	0,00	0,00	
Mesure H2	Développement du travail féminin et égalité des chances	8,62	1,56	18%	8,62	1,51	17%	6,32	1,13	18%	0,15	0,23	0,00	
Mesure H3	Recherche et développement de filières éducatives	31,52	15,11	48%	31,38	15,02	48%	23,00	11,30	49%	1,71	2,01	0,00	
Mesure H4	Développement des compétences dans les entreprises	24,19	18,05	75%	16,62	11,43	69%	11,88	7,57	64%	1,82	0,94	1,11	
Mesure H5	Accompagnement des mutations sectorielles	77,18	75,17	97%	77,18	75,14	97%	56,67	58,43	103%	1,16	15,54	0,00	
Mesure H6	Accès au premier emploi des jeunes par la voie de l'apprentissage	68,91	49,74	72%	68,91	49,74	72%	50,80	38,63	76%	0,00	11,11	0,00	
Mesure H7	Formation des adultes et des demandeurs d'emploi	97,52	72,84	75%	97,52	72,84	75%	71,90	56,22	78%	0,40	15,71	0,52	
Mesure H8	Dispositifs qualifiants en faveur des jeunes	52,50	30,90	59%	52,50	30,90	59%	38,76	22,38	58%	8,51	0,00	0,01	
Axe I	ACCOMPAGNEMENT ET INGENIERIE	50,92	18,19	36%	50,92	18,19	36%	37,62	13,25	35%	2,28	1,97	0,68	0,00
Mesure I1	Développer l'esprit d'entreprise	11,47	5,17	45%	11,47	5,17	45%	8,47	3,64	43%	0,85	0,08	0,61	0,00
Mesure I2	Actions sur les systèmes et dispositifs	25,50	5,34	21%	25,50	5,34	21%	18,83	4,13	22%	0,50	0,68	0,03	0,00
Mesure I3	Innovation, individualisation et TICE	11,57	7,23	63%	11,57	7,23	63%	8,54	5,13	60%	0,85	1,21	0,04	0,00
Mesure I4	Assistance Technique FSE	0,90	0,19	21%	0,90	0,19	21%	0,70	0,14	21%	0,04	0,01	0,00	0,00
Mesure I5	Subvention globale distribuée sous forme de petites subventions	1,48	0,25	17%	1,48	0,25	17%	1,09	0,21	19%	0,04	0,00	0,00	0,00
Tous Axes	FSE	628,50	432,78	69%	620,79	425,98	69%	457,15	325,35	71%	22,45	72,55	5,64	6,80

Situation indicative



Analyse synthétique de l'année 2003

• Indicateurs clés pour le FSE en 2003 (1er janvier au 31 décembre 2003) :

Date d'engagement de la tranche annuelle 2003	14 février 2003
Montant FSE certifié par la Réunion et déclaré recevable par l'UE en 2003	68,11 Meuros
Taux de FSE déclaré en 2003 par rapport au FSE prévu en 2003	103%
Taux de FSE déclaré depuis le début du programme par rapport au FSE prévu au titre du programme	38%
Montant FSE programmé en 2003	92,80 Meuros
Taux de FSE programmé par rapport au FSE prévu en 2003	141%
Taux de FSE programmé depuis le début du programme par rapport au FSE prévu au titre du programme	71%

	Programmé en 2003	Cumul programm. 00 à 03	Déclaré en 2003	Cumul Décl. 00 à 03
Nb bénéficiaires	33 458	123 925	33 016	90 722
Nb heures stagiaires	9 556 103	36 585 105	8 272 638	22 225 042
Nb entreprises bénéficiaires	24	176	30	127
Nb d'individus bénéficiaires (entreprises)	581	8 238	1 420	2 780

Au 31 décembre 2003, l'état d'avancement du programme est le suivant, en programmé et en déclaré, comparé à l'enveloppe totale du FSE.

	FSE prévu au DOCUP	FSE programmé au 31/12/2003	FSE déclaré au 31/12/2003
Montant	457,15 M€	325,345 M€	175,44 M€
Taux	100 %	71 %	38 %

Mesurer le montant programmé est important, car ces montants, ventilés selon l'année civile où il est prévu de les dépenser, constituent la base des prévisions d'exécution financière. Ils constituent donc un bon outil dans l'anticipation d'un éventuel dégagement d'office.

Au 31 décembre 2003, le taux de programmation dépasse les 70% de l'enveloppe totale prévue au titre du programme, confirmant la « bonne santé » du volet FSE du programme, suite aux effets des décisions en matière de taux de cofinancement (tranches 2002 et 2003 cofinancées à 85%) et aux mesures de relance décidées à l'échelle nationale (en particulier sur les modalités d'engagement).

	FSE programmé en :	Evolution programmé par rapport année précédente
Année 2000	68,35 Meuros	-
Année 2001	74,20 Meuros	+ 7%
Année 2002	89,84 Meuros	+ 21%
Année 2003	92,80 Meuros	+ 3%



A noter que les années 2002 et 2003 marquent très probablement un « plafond » du niveau de programmation, ce niveau ayant été accentué par le taux de cofinancement à 85% appliqué à ces deux années.

Il est également important de souligner que ces chiffres sont des maxima qui ne seront pas déclarés en totalité car il n'y a quasiment pas eu de déprogrammations effectuées jusqu'à maintenant. Par ailleurs, l'utilisation du taux de cofinancement à 85% se traduit dans certains cas par une sélection a posteriori des dépenses ou actions déclarées : si jusqu'à maintenant le décalage entre niveau de programmation et de déclaration était de l'ordre de 10% (pour 100 euros programmés, 90 sont déclarés), il pourrait s'établir entre 15 et 20% à l'avenir pour les opérations programmées en 2002 et 2003.

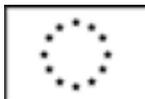
Les perspectives de déclaration de dépenses pour 2004 sont plutôt bonnes :

- la simplification des procédures décidée aux échelles nationale et communautaire a permis d'accélérer la consommation des crédits,
- l'expérience acquise sur les marchés publics a permis d'accélérer les procédures de passation de marchés.
- le niveau de programmation et de réalisation atteint un niveau satisfaisant qui devrait permettre de combler progressivement le retard initial.

Les constats effectués ces dernières années restent valables concernant les niveaux de programmation des axes : l'axe G reste l'axe le plus en avance des trois axes cofinancés par le FSE avec 83% des montants programmés pour la période 2000 2006, cette tendance s'étant encore accentuée en 2003.

L'axe H connaît un niveau de programmation satisfaisant avec 72% des sommes programmées au 31 décembre 2003 et seulement deux mesures sur les 8 qui le composent sont sous programmées.

L'axe I est le seul des trois à être en retard par rapport aux prévisions de réalisation. Ce phénomène est explicable par la nature des actions qui le composent, souvent innovantes ou nécessitant une ingénierie pour leur mise en œuvre. Cependant, d'année en année, le niveau de programmation augmente, mais reste inférieur aux prévisions faites en 1999.



Axe G

Favoriser l'insertion et prévenir les exclusions

Stratégie et options prioritaires (rappel du DOCUP) :

Conformément à la stratégie du cadre de référence de l'objectif 3, " les interventions financées au titre de cet axe visent à accroître, renforcer et optimiser les actions conduites pour lutter contre le chômage, notamment de longue durée, à promouvoir l'égalité des chances dans l'accès au marché du travail et la lutte contre les exclusions, en s'appuyant sur des politiques de prévention d'une part et d'insertion sociale, d'autre part . "

Eléments de programmation en 2003 :

Indicateurs clés pour l'axe :	En 2003	Cumul 00 à 03
Montant FSE programmé	23,61 Meuros	80,40 Meuros
Taux de FSE par rapport à année civile	166%	X
Taux de FSE par rapport au pgme 2000 2006	24%	83%
Nombre de bénéficiaires	8 640	32 574
Nombre d'heures stagiaires	2 401 722	9 467 572

Les tendances soulignées ces dernières années restent les mêmes : l'axe G reste l'axe le plus en avance avec 83% des montants programmés pour la période 2000 2006, cette tendance s'étant encore accentuée en 2003.

Parmi les trois mesures, la progression est irrégulière :

- retard sur la mesure G1, dont deux des six sous mesures n'ont toujours pas été mises en œuvre,
- largement compensé par l'avance prise sur les mesures G2 et G3.

FSE programmé en : Evolution programmé
par rapport année
précédente

Année 2000	15,89 Meuros	-
Année 2001	18,55 Meuros	+ 17%
Année 2002	22,42 Meuros	+ 21%
Année 2003	23,61 Meuros	+ 5%

Eléments de réalisation en 2003 :

Indicateurs clés pour l'axe :	Déclaré en 2003	Cumul 00 à 03
Montant FSE	15,21 Meuros	32,45 Meuros
Taux de FSE par rapport année civile	107%	X
Taux de FSE par rapport au pgme 2000 2006	16%	33%
Nombre de bénéficiaires	6 979	18 633
Nombre d'heures stagiaires	1 394 327	3 485 095

Si, en terme de programmation, l'axe G est le plus en avance des trois axes cofinancés par le FSE, il n'en est pas de même en matière de déclaration de dépenses : avec 33% de dépenses déclarées, il est fortement en retard par rapport à l'axe H : ce phénomène traduit le poids des « gros dispositifs » de type AAPPAR, RSMA, mobilité dans l'avancement du programme ainsi que le décalage entre montants déclarés et programmés de certaines sous mesures (notamment les PLIE et l'accompagnement scolaire).



Mesure G1

Favoriser l'insertion et prévenir l'exclusion par la mise en activité

Objectif de la mesure (rappel DOCUP):

Favoriser l'insertion sociale ou professionnelle de publics en difficulté par des formules pédagogiques souples basées sur la mise en activité. Permettre ainsi à certains d'acquérir une expérience professionnelle valorisable dans le cadre de leur recherche d'emploi.

Contribuer à la pérennisation des dispositifs d'insertion par la mise en activité par exemple en renforçant les ressources humaines d'encadrement.

Descriptif synthétique :

Chantiers liés à l'insertion : chantiers emplois verts, chantiers de proximité, chantiers ONF.

Aide aux structures d'insertion et aux projets d'initiative locale offrant des voies de formation alternatives.

Eléments de programmation en 2003 :

Indicateurs clés mesure G1 :	Année 2003	Cumul 00 à 03
Montant FSE	1,36 Meuros	12,18 Meuros
Taux de FSE par rapport année civile	37%	X
Taux de FSE par rapport au pgme 2000 2006	5%	49%
Nombre de bénéficiaires	309	4 498
Nombre d'heures stagiaires	227 959	1 039 084

En 2003, seulement deux sous mesures ont fait l'objet d'une programmation en Comité Local de Suivi jusqu'au mois de décembre 2003, soit deux de moins qu'en 2002 :

- L'année 2003 a vu se poursuivre l'engagement de projets dans le cadre du dispositif PREFACE (correspondant à des projets 2002). Il s'agit de permettre à des personnes d'étudier la faisabilité de leur projet avant de s'engager dans la création de leur entreprise. 20 porteurs de projets (dont 7 femmes) ont pu être aidés dans des domaines allant de la vente d'articles de pêche au transport d'handicapés. L'objectif, à terme, est que la moitié de ces personnes crée leur entreprise.

- concernant la formation en accompagnement des Projets d'Initiative Locale, le FSE cofinance ces actions d'insertion par l'économique basées sur une démarche participative (approche bottom up) liée à des initiatives locales et permettant à des jeunes et des demandeurs d'emploi d'acquérir les compétences nécessaires dans le cadre d'un projet de développement. Le programme 2003 voit une reprise marquée de ce programme avec la mise en œuvre de 16 actions préfinancées par le Conseil Régional (au lieu de 5 en 2002), représentant 227 959 heures stagiaires à destination de 289 bénéficiaires.

Parmi les actions non programmées, différents cas coexistent :

- concernant l'accompagnement des chantiers emplois verts, les contraintes liées aux fonds communautaires paraissent trop élevées pour les associations concernées. Aussi, le Conseil Régional préfère-t-il subventionner ces actions hors DOCUP, sur des fonds nationaux.

- concernant les chantiers d'insertion de l'ONF, le programme 2003 avait été programmé en décembre 2002 et apparaît donc dans le rapport d'exécution de l'année dernière.



- concernant les chantiers de proximité et l'aide aux postes et pôles d'insertion, la mise en œuvre de ces deux sous mesures s'est heurtée au problème de statut d'organisme intermédiaire que ne possédait pas l'Agence Départementale d'Insertion, jusqu'à la fin de l'année.

Eléments de réalisation en 2003 :

Indicateurs clés mesure G1 :	Déclaré en 2003	Cumul 00 à 03
Montant FSE	2,68 Meuros	6,54 Meuros
Taux de FSE par rapport année civile	74%	X
Taux de FSE par rapport au pgme 2000 2006	11%	26%
Nombre de bénéficiaires	895	2 254
Nombre d'heures stagiaires	125 751	484 062

Les quatre sous mesures qui avaient fait l'objet d'une programmation en Comité Local de Suivi en 2002 ont vu des dépenses déclarées en 2003 :

- concernant les chantiers d'insertion de l'ONF, ce sont 401 bénéficiaires (196 CES - dont 15 femmes et 205 CIA) qui ont pu être finalement encadrés, représentant 36 224 journées de CES/CIA.

- concernant les projets d'initiative locale, 14 actions ont fait l'objet de déclarations de dépenses pour un total de 125 751 heures stagiaires. Elles ont été suivies par 237 bénéficiaires, en majorité des jeunes de moins de 25 ans se trouvant en situation de chômage.

- concernant l'accompagnement des chantiers emplois verts, 204 postes ont été déclarés sur 292 agréés soit 70 % de réalisations sur les programmes 2001 et 2002. Ce sont essentiellement des hommes de plus de 25 ans, dont les postes ont été reconduits d'une année sur l'autre.

- concernant l'accompagnement du dispositif PREFACE, la programmation ayant lieu sur la base des réalisations, la totalité des programmes 2001 et 2002 a été déclarée, soit 53 projets de création d'entreprises, dont 21 portés par des femmes.



Mesure G2

Favoriser l'insertion et prévenir l'exclusion par la mise en parcours

Objectif de la mesure (rappel DOCUP) :

Prévenir et lutter contre les exclusions par une démarche de mobilisation et de dynamisation des populations les plus fragiles en recherchant notamment la construction de parcours personnalisés.

Descriptif synthétique :

Actions préparatoires à l'insertion, à la qualification des jeunes, actions d'utilité sociale.

Accompagnement de publics sous contrats aidés.

Plans Locaux pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE).

Dispositif de formation " nouveaux emplois, emplois jeunes ".

Eléments de programmation en 2003 :

Indicateurs clés mesure G2 :	Année 2003	Cumul 00 à 03
Montant FSE	16,30 Meuros	51,49 Meuros
Taux de FSE par rapport année civile	204%	X
Taux de FSE par rapport à 2000 2006	30%	94%
Nombre de bénéficiaires	7 046	24 359
Nombre d'heures stagiaires	1 750 103	6 966 602

En 2003, ont été programmés :

- les marchés liés aux actions de préparation à l'insertion ont été programmés pour la deuxième fois : 12 actions ont été cofinancées, à destination de 352 éremistes, pour un volume de 88 220 heures stagiaires.

- le Cycle d'insertion professionnelle par l'alternance (CIPPA) du Réseau espace Sud a également été programmé, à destination de 60 jeunes non diplômés, pour un volume total de 51 840 heures stagiaires. Le CIPPA vise à aider les jeunes en très grande difficulté à acquérir les pré-requis nécessaires à l'entrée dans un cursus de formation professionnelle et à élaborer un projet personnel réaliste.

- une première action a été programmée sur la sous mesure actions d'utilité sociale : à partir d'un hébergement temporaire, il est proposé de favoriser l'insertion et de prévenir les exclusions par l'accès à un logement et la mise en parcours professionnel : en l'occurrence, le Fonds Social Européen cofinance les moyens humains nécessaires à cette approche globale de la famille (assistante sociale, psychologue, technicien d'habitat, ...). 40 personnes devraient être prises en charge en 2003.

- les Plans Locaux pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE) : les 6 PLIE existants ont vu leurs programmes d'actions cofinancés en 2003.

Cela représente l'entrée en parcours de 3 344 nouveaux bénéficiaires (et 3 186 en parcours). Le nombre de sorties positives est évalué à 1356 pour l'année 2003.

A noter également qu'avec l'augmentation du taux de cofinancement à 85%, les frais de structure des PLIE ne sont plus pris en charge au titre du DOCUP.

- Alors qu'aucune action n'avait été programmée en 2002, 5 formations spécifiques aux emplois jeunes ont été mises en place en 2003 à destination de 99 bénéficiaires pour une durée de 160 668 heures stagiaires.



- concernant le programme d'actions préparatoires à la qualification des jeunes, le programme 2003 a fait l'objet de marchés par le Conseil Régional : ces marchés portent sur 54 lots d'actions de type remise à niveau, aide au choix professionnel, trajet d'accès à l'emploi, module préparatoire à l'insertion, ... à destination de 3 135 bénéficiaires (jeunes ou publics en difficulté) pour un volume prévisionnel de 1 438 175 heures stagiaires
Une subvention a également été accordée dans le cadre d'une action spécifique de formation-action en lien avec la réhabilitation de cases sinistrées par le cyclone Dina : elle concerne 16 bénéficiaires pour 11 200 heures stagiaires.

Eléments de réalisation en 2003 :

Indicateurs clés mesure G2 :	Déclaré en 2003	Cumul 00 à 03
Montant FSE	10,09 Meuros	20,07 Meuros
Taux de FSE par rapport année civile	126%	X
Taux de FSE par rapport au pgme 2000 2006	18%	37%
Nombre de bénéficiaires	4075	12 034
Nombre d'heures stagiaires	1209769	2 370 112

Quatre types d'actions avaient fait l'objet d'une programmation en Comité Local de Suivi dans le courant de l'année 2002 et leurs dépenses ont été déclarées courant 2003 :

- concernant les actions de préparation à l'insertion, les actions se sont déroulées comme prévu avec l'ouverture de 3 CIPPA (Cycle d'Insertion Professionnelle Par l'Alternance) dans le sud de l'Ile. Le bilan du programme fait ressortir les éléments suivants : le nombre de stagiaires prévu était de 60, mais en définitive ce sont 76 jeunes (dont 31 femmes) qui ont suivi au moins une partie de la formation : le nombre de sorties positives s'élève à 28 (retour scolaire et formation professionnelle principalement), mais le nombre d'abandons reste important (23).

- concernant les Plans Locaux pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE), 6 PLIE ont été programmés en 2002 et mais seuls 4 ont vu leurs dépenses déclarées en 2003 (Saint Pierre, Saint Denis, Saint Louis et Possession), bien que les données qualitatives des soldes soient déjà disponibles pour les 6 PLIE.

PLIE 2002	Nouveaux bénéficiaires prévus	Nouveaux bénéficiaires
AGIDESU (Le Port)	600	595
ASLIE (St-Louis)	269	271
CAP Insertion (Possession)	272	220
MIO (intercommunal de l'Ouest)	350	338
ACTIVE (St Pierre)	535	301
ALIE (Saint Denis)	100	58
TOTAL	2 126	1 783

Il est important de noter concernant certains PLIE le fort décalage existant entre prévision et réalisation, certains programmes étant soldés à un niveau atteignant tout juste 50% des montants programmés.

- concernant les formations liées au dispositif « nouveaux services, emplois jeunes », les quatre actions programmées en 2001 ont pris fin au cours de l'année 2003 et de ce fait, leurs dépenses n'ont pas encore été déclarées. Pour information, à l'issue des 2 actions de formation : « enseignement de la langue des signes appliquées » et « préparation aux métiers de l'enfance », sur 45 stagiaires , 37 soit 82 % de l'effectif ont obtenu leur qualification (attestation ou CAP).

- concernant le programme d'actions préparatoires à la qualification des jeunes, les montants liés à 79 actions ont été déclarés. 1 209 769 heures stagiaires ont été dispensées concernant 2 216 stagiaires , essentiellement des jeunes chômeurs de moins de 25 ans.



Mesure G3

Prévenir et lutter contre les situations génératrices d'exclusion

Objectif de la mesure (rappel DOCUP) :

Prévenir l'exclusion de jeunes handicapés et faciliter la création d'emplois spécifiques et adaptés pour ces publics.

Rapprocher du milieu ordinaire du travail les personnes les plus exposées à l'exclusion.

Pérenniser une politique intégrée de prévention et de lutte contre l'illettrisme.

Descriptif synthétique :

Programmes en faveur des détenus.

Insertion des personnes handicapées.

Accompagnement scolaire.

Dispositif permanent de lutte contre l'illettrisme.

Eléments de programmation en 2003 :

Indicateurs clés mesure G3 :	Année 2003	Cumul 00 à 03
Montant FSE	5,95 Meuros	16,73 Meuros
Taux de FSE par rapport année civile	232%	X
Taux de FSE par rapport au pgme 2000 2006	35%	98%
Nombre de bénéficiaires*	1 285	3 717
Nombre d'heures stagiaires*	423 660	1 461 486

* hors accompagnement scolaire

Concernant la formation de détenus, le programme 2003 2004 consiste en :

- 2 actions de qualification (mécanicien en matériel de jardin, mécanique auto) et une pré qualification maçonnerie,
- pour 48 bénéficiaires (détenus),
- avec un volume d'heures stagiaires prévisionnel égal à 34 560 heures.

Concernant l'insertion des personnes handicapées, plusieurs programmes d'actions annuels ont pu être mis en œuvre :

- le Programme d'Insertion des Travailleurs Handicapés où l'appui du FSE permet de réaliser prestations d'accueil, diagnostic, accompagnement de la formation et en entreprise, appuis ponctuels, maintien dans l'emploi, intégration en milieu ordinaire du travail ...A noter le changement de porteur de projet au second semestre.
- le programme de l'ARPEDA (Association Réunionnaise des Parents d'Enfants Déficients Auditifs) auprès des déficients auditifs, centré sur le placement en entreprise et le maintien dans l'emploi.
- le programme de l'ARVISE concernant le maintien dans l'emploi de 50 handicapés (sur 100 suivis)
- le programme du CRIPE lié à l'accompagnement de 30 handicapés pour leur intégration en milieu ordinaire du travail.

Environ 350 bénéficiaires sont concernés.

Concernant le dispositif de lutte contre l'illettrisme, les 3 ateliers permanents de lutte contre l'illettrisme ont continué leur action pour un effectif théorique de 397 stagiaires (dispositifs en entrées et sorties permanentes) et un volume contractualisé de 158 800 heures stagiaires.

8 actions de formation ont également été subventionnées avec une période d'environ 400 h en centre et une période en entreprise afin de faciliter l'insertion du bénéficiaire dans le monde du travail. Sont concernées 490 personnes pour un volume de 230 300 heures stagiaires.



Concernant l'accompagnement scolaire, mesure nouvelle de ce DOCUP visant à mobiliser hors temps scolaire les enfants et leurs familles dans une logique de prévention de l'exclusion, ont été programmées :

- 139 actions, le plus souvent localisées dans des quartiers " Politique de la Ville ",
- pour l'année scolaire 2003/2004,
- concernant 12 796 bénéficiaires, généralement des enfants.

A noter qu'un ciblage qualitatif des actions sera réalisé au solde ce qui expliquera un montant de solde bien inférieur au montant programmé.

Eléments de réalisation en 2003 :

Indicateurs clés pour la mesure G3 :	Déclaré en 2003	Cumul 00 à 03
Montant FSE	2,44 Meuros	5,84 Meuros
Taux de FSE par rapport année civile	95%	X
Taux de FSE par rapport au pgme 2000 2006	14%	34%
Nombre de bénéficiaires*	2009	4 345
Nombre d'heures stagiaires*	58807	630 921

* hors accompagnement scolaire

Concernant la formation de détenus, sur les 3 actions programmées en milieu carcéral en 2002, seule la qualification maçonnerie a été soldée en 2003. Les données qualitatives des soldes des trois actions sont d'ores et déjà disponibles. Elles ont bénéficié à 48 détenus, pour un volume d'heures stagiaires de 37 440. A noter que sur les 48 bénéficiaires, 41 se sont présentés à un examen en fin de formation, et 30 ont été admis.

Concernant l'insertion des personnes handicapées, les différents organismes ont pu délivrer les prestations prévues à destination de :

- ARGFP (PRITH) : 736 bénéficiaires
- ARPEDA (SFE) : 132 bénéficiaires
- ARVISE « maintien dans l'emploi » : 95 bénéficiaires
- CRIPE (« accompagnement à l'intégration professionnelle en milieu ordinaire de travail ») : 27 bénéficiaires

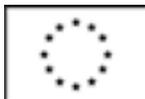
Programmées en 2002, ces actions ont fait l'objet d'une déclaration de dépense en 2003.

Concernant l'accompagnement scolaire, celui-ci intervient dans une optique de prévention de l'exclusion par son action à la fois sur les enfants et les parents. Les actions d'accompagnement se sont déroulées en dehors du temps scolaire et ont été généralement mises en place par des associations.

- 85 actions ont été réalisées, le plus souvent localisées dans des quartiers " Politique de la Ville ",
- pour l'année scolaire 2001/2002,
- à destination de 5 854 enfants.

Concernant la lutte contre l'illettrisme, deux types de dispositif ont été financés :

- d'une part les ateliers permanents : solde du programme de deux ateliers en 2000, et solde du programme 2002 des trois ateliers. En 2002, ce sont 933 bénéficiaires qui ont été accueillis (dont 472 femmes) et 344 450 heures stagiaires qui ont été réalisées.
- d'autre part : 2 actions du programme 2000 pour 21 367 heures stagiaires. Elles ont accueilli 38 jeunes de moins de 25 ans majoritairement en situation de chômage, dont un tiers de femmes.



Axe H

Promouvoir la formation et l'apprentissage tout au long de la vie

Stratégie (rappel du DOCUP) :

La stratégie d'intervention du FSE au sein de cet axe est d'agir sur l'ensemble du dispositif d'éducation et de formation afin de répondre à la demande tant quantitative que qualitative, dans un double objectif de maintenir une constante adéquation des compétences par rapport au marché du travail d'un part et d'améliorer la capacité d'adaptation des publics d'autre part. Cette stratégie conduira également à améliorer le niveau de qualification de la population active.

En pratique, les actions conduites seront toutes centrées sur cette notion de " droit " à la formation et à l'apprentissage tout au long de la vie, indépendamment du public, sachant que là encore l'effort le plus important sera porté sur une approche préventive de l'exclusion et du chômage.

Eléments de programmation en 2003 :

Indicateurs clés pour l'axe H :	Année 2003	Cumul 00 à 03
Montant FSE	65,42 Meuros	231,69 Meuros
Taux de FSE par rapport année civile	141%	X
Taux de FSE par rapport au pgme 2000 2006	20%	72%
Nombre de bénéficiaires	19 244	70 508
Nombre d'heures stagiaires	6 747 453	25 637 213
Nombre d'entreprises bénéficiaires :	24	176
Nombre d'individus bénéficiaires (etp) :	581	8 238

En terme de programmation, l'axe H connaît un niveau de programmation satisfaisant avec 72% des sommes programmées au 31 décembre 2003. Seulement deux mesures sur les 8 qui le composent restent sous programmées :

- celle concernant le développement du travail féminin et l'égalité des chances :
 - d'année en année les causes restent les mêmes :
 - certaines actions prévues ont lieu mais sont cofinancées au titre d'autres mesures (exemple des actions dans le domaine agricole) ;
 - d'autres actions étaient innovantes et les difficultés de début de programme ont concentré les moyens humains sur la gestion plutôt que sur l'animation.
 - Qui plus est, les difficultés du centre de ressources sur l'égalité des chances entre femmes et hommes ont amplifié ce déficit d'animation.
- celle concernant la recherche et le développement de filières éducatives avec le retard pris sur les régimes d'aide en faveur de la recherche et les formations liées au développement de l'école des beaux arts (cofinancées pour la première fois en 2003, ce qui devrait permettre de combler progressivement le retard).



A l'instar des autres axes, après l'accélération de la programmation en 2002, le plafonnement du niveau de programmation se confirme en 2003.

FSE programmé en : Evolution programmé
par rapport année
précédente

Année 2000	50,06 Meuros	-
Année 2001	52,60 Meuros	+ 5%
Année 2002	63,37 Meuros	+ 20%
Année 2003	65,42 Meuros	+ 3%

Eléments de réalisation en 2003 :

Indicateurs clés pour l'axe H :	Déclaré en 2003	Cumul 00 à 03
Montant FSE	49,44 Meuros	134,09 Meuros
Taux de FSE par rapport année civile	107%	X
Taux de FSE par rapport au pgme 2000 2006	15%	42%
Nombre de bénéficiaires	19 647	58 240
Nombre d'heures stagiaires	6 452 450	17 873 758
Nombre d'entreprises bénéficiaires :	30	127
Effectif des entreprises bénéficiaires :	1 420	2 780

A la fin de l'année 2003, l'axe H connaît un taux de déclaration par rapport à l'ensemble du programme de 42 %, de loin le meilleur des trois axes cofinancés par le FSE. Ceci s'explique par le poids que représentent les « gros » dispositifs annuels comme la mobilité, l'apprentissage, la formation professionnelle des adultes et le Service Militaire Adapté qui fonctionnent sur un rythme calé sur l'année civile.

De janvier à décembre 2003, ont été déclarés 61,72 Meuros de dépenses totales au titre de cet axe, dont 49,44 Meuros de FSE représentant près de 20 000 bénéficiaires et 6,5 millions d'heures stagiaires.



Mesure H1

Encourager la mobilité éducative et professionnelle

Objectif de la mesure (rappel DOCUP) :

Ouvrir les horizons des habitants de la Réunion en leur permettant de construire des parcours intégrés de mobilité vers de nouvelles qualifications ou de nouveaux emplois.

Structurer des dispositifs permanents de développement de la mobilité en diversifiant les modes d'intervention et les destinations d'accueil (notamment les échanges transnationaux avec l'Union Européenne et l'environnement géographique).

Intégrer la politique de mobilité au sein des dispositifs permanents de formation.

Descriptif synthétique :

Prestations de mobilité (billets d'avion, aide à l'installation, ...) des demandeurs d'emploi, des étudiants, des jeunes diplômés et de stagiaires de la formation professionnelle, ...

Cette mesure permet de financer les différents dispositifs de mobilité géographique des réunionnais, indépendamment de leurs statuts : demandeurs d'emploi, étudiants, lycéens, stagiaires de la formation professionnelle, ... avec la prise en charge du voyage au départ de la Réunion, des aides à l'installation et dans certains cas un accueil et un suivi à l'arrivée.

Eléments de programmation en 2003 :

Indicateurs clés pour la mesure H1	Année 2003	Cumul 00 à 03
Montant FSE	9,61 Meuros	36,04 Meuros
Taux de FSE par rapport année civile	105%	X
Taux de FSE par rapport au pgme 2000 2006	15%	57%
Nombre de bénéficiaires	6 393	24 403

Pour l'année 2003, ont été programmées les prestations de mobilité :

- en faveur des demandeurs d'emploi, réalisées par le CNARM (1000 bénéficiaires) ;
- réalisées par l'ANT pour le compte de l'Etat et du Conseil Régional, par exemple pour des stagiaires de la formation professionnelle (4 500 bénéficiaires environ) ;
- en faveur des étudiants, mises en œuvre par le Département (366 bénéficiaires) et le Conseil Régional (527 bénéficiaires)

Ces prestations concernent 6 400 bénéficiaires environ sachant qu'il est difficile d'évaluer le nombre exact de bénéficiaires a priori, une même personne pouvant bénéficier de plusieurs prestations complémentaires.

Eléments de réalisation en 2003 :

Indicateurs clés pour la mesure H1 :	Déclaré en 2003	Cumul 00 à 03
Montant FSE	6,39 Meuros	24,13 Meuros
Taux de FSE par rapport année civile	70%	X
Taux de FSE par rapport au pgme 2000 2006	10%	38%
Nombre de bénéficiaires	6 180	18 350

Les prestations mobilité ont été réalisées en 2002 et les dépenses afférentes ont été déclarées en 2003. Par dispositifs, ont pu être aidés :

- 969 demandeurs d'emploi dans le cadre du CNARM
- 731 étudiants (434 pour le compte du Département, 297 pour le compte de la Région)
- 4 480 stagiaires en 2003 au titre de la mobilité effectuée par l'ANT (dont pour le compte du Conseil Régional) pour un volume d'heures stagiaires de 1 863 400 h



Mesure H2

Développement du travail féminin et égalité des chances

Objectif de la mesure (rappel DOCUP) :

Développer l'accès à la qualification et à la prise de responsabilité pour les femmes.
Accentuer la participation des femmes sur le marché du travail.
Mieux concilier vie familiale et professionnelle.

Descriptif synthétique :

Actions particulières ciblées en faveur des femmes.
Formation de conjoints.
Formation à distance.
Formation dans les métiers émergents.
Formation des familles accueillant des personnes dépendantes à domicile.

Eléments de programmation en 2003 :

Indicateurs clés pour la mesure H2 :	Année 2003	Cumul 00 à 03
Montant FSE	0,34 Meuros	1,13 Meuros
Taux de FSE par rapport année civile	38%	X
Taux de FSE par rapport 2000 2006	5%	18%
Nombre de bénéficiaires	134	535
Nombre d'heures stagiaires	95 652	374 822

La majorité des actions cofinancées par cette mesure au titre de l'année 2003 consiste en formations principalement destinées à des femmes :

- formations destinées à des conjoints d'artisans, Brevets de Collaborateur de chef d'entreprise artisanale soit 6 actions à destination de 92 conjoints pour un volume d'heures stagiaires de 46 800 heures.
- cycle 2003 2004 de l'école de puéricultrices, à destination de 12 bénéficiaires pour un volume de 18 000 heures stagiaires. Il y a en effet une forte demande dans cette profession à la Réunion avec des garanties sérieuses d'insertion professionnelle qu'ont illustré les résultats des précédentes promotions.
- deux Formations d'initiative locale (obligation de mixité) ont également été programmées dans les domaines suivants : chef de chantier en VRD, Etalagiste vendeur. Elles concernent 30 stagiaires pour un volume de 30 852 heures stagiaires.

Malgré les progrès accomplis (0,17 Meuros programmés en 2000, 0,24 Meuros programmés en 2002, 0,37 Meuros programmés en 2003), le niveau de programmation de cette mesure reste très en dessous des prévisions faites. Ceci peut s'expliquer de deux façons :

- certaines actions prévues ont lieu mais sont cofinancées au titre d'autres mesures (exemple des actions dans le domaine agricole) ;
 - d'autres actions étaient innovantes et les difficultés de début de programme ont concentré les moyens humains sur la gestion plutôt que sur l'animation.
- Qui plus est, les difficultés du centre de ressources sur l'égalité des chances entre femmes et hommes, la vacance du poste de Déléguée Régionale au Droit des Femmes ont amplifié ce déficit d'animation.



Éléments de réalisation en 2003 :

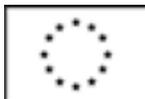
Indicateurs clés pour la mesure H2 :	Déclaré en 2003	Cumul 00 à 03
Montant FSE	0,37 Meuros	0,51 Meuros
Taux de FSE par rapport année civile	41%	X
Taux de FSE par rapport au pgme 2000 2006	6%	8%
Nombre de bénéficiaires	179	514
Nombre d'heures stagiaires	72 898	141 061

- Le Fonds Social Européen a contribué à financer l'année scolaire 2002/2003 de l'école de puéricultrices, à destination de 12 bénéficiaires pour un volume d'heures stagiaires de 17 808. Il faut noter un taux de 91% de réussite aux examens (11 sur 12 stagiaires) et par ailleurs, les 11 diplômés ont été repris par leur employeurs ou embauchés.

- deux des quatre formations d'initiative locale dans les métiers émergents se sont déroulées sur 2002 et ont pu être soldées en 2003. Il s'agit d'une part de l'action « chef d'équipe/ chef de chantier » ayant concerné 9 stagiaires pour un volume d'heures de 8100. A noter que la totalité des stagiaires a trouvé un emploi.

L'action « étalagiste vendeur » a concerné 6 stagiaires (pour un volume de 6396 heures stagiaires). A l'issue de cette formation, peuvent être signalées 2 embauches, 2 poursuites d'études, 2 installations comme travailleur indépendant.

- Dans le cadre de la formation des conjoints d'artisans, les 6 actions cofinancées par le Conseil Régional en 2001 ont toutes été soldées. De même, deux des 6 actions du programme 2002 ont été déclarées. Cela représente 152 bénéficiaires pour 47 883 heures stagiaires.



Mesure H3

Recherche et développement des filières éducatives supérieures

Objectif de la mesure (rappel DOCUP) :

Contribuer à la diversification des cursus à travers le développement de nouvelles filières éducatives supérieures.

Soutenir la recherche universitaire et renforcer ainsi le potentiel de main d'œuvre hautement qualifiée pour optimiser les possibilités de création de richesse pour le monde économique et social.

Descriptif synthétique :

Soutien aux filières supérieures d'enseignement : programmes de formation de l'Institut Régional de Travail Social (IRTS) et de l'école des Beaux Arts.

Bourses régionales de troisième cycle.

Aides à la recherche dans les PME.

Eléments de programmation en 2003 :

Indicateurs clés pour la mesure H3	Année 2003	Cumul 00 à 03
Montant FSE	2,95 Meuros	11,30 Meuros
Taux de FSE par rapport année civile	88%	X
Taux de FSE par rapport au pgme 2000 2006	13%	49%
Nombre de bénéficiaires	854	2 321
Nombre d'heures stagiaires	245 876	612 723

L'année 2003 a marqué la pleine mise en œuvre de la mesure avec le cofinancement du programme de formation de l'école des Beaux Arts, et le nombre élevé d'aides attribuées dans le domaine de la recherche.

Les 31 actions du programme de formation 2003 de l'IRTS dans les domaines socio éducatifs et du développement local continuent à connaître un déroulement normal, quoique légèrement inférieur aux prévisions : elles concernent 623 bénéficiaires et un volume d'heures stagiaires de 205 876 heures.

Au titre de la sous mesure création de richesse et d'emplois dans les PME à partir de la recherche appliquée, l'année 2003 a marqué une forte accélération des dispositifs d'aide à la recherche dans les entreprises par de jeunes diplômés. Ont été financés, dans le cadre d'un financement alternatif avec le FSE :

- 3 stages longue durée (4 bénéficiaires),
- 4 CORTECHS (4 bénéficiaires),
- 1 « post doctorat » dans le domaine de la chirurgie réparatrice (1 bénéficiaire).

Afin de permettre à des étudiants de poursuivre des études de haut niveau et leur offrir un éventail diversifié de formations tout en servant le rayonnement de La Réunion au plan national et international, sont attribuées des bourses régionales de troisième cycle.

Pour 2003, le FSE a cofinancé :

- 70 bourses de DEA et DESS, allocations annuelles de 3 811 euros, accordées à des étudiants combinant critères sociaux et de mérite,
- 23 bourses de formation doctorale, allocation de 915 euros par mois pouvant aller jusqu'à 36 mois, accordées exclusivement sur critères scientifiques et académiques.
- 19 aides individualisées, participation aux frais de scolarité d'étudiants particulièrement méritants (montant moyen de 7 950 euros de fonds publics en 2003).



Le développement de l'école des beaux arts s'est concrétisé par le cofinancement de son programme 2003/2004 cofinancé, à travers 3 filières : un DNAP (Diplôme National d'Arts Plastiques multi option), un DNSEP (Diplôme National Supérieur d'Expression Plastique option art design), un diplôme de doctorat sciences et arts. Cela représente 111 bénéficiaires pour 40 000 heures stagiaires.

Eléments de réalisation en 2003 :

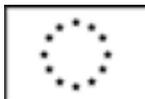
Indicateurs clés pour la mesure H3	Déclaré en 2003	Cumul 00 à 03
Montant FSE	2,50 Meuros	6,25 Meuros
Taux de FSE par rapport année civile	75%	X
Taux de FSE par rapport au pgme 2000 2006	11%	27%
Nombre de bénéficiaires	614	1815
Nombre d'heures stagiaires	182 430	478 287

Deux des sous mesures mises en œuvre en 2002 ont vu des dépenses déclarées en 2003 :

- les actions du programme de formation 2002 de l'IRTS ont été réalisées dans les domaines socio éducatifs et du développement local pour 614 stagiaires et un volume d'heures stagiaires de 182 430 heures. Il convient de noter un taux de 80% de réussite aux examens, de plus tous les diplômés ont trouvé un emploi dans les six mois suivant l'obtention du diplôme.

A noter également dans le cas de l'IRTS l'impact en matière d'égalité des chances de nombreuses formations (Educateur Jeunes Enfants, Assistante Sociale, ...) auquel il faut ajouter une prédominance féminine dans les effectifs (deux tiers des bénéficiaires sont des femmes).

- bourses régionales de troisième cycle : les dépenses seront déclarées au cours de l'année 2004. En effet, par souci de sécurisation des déclarations, il est procédé actuellement à l'examen du traitement des flux physique et financier.



Mesure H4

Développement des compétences dans les entreprises

Objectif de la mesure (rappel DOCUP) :

Promouvoir la formation des individus au sein des entreprises.
Faciliter la création et le maintien d'emplois.
Faciliter les évolutions du travail et l'adaptation des salariés.
Impulser l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes.

Descriptif synthétique :

Aide au conseil en entreprises.
Aides à la formation des salariés.
Prime Régionale à l'Emploi.
Plan Animation Emploi.

Eléments de programmation en 2003 :

Indicateurs clés pour la mesure H4 :	Année 2003	Cumul 00 à 03
Montant FSE	1,18 Meuros	7,57 Meur
Taux de FSE par rapport année civile	78%	X
Taux de FSE par rapport au pgme 2000 2006	10%	64%
Nombre d'entreprises bénéficiaires :	22	176
Nombre d'individus bénéficiaires :	578	8 238

Concernant la prise en charge des Congés Individuels de Formation, l'année 2003 a permis de cofinancer la formation de 69 salariés ou anciens salariés (dont 15 poursuites d'opérations engagées en 2002) dépendant d'une seule OPCA.

Concernant l'Engagement de Développement de la Formation, un seul EDDF a été programmé, mais sous forme de projet collectif mutualisant les plans de formation de plusieurs entreprises adhérentes. Sont concernés 344 salariés et 6 entreprises.

Concernant la Prime Régionale à l'Emploi, celle-ci est accordée aux entreprises, pour la création d'emploi indépendamment d'un investissement. Les bases légales du dispositif ont été modifiées en 2001. En 2003, ce sont 12 emplois qui ont été primés dans 2 entreprises. Par ailleurs, deux déprogrammations ont eu lieu concernant 2 entreprises et 3 emplois.

Concernant la formation à l'intérieur des petites entreprises artisanales, un dispositif a été monté en 1998 et se poursuit sur la période : il inclut formation sur site avec un conseiller professionnel et formation en centre sur des thèmes communs à plusieurs entreprises. 140 personnes sont concernées chaque année - pour environ 28 000 heures stagiaires - dans les domaines suivants : maçonnerie gros œuvre, menuiserie bâtiment, maçonnerie réhabilitation, mécanique auto, agro-alimentaire.

Concernant le Plan Emploi Animation, le Conseil Régional accorde avec le soutien du FSE une aide dégressive aux associations du domaine socio sportif pour le recrutement d'animateurs qualifiés : après un démarrage en 2001 et 2002, le programme 2003 a consisté en un renouvellement de 16 actions démarrées les années précédentes. 16 emplois ont ainsi pu être consolidés au sein de 16 associations sportives.

A noter depuis 3 ans, l'absence de programmation sur la sous mesure d'aide au conseil aux entreprises, pour laquelle la demande a baissé (diminution de l'effet de la réduction temps de travail). En 2003, aucune programmation n'a eu lieu non plus au titre de la sous mesure FNE Entreprise, la demande étant faible.



Eléments de réalisation en 2003 :

Indicateurs clés pour la mesure H4 :	Déclaré en 2003	Cumul 00 à 03
Montant FSE	1,97 Meuros	4,10 Meuros
Taux de FSE par rapport année civile	130%	X
Taux de FSE par rapport au pgme 2000 2006	17%	35%
Nombre d'entreprises bénéficiaires	30	127
Nombre d'individus bénéficiaires	1 420	2 780

Concernant la prise en charge des Congés Individuels de Formation, 3 Organismes Paritaires Collecteurs Agréés ont bénéficié de l'intervention du FSE au profit de 81 personnes (dont 29 femmes) pour un volume d'heures stagiaires supérieur à 55 000.

Le dispositif EDDF (Engagement De Développement de la Formation) a permis de cofinancer 9 plans de formation d'entreprises à destination de 502 bénéficiaires. A noter que pour 6 de ces plans, il s'agit de la poursuite de plans débutés les années précédentes. 2 des 3 plans « nouveaux » consistent en des plans interentreprises dans les domaines de l'agriculture et du bâtiment.

Concernant la formation à l'intérieur des petites entreprises artisanales, ont été déclarées les actions agréées en 2001 et 2002 pour un total de 50 432 heures stagiaires. En ont bénéficié 790 artisans ou salariés, en majorité des hommes de plus de 25 ans.

Concernant la Prime Régionale à l'Emploi, elle a favorisé la création de 32 emplois au sein de 7 entreprises des secteurs du tourisme, de l'industrie et de l'artisanat :

- Dans le cadre de la création d'une brasserie industrielle et de 2 entreprises artisanales (mécanique auto et boulangerie) 12 emplois ont été générés ;
- Dans le cadre de la rénovation d'un établissement hôtelier et du développement de 3 entreprises artisanales , 20 emplois nouveaux ont été créés.

Les personnes recrutées, en majorité âgées de + 25 ans et dont un tiers sont des femmes ont été essentiellement affectées à des fonctions d'exécution .

Concernant le Plan Emploi Animation, 14 associations oeuvrant dans le domaine sportif ou socio-éducatif ont été soutenues pour la création de 15 postes d'animateurs ou d'éducateurs. Ces postes, pour la plupart sous forme de contrats à durée indéterminée, sont occupés par des jeunes hommes et femmes (en proportion égale) de plus de 25 ans, tous diplômés d'Etat dans le domaine sportif ou socio-éducatif.



Mesure H5

Accompagnement des mutations sectorielles

Objectif de la mesure (rappel DOCUP) :

Accompagner par la formation le développement et la consolidation de pôles sectoriels permettant de répondre aux besoins en emploi qualifiés de l'économie réunionnaise et européenne.

Prévenir le risque de chômage de longue durée par l'élévation du niveau de compétences professionnelles précédemment acquises.

Descriptif synthétique :

Formations liées au développement dans différentes branches d'activité : métiers de l'image et nouvelles technologies, cadres culturels, BTP, automobile transport, milieu rural, agriculture, pêche, environnement, artisanat, tourisme, ...

Eléments de programmation en 2003 :

Indicateurs clés pour la mesure H5 :	Année 2003	Cumul 00 à 03
Montant FSE	20,11 Meuros	58,43 Meuros
Taux de FSE par rapport année civile	249%	X
Taux de FSE par rapport au pgme 2000 2006	35%	103%
Nombre de bénéficiaires	3 411	9 930
Nombre d'heures stagiaires	2 570 404	7 067 383

En 2003, 186 actions de formation ont été programmées dans le cadre de l'accompagnement des mutations sectorielles, pour la plupart préfinancées ou gérées en marché par le Conseil Régional.

Filière par filière, les principaux indicateurs de la programmation en 2003 sont les suivants et marquent une baisse par rapport à 2002 (année elle-même en baisse par rapport à 2001). La seule exception marquée est le programme BTP / Industrie, à relier en partie à la mise en place de formations liées aux travaux à venir de la route des tamarins (14 formations à destination de 210 bénéficiaires).

Filières de formation	Nb de formations	Nb de places	Nb d'heures stag.
Métiers de l'image et nouvelles technologies	18	370	324 288
BTP, automobile transport, maintenance	0	0	0
Formation en milieu rural	7	141	39 522
Agriculture / Pêche / Environnement	72	1 094	527 097
Artisanat	8	91	29 628
Tourisme	6	109	177 610
Tertiaire / Commerce et gestion / Services	39	900	875257
Animation, sport	9	167	122 022
BTP (hors contrat objectif), industrie	27	539	474 980
Total	186	3 411	2 570 404

**Eléments de réalisation en 2003 :**

Indicateurs clés pour la mesure H5 :	Déclaré en 2003	Cumul 00 à 03
Montant FSE	10,52 Meuros	20,41 Meuros
Taux de FSE par rapport année civile	130%	X
Taux de FSE par rapport au pgme 2000 2006	19%	36%
Nombre de bénéficiaires	3 140	5 371
Nombre d'heures stagiaires	2 083 359	4 427 912

En 2003, 176 actions de formation, ont vu leurs dépenses déclarées, correspondant à la fin du programme 2000 et à une partie des programmes 2001 et 2002. Pour une partie de ces actions, seule la rémunération a été déclarée, les indicateurs physiques (nb de stagiaires et volume d'heures stagiaires) n'étant renseignés que dans les cas où le fonctionnement a été déclaré.

Filière par filière, les principaux indicateurs dans les déclarations de dépenses 2003 sont les suivants :

Filières de formation	Déclaré en 2003		
	Nb de forma ^o décl	Nb stagiaires	Volume heures stagiaires
Métiers de l'image et nouvelles technologies	10	156	173 837
BTP, automobile transport, maintenance			
Formation en milieu rural	15	263	56 054
Agriculture / Pêche / Environnement	102	1 656	873 587
Artisanat	12	220	44 153
Tourisme	5	46	138 708
Tertiaire / Commerce et gestion / Services	16	492	469 665
Animation, sport	5	99	128 753
BTP (hors contrat objectif), industrie	11	147	198 782
Total	176	3 140	2 083 359



Mesure H6

Accès au premier emploi des jeunes par la voie de l'apprentissage

Objectif de la mesure (rappel DOCUP) :

Soutenir par la voie de l'apprentissage une offre de qualification professionnelle et de première insertion sur le marché du travail.

Elever le niveau de qualification afin d'accompagner les exigences du monde professionnel et permettre, dans le même temps, un rallongement des parcours de qualification, éventuellement dans le cadre de la mobilité.

Descriptif synthétique :

Actions préparatoires à l'apprentissage destinées à ce que des jeunes de faible niveau puissent intégrer les filières d'apprentissage.

Filières d'apprentissage.

Eléments de programmation en 2003 :

Indicateurs clés pour la mesure H6 :	Année 2003	Cumul 00 à 03
Montant FSE	10,28 Meuros	38,63 Meuros
Taux de FSE par rapport année civile	142%	X
Taux de FSE par rapport au pgme 2000 2006	20%	76%
Nombre de bénéficiaires	3 699	15 721
Nombre d'heures stagiaires	1 481 019	6 891 084

En 2003, n'a été programmé que le programme apprentissage proprement dit comprenant 5 programmes d'apprentissage réalisés par les Centres de Formation d'Apprentis : artisanat, commerce et services, hôtellerie restauration, agriculture et, pour la première année, le secteur sanitaire & médico social. Ce nouveau CFA est porté par la branche professionnelle (PROMOFAF) et la gestion a été confiée à une association regroupant les employeurs et les établissements de formation intervenant dans le secteur.

Ce programme 2003 représente 1 492 771 heures stagiaires à destination de 3 699 bénéficiaires.

A partir de 2003, la formation en alternance des futurs jeunes apprentis a intégré les actions de formation du Module Préparatoire à l'Insertion (MPI), dont l'objet est de préparer le jeune à une intégration réussie dans les différents dispositifs de contrats de travail (alternance, apprentissage, CDD, CDI). Ces actions sont ainsi identifiées dans la mesure G2.06 « Actions préparatoires à la qualification des jeunes » ce qui explique qu'aucun module préparatoire à l'apprentissage n'a été programmé en 2003 dans le cadre de la mesure apprentissage.



Eléments de réalisation en 2003 :

Indicateurs clés pour la mesure H6 :	Déclaré en 2003	Cumul 00 à 03
Montant FSE	9,28 Meuros	24,71 Meuros
Taux de FSE par rapport année civile	128%	X
Taux de FSE par rapport au pgme 2000 2006	18%	49%
Nombre de bénéficiaires	4 063	15 748
Nombre d'heures stagiaires	1 511 393	4 614 549

Concernant le module préparatoire à l'apprentissage, les 6 actions du programme 2001 ont été déclarées pour un total de 74 620 heures stagiaires. Cela représente 204 jeunes de moins de 25 ans dont 20% de femmes , en situation de chômage pour les 2 tiers d'entre eux.

5 actions du programme apprentissage ont été déclarées (4 du programme 2002 et 1 du programme 2001) représentant un total de 1 436 773 heures stagiaires. Elles ont accueilli 3 859 jeunes , en majorité des hommes (75 %).



Mesure H7

Formation des adultes et des demandeurs d'emploi

Objectif de la mesure (rappel DOCUP) :

Reconfigurer en pôles de compétence sectoriels une offre de formation qualifiante à destination principale des personnes désireuses de s'intégrer dans ce type de cursus qualifiants.

Valider les compétences professionnelles.

Prévenir les risques de chômage et de perte de compétences pour les personnes en situation de reconversion professionnelle.

Descriptif synthétique :

Dispositif FPA (Formation Professionnelle des Adultes) et prestations liées, mis en œuvre par l'AFPAR.

Réinsertion des demandeurs d'emploi et des cadres.

Eléments de programmation en 2003 :

Indicateurs clés pour la mesure H7 :	Année 2003	Cumul 00 à 03
Montant FSE	15,48 Meuros	56,22 Meuros
Taux de FSE par rapport année civile	150%	X
Taux de FSE par rapport au pgme 2000 2006	22%	78%
Nombre de bénéficiaires	2 914	10 295
Nombre d'heures stagiaires	1 522 440	6 159 869

Concernant la Formation Professionnelle des Adultes, ont été programmés en 2003 :

- la mission de formation de l'AFPAR, répartie sur 4 sites (St André, St Paul, St Denis et St Pierre) et offrant une palette de spécialités de formations dans les principaux domaines suivants : métiers de la formation, bâtiment et travaux publics, métiers du bois, tertiaire administratif, soudage, horticulture, métiers de bouche, informatique de gestion, technologies de l'information et de communication, services de proximité, maintenance matériels, réseaux, maintenance de véhicules, ...

Comme en 2002, sont ainsi cofinancées 1 332 830 heures stagiaires, à un coût moyen de 8,18 euros de l'heure en centre, à destination de 1 148 bénéficiaires.

Par ailleurs, l'association a passé un accord avec l'AFPA pour développer des moyens de formation à distance (FOAD) avec pour objectif de :

- faire acquérir aux publics les pré-requis nécessaires pour accéder à des formations qualifiantes ;
- se perfectionner dans un domaine précis ;
- développer la mobilité.

Pour 2003, comme en 2002, le volume d'heures stagiaires prévu au titre de la FOAD est de 41 000 heures.

Dans le cadre de l'Espace Ressource Emploi (ERE), une mission d'accompagnement vers et dans l'emploi est également financée pour les bénéficiaires de formation à l'AFPAR (jusqu'à 6 mois après leur sortie) pour un volume de 940 prestations d'un coût unitaire de 214,65 euros.



- la mission conseil orientation, qui se décompose en 3 types de prestations :

Type de prestations	Volume prévu en 2003	Coût unitaire estimé
Appui à la construction d'un projet de formation	5 720	275,56 euros
Suivi et soutien du bénéficiaire en formation	1 600	121,96 euros
Accompagnement vers et dans l'emploi	150	214,65 euros

- les missions hébergement et restauration (stables depuis 2000), ayant fait l'objet d'un schéma directeur visant à rénover et optimiser les moyens en personnel et infrastructures liées à cette activité.

	Volume prévu en 2003	Coût unitaire estimé
Hébergement	32 000 nuitées	5,05 euros
Restauration	95 000 repas	6,25 euros

Concernant la réinsertion des demandeurs d'emploi et des cadres, l'ANPE a prévu de prescrire 1 766 SIFE individuels dans le cadre des entretiens " nouveau départ ". La formation pourra avoir lieu sous forme de SIFE court (40 à 430 heures) ou de SIFE long (430 à 1200 heures).

Eléments de réalisation en 2003 :

Indicateurs clés pour la mesure H7 :	Déclaré en 2003	Cumul 00 à 03
Montant FSE	13,38 Meuros	35,38 Meuros
Taux de FSE par rapport année civile	130%	X
Taux de FSE par rapport au pgme 2000 2006	19%	49%
Nombre de bénéficiaires	2 935	9 679
Nombre d'heures stagiaires	1 455 273	4 430 793

Concernant la Formation Professionnelle des Adultes, la déclaration de dépenses du programme 2002 (effectuée en 2003) traduit la bonne réalisation du programme : 91% de réalisation financière, plus de 1,45 millions d'heures stagiaires produites (pour 1,33 prévues) en faveur de 2 935 bénéficiaires.

Concernant la réinsertion des demandeurs d'emploi et des cadres, aucun des dossiers programmé en 2002 n'a été soldé en 2003. En particulier, concernant les SIFE individuels, l'ANPE n'a pas soumis de demande de solde au Service Instructeur.



Mesure H8

Dispositifs qualifiants en faveur des jeunes

Objectif de la mesure (rappel DOCUP) :

Permettre la qualification et l'insertion de jeunes quittant le système scolaire classique.
Aider à la formation des emplois jeunes des institutions publiques en réponse à des besoins spécifiques des bénéficiaires.

Descriptif synthétique :

Programme de formation du Régiment du Service Militaire Adapté (RSMA), de l'Ecole d'Apprentissage Maritime (EAM), des Maisons Familiales et Rurales (MFR).
Formation des emplois jeunes des institutions publiques.

Eléments de programmation en 2003 :

Indicateurs clés pour la mesure H8 :	Année 2003	Cumul 00 à 03
Montant FSE	5,47 Meuros	22,38 Meuros
Taux de FSE par rapport année civile	95%	X
Taux de FSE par rapport au pgme 2000 2006	14%	58%
Nombre de bénéficiaires	1 839	7 303
Nombre d'heures stagiaires	832 062	4 531 332

Le programme de formations du Régiment de Service Militaire Adapté a pour objectif de permettre la qualification et l'amélioration de l'insertion professionnelle et sociale de jeunes volontaires. En 2003, ces jeunes ont le choix entre :

- 19 formations organisées en 6 pôles (agriculture, travaux publics, bâtiments, logistique, sécurité, restauration)
- et 5 modules spécifiques complétant certaines de ses filières (bureautique, conduite voiture légère, remise à niveau, secourisme, plaquette)

En 2003, ce sont près de 600 000 heures stagiaires qui ont été programmées à destination de 1 046 jeunes, généralement en situation d'échec social et scolaire, sortis du système scolaire sans diplômes.

Concernant le programme 2003 de l'Ecole d'Apprentissage Maritime, 55 stagiaires se répartissent entre les deux années du CAP pour un volume d'heures stagiaire prévisionnel de 55 000 heures environ.

Deux BEP ont également été mis en place (mécanicien et pêche) à destination de 48 bénéficiaires pour un total de 25 440 heures stagiaires. Cette ouverture de BEPM correspond, d'une part, aux attentes des jeunes et familles motivées par l'enseignement maritime et qui souhaite plus qu'un simple CAP et, d'autre part, à la demande du milieu professionnel qui préfère recruter des personnes préalablement formées ce qui évite des interruptions de carrière.

Les quatre Maisons Familiales et Rurales de l'île de la Réunion et l'IREO ont mis en œuvre leur programme de formation 2003 dans le domaine agricole et rural, à destination de 690 jeunes (288 rentrés en 2003). Sont cofinancées des formations diplômantes de niveau IV et V - CAPA, BEPA, BTA, BAC Pro - pour un volume d'heures stagiaires en 2003 évalué à 678 383 heures.



Eléments de réalisation en 2003 :

Indicateurs clés pour la mesure H8 :	Déclaré en 2003	Cumul 00 à 03
Montant FSE	5,03 Meuros	19,60 Meuros
Taux de FSE par rapport année civile	88%	X
Taux de FSE par rapport au pgme 2000 2006	13%	51%
Nombre de bénéficiaires	2 536	6 763
Nombre d'heures stagiaires	1 147 097	3 781 156

Le programme de formations du Régiment de Service Militaire Adapté a permis de prendre en charge 875 bénéficiaires pour un volume de 439 324 heures stagiaires.

Concernant la réalisation du CAP maritime de matelot par l'Ecole d'Apprentissage Maritime, (AGEMAR), les « formations initiales aux métiers de la mer » ont profité à 60 bénéficiaires pour un volume d'heures stagiaires de 67 494.

Les quatre Maisons Familiales et Rurales de l'Ile de La Réunion et l'IREO ont mis en œuvre leurs programmes de formation dans le domaine agricole et rural :

- MFR Saint-Pierre : 45 bénéficiaires pour 31 608 heures stagiaires.
- MFR Ouest 184 bénéficiaires pour 140 162 heures stagiaires
- MFR Tampon : 186 bénéficiaires pour 161 499 heures stagiaires
- MFR Est : 140 bénéficiaires pour 123 485 heures stagiaires
- IREO : 96 bénéficiaires pour 83 765 heures stagiaires

Un important dispositif pluriannuel de formation des emplois jeunes de l'éducation nationale a permis à 650 emplois-jeunes de bénéficier de 99 760 heures stagiaires de formation destinées à permettre leur insertion dans la vie professionnelle.



Axe I

Développer les politiques d'accompagnement et d'innovation pédagogique

Stratégie (rappel du DOCUP) :

Nouveaux métiers, nouveaux outils, nouvelles compétences, nouveaux publics, exigence de qualité et d'efficacité imposent un effort constant dans le domaine de l'accompagnement et de l'ingénierie, que permettra l'intervention du FSE.

Concrètement, cet axe contient l'ensemble des actions ne bénéficiant qu'indirectement aux publics cibles mais pourtant indispensables au fonctionnement efficace du système :

- actions en faveur des individus, le plus souvent en graves difficultés d'insertion, avec la promotion de mesures d'accompagnement socio-pédagogiques comme le soutien au dispositif TRACE, l'accompagnement des emplois jeunes, ...
- actions en faveur des entreprises ou des structures d'insertion, PME et PMI, généralement TPE en phase de création ou de croissance avec l'exemple de services de soutien spécifiques comme ceux de l'ARVISE, de l'ADIE, ...
- actions en faveur des systèmes que ce soit pour le développement et l'amélioration de la formation professionnelle, en particulier grâce au TICE, la modernisation des services de l'emploi, le développement des systèmes de prévision des tendances de l'emploi et des besoins en qualification avec un organisme comme l'OREF, etc.

Seront également développées au sein de cet axe :

- la mesure d'assistance technique propre au FSE;
- ainsi que la subvention globale relevant de l'article 4.2 du règlement n°1262/1999 destinée à des publics spécifiques créateurs ou repreneurs d'entreprises.

Eléments de programmation en 2003 :

Indicateurs clés pour l'axe I :	Année 2003	Cumul 00 à 03
Montant FSE	3,76 Meuros	13,25 Meuros
Taux de FSE par rapport année civile	68 %	X
Taux de FSE par rapport au pgme 2000 2006	10 %	35 %
Nombre de bénéficiaires	5 574	20 843
Nombre d'heures stagiaires	406 928	1 480 320
Nombre de bénéf. ultimes (subv. Globale) :	0	40

L'axe I est le seul des trois axes cofinancés par le FSE à être en retard par rapport aux prévisions de réalisation. Ce phénomène est explicable par la nature des actions qui le composent, souvent innovantes ou nécessitant une ingénierie pour leur mise en œuvre. Les problèmes de début de programme ont perturbé le développement des actions étant donné la concentration des moyens humains sur les problématiques opérationnelles de gestion.

Alors que d'année en année, le niveau de programmation augmentait, le niveau de programmation a marqué un fléchissement par rapport à 2002, en raison du faible niveau de programmation des mesures I2 et I5.

	FSE programmé en :	Evolution programmé par rapport année précédente
Année 2000	2,40 Meuros	-
Année 2001	3,06 Meuros	+ 27%
Année 2002	4,04 Meuros	+ 32%
Année 2003	3,76 Meuros	- 7%

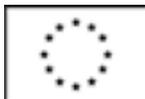


Eléments de réalisation en 2003 :

Indicateurs clés pour l'axe I :	Déclaré en 2003	Cumul 00 à 03
Montant FSE	3,46 Meuros	7,90 Meuros
Taux de FSE par rapport année civile	63%	X
Taux de FSE par rapport au pgme 2000 2006	9%	21%
Nombre de bénéficiaires	6 390	13 849
Nombre d'heures stagiaires	425 861	866 189
Nombre de bénéf. ultimes (subv. globale)	0	0

En 2003, une nouvelle fois, le retard de l'axe I s'est confirmé, la totalité de la tranche annuelle n'ayant pas été programmée. En matière de déclaration de dépenses, si les sommes déclarées sont faibles, elles représentent néanmoins 60% des dépenses programmées, ce qui prouve qu'une fois programmées les actions se déroulent, ...à la nuance près que 70% des sommes déclarées s'appuient seulement sur deux des dix-sept sous mesures de l'axe (Structures d'accompagnement à la création d'entreprises, Ateliers de Pédagogie Personnalisée).

De janvier à décembre 2003, ont été déclarés 4,38 Meuros de dépenses totales au titre de cet axe, dont 3,46 Meuros de FSE représentant près de 6 400 bénéficiaires.



Mesure I1 Développer l'esprit d'entreprise

Objectif de la mesure (rappel DOCUP) :

Faciliter le démarrage et la gestion des entreprises.
Exploiter les nouvelles possibilités de création d'emplois.
Rapprocher le monde économique des publics en difficulté d'insertion.

Descriptif synthétique :

Dispositifs pour développer l'entrepreneuriat et rapprocher le monde économique et les publics en difficulté.
Structures d'accompagnement à la création d'entreprise.

Eléments de programmation en 2003 :

Indicateurs clés pour la mesure I1 :	Année 2003	Cumul 00 à 03
Montant FSE	1,14 Meuros	3,64 Meuros
Taux de FSE par rapport année civile	92 %	X
Taux de FSE par rapport au pgme 2000 2006	13 %	43 %
Nombre de bénéficiaires *	2 200 environ	9 200 environ
Opérations de sensibilisation	2	3

* hors forum / séminaires / opérations de sensibilisation

Dans le cadre de l'amélioration du lien social, a été cofinancée la « semaine de la création d'entreprise », semaine destinée à promouvoir l'esprit d'entrepreneuriat (en particulier chez les jeunes et les publics rencontrant des difficultés d'insertion), à rapprocher les publics cibles avec les institutions et le réseau d'accueil, à promouvoir l'entrepreneuriat au féminin. Ont été cofinancés les différents outils de communication et de sensibilisation.

A également été prise en charge l'opération « à la découverte des métiers » destinée à devenir pérenne. L'objectif visé est d'agir par le biais de cette opération sur les représentations des métiers sur les publics jeunes et adultes, ayant au préalable bénéficié d'une préparation aux enjeux de l'orientation professionnelle.

En 2003, ont été programmés les programmes d'actions des structures d'accompagnement à la création d'entreprise. L'action de ces 4 organismes (Réunion Entreprendre, ADIE, APR, ADEL Nord et Sud) est répartie sur l'ensemble de l'île et permet d'accueillir environ 2 200 porteurs de projets devant déboucher sur 500 projets de création d'entreprises.

Dans le cadre des outils innovants a été cofinancée la création d'une antenne départementale du réseau France Active. Son objectif est double :

- promouvoir l'économie sociale et solidaire à La Réunion par la mise en place d'un fonds France Active destiné à soutenir l'innovation sociale économique et financière.
- permettre la création ou la consolidation de projets d'activités collectives à portée sociale et solidaire.

Pour 2003, devraient être accompagnés, grâce au cofinancement FSE, 20 projets collectifs ou de micro entreprises.

La dernière sous mesure destinée à rapprocher le monde économique et les publics en difficulté d'insertion n'a toujours pas fait l'objet de mise en œuvre : ceci s'explique essentiellement, non par l'absence de projets, mais par le recoupement constaté avec les autres sous mesures en particulier l'amélioration du lien social et les outils innovants.



Eléments de réalisation en 2003 :

Indicateurs clés pour la mesure I1 :	Déclaré en 2003	Cumul 00 à 03
Montant FSE	1,05 Meuros	2,47 Meuros
Taux de FSE par rapport année civile	84%	X
Taux de FSE par rapport au pgme 2000 2006	12%	29%
Nombre de bénéficiaires*	2 216	5 344
Opérations de sensibilisation	1	2

* hors forum / séminaires / opérations de sensibilisation

En 2002, ont été réalisés les programmes d'actions des structures d'accompagnement à la création d'entreprise et leurs dépenses ont été déclarées courant 2003. Quatre organismes ont été cofinancés par le FSE. L'action de ces structures réparties sur l'ensemble de l'île se décompose en plusieurs phases :

- accueil des porteurs de projets,
- montage du projet de création d'entreprise,
- suivi post création.

En terme de réalisations, il convient de préciser les éléments suivants :

- les actions menées par « Réunion Entreprendre » ont concerné 554 bénéficiaires avec 63 créations d'entreprise (116 prêts accordés)
- les actions conduites par « Adel Nord » et « Adel Sud » ont concerné 794 bénéficiaires et le suivi de 10 SIAE (Structures d'insertion par l'économie).
- les actions conduites par l'ADIE ont concerné 643 bénéficiaires avec 187 créations d'entreprise (280 prêts accordés). A noter que le solde du programme 2001 de l'ADIE a également été déclaré en 2003 (750 bénéficiaires, 305 prêts accordés, 210 entreprises créées).
- les actions menées par « l'APR » ont concerné 225 bénéficiaires avec 45 créations d'entreprise (47 emplois créés)

Au titre de l'amélioration du lien social, a été cofinancée (cf paragraphe sur les éléments de programmation) et déclarée en 2003 l'opération « A la découverte des Métiers ».



Mesure I2

Actions sur les systèmes et dispositifs

Objectif de la mesure (rappel DOCUP) :

- Renforcer la cohérence et l'efficacité des politiques d'accueil, d'information, d'orientation et d'accompagnement des publics, en complément des actions de formation
- Améliorer les pratiques professionnelles et les outils utilisés pour une meilleure construction, gestion et réalisation de l'accompagnement et des parcours de formation, d'insertion.
- Diffuser l'organisation des prestations professionnelles en plates formes.
- Développer les outils d'analyse, d'évaluation et d'expertise nécessaires à la mise en œuvre de politiques en matière d'emploi et de formation, comprenant l'égalité des chances entre les hommes et les femmes.

Descriptif synthétique :

Accompagnement du dispositif " nouveaux services, emplois jeunes " .

Appui aux structures d'accueil (missions locales, TRACE, PFPI).

Formation de formateurs.

Mise en place de centres de ressources " femmes agents de l'égalité des chances " et politique de la ville.

Eléments de programmation en 2003 :

Indicateurs clés pour la mesure I2 :	Année 2003	Cumul 00 à 03
Montant FSE	1,13 Meuros	4,13 Meuros
Taux de FSE par rapport année civile	40%	X
Taux de FSE par rapport au pgme 2000 2006	6%	22%
Nombre de programmes d'actions	3	13
Nombre de bénéficiaires « nets »	112	354

- concernant le programme d'accompagnement des emplois jeunes, est cofinancé par le FSE l'encadrement d'emplois jeunes afin de faciliter la professionnalisation des emplois jeunes encadrés et, à terme, leur insertion professionnelle. Aucune programmation n'a eu lieu en 2003 car lors de révision du programme à mi-parcours, le Conseil régional a décidé de ne plus mobiliser de FSE pour ce dispositif et de le financer sur fonds propres.

A été cofinancée une partie du programme d'activités du CARIF OREF notamment dans les domaines suivants :

- développement et amélioration des dispositifs d'accueil et d'orientation : animation des missions locales, mission d'amélioration des dispositifs de formation et d'insertion, portage administratif, animation et pilotage du centre interinstitutionnel de bilans de compétences ...
- amélioration et développement de la connaissance de l'offre de formation, amélioration des dispositifs de formation : publications du CARIF, production d'outils d'analyse et d'aide à la décision par l'OREF, ...
- amélioration du dispositif de lutte contre l'illettrisme par le portage d'une mission permanente d'appui technique aux acteurs concernés à travers le CIRILLE (Centre Interinstitutionnel de Lutte contre l'Illettrisme).



Une partie du programme d'actions de l'ARVISE concernant l'amélioration des conditions de travail a également été cofinancée. Le programme 2003 comporte 3 grands volets correspondant à 127 jours hommes (4 chargés de mission) : aide au conseil aux entreprises, évaluation des dispositifs publics de formation, assistance technique et méthodologique.

La mise en œuvre d'un nouveau cycle de formation de formateurs a démarré en 2003 : 7 actions ont été programmées représentant 145 journées de formation pour 112 formateurs.

Domaines concernés : lutte contre l'illettrisme, pédagogie et didactique de l'alternance, dynamique des groupes dits difficiles / gestion et régulation des conflits, conduire un projet de formation, dynamique de groupe et développement personnel, formation à la e-formation, entretien en situation de formation.

Le programme du centre de ressources sur la Politique de la Ville et l'Aménagement des Hauts a continué d'être cofinancé. Ce centre répond aux besoins de professionnalisation et de mise en réseau des acteurs du développement social urbain et de l'aménagement de La Réunion. Le programme est articulé autour de deux axes : un centre de documentation (avec possibilité de consultation en ligne), un programme de formation échange.

En dépit de la priorité affichée au niveau communautaire sur la promotion de l'égalité entre les hommes et les femmes, force est de constater que la structure mise en place reste extrêmement fragile. Afin d'améliorer sa situation de trésorerie, le service instructeur a préféré, pour 2003, un soutien uniquement sur fonds nationaux.

Eléments de réalisation en 2003 :

Indicateurs clés pour la mesure I2 :	Déclaré en 2003	Cumul 00 à 03
Montant FSE	0,96 Meuros	2,00 Meuros
Taux de FSE par rapport année civile	34%	X
Taux de FSE par rapport au pgme 2000 2006	5%	11%
Nombre de bénéficiaires	47	138
Nombre de programmes d'actions	3	7

Concernant le centre de ressources Politique de la ville, le programme réalisé en 2002 n'a toujours pas été déclaré, bien que l'action se soit déroulée comme prévu. Le centre de « documentation » a consenti 1 857 prêts, au 31 décembre 2002 3 800 connections internet ont eu lieu sur le site internet. De plus, il a y eu poursuite des 4 publications existantes.

Concernant le programme de formation de formateurs, ont été déclarées :

- une formation de formateurs liée à la « lutte contre l'illettrisme » : 13 formateurs pour un volume de 2 352 heures stagiaires ;
- une formation de formateurs « pédagogie et didactique de l'alternance » : 10 formateurs pour un volume de 7 980 heures stagiaires.

Le FSE a participé en 2002 au fonctionnement de l'Agence Egalité des chances – Centre de ressources dont le solde a fait l'objet d'une déclaration en 2003.

Le dispositif d'accompagnement des emplois jeunes des programmes 2001 et 2002 a permis le maintien en poste de 3 encadrants et la création de 21 emplois nouveaux dans les domaines les plus divers (aménagement - environnement, animation sportive et culturelle, agriculture, social, humanitaire...). Agés de plus de 25 ans, ces jeunes hommes et femmes oeuvrent sous contrat à durée indéterminée pour un tiers d'entre eux, au sein de 17 associations ou groupements d'employeurs bénéficiaires.



A été déclarée la partie cofinancée du programme d'activités 2002 du CARIF OREF notamment dans les domaines suivants :

- développement et amélioration des dispositifs d'accueil et d'orientation : animation des missions locales, mission d'amélioration des dispositifs de formation et d'insertion, portage administratif, animation et pilotage du centre interinstitutionnel de bilans de compétences ...
- amélioration et développement de la connaissance de l'offre de formation, amélioration des dispositifs de formation : portage d'une partie et organisation du programme régional de formation de formateurs (finalement différée en 2002), publications du CARIF, production d'outils d'analyse et d'aide à la décision par l'OREF, ...
- amélioration du dispositif de lutte contre l'illettrisme par le portage d'une mission permanente d'appui technique aux acteurs concernés à travers le CIRILLE (Centre Interinstitutionnel de Lutte contre l'Illettrisme).

Le programme d'actions 2002 de l'ARVISE a également été partiellement déclaré : il concerne l'amélioration des conditions de travail, l'anticipation des besoins en compétences, l'aide à l'élaboration de contrats d'objectifs, ...



Mesure I3

Innovation, individualisation et TICE

Objectif de la mesure (rappel DOCUP) :

- Soutenir l'individualisation des réponses formatives et mettre en œuvre des dispositifs innovants sur le plan pédagogique en particulier par l'utilisation des TICE
- Encourager les démarches d'ingénierie sur les systèmes de formation et les contenus pédagogiques
- Favoriser par ce biais la réussite de la stratégie d'ouverture de l'île grâce au développement de formules souples d'apprentissage des langues étrangères

Descriptif synthétique :

Développement des APP, notamment pour l'apprentissage des langues étrangères.

Innovation, ingénierie pédagogique et démarche qualité.

Animation du Réseau pour l'implantation des Nouvelles Technologies Educatives à La Réunion (RESINTER).

Eléments de programmation en 2003 :

Indicateurs clés pour la mesure I3 :	Année 2003	Cumul 00 à 03
Montant FSE	1,48 Meur	5,13 Meur
Taux de FSE par rapport année civile	120%	X
Taux de FSE par rapport au pgme 2000 2006	17%	60%
Nombre de programmes d'actions	4	10
Nombre de bénéficiaires	3 262	11 289
Nombre d'heures stagiaires	406 928	1 480 320

Concernant la mise en œuvre des APP (Atelier de Pédagogie Personnalisée), cinq organismes ont poursuivi en 2003 le déploiement de ces ateliers dans l'ensemble de l'île. Ce dispositif individualisé, permettant à chacun de construire son programme de travail en fonction de ses objectifs propres, continue à croître en 2003 pour atteindre 3 262 bénéficiaires, représentant 406 928 heures stagiaires, le parcours moyen s'établissant entre 120 et 150 heures par stagiaire.

En matière d'innovation, d'ingénierie pédagogique et de démarche qualité, le nombre de projets continue de croître. Ont été cofinancés en 2003 :

- une étude de faisabilité d'un observatoire des compétences de la branche BTP de la Réunion,
- une étude sur l'emploi et la formation dans le secteur professionnel maritime,
- la finalisation des outils mis en place dans le cadre de la formalisation de l'expérience d'artisans dans les métiers traditionnels.

Concernant l'animation de RESINTER pour la diffusion des Technologies de l'Information et de la Communication dans l'Education (TICE), le plan d'activités 2003 s'articule principalement autour de trois axes :

- assurer l'accompagnement technico pédagogique des organismes porteurs de projets, l'animation régionale en matière de Formation à distance (FAD) et TICE, ainsi qu'une veille technologique, ...
- améliorer les conditions techniques du dispositif (e-learning à haut débit)
- mettre en place un site d'accès à l'offre de formation professionnelle et notamment la formation à distance, permettre aux organismes qui le souhaitent d'utiliser la plate forme matérielle de RESINTER.



Eléments de réalisation en 2003 :

Indicateurs clés pour la mesure I3 :	Déclaré en 2003	Cumul 00 à 03
Montant FSE	1,44 Meuros	3,35 Meuros
Taux de FSE par rapport année civile	117%	X
Taux de FSE par rapport au pgme 2000 2006	17%	39%
Nombre de programmes d'actions	1	4
Nombre de bénéficiaires	4 127	8 367
Nombre d'heures stagiaires	425 861	866 189

Concernant l'innovation, l'ingénierie pédagogique et la démarche qualité, les deux premières phases d'un dossier innovant (TAPNAC) avaient également été programmées en 2002 mais n'ont pas été déclarées en 2003. (cf éléments de programmation où une dernière phase a été programmée en 2003). L'action se déroule conformément aux prévisions et devrait être intégralement déclarée en 2004.

Concernant l'animation de RESINTER pour la diffusion des Technologies de l'Information et de la Communication dans l'Education (TICE), les plans d'activités 2001 et 2002 ont été déclarés pour leur partie cofinancée par l'Etat (2001) et préfinancée par le Conseil Régional (2002).

En 2002, le nombre d'utilisateurs de la plateforme a été multiplié par 17 par rapport à 2001 (550 au lieu de 31).

3 sites ont été labellisés RESINTER : AFD St Pierre, Médiathèque de Ste Marie et IBF à St Gilles et 13 organismes de formation ont été porteurs de projet FOAD, partenaires de RESINTER.

Autres éléments de bilan : Mise en ligne de la lettre de RESINTER, lancement du projet de portail de la formation professionnelle en parallèle avec le portail inter-CARIF, publication d'un guide de la e-formation.

Concernant les Ateliers de Pédagogie Personnalisée, le programme 2002 a été déclaré quasiment en totalité : la totalité du programme représente 379 358 heures stagiaires à destination de 3 716 bénéficiaires.

Le programme APP 2001 de l'IPFA a également été déclaré et représente 411 bénéficiaires pour 46 503 heures stagiaires.

Quelques rapides constats peuvent être faits, demandant à être confirmés dans les années à venir ;

- prédominance marquée du public féminin sur ce type de prestation, avec quasiment deux tiers de femmes (même phénomène pour les ateliers permanents de lutte contre l'illettrisme).
- La majorité du public est demandeur d'emploi (96%)
- Le niveau de formation du public accueilli est très variable de VI à II : ce public de niveau II (environ 6%) vient essentiellement pour l'informatique.
- Domaines d'intervention les plus utilisés : 70 000 h français, 84 000 h maths, 120 000 h culture technologique de base (bureautique, informatique, CNI)
- La situation à la sortie reste précaire : 79% sont toujours demandeurs d'emploi, 5% ont accès à emploi de droit commun, 4% à un contrat aidé, 4% en formation, 8% inconnu.
- 55% stagiaires ont atteint entièrement leurs objectifs, 19% l'ont atteint partiellement, 12% ont abandonné sans motif
- les motifs d'abandon : 185 sans motif, 86 en emploi, 81 raisons familiales, 54 autres formations



Mesure I4

Assistance technique FSE

Objectif de la mesure (rappel DOCUP) :

Appuyer les partenaires dans la préparation, la mise en œuvre, le suivi et la publicité concernant le programme et, plus généralement l'Europe.

Descriptif synthétique :

Actions de publicité, d'assistance, de suivi et d'évaluation du programme, ...

Eléments de programmation en 2003 :

Indicateurs clés pour la mesure I4 :	Année 2003	Cumul 00 à 03
Montant FSE	0,01 Meuros	0,13 Meuros
Taux de FSE par rapport année civile	10 %	X
Taux de FSE par rapport au pgme 2000 2006	1%	21%
Nombre d'actions programmées :	1	7

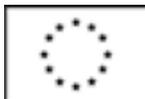
Les montants programmés correspondent aux frais liés à 8 missions d'agents de l'Etat.

Ces montants peuvent paraître faibles mais il est important de noter que les frais de personnel sont pris en charge dans le cadre de l'assistance technique FEDER.

Eléments de réalisation en 2003 :

Indicateurs clés pour la mesure I4 :	Déclaré en 2003	Cumul 00 à 03
Montant FSE	0,01 Meuros	0,08 Meuros
Taux de FSE par rapport année civile	7%	X
Taux de FSE par rapport au pgme 2000 2006	1%	11%
Nombre d'actions réalisées	2	6

Les montants déclarés en 2003 portent sur les frais de mission des gestionnaires des services de l'Etat, pour les années 2002 et 2003.

**Mesure I5****Subvention globale distribuée sous forme de petites subventions****Objectif de la mesure (rappel DOCUP) :**

Promouvoir le développement local.

Descriptif synthétique :

Subvention globale distribuée sous forme de petites subventions.

Exemple du dispositif EDEN.

Eléments de programmation en 2003² :

Indicateurs clés pour la mesure I5 :	Année 2003	Cumul 00 à 03
Montant FSE	0 Meuro	0,21 Meuros
Taux de FSE par rapport année civile	0%	X
Taux de FSE par rapport au pgme 2000 2006	0%	19%
Nombre de bénéficiaires ultimes :	0	40

Les évolutions dans la mise en œuvre du dispositif EDEN (Encouragement au Développement d'Entreprises Nouvelles), dispositif choisi pour être géré en subvention globale, ont retardé la mise en œuvre de cette mesure et ont nécessité au préalable une modification du DOCUP et du Complément de Programmation déclenchées en décembre 2001.

La fin d'année 2002 a marqué le démarrage de cette subvention globale avec pour support l'ADIE (Association pour le Droit à l'Initiative Economique). Il était prévu d'aider à la création de 40 entreprises pour l'année 2002, cette aide ayant finalement été décalée sur l'année 2003.

Eléments de réalisation en 2003 :

Indicateurs clés pour la mesure I5 :	Déclaré en 2003	Cumul 00 à 03
Montant FSE	0 Meur	0 Meur
Taux de FSE par rapport année civile	0%	X
Taux de FSE par rapport au pgme 2000 2006	0%	0 %
Nombre de bénéficiaires ultimes :	0	0

Les dépenses devraient être déclarées en 2004.

² Voir également le paragraphe 7.1 sur l'avancement de la subvention globale



2.2.3 Avancement par axes et mesures FEOGA

AVERTISSEMENT

Les opérations recensées en 2003 ne reflètent pas la totalité des opérations qui se sont réellement effectuées sur le terrain au cours de cette année mais celles qui ont été programmées au cours de l'année 2003.

Pour une meilleure gestion des crédits européens, certains dossiers programmés en 2000, 2001 et 2002 ont été représentés en Comité de Programmation pour réajustement, les dossiers correspondants seront signalés pour mémoire dans ce rapport.

Rappel des caractéristiques du FEOGA dans le DOCUP

Lors de l'élaboration du DOCUP 2000-2006, les partenaires locaux ont pris en compte l'importance de l'enjeu que représente la bonne utilisation du Fonds Européen d'Orientation et de Garantie Agricole à travers la mise en place de stratégies d'aménagement du milieu rural et de développement de la filière agricole. Avec un doublement global des fonds par rapport à la période de programmation précédente, l'enveloppe allouée au FEOGA dans le DOCUP 2000-2006 s'élève à 300.212 M€ ce qui représente 20% environ du montant du programme. La révision à mi-parcours élaborée en 2003 propose de réajuster ce montant et dans le DOCUP révisé, actuellement en cours d'examen, 290.61 millions d'euros sont alloués au FEOGA-orientation.

Ces transferts ne modifient pas le contenu du DOCUP de façon fondamentale, car toutes les mesures sont maintenues. Les modifications n'ont été introduites que pour éviter le dégageant d'office des tranches 2004 à 2006.

Les deux axes de gestion ont intégré les principales caractéristiques locales en matière de développement rural :

- le rôle pivot de la filière canne dans l'environnement économique mais aussi culturel de l'île ainsi que l'importance croissante des filières de diversification ;
- l'importance d'une politique d'aménagement rural intégrée (recherche, infrastructures et appui technique) qui contribue à la fois à améliorer l'environnement des exploitations agricoles mais aussi à accompagner les dynamiques des terroirs ruraux ;
- des caractéristiques géographiques spécifiques nécessitant des adaptations des techniques de production.

Ainsi, la stratégie d'aménagement du milieu rural, de développement et de modernisation de la filière agricole se décline en deux axes :

- Axe J Aménagement et développement rural durable
- Axe K Structures d'exploitations et productions agricoles

La fusion entre ces deux axes a été demandée dans le DOCUP révisé sans que soit modifié leur contenu ainsi que l'architecture des mesures.



Les indicateurs de performance relatifs à la problématique de développement rural ont été définis au CNS de décembre 2001 et deux indicateurs ont été retenus :

- Le nombre de projets aidés sachant que l'on entend par « projet », une opération ayant lieu dans une exploitation agricole
- Les investissements soutenus dans le domaine agricole et rural qui représentent la somme des projets programmés et démarrés.

Au 31/12/2003 si on prend en compte tous les dossiers programmés de 2000 à 2003 les indicateurs sont les suivants :

	Nombre de projets aidés	Montant des investissements
Total 2000-2002 pris en compte pour l'allocation de la réserve de performance	10 659	77 404 000.00
TOTAL 2000 2003	15 124	117 306 108.00
Objectif Complément de Programmation	8 500	61 000 000,00

L'objectif fixé à mi-parcours est dépassé notamment grâce à la mise en place des régimes d'aide préfinancés par les collectivités. Ce bon niveau montre que le programme FEOGA fonctionne correctement et que le retard constaté les années précédentes a été rattrapé au niveau des aides aux agriculteurs.

Analyse synthétique de l'année 2003

Indicateurs clés pour le FEOGA

Montant FEOGA versé par l'UE à l'Etat membre en 2003	36.86 M€
Montant FEOGA reçu à la Réunion en 2003	58.20 M€
Montant FEOGA programmé en 2003	65.72 M€
Montant FEOGA déclaré en 2003	64.07 M€
Taux de FEOGA programmé 2003 par rapport au FEOGA prévu en 2003	136%
Taux de FEOGA programmé de 2000 à 2003 par rapport au FEOGA prévu sur cette période	63%
Taux de FEOGA programmé de 2000 à 2003 par rapport au FEOGA prévu au titre du programme 2000-2006	43%
Nombre de dossiers/projets programmés en 2003	8641
Nombre d'hectares aménagés/replantés programmés en 2003	2786 ha

Le niveau de programmation en 2003 est de 65.72 M€ ; Ce montant est nettement supérieur au montant de la tranche annuelle 2003 ce qui traduit bien l'effort de rattrapage des dossiers 2000-2002 en retard de programmation.

Le montant programmé de 2000 à 2003 (128.65 millions d'euros), représente 63% du montant prévu à la maquette sur la même période.

Le rattrapage des dossiers est quasiment terminé au niveau de la programmation. Les efforts des services ont donc été poursuivis sur l'année 2003 et seul 5 dossiers déjà mis en œuvre restent à programmer.



Ile de La Réunion - DOCUP 2000 2006 - Rapport Annuel 2003

Le différentiel entre les montants prévus et les montants programmés s'explique par le fait que certains projets d'infrastructures (réseaux d'irrigation par exemple) et certains dispositifs nouveaux connaissent un démarrage difficile. Ces difficultés ont été prises en compte au cours de la révision à mi-parcours pour réajuster les montants financiers.

Répartition des actions programmées par domaines d'intervention (domaines définis en annexe IV du règlement (CE)n°438/2001 de la Commission du 2 mars 2001)

Sur le FEOGA-orientation, à chaque mesure correspond un ou plusieurs domaines d'intervention comme le montre le tableau suivant :

			Répartition prévue 2000-2006	Répartition sur la programmation 2000-2003	Répartition sur la programmation 2003
J1	1301	Amélioration des terres	7%	2%	4%
	1305	Service de base pour l'économie rurale et la population	1%	2%	3%
	1309	Développement et amélioration des infrastructures liées au développement de l'agriculture	36%	17%	27%
	1312	Préservation de l'environnement en liaison avec la conservation des terres, des forêts et du paysage ainsi qu'avec l'amélioration du bien être des animaux	55%	79%	67%
J2	1308	Gestion des ressources en eau	100%	100%	100%
J3	114	Amélioration de la transformation et de la commercialisation des produits agricoles	8%	9%	17%
	181	Projets de recherche dans les universités et instituts de recherche	5%	7%	9%
	1305	Service de base pour l'économie rurale et la population	35%	66%	46%
	1307	Diversification des activités agricoles ou connexes en vue de créer des activités multiples ou des revenus complémentaires	53%	18%	28%
J4	126	Boisements de terrains non agricoles	52%	76%	74%
	1312	Préservation de l'environnement en liaison avec la conservation des terres, des forêts et du paysage ainsi qu'avec l'amélioration du bien être des animaux	48%	24%	74%
K1	111	Investissements dans les exploitations agricoles	28%	20%	23%
	112	Jeunes agriculteurs	59%	74%	67%
	1305	Service de base pour l'économie rurale et la population	3%	0%	0%
	1307	Diversification des activités agricoles ou connexes en vue de créer des activités multiples ou des revenus complémentaires	10%	6%	9%
K2	111	Investissements dans les exploitations agricoles	73%	72%	73%
	181	Projets de recherche dans les universités et instituts de recherche	5%	9%	10%
	1305	Service de base pour l'économie rurale et la population	15%	16%	16%
	1309	Développement et amélioration des infrastructures liées au développement de l'agriculture	6%	3%	2%
K3	111	Investissements dans les exploitations agricoles	55%	55%	52%
	181	Projets de recherche dans les universités et instituts de recherche	8%	7%	7%
	1305	Service de base pour l'économie rurale et la population	22%	28%	29%
	1309	Développement et amélioration des infrastructures liées au développement de l'agriculture	10%	3%	3%
	1312	Préservation de l'environnement en liaison avec la conservation des terres, des forêts et du paysage ainsi qu'avec l'amélioration du bien être des animaux	4%	8%	8%
K4	1305	Service de base pour l'économie rurale et la population	100%	100%	100%
K5	114	Amélioration de la transformation et de la commercialisation des produits agricoles	77%	79%	86%
	126	Boisements de terrains non agricoles	3%	0%	0%
	1309	Développement et amélioration des infrastructures liées au développement de l'agriculture	20%	21%	14%
K6	181	Projets de recherche dans les universités et instituts de recherche	100%	100%	100%
K7	1309	Développement et amélioration des infrastructures liées au développement de l'agriculture	51%	78%	90%
	1312	Préservation de l'environnement en liaison avec la conservation des terres, des forêts et du paysage ainsi qu'avec l'amélioration du bien être des animaux	49%	22%	10%



Ile de La Réunion - DOCUP 2000 2006 - Rapport Annuel 2003

Les éléments présentés sur ce tableau prennent en compte les actions programmées en 2003 et celles programmées sur la période 2000-2003 et permettent de les comparer par rapport à la répartition prévue pour 2000-2006. Un certain décalage existe entre le pourcentage prévu et celui programmé mais le décalage est moins important sur la période 2000-2003.

A partir de ces tableaux, les actions peuvent être classées en trois grandes catégories :

	Répartition prévue	Répartition sur le programmé 2003	Répartition sur le programmé 2000-2003	Répartition sur le programmé 2000-2002
aides directes aux exploitations agricoles	46%	26%	35%	47%
investissements structurants pour l'agriculture réunionnaise	35%	57%	38%	18%
politiques d'encadrement, d'accompagnement, et d'expérimentations en faveur des exploitations agricoles	19%	17%	27%	34%

En 2003, la programmation de l'antenne d'irrigation n°8 a permis de modifier fondamentalement la répartition entre les trois grandes catégories, les investissements structurants représentant la majeure partie du montant programmé.

On note aujourd'hui que les programmes d'actions des structures sont encore largement représentées par rapport aux prévisions avec cependant une tendance à la diminution. En 2003, d'importants projets d'investissement ont été programmés et en conséquent, les mesures d'accompagnement ne représentent plus que 27% du programme sur la période 2000-2003 contre 34% sur la période 2000-2002. Cette tendance ira en s'accroissant au fil du temps.

Données relatives aux dépenses déclarées en 2003

	Cumul FEOGA programmé de 2000 à 2003	Déclaré en 2003
Axe J	58.29 M€	20.04 M€
Axe K	70.36 M€	44.03 M€
Total axes FEOGA	128.65 M€	64.07 M€

La première déclaration de dépenses en 2001 avait deux objectifs essentiels :

- satisfaire à l'obligation réglementaire de soumettre à la Commission la première déclaration de dépenses du programme dans les 18 mois qui suivent son approbation
- construire et expérimenter les nouvelles procédures de déclaration de dépenses

Les deux déclarations de 2002 ont permis de dépasser le seuil du dégagement d'office de la tranche de l'année 2000 examinée au 31 Décembre 2002.

En 2003 la certification a été un axe de travail important et trois déclarations de dépenses ont été transmises à la Commission les 23 juin 2003, 18 novembre 2003 et 8 décembre 2003. Cette dernière a permis de justifier le montant de la tranche annuelle 2001 et de passer le seuil du dégagement d'office au 31 Décembre 2003.

PROGRAMME FEOGA

UNIQUEMENT ANNEE 2003		MILLIONS D'EUROS COURANTS		COUT TOTAL		COUT TOTAL ENGAGE COMM. %		DEPENSES PUBLIQUES PRELEVUES		DEPENSES PUBLIQUES ENGAGEES COMM. %		DEPENSES UE PRELEVUES		DEPENSES UE ENGAGEES COMM. %		FINANCEMENTS PUBLICS NATIONAUX ETAT		FINANCEMENTS PUBLICS NATIONAUX COLL. LOC. AUTRES PUB.		FONDS PRIVES	
AXE	MESURE	COUT TOTAL PREVU	ENGAGE COMM. Montant	DEPENSES PUBLIQUES PRELEVUES	DEPENSES PUBLIQUES ENGAGEES COMM. Montant	DEPENSES UE PRELEVUES	DEPENSES UE ENGAGEES COMM. Montant	ETAT	COLL. LOC.	AUTRES PUB.	FONDS PRIVES										

Axe J	FEOGA	AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT RURAL	51,30	62,07	121%	47,38	59,75	126%	26,48	35,23	124%	3,54	20,83	0,15	2,32
Mesure J1		Aménager le territoire rural	14,96	13,93	93%	12,43	12,34	99%	7,72	7,11	92%	0,11	5,12	0,00	1,59
Mesure J2		Poursuivre la maîtrise de l'eau	25,98	35,93	138%	25,77	35,85	139%	15,46	21,21	137%	2,89	11,75	0,00	0,07
Mesure J3		Favoriser la gestion intégrée des territoires et des Hauts	5,58	3,63	66%	4,40	2,97	68%	2,43	1,76	72%	0,54	0,53	0,00	0,65
Mesure J4		Gérer la forêt de manière multifonctionnelle et durable	4,78	8,59	180%	4,78	8,59	180%	2,87	5,15	180%	0,00	3,44	0,00	0,00

Axe K	FEOGA	STRUCTURES D'EXPLOITATIONS ET PRODUCTIONS AGRICOLES	55,63	80,03	144%	32,71	52,25	160%	19,78	30,49	154%	4,21	12,97	4,58	27,78
Mesure K1		Améliorer les structures d'exploitation	2,63	2,40	91%	2,63	2,40	91%	1,58	1,61	102%	0,64	0,15	0,00	0,00
Mesure K2		Moderniser la filière canne - sucre - rhum	11,79	11,22	95%	6,20	5,93	96%	4,14	3,78	91%	1,29	0,63	0,23	5,29
Mesure K3		Consolider les filières de diversification	20,95	23,12	110%	12,54	12,19	97%	7,07	7,19	102%	0,00	4,88	0,12	10,94
Mesure K4		Appui technique agricole	2,97	3,92	132%	2,37	3,80	160%	1,42	2,28	160%	0,00	1,52	0,00	0,12
Mesure K5		Consolider les filières agro alimentaires et bois	9,25	19,16	207%	3,72	9,30	250%	2,51	6,43	257%	1,43	1,44	0,00	9,86
Mesure K6		Créer des pôles de compétences en agronomie tropicale	6,46	13,57	210%	4,04	13,54	335%	2,43	5,61	231%	0,22	3,53	4,19	0,03
Mesure K7		Développer une agriculture durable	1,59	6,63	416%	1,22	5,09	418%	0,64	3,59	560%	0,64	0,82	0,05	1,54

Tous axes FEOGA			106,93	142,10	133%	80,09	112,00	140%	46,26	65,72	136%	7,75	33,80	4,73	30,10
Situation indicative															

2000 à 2003 (jusqu'à 12/03)		MILLIONS D'EUROS COURANTS		COUT TOTAL		COUT TOTAL ENGAGE COMM. %		DEPENSES PUBLIQUES PRELEVUES		DEPENSES PUBLIQUES ENGAGEES COMM. %		DEPENSES UE PRELEVUES		DEPENSES UE ENGAGEES COMM. %		FINANCEMENTS PUBLICS NATIONAUX ETAT		FINANCEMENTS PUBLICS NATIONAUX COLL. LOC. AUTRES PUB.		FONDS PRIVES	
AXE	MESURE	COUT TOTAL PREVU	ENGAGE COMM. Montant	DEPENSES PUBLIQUES PRELEVUES	DEPENSES PUBLIQUES ENGAGEES COMM. Montant	DEPENSES UE PRELEVUES	DEPENSES UE ENGAGEES COMM. Montant	ETAT	COLL. LOC.	AUTRES PUB.	FONDS PRIVES										

Axe J	FEOGA	AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT RURAL	167,75	105,63	63%	151,93	96,30	65%	91,35	58,29	64%	5,09	34,75	0,17	7,33
Mesure J1		Aménager le territoire rural	60,62	41,85	69%	50,41	35,81	71%	31,31	21,42	68%	0,18	14,20	0,02	6,04
Mesure J2		Poursuivre la maîtrise de l'eau	65,10	37,24	57%	64,26	37,08	58%	38,56	21,95	57%	3,03	12,10	0,00	0,16
Mesure J3		Favoriser la gestion intégrée des territoires et des Hauts	22,63	9,71	43%	17,85	8,58	48%	9,84	4,83	49%	1,89	1,71	0,15	1,13
Mesure J4		Gérer la forêt de manière multifonctionnelle et durable	19,41	16,82	87%	19,41	16,82	87%	11,65	10,09	87%	0,00	6,73	0,00	0,00

Axe K	FEOGA	STRUCTURES D'EXPLOITATIONS ET PRODUCTIONS AGRICOLES	240,22	192,23	80%	139,63	122,99	88%	84,61	70,36	83%	10,66	31,77	10,21	69,24
Mesure K1		Améliorer les structures d'exploitation	11,11	6,47	58%	11,11	6,47	58%	6,67	3,88	58%	2,43	0,15	0,00	0,00
Mesure K2		Moderniser la filière canne - sucre - rhum	49,83	38,82	78%	26,21	20,91	80%	17,51	13,20	75%	4,35	2,45	0,90	17,91
Mesure K3		Consolider les filières de diversification	88,52	67,76	77%	52,97	33,96	64%	29,86	19,96	67%	0,03	13,59	0,39	33,80
Mesure K4		Appui technique agricole	12,54	12,92	103%	10,03	12,41	124%	6,02	7,42	123%	0,00	4,99	0,00	0,51
Mesure K5		Consolider les filières agro alimentaires et bois	39,19	30,19	77%	15,79	14,92	95%	10,64	10,09	95%	2,78	2,05	0,00	15,27
Mesure K6		Créer des pôles de compétences en agronomie tropicale	26,86	29,36	106%	16,81	28,24	166%	10,09	11,63	115%	0,41	7,36	8,84	0,12
Mesure K7		Développer une agriculture durable	12,19	7,71	63%	6,71	6,08	91%	3,83	4,18	109%	0,65	1,18	0,08	1,63

Tous axes FEOGA			407,97	297,86	73%	291,56	221,29	76%	175,96	128,65	73%	15,75	66,51	10,37	76,58
Situation indicative															

PROGRAMME FEOGA

TOTAL DOCUP (jusqu'à 12/03) MILLIONS D'EUROS COURANTS		COUT TOTAL	FONDS PRIVES											
AXE	MESURE	COUT TOTAL PREVU	ENGAGE COMM. Montant	%	DEPENSES PUBLIQUES PREVUES	DEPENSES PUBLIQUES ENGAGEES COMM. Montant	%	DEPENSES UE PREVUES	DEPENSES UE ENGAGEES COMM. Montant	%	FINANCEMENTS PUBLICS NATIONAUX ETAT	COLL. LOC.	AUTRES PUB.	
Axe J	FEOGA AMENAGEMENT ET DEVELOPEMENT RURAL	281,18	105,631	38%	258,67	98,30	38%	155,02	58,295	38%	5,093	34,7459	0,17	7,332
Mesure J1	Aménager le territoire rural	82,79	41,855	51%	70,05	35,81	51%	43,35	21,420	49%	0,177	14,20	0,02	6,043
Mesure J2	Poursuivre la maîtrise de l'eau	124,53	37,242	30%	123,06	37,08	30%	73,84	21,950	30%	3,028	12,10	0,000	0,159
Mesure J3	Favoriser la gestion intégrée des territoires et des Hauts	39,36	9,714	25%	31,05	8,584	28%	17,12	4,833	28%	1,888	1,71	0,149	1,130
Mesure J4	Gérer la forêt de manière multifonctionnelle et durable	34,50	16,820	49%	34,50	16,82	49%	20,71	10,092	49%	0,000	6,73	0,000	0,000
Axe K	FEOGA STRUCTURES D'EXPLOITATIONS ET PRODUCTIONS AGRICOLES	410,55	192,232	47%	239,83	122,99	51%	145,19	70,356	48%	10,659	31,77	10,21	69,243
Mesure K1	Améliorer les structures d'exploitation	19,13	6,47	34%	19,13	6,47	34%	11,48	3,88	34%	2,43	0,15	0,00	0,00
Mesure K2	Moderniser la filière canne - sucre - rhum	85,78	38,82	45%	45,12	20,91	46%	30,15	13,20	44%	4,35	2,45	0,90	17,91
Mesure K3	Consolider les filières de diversification	152,77	67,76	44%	91,45	33,96	37%	51,56	19,96	39%	0,03	13,59	0,39	33,80
Mesure K4	Appui technique agricole	21,58	12,92	60%	17,26	12,41	72%	10,36	7,42	72%	0,00	4,99	0,00	0,51
Mesure K5	Consolider les filières agro alimentaires et bois	67,39	30,19	45%	27,13	14,92	55%	18,28	10,09	55%	2,78	2,05	0,00	15,27
Mesure K6	Créer des pôles de compétences en agronomie tropicale	46,82	28,36	61%	29,29	28,24	96%	17,57	11,63	66%	0,41	7,36	8,84	0,12
Mesure K7	Développer une agriculture durable	17,09	7,71	45%	10,45	6,08	58%	5,80	4,18	72%	0,65	1,18	0,08	1,63
TOUS AXES FEOGA		691,73	297,86	43%	498,50	221,29	44%	300,21	128,65	43%	15,75	66,51	10,37	76,58

Situation indicative



Axe J Aménagement et développement rural durable

Stratégie et options prioritaires (rappel du DOCUP) :

Le développement rural passe nécessairement par une stratégie d'aménagement équilibré du territoire qui est déclinée dans l'axe J et qui prend en compte trois dimensions importantes :

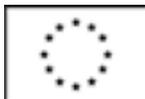
- l'amélioration des conditions d'exploitations des agriculteurs, notamment par une meilleure maîtrise de l'eau et un aménagement foncier,
- l'approche territoriale intégrée nécessaire dans des zones d'aménagement prioritaire comme les Hauts,
- la gestion durable des espaces forestiers.

Eléments de programmation pour l'année civile 2003 :

<i>Indicateurs clés pour la mesure</i>	<i>Programmé</i>
Montant FEOGA programmé en 2003	35.23M€
Taux de FEOGA programmé 2003 par rapport au FEOGA prévu en 2003	124%
Taux de FEOGA programmé par rapport au programme 2000-2003	48%
Nombre de dossiers/projets programmé en 2003	910
Linéaire de voirie	20.215 km
Nombre d'hectares aménagés	1286 ha

Le nombre de dossiers programmés est supérieur aux années 2001 et 2002 du fait notamment du rattrapage des dossiers en retard de programmation. Il faut noter que le nombre d'hectares aménagés a sensiblement augmenté depuis l'année précédente et laisse supposer que la dynamique en terme d'aménagement est relancée.

Il est important de signaler que le retard en terme de programmation a été rattrapé sur les années 2000 à 2002.



Mesure J1
Aménager le territoire rural

Objectif de la mesure (rappel DOCUP) :

Cette mesure contribue à améliorer, remembrer les terres et développer les infrastructures afin de permettre l'installation ou la consolidation d'une agriculture économiquement viable.

Descriptif synthétique :

Cette mesure comprend :

- des actions d'amélioration et d'aménagement foncier, de remembrement de desserte des exploitations et de regroupement de l'habitat rural ;
- la reconquête et la mise en valeur des terres agricoles incultes ou insuffisamment exploitées notamment dans le cadre des futurs périmètres irrigués.

Eléments de programmation pour l'année civile 2003:

<i>Indicateurs clés pour la mesure</i>	<i>Programmé</i>
Montant FEOGA en 2003	7.11 M€
Taux de FEOGA programmé 2003 par rapport au FEOGA prévu en 2003	92%
Taux de FEOGA programmé de 2000 à 2003 par rapport au montant prévu sur cette période	68%
Taux de FEOGA programmé de 2000 à 2003 par rapport au montant prévu 2000-2006	49%
Nombre d'hectares aménagés	1286 ha
Linéaire de voirie	20.215 km
Nombre de dossiers/projets programmés en 2003	653

Plusieurs projets ont été financés dans le cadre de cette mesure. Ils ont pour objectif de renforcer la compétitivité de la filière canne et de favoriser le développement des filières de diversification à travers :

— Les améliorations foncières

- 210 dossiers d'améliorations foncières dans le cadre du Plan de Consolidation de l'Economie Sucrière sur 510 ha ;
- 27 dossiers d'améliorations foncières sur terres en friches sur 73 ha ;
- 110 dossiers d'améliorations foncières dans le cadre du Plan d'Aménagement des Hauts sur 320 ha accompagné par un programme de voiries (90 dossiers pour 24 km de voiries);
- 55 dossiers d'améliorations foncières en accompagnement des stratégies de diversification agricole sur environ 75 ha ;
- 124 dossiers d'améliorations foncières menés par la SAFER sur 308 ha. Ces aménagements concernaient l'année 2002 et le programme 2003 de travaux de la SAFER sera présenté en CLS en Avril 2004.



— Les voiries rurales d'exploitation

27 dossiers ont été programmés dont 8 dossiers d'études et 19 de travaux pour la réalisation de 20 km de voirie, l'objectif visé étant de désenclaver 163 exploitations.

Ces dernières sont réparties sur les communes de St Benoit, de St Louis, du Tampon, de Bras Panon, de St Joseph, de Saint Paul et de la Plaine des Palmistes. La programmation des voiries a connu un démarrage différé notamment suite aux modifications des procédures de gestion mais le retard se rattrape au fur et à mesure.

Par contre, il est à noter sur ce volet qu'un dossier financièrement important a été déprogrammé en décembre 2003, la liaison entre la RD4/RD6 et la nouvelle Balance de Vue Belle pour la desserte de l'antenne IV d'irrigation. En effet, la complexité des enjeux autour de cette desserte notamment en terme des futurs usagers a conduit les partenaires locaux à envisager une autre source de financement pour cette voirie. Il a donc été procédé dans le cadre de la révision à mi-parcours à une réduction de l'enveloppe financière FEOGA en conséquence.

— La mise en place et le fonctionnement du Système d'Information Géographique

La mise en place de ce SIG permettra une meilleure connaissance de la localisation parcellaire des exploitations agricoles et assurera la coordination des démarches de développement et de soutien à l'agriculture réunionnaise.

— Le coordinateur foncier 2002 et 2003 et le programme 2003 de la SAFER sur les « terres incultes »

Le programme d'actions du coordinateur foncier vise à animer et gérer le répertoire Départ - Installation et à coordonner les procédures de reprises.

La procédure "terres incultes" appliquée au territoire de la Réunion présente à la fois une utilité sur les plans agricole, foncier, environnemental, économique, juridique et social. Ce programme vise à :

- informer, conseiller et orienter le public sur la mise en œuvre de la procédure;
- inciter et encourager les propriétaires de fonds agricoles ou leurs fermiers à mettre en valeur leurs parcelles ;
- contraindre les propriétaires ou exploitants récalcitrants à rechercher la mise en valeur de leurs biens.

Ces deux actions sont complémentaires et sont étroitement liées.

— Les premières actions dans le cadre de la réorganisation foncière

Dans un premier temps, seront mis en place :

- trois études de regroupement de l'habitat rural ;
- une étude pour le recensement des voiries rurales.

Le niveau de programmation en 2003 est satisfaisant comparé à la tranche 2003 (93%) et moyen (49%) si l'on compare le montant programmé de 2000 à 2003 par rapport au montant



prévu de 2000 à 2006. En effet, un petit retard de programmation subsiste pour trois raisons essentielles :

- la non programmation des dossiers 2003 d'amélioration foncière de la SAFER (prévu au Comité Local de Suivi d'avril 2004) ;
- la sous-programmation des crédits sur la ligne voiries rurales d'exploitation. Une diminution de la maquette a été opérée à ce niveau au cours de la révision à mi-parcours ;
- le démarrage tardif des actions de réorganisation foncière et de regroupement de l'habitat rural.

Cette mesure est en légère augmentation suite à la révision à mi-parcours du fait de la montée en puissance des opérations d'améliorations foncières et de la diminution envisagée pour les voiries rurales.

Eléments pris en compte dans les déclarations de dépenses en 2003 :

<i>Indicateurs clé pour la mesure</i>	Dépenses certifiées
Montant FEOGA certifié (cumul 2000-2003)	10.82
Taux de certification FEOGA 2000-2003 par rapport aux montants prévus de 2000-2003	35%
Taux de certification FEOGA 2000-2003 par rapport aux montants prévus de 2000-2006	25%

Par rapport aux montants programmés en Comité sur la période 2000 - 2003, 51% des dépenses sont certifiées.

Celles ci concernent essentiellement les dépenses relatives aux travaux d'aménagement foncier soit 86% du coût total déclaré. La quasi-totalité des travaux 2000 et 2001 ont été déclarés et une partie seulement de l'année 2002 ; il reste donc un potentiel de dépenses à déclarer et les certifications sont en cours.

Sur les 7.5 M€ de voiries programmées de 2000 à 2003 (étude et travaux), seulement 2.1 M€ sont certifiés. Il faut cependant noter qu'il y a sur ces derniers dossiers une accélération importante du rythme de programmation et de certification en 2003 qui a continué début 2004.



Mesure J2

Poursuivre la maîtrise de l'eau

Objectif de la mesure (rappel DOCUP) :

Cette mesure vise à mettre à disposition des agriculteurs des ressources en eau, soit pour l'irrigation, soit pour l'élevage.

Descriptif synthétique :

Les opérations financées dans le cadre de cette mesure sont la mise en place d'équipements et d'infrastructures permettant de sécuriser, de mieux répartir et de gérer la ressource en eau.

Eléments de programmation pour l'année civile 2003 :

<i>Indicateurs clé pour la mesure</i>	Programmé
Montant FEOGA en 2003	21.21 M€
Taux de FEOGA programmé 2003 par rapport au FEOGA prévu en 2003	137%
Taux de FEOGA programmé de 2000 à 2003 par rapport au montant prévu sur la même période	57%
Nombre de dossiers/projets programmés en 2003	56

Cinq dossiers ont été programmés en 2003 :

- le programme de retenues collinaires individuelles de l'Appel d'Offres n°25 : 11 retenues supplémentaires sont programmées pour une capacité de stockage de 16 950 m³ et qui permettra l'irrigation de 176.8 ha.
- la réhabilitation de la retenue collective des herbes blanches au Tampon d'une capacité de 350 000 m³ pour un montant de près de 5 M€.
- le programme exceptionnel de réfection de retenues (37 retenues sur 33 exploitations pour un volume de 61 600 m³). Ce programme a été adopté suite au passage du cyclone "Dina" qui a occasionné d'importants dégâts sur l'île, notamment sur les retenues collinaires.
- Les études de conception afférentes aux antennes d'irrigation du littoral ouest 1 à 3 et 5 à 8
- Les travaux de l'antenne d'irrigation n°8 : Il s'agit d'irriguer un périmètre de 910 ha entre 0 et 660 mètres d'altitude .
L'antenne 8 comporte principalement: 5 réservoirs en béton armé, 4 stations de pompage, une conduite de refoulement en acier d'environ 5120 mètres, un ensemble de conduites de distribution (ou tertiaires) équipées de bornes d'irrigation .

A noter :

Le dossier relatif aux retenues individuelles de l'Appel d'offre n°22 a été reprogrammé en 2003. En effet lors de sa présentation initiale en 2002, le nombre de bénéficiaires a été réduit de 9 à 6 étant donné que 3 d'entre eux n'étaient pas en situation régulière vis à vis de leurs obligations fiscales. Leurs situations ayant été régularisées, les demandes ont été réintégrées.



Le retard de programmation sur cette mesure n'est pas résorbé. Mais en 2003 le niveau de programmation a nettement progressé et devrait aller en s'accélégrant étant donné que deux autres antennes d'irrigation, l'interconnexion Bras de la Plaine-Bras de Cilaos et les réseaux mixtes sont prévus sur la fin du programme.

Eléments pris en compte dans les déclarations de dépenses en 2003 :

<i>Indicateurs clé pour l'axe</i>	<i>Dépenses certifiées</i>
Montant FEOGA certifié (cumul 2000-2003)	1.82 M€
Taux de certification FEOGA 2000-2003 par rapport aux montants prévus de 2000-2003	5%
Taux de certification FEOGA 2000-2003 par rapport aux montants prévus de 2000-2006	2%

Le niveau de certification reste encore faible étant donné qu'une grande partie des dossiers ont été programmés en 2003.

Les dépenses déclarées concernent :

- les retenues individuelles des Appels d'Offres n°22, 23 et 24,
- la retenue collective des herbes blanches (70% du montant déclaré)
- le programme exceptionnel DINA de réfection des retenues.



Mesure J3

Favoriser la gestion intégrée des territoires et des Hauts

Objectif de la mesure (rappel DOCUP) :

Il s'agit d'accentuer une politique de valorisation des atouts des Hauts de la Réunion en mettant en pratique une démarche participative avec les promoteurs.

Il s'agit également de promouvoir une approche intégrée de l'exploitation agricole et des terroirs.

Descriptif synthétique :

La mesure est axée, d'une façon générale, sur une approche intégrée des territoires et des exploitations.

Cette approche peut être concrétisée à travers deux principales démarches :

- accompagnement de la population des Hauts dans une démarche générale de mise en valeur des zones rurales difficiles.
- approche globale des problématiques d'aménagement de terroirs.

Eléments de programmation pour l'année civile 2003 :

Indicateurs clés pour la mesure	Programmé
Montant FEOGA en 2003	1.76 M€
Taux de FEOGA programmé 2003 par rapport au FEOGA prévu en 2003	72%
Taux de FEOGA programme de 2000 à 2003 par rapport au montant prévu sur cette période	49%
Nombre d'emplois créés / confortés	43
Nombre de dossiers/projets programmés en 2003	188

Toutes les actions de cette mesure s'inscrivent dans la dynamique du Plan d'Aménagement des Hauts (PAH) ou dans le cadre d'aménagement de terroirs.

Dans le cadre de l'aménagement de terroirs deux actions ont été programmées :

- Le programme annuel 2003 du médiateur terre incultes. Affecté au CNASEA le médiateur terres incultes a pour objectif de donner une meilleure efficacité à la procédure terres incultes dans les zones sensibles. Pour cela le médiateur est chargé d'accompagner le propriétaire dans sa démarche de remise en valeur en l'orientant vers les outils et structures adaptées. Ce médiateur travaille en collaboration étroite avec le coordinateur foncier du CNASEA.

- La prise en charge des investissements dans le cadre des CTE : 134 dossiers sont concernés correspondant à des investissements réalisés entre octobre 2001 et août 2003. Le rattrapage de ces dossiers est réalisé mais le conventionnement de ce dossier avec le CNASEA national doit aboutir rapidement pour ne pas bloquer les procédures de certification.



Dans le cadre du PAH deux grands types d'actions ont été programmés :

➤ Des actions de soutien direct à des projets privés comme :

- le soutien à 12 projets de valorisation de produits agroalimentaires locaux (dont 4 portés par des femmes).

15 emplois ont pu ainsi être confortés et/ou créés ;

- le développement de micro projets : 28 actions ont été agréées (dont 12 portés par des femmes et concernant) :

- la filière animale : poulets fermiers (17 projets), canards (2 projets), oies (1 projet), bovin (2 projets), équestre (1 projet), un atelier de tuerie
- la filière végétale : une serre, un atelier de production de gâteaux et de deux structures de vente.

28 emplois ont ainsi été confortés et/ou créés ;

Ces deux volets du DOCUP montrent la forte dynamique des actions du Plan d'Aménagement des Hauts en terme d'emploi et d'égalité des chances hommes-femmes.

- La conduite de 5 actions de diversification agricole : 3 portent sur des plantations vignes de cépage nobles (2.03 ha) et 2 concernent les voyages d'études et la participation d'agriculteurs à des salons leur permettant ainsi de découvrir des techniques nouvelles et de mettre en place chez eux de nouveaux débouchés ou une meilleure valorisation de leur production.

- la mise en place de programmes de travaux sur 2 OLAT (Opérations Locales d'Aménagement de Terroirs)

L'OLAT au lieu dit Bassin Bloc à la Chaloupe St Leu : Sont directement concernées par cette première tranche de travaux, 9 exploitations, pour une surface de 236 ha.

L'OLAT de Piton Mahot : La maîtrise d'œuvre et la 4ème tranche de travaux concernent 12 exploitations sur 256 ha.

➤ Des actions d'accompagnement comme :

- la conduite d'expérimentations dans les hauts pour le développement de nouvelles cultures en 2002 et 2003 ;

- les programmes 2003 de mise en œuvre du Plan d'Aménagement des Hauts en terme d'appui technique, d'animation et d'assistance méthodologique pour un accompagnement rapproché des porteurs de projets.

24 intervenants permettront ainsi d'encadrer une centaine de projets et de suivre 49 associations.

Dans le cadre du PAH, les projets avancent régulièrement et les taux de programmation sont supérieurs à 50% si on compare la programmation 2000-2003 par rapport au montant FEOGA prévu sur 2000-2006.

Par contre, le retard reste important sur la sous mesure J3 01 aménagement de terroir avec un taux de 2% seulement. Ces éléments ont été pris en compte dans le cadre de la révision à mi-parcours et les moyens ont été ajustés notamment sur les CTE sachant que le nouveau dispositif (CAD) prendra du temps à se mettre en place.



Mise en œuvre des dérogations structurelles dans le cadre de cette mesure

Sur cette mesure une demande de dérogation a été faite sur la sous mesure concernant les CTE. Les premiers dossiers ont été programmés pour un montant beaucoup plus faible par rapport aux montants prévus initialement. Les CTE se sont mis en place sur le terrain, mais les dépenses réalisées ont été prises en compte pour la plus grande part sur le FEOGA Garantie. L'enveloppe FEOGA a été revue à la baisse dans le DOCUP révisé.

Le montant concerné par les dérogations est de 0.225M€ de coût total soit 0.052 M€ de FEOGA

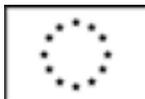
Éléments pris en compte dans la déclaration de dépenses 2003

<i>Indicateurs clé pour la mesure</i>	Dépenses certifiées
Montant FEOGA certifié (cumul 2000-2003)	2.86 M€
Taux de certification FEOGA 2000-2003 par rapport aux montants prévus de 2000-2003	29%
Taux de certification FEOGA 2000-2003 par rapport aux montants prévus de 2000-2006	17%

Par rapport aux montants programmés en Comité sur la période 2000-2003, 59% des dépenses sont certifiées.

77% de ces dépenses concernent les actions d'accompagnement et les 23% restants, les investissements individuels, ces pourcentages respectant la répartition au niveau de la programmation entre les deux types de projets. Les projets individuels dans les Hauts sont en général des investissements peu importants financièrement ce qui explique cette faible représentativité.

Les premières certifications de dépenses sur les dossiers CTE ont été réalisés début 2004.



Mesure J4

Gérer la forêt de manière multi-fonctionnelle et durable

Objectif de la mesure (rappel DOCUP) :

Il s'agit dans cette mesure de maintenir ou reconstituer des espaces boisés, améliorer et compléter les infrastructures leur étant liées, dans un objectif de gestion multi fonctionnelle et durable.

Descriptif synthétique :

Cette mesure permet de traiter des différentes actions liées à la forêt. A titre indicatif, la mesure permettra de financer par exemple :

- les travaux de défense des forêts contre les incendies,
- les voiries à usage forestier, agricole touristique,
- les aménagements et l'entretien des forêts.

Eléments de programmation pour l'année civile 2003 :

Indicateurs clés pour la mesure	Programmé
Montant FEOGA en 2003	5.15 M€
Montant FEOGA programmé de 2000 à 2003	10.09 M€
Taux FEOGA programmé 2003 par rapport au FEOGA prévu en 2003	180%
Taux FEOGA programmé 2000-2003 par rapport au prévu 2000-2003	87%
Nombre d'hectares de forêt concerné	1954
Linéaire de voiries traitées	18.88 km
Nombre de dossiers/projets programmés en 2003	13

Le taux de programmation est de 87% sur la période 2000-2003 avec un très bon taux de programmation sur 2003. En effet, le retard a été rattrapé avec une nette amélioration sur la sous mesure J4 02 relatives aux voiries forestières.

Un dossier reste à programmer concernant le programme 2003 de travaux sur la forêt de l'Etang Salé pour un montant de 0.302 M€.

Dans le cadre de la révision à mi-parcours, les montants n'ont pas été fondamentalement modifiés (augmentation de 1.5M€ prévue) étant donné que le niveau de programmation et de certification est correct et que les efforts ont été fournis par les services tant au niveau du rattrapage sur la programmation qu'au niveau du conventionnement et du suivi des dossiers.

En 2003, les actions financées sont les suivantes :

- Le programme 2002 de travaux sur la forêt de l'Etang Salé avec une surface travaillée prévue de 77 ha.
- Les dossiers relatifs aux opérations sylvicoles de mise en valeur et de protection du domaine forestier pour l'année 2002 et 2003 sous maîtrise d'ouvrage Région à l'exception des travaux de reconstitution suite au cyclone DINA, qui font l'objet d'une programmation hors DOCUP. La surface travaillée prévue sera de 1877 ha.
- Le programme 2002 de Défense des Forêts Contre l'Incendie (DFCI). Ce programme comporte la réalisation de trois équipements spécifiques, à savoir la construction de deux retenues d'eau sur la route du Volcan et l'installation d'une citerne de 600 litres avec moto-pompe, dévidoir de 40m de tuyaux et lance haute pression
- La programmation de 7 dossiers de travaux pour des routes forestières et d'un dossier d'étude. Au total 18.88 km de voiries seront améliorés.



Mise en œuvre des dérogations structurelles dans le cadre de cette mesure

Les actions de DFCI et d'aménagement et d'entretien des forêts font l'objet d'une dérogation.

Le montant programmé concerné par les dérogations structurelles s'élève en 2003 à 6.78 millions d'euros de dépenses totales soit 4.07 millions d'euros de FEOGA.

Éléments pris en compte dans les déclarations de dépenses 2003

<i>Indicateurs clé pour la mesure</i>	Dépenses certifiées
Montant FEOGA certifié (cumul 2000-2003)	4.54 M€
Taux de certification FEOGA 2000-2003 par rapport aux montants prévus de 2000-2003	39%
Taux de certification FEOGA 2000-2003 par rapport aux montants prévus de 2000-2006	22%

45% des dépenses programmées de 2000 à 2003 ont été certifiées qui se répartissent de la façon suivante :

- 75% des dépenses concernent les aménagements et l'entretien des forêts
- 23% des dépenses concernent les routes forestières
- 2% des dépenses concernent les travaux relatifs aux DFCI

Cet avancement est positif étant donné que fin 2002 aucune dépense n'était certifiée.



Axe K

Structures d'exploitations et productions agricoles

Stratégie et options prioritaires (rappel du DOCUP) :

La stratégie du FEOGA dans cet axe vise, dans un contexte général de maintien de l'activité agricole, à soutenir à la fois le développement de la filière canne-sucre-rhum et la maîtrise des autres productions agricoles de diversification.

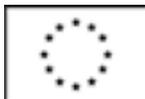
Ce développement des productions agricoles passe aussi par la consolidation de la politique d'encadrement technique et par le renforcement des pôles de compétences en recherche, notamment dans une perspective d'agriculture durable.

Eléments de programmation pour l'année civile 2003 :

Indicateurs clés pour la mesure	Programmé
Montant FEOGA en 2003	30.49 M€
Taux de FEOGA programmé 2003 par rapport au FEOGA prévu en 2003	154%
Taux de FEOGA programmé de 2000 à 2003 par rapport au montant prévu sur cette période	83%
Nombre de dossiers/projets programmés en 2003	7731
Nombre d'hectares replantés	1500ha

Le niveau de programmation est important sur 2003 du fait du rattrapage des dossiers 2000 à 2002. Seuls deux dossiers relatifs à l'année 2002 restent à programmer.

Des ajustements importants ont été préconisés suite à l'évaluation à mi-parcours et pris en compte dans le cadre de la révision à mi-parcours. Ces ajustements seront explicités par mesure dans les paragraphes suivants.



Mesure K1
Améliorer les structures d'exploitation

Objectif de la mesure (rappel DOCUP) :

Cette mesure vise à contribuer :

- à améliorer la qualité des installations de jeunes agriculteurs
- à agrandir de petites structures
- à poursuivre la modernisation des exploitations agricoles
- à soutenir les exploitations viables qui connaissent des difficultés.

Descriptif synthétique :

Cette mesure permet la mise en œuvre d'actions structurelles contribuant à la création, au développement et à la sauvegarde d'exploitations agricoles viables et pérennes.

Eléments de programmation pour l'année civile 2003 :

Indicateurs clés pour la mesure	Programmé
Montant FEOGA en 2003	1.61 M€
Taux de FEOGA programmé 2003 par rapport au FEOGA prévu en 2003	102%
Taux de FEOGA programmé de 2000 à 2003 par rapport au montant prévu sur cette période	58%
Nombre de dossiers/projets programmés en 2003	2284
Nombre de dossiers Complément de retraite agricole	393
Nombre de projets Prêts Bonifiés	50
Nombre de projets DJA	879

Deux types d'actions ont été programmés sur cette mesure :

- le complément de retraite agricole : cette aide incite les agriculteurs ayant atteint la limite d'âge (60 ans) à prendre leur retraite et permet de faciliter la libération du foncier pour l'installation de nouveaux agriculteurs, ou l'agrandissement des exploitations pour les rendre viables et pérennes. 393 dossiers ont été programmés dont 92 relatifs à l'année 2003, les 201 autres étant relatifs aux années 2000 à 2002.
- les mesures socio-structurelles : Dotations Jeunes Agriculteurs et Prêts bonifiés, les opérations relatives à l'année 2003 ont été programmées.

A Noter :

Les dossiers DJA 2000 et prêts bonifiés 2001 ont été reprogrammés en 2003 sur base des réalisations effectives fournies par le CNASEA

Sur cette mesure, il était prévu initialement de mettre en place des dispositifs d'aide en faveur des agriculteurs en difficulté. En 2003, aucun dossier n'a été présenté au titre de cette mesure. Un réajustement a été pris en compte dans le cadre de la révision à mi-parcours : le dispositif PIDIL - Programme pour l'Installation et le Développement des Initiatives Locales sera poursuivi sur fonds nationaux et les dossiers d'aide aux agriculteurs en difficulté ne seront pris en compte qu'à partir de l'année 2004.

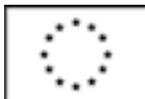


Eléments pris en compte dans la déclaration de dépenses 2003

<i>Indicateurs clé pour la mesure</i>	Dépenses certifiées
Montant FEOGA certifié (cumul 2000-2003)	3.35 M€
Taux de certification FEOGA 2000-2003 par rapport aux montants prévus de 2000-2003	50%
Taux de certification FEOGA 2000-2003 par rapport aux montants prévus de 2000-2006	29%

86% des dépenses programmées sont certifiées sur cette mesure. Seules les dépenses du CNASEA dans le cadre de la mise en œuvre des mesures socio structurelles ont été prises en compte dans les déclarations de dépenses de 2003.

Ce niveau progresse régulièrement. La remontée de dépenses du CNASEA n'est connue qu'en fin d'année, et ne peut donc être intégrée dans les présents chiffres. La signature de la convention cadre devrait aboutir rapidement maintenant que la rédaction semble faire l'objet d'un accord des signataires.



Mesure K2

Moderniser la filière canne- sucre- rhum

Objectif de la mesure (rappel DOCUP) :

Cette mesure a pour objectif de moderniser la filière canne/sucre/rhum dans le cadre d'une approche intégrée de la filière, prenant en compte les diverses contraintes depuis l'amont jusqu'aux centres de réception.

Descriptif synthétique :

Structuration et modernisation de la filière canne par l'amélioration des plantations, des itinéraires techniques et des équipements, le renforcement de l'encadrement spécialisé et la mise en oeuvre de mesure de lutte contre les différents ravageurs.

Eléments de programmation pour l'année civile 2003 :

Indicateurs clés pour la mesure	Programmé
Montant FEOGA en 2003	3.78M€
Taux de FEOGA programmé 2003 par rapport au FEOGA prévu en 2003	91%
Taux de FEOGA programmé de 2000 à 2003 par rapport au montant prévu sur cette période	75%
Nombre de dossiers programmé en 2003	3763
Nombre d'hectares replantés en 2003	1500 ha

Le soutien à la filière canne-sucre-rhum s'est décliné en plusieurs orientations :

- Les soutiens à la plantation
 - le programme de plantation de cannes relatif à l'année 2003 portant sur l'aide au renouvellement des souches à la plantation de canne a été soutenu, afin d'inciter les agriculteurs à renouveler leurs plants âgés ou dégradés. 1100 dossiers sont prévus pour replanter 1500 ha.

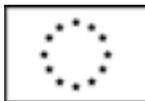
A NOTER :

Les deux programmes de plantation relatifs au premier et second semestre 2001 ont été reprogrammés. Ces derniers ont été réajustés sur base des réalisations effectives sur le terrain. Ainsi 1287 dossiers de plantation de canne ont été réalisés en 2001 pour 1385 ha
La chute des re-plantations - qui a réellement débuté dans les années 1999 - 2000 et s'est amplifiée par la suite - trouve son origine dans plusieurs causes, notamment (et par ordre décroissant d'impact) :

** les difficultés financières puis la fermeture de 3 des 4 SICA-CUMA (fin 1999 La Mare, oct. 2001 CUMA Ouest, juillet 2002 Promocanne) d'où un abandon des planteurs auparavant assistés (techniquement et financièrement) par ces structures*

** le flottement et les incertitudes qui ont précédé le démarrage réel du DOCUP en fin octobre 2000*

** la modification des procédures d'aides aux plantations dans le cadre du nouveau DOCUP, d'autant plus que le soutien technique et financier aux planteurs - SICA & CUMA - avait en grande partie disparu. La prise de relais par la SICA Canne Réunion s'effectue certes mais très progressivement, pour tenir compte de l'apprentissage du milieu agricole de la zone au vent très différent de la zone d'intervention traditionnelle Sud de cette SICA.*



** l'ambiance de morosité de la période 2001 - 2002 et l'incertitude quant au futur du secteur sucrier face à la réforme de l'OCM sucre ont amplifié le phénomène ;
Le Comité de Pilotage de la Canne et ses partenaires directs (DAF + Département) s'emploient activement avec le soutien de l'Union européenne à recréer la confiance dans l'avenir, gage d'un nouvel engagement pour les planteurs à réinvestir dans l'amélioration variétale par la replantation.*

- le programme 2003 de lutte Biologique contre le ver blanc : 1570 ha seront traités avec du Suxon Betel et 1360 agriculteurs sont concerné par ces traitements.
- Les programmes d'expérimentation :
 - Les programmes 2003 d'expérimentation et de création variétale du CERF dans les Hauts et les Bas.
 - Les programmes d'expérimentation 2003 herbicides et d'analyse de sol pour une gestion raisonnée des intrants ;
 - Les programmes 2003 de gestion raisonnée des ressources en eau et d'optimisation de l'irrigation menés par la Chambre d'Agriculture et le CIRAD.
- l'appui aux planteurs
 - Le programme 2003 de soutien aux organismes de travaux (programme d'actions et investissements) et au Centre Technique Interprofessionnel de la Canne et du Sucre ;
 - L'accompagnement en 2003 de la filière canne par le programme d'actions du Comité de pilotage Canne
 - Les actions de communication vers les professionnels de la canne et du grand public
 - L'installation et l'équipement des nouvelles stations météo du programme conjoint "CIRAD - Météo France", ainsi que l'encadrement du réseau des stations - nouvelles et anciennes - permettant des conseils adaptés aux agriculteurs (prévision de tonnage de production, gestion de l'irrigation...). Par contre, le dossier 2000 d'investissement a été déprogrammé, l'opérateur ayant demandé l'annulation de son projet, compte tenu d'incertitudes financières.

Globalement la mesure K2 connaît un niveau d'avancement correct. Dans le cadre de la révision a mi parcours, l'enveloppe a été ajustée notamment du fait d'une sous consommation sur les dossiers d'aide à la plantation de canne à sucre (voir description des problèmes rencontrés ci dessus).

Eléments pris en compte dans les déclarations de dépenses 2003

<i>Indicateurs clé pour la mesure</i>	Dépenses certifiées
Montant FEOGA certifié (cumul 2000-2003)	8.90
Taux de certification FEOGA 2000-2003 par rapport aux montants prévus de 2000-2003	51%
Taux de certification FEOGA 2000-2003 par rapport aux montants prévus de 2000-2006	30%

Par rapport aux montants programmés en Comité, 67% des dépenses sont certifiées. 66% des dépenses concernent des investissements dans les exploitations agricoles (plantation de cannes et traitement au suxon betel) et 34% des dépenses d'encadrement de la filière canne.



Mesure K3

Consolider les filières de diversification

Objectif de la mesure (rappel DOCUP) :

Cette mesure cherche à contribuer à l'auto approvisionnement de la population et de l'économie locale en diversifiant les productions végétales et animales dans les conditions sanitaires satisfaisantes.

Elle vise aussi à stabiliser les exploitations agricoles par une meilleure productivité, à développer un courant régulier vers l'exportation et à valoriser les nouveaux potentiels de développement.

Descriptif synthétique :

Le soutien aux actions d'investissement est lié :

- aux activités de production animale et végétale ;
- à l'augmentation de la productivité de l'ensemble des systèmes d'exploitation ;
- à l'incitation à l'organisation des filières.

Eléments de programmation pour l'année civile 2003 :

Indicateurs clés pour la mesure	Programmé
Montant FEOGA en 2003	7.19M€
Taux de FEOGA programmé 2003 par rapport au FEOGA prévu en 2003	102%
Taux de FEOGA programme de 2000 à 2003 par rapport au montant prévu sur cette période	67%
Nombre de dossiers/projets programmés en 2003	1648

- Cette mesure a permis de développer les filières de diversification suivantes :

Au niveau des filières végétales

- Les équipements en matériel d'irrigation (287 dossiers qui permettent l'irrigation de 632 ha supplémentaires). Les dossiers relatifs aux années 2002 et 2003 ont été programmés

- Le matériel agricole (184 dossiers ont été montés et 216 matériels subventionnés)

A NOTER : Il faut noter que le programme 2002 de mécanisation agricole a été réajusté en CLS en 2003.

- Le programme sectoriel fruits et légumes (2 dossiers pour le financement d'actions de commercialisation et de normalisation des producteurs de fruits et légumes adhérents à l'Association des Cultivateurs de la Terre Réunionnaise)

- La plantation de vergers (66 dossiers de plantation sur 75.45ha)

- L'investissement horticole (28 dossiers dont un investissement important pour la création d'une forcerie d'endives) ;

A NOTER : Il faut noter que le programme 2002 d'investissements horticoles a été réajusté en CLS en 2003.

Au niveau des filières animales

-La création de prairies dans les hauts et bas (446 dossiers pour les années 2002 et 2003) ;

-L'amélioration, la régénération et l'équipement des prairies dans les hauts (158 dossiers pour les années 2002 et 2003) ;



- La création d'ateliers pour les génisses laitières (8 dossiers pour 2002 et 2003) ;
- La création de boxes d'allaitement pour les jeunes veaux femelles (4 dossiers) ;
- Les Plans de Développement Laitier (32 dossiers : un point spécifique sur ces dossiers sera présenté en CNS dans le cadre de la révision à mi-parcours) ;
- Les Plans de Développement Naisseur (27 dossiers : un point spécifique sur ces dossiers sera présenté en CNS dans le cadre de la révision à mi-parcours) ;
- La création, l'aménagement et l'extension des bâtiments d'élevage (50 dossiers) ;
- Les raccordements électriques des exploitations agricoles (2 dossiers portés par la commune de St Leu) ;
- Les chemins de desserte des bâtiments d'élevage (14 dossiers).

➤ Enfin, pour soutenir ces filières, des programmes d'appui ont été cofinancés :

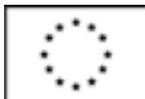
- Par le soutien à 7 organismes dans le domaine végétal et 10 organismes dans le domaine animal pour le soutien des filières de diversification ;
- Par la mise en œuvre des prophylaxies collectives sur l'année 2003 : 26 000 bêtes sont concernées pour 470 agriculteurs ;
- Par les actions d'expérimentation de la FDGDON: Fédération. Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles en 2003;
- Par les programmes d'actions menés par les organismes à vocation sectorielle, la Chambre d'agriculture (SUADER) sur 2002 pour partie et 2003.
- Par le suivi sur 2002 et 2003 du Groupement Régional de Défense Sanitaire du Bétail à la Réunion en matière de programme de lutte et d'évaluation économique, de réseau d'épidémiolo-surveillance et d'interventions et conseils sanitaires.

Mise en œuvre des dérogations structurelles dans le cadre de cette mesure

Les actions concernées par les dérogations structurelles sur cette mesure sont les suivantes :

- Les équipements individuels d'irrigation Goutte à goutte : rattrapage des dossiers de financements 2002 et programmation des dossiers 2003 pour un montant de 1.15M€, ce qui représente 116 dossiers et 257 ha irrigués.
- La rénovation des équipements obsolètes d'irrigation : rattrapage des dossiers de financements 2002 et programmation des dossiers 2003 pour un montant de 0.31 M€ ce qui représente 28 dossiers et 71 ha irrigués
- La création d'ateliers privés pour génisses laitières : rattrapage des dossiers 2002 et programmation des dossiers 2003 (8 agriculteurs concernés et 220 places pour les génisses laitières ainsi créées).
- La construction de boxes d'allaitement pour jeunes veaux femelles : rattrapage des dossiers 2002 et programmation des dossiers 2003 (4 agriculteurs concernés et 30 boxes d'allaitement ainsi créés).
- Le Plan de Développement Laitier : rattrapage des dossiers 2000 à 2002 et programmation 2003 pour un montant de 1.24M€ (un point spécifique sur ces dossiers sera présenté en CNS dans le cadre de la révision à mi-parcours)
- Le Plan de Développement Naisseur : rattrapage des dossiers 2000 à 2002 et programmation 2003 pour un montant de 0.75 M€ (un point spécifique sur ces dossiers sera présenté en CNS dans le cadre de la révision à mi-parcours)
- La création, l'aménagement et l'extension des bâtiments d'élevage (Hors Plan de Développement Porcin) : reprogrammation du programme 2002 et programmation des dossiers 2003 pour un montant de 1.04M€ (44 dossiers soutenus).

L'adoption tardive des dérogations structurelles, puis les difficultés rencontrées au niveau local sur la procédure de préfinancement ont retardé soit la mise en œuvre soit la



programmation des actions dérogatoires. Tous les dossiers ont à ce jour été programmés et le retard est définitivement résorbé.

Sur cette mesure, le taux d'avancement était moyen du fait que les montants des régimes d'aide avaient été évalués de manière optimiste fin 1999. La révision à mi-parcours permettra de réajuster les montants sur la base de perspectives plus réalistes.

Eléments pris en compte dans les déclarations de dépenses 2003

<i>Indicateurs clé pour la mesure</i>	Dépenses certifiées
Montant FEOGA certifié (cumul 2000-2003)	12.21 M€
Taux de certification FEOGA 2000-2003 par rapport aux montants prévus de 2000-2003	41%
Taux de certification FEOGA 2000-2003 par rapport aux montants prévus de 2000-2006	24%

Par rapport aux montants programmés en Comité sur 2000-2003, 61% des dépenses sont certifiées.

54% des dépenses concernent des investissements directs ou indirects dans les exploitations agricoles et 46% des dépenses d'encadrement des filières de diversification.



Mesure K4 Appui technique agricole

Objectif de la mesure (rappel DOCUP) :

Il s'agit dans cette mesure de :

- Favoriser et accompagner l'installation des jeunes agriculteurs ;
- Pérenniser les exploitations en place et les créations d'activités nouvelles ;
- Favoriser le développement de l'agriculture dans un cadre multi-fonctionnel ;
- Promouvoir des pratiques préservant l'environnement.

Descriptif synthétique :

Cette mesure soutient les actions d'appui technique aux agriculteurs dans un cadre régional coordonné.

Eléments de programmation pour l'année civile 2003 :

Indicateurs clés pour la mesure	Programmé
Montant FEOGA en 2003	2.28 M€
Taux de FEOGA programmé 2003 par rapport au FEOGA prévu en 2003	160%
Taux de FEOGA programmé de 2000 à 2003 par rapport au montant prévu sur cette période	123%
Nombre de dossiers/projets programmés en 2003	4

Sur cette mesure, ont été programmés :

- Le programmes 2003 de la SAFER avec pour objectifs l'installation des agriculteurs, la création d'activités et l'amélioration des techniques. 12 postes sont financés dans ce cadre avec l'objectif d'installer 30 attributaires SAFER et encadrer 200 installations ;
- Les programmes 2003 de la Chambre d'agriculture conduits par le SUAD et l'EDE (pour l'EDE, une partie du programme 2002 a été programmée). Ces programmes, mobilisant une ressource humaine de 72 personnes, ont pour objet de :

	Indicateurs prévus en 2003
1) Suivre des agriculteurs dans le domaine végétal (arboriculture, maraîchage, canne et points verts)	13 545 agriculteurs sur 10 600 ha 49 postes concernés
2) Suivre des éleveurs par le contrôle de performances et l'identification des animaux	260 éleveurs bovins 35 éleveurs caprins, ovins et cervidés 140 éleveurs de porcs 22 éleveurs de lapins 33 postes concernés

Le niveau de programmation sur cette mesure est très satisfaisant et cette mesure est en légère sur-programmation sur la période 2000-2003. Les dispositions nécessaires ont été prises en compte au cours de la révision à mi-parcours pour ré-alimenter cette mesure sans toutefois faire d'excès et garder l'équilibre général souhaité par la Commission entre dépenses d'investissement et dépenses d'accompagnement technique des agriculteurs.



Eléments pris en compte dans les déclarations de dépenses 2003

<i>Indicateurs clé pour la mesure</i>	Dépenses certifiées
Montant FEOGA certifié (cumul 2000-2003)	6.69 M€
Taux de certification FEOGA 2000-2003 par rapport aux montants prévus de 2000-2003	111%
Taux de certification FEOGA 2000-2003 par rapport aux montants prévus de 2000-2006	65%

Par rapport aux montants programmés en Comité entre 2000 et 2003, 90% des dépenses sont certifiées. Ce très bon niveau de dépenses s'explique par une remontée régulière des factures sur les programmes d'actions.

Quasiment tous les programmes 2000 à 2002 sont soldés ou en cours de solde. De plus, une partie des dépenses de l'année 2003 du SUAD, de l'EDE et de la SAFER a été prise en compte.



Mesure K5

Consolider la filière agro-alimentaire et bois

Objectif de la mesure (rappel DOCUP) :

Cette mesure permettra de créer des emplois dans le secteur agro-alimentaire et bois en apportant de la valeur ajoutée aux matières premières agricoles et forestières sur place ou importées.

Descriptif synthétique :

Les opérations financées concernent :

- la modernisation des centres de réception de la canne à sucre ;
- le financement des investissements relatifs aux installations de stockage, conditionnement et transformation de produits agricoles et forestiers ;
- le développement de la filière bois et la réalisation d'expérimentations de techniques de valorisation de sous produits ligneux.

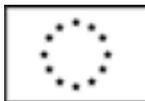
Éléments de programmation pour l'année civile 2003 :

Indicateurs clés pour la mesure :	Programmé
Montant FEOGA en 2003	6.43 M€
Taux de FEOGA programmé 2003 par rapport au FEOGA prévu en 2003	257%
Taux de FEOGA programme de 2000 à 2003 par rapport au montant prévu sur cette période	95%
Nombre de dossiers/projets programmés en 2003	9

Neuf dossiers ont été programmés en 2003 :

Cinq dossiers dans le domaine sucrier :

- La modernisation des installations de sondage du CTICS : le dossier programmé en 2003 est la poursuite du programme de modernisation des installations de sondage et mesure de richesse du CTICS Réunion, programme global validé en CLS en 2001, suite à l'expertise de M. TETU de septembre 2001. Cette expertise validait à la fois le choix du matériel, le nombre de centres de réception à équiper, l'organisation du personnel sur ces centres et la réduction du nombre de prélèvements pour les gros livreurs.
- La modification du plan de financement de la SNC SUCRINVEST pour la création de la plate forme de réception de cannes à sucre à Vue Belle sur l'Antenne IV.
- La modification du plan de financement du programme 2002 d'équipement pour l'amélioration de la productivité de l'usine de Bois Rouge par la SNC Sucrinvest.
- Le programme 2003 d'équipement pour l'amélioration de la productivité de l'usine de Bois Rouge par la SNC Caninvest.
- Le programme 2003 de modernisation de l'usine du GOL par la SNC Sucre Réunion.



Quatre dans le domaine agro-alimentaire :

- La création d'une unité industrielle de transformation de viande locale par la SNC Réunion investissement 2003.
- L'équipement d'une forcerie d'endives par la SNC Endinvest.
- L'investissement de stockage et conditionnement de fruits et légumes par LM Distribution.
- La restructuration d'une usine de fabrication d'aliments pour bétail par l'URCOOPA.

Le niveau de programmation a fait une très bonne progression en 2003. Dans le cadre de la reprogrammation, cette mesure a été légèrement réévaluée en prenant en compte une augmentation des financements sur la mesure relative aux investissements agro-alimentaires et la non prise en compte des investissements dans la filière bois.

Mise en œuvre des dérogations structurelles dans le cadre de cette mesure

Le CNS de décembre 2001 a proposé, dans le cadre du règlement (CE) N° 1452/2001 du Conseil du 28 juin 2001 que les sociétés répondant à la définition d'une PME, essentielles pour la filière et ne pouvant pas bénéficier directement ou indirectement du dispositif de défiscalisation puissent bénéficier d'un taux de subvention de 70%. Cette mesure devant rester exceptionnelle, aucun dossier en 2003 n'a été agréé dans ce cadre.

Éléments pris en compte dans la déclaration de dépenses 2003

<i>Indicateurs clé pour la mesure</i>	Dépenses certifiées
Montant FEOGA certifié (cumul 2000-2003)	3.67 M€
Taux de certification FEOGA 2000-2003 par rapport aux montants prévus de 2000-2003	34%
Taux de certification FEOGA 2000-2003 par rapport aux montants prévus de 2000-2006	20%

Par rapport aux montants programmés en Comité entre 2000 et 2003, 36% des dépenses sont certifiées.

74% des dépenses concernent des investissements pour l'amélioration de la transformation et de la commercialisation des produits agricoles et 26%, le développement et l'amélioration des infrastructures liées au développement de l'agriculture.

Sur ce type d'investissements, le démarrage des projets est plus long et les procédures relatives à l'agrément fiscal rallongent automatiquement les délais. La remontée des dépenses est donc plus lente. Il faudra continuer les efforts en ce sens étant donné que la plupart des dossiers agréés sont mis en place par des SNC et que les délais de conventionnement sont trop longs.



Mesure K6

Créer des pôles de compétences en agronomie tropicale

Objectif de la mesure (rappel DOCUP) :

Cette mesure vise à augmenter les productions agricoles dans diverses filières et créer des productions à forte valeur ajoutée et améliorer la qualité des produits mis sur le marché local.

Descriptif synthétique :

Il s'agit donc de :

-favoriser la conduite de programmes d'expérimentation, généralement organisés autour de pôles de compétences homogènes, adaptés au milieu tropical et aux différents micro-climats de l'île ;

-de créer des pôles de compétences dans les domaines suivants : Agro-alimentaire, agriculture durable et protection des plantes.

Eléments de programmation pour l'année civile 2003 :

Indicateurs clés pour la mesure	Programmé
Montant FEOGA en 2003	5.61M€
Taux de FEOGA programmé 2003 par rapport au FEOGA prévu en 2003	231%
Taux de FEOGA programme de 2000 à 2003 par rapport au montant prévu sur cette période	115%
Taux de FEOGA par rapport au programme 2000-2006	66%
Nombre de dossiers/projets programmés en 2003	12
Nombre total de personnes impliquées dans la mise en oeuvre de projets expérimentaux	228 dont 139 sur les programmes 2003
Nombre d'actions menées	98 dont 65 en 2003

Cette mesure a permis de soutenir :

- les programmes d'expérimentation du centre technique sur l'expérimentation légumière, fruitière et horticole de l'ARMEFLHOR de 2003 ;
- la mise en place d'un nouveau centre technique pour l'ARMEFLHOR ;
- le programme 2003 du centre d'expérimentation de l'antenne 4 d'irrigation ;
- les programmes de recherche expérimentale du CIRAD de 2002 et 2003 ;
- les programmes d'expérimentation du Pôle de Protection des Plantes dans le sud de l'île par le CIRAD et la FDGDON en 2003 ;
- le programme 2003 d'expérimentation sur le café Bourbon pointu par le CIRAD et l'IRD.

Le niveau de programmation est satisfaisant et le plafond de 100% de programmation a été dépassé. Aussi, le montant de cette mesure a été augmenté au cours de la révision à mi-parcours notamment pour prendre en compte la mise en place du nouveau centre technique de l'ARMEFLHOR et la mise en place des expérimentations pour le développement de la filière café « bourbon pointu ».



Éléments pris en compte dans la déclaration de dépenses 2003

<i>Indicateurs clé pour la mesure</i>	Dépenses certifiées
Montant FEOGA certifié (cumul 2000-2003)	7.45M€
Taux de certification FEOGA 2000-2003 par rapport aux montants prévus de 2000-2003	74%
Taux de certification FEOGA 2000-2003 par rapport aux montants prévus de 2000-2006	42%

Par rapport aux montants programmés en Comité entre 2000 et 2003, 64% des dépenses sont certifiées.

Ce niveau de dépenses est satisfaisant. Les programmes d'actions 2000, 2001 et 2002 sont quasiment tous soldés ou en cours de solde et une partie des programmes 2003 est prise en compte.



Mesure K7

Développer une agriculture durable

Objectif de la mesure (rappel DOCUP) :

Cette mesure vise à :

- réduire l'impact sur l'environnement des productions animales, notamment hors sol par une meilleure gestion des déchets agricoles et des installations qui y sont liées ;
- de développer une agriculture durable s'appuyant sur des actions menées dans des domaines tels que l'agriculture biologique, l'agroforesterie ou la valorisation des déchets verts et des plantes insecticides ou fongicides.

Descriptif synthétique :

Ceci sera permis par les actions suivantes :

- la réalisation d'un ensemble d'investissement en matière de collecte et de traitement de déchets carnés ;
- la maîtrise des effluents d'élevage ;
- des actions de valorisation agricole des déchets issus des activités d'élevage ;
- de mise en œuvre d'action d'agriculture durable.

Éléments de programmation pour l'année civile 2003 :

<i>Indicateurs clé pour la mesure</i>	Programmé
Montant FEOGA	3.59M€
Taux de FEOGA programmé 2003 par rapport au FEOGA prévu en 2003	560%
Taux de FEOGA programme de 2000 à 2003 par rapport au montant prévu sur cette période	109%
Nombre de dossiers/projets programmés en 2003	11

Les opérations programmées sur cette mesure sont les suivantes :

- La mise en place de l'unité Industrielle de traitement thermique et d'incinération des matières organiques à hauts risques par la SICA des Sables ;
- Les investissements 2002 en matière de maîtrise des pollutions dues aux effluents d'élevage : 1 investissement sera soutenu
- Le programme 2003 de la chambre d'agriculture pour la Mission de Valorisation Agricole des déchets
- des projets relatifs à la mise en place des programmes « agriculture durable » :
 - Sur le développement de la filière « pitahaya » (programme 2003)
 - Sur le développement de la filière « agriculture biologique » par le CIVAM, l'association Plaine Nature, Bertel vert, l'AVAB Réunion et la Chambre d'agriculture avec le soutien pour la mise en place d'une structure de certification.
 - Sur le développement d'un programme de développement de l'agriculture raisonnée et respectueuse de l'environnement par l'association FARRE 974 (programme 2003).



Le niveau de programmation est correct sur cette mesure et dans le cadre de la reprogrammation, le montant prévu a été légèrement augmenté pour faire face aux prochains investissements en matière de maîtrise des pollutions dues aux effluents d'élevage.

Mise en œuvre des dérogations structurelles dans le cadre de cette mesure

Deux types d'actions sont concernés par les dérogations structurelles :

- Les investissements en matière de maîtrise des pollutions dues aux effluents d'élevage ;
- Le financement de projets d'investissement relatifs à l'agriculture durable.

Un seul investissement en matière de maîtrise des pollutions dues aux effluents d'élevage a été financé en 2003. Il concerne un éleveur bovin et la création d'une capacité de stockage de lisier de 230m³

Dans le cadre de l'agriculture durable, il n'y a pour l'instant que des expérimentations qui pourront ensuite être développées sur le terrain en cas de succès. En effet, des programmes d'études, de mise en place et de structuration de filières sont programmées, ce qui devrait inciter les agriculteurs à se lancer dans des investissements prochainement.

Éléments pris en compte dans les déclarations de dépenses 2003

<i>Indicateurs clé pour la mesure</i>	Dépenses certifiées
Montant FEOGA certifié (cumul 2000-2003)	1.76M€
Taux de certification FEOGA 2000-2003 par rapport aux montants prévus de 2000-2003	46%
Taux de certification FEOGA 2000-2003 par rapport aux montants prévus de 2000-2006	30%

Sur cette mesure, 42% du montant programmé entre 2000 et 2003 est certifié ; Le retard constaté en 2002 a donc été largement résorbé. Cette augmentation est essentiellement due à la prise en compte des premières certifications de dépenses sur l'unité d'incinération soit 2.80 M€ de dépenses totales qui représente 86% des dépenses certifiées à Bruxelles sur cette mesure.



2.2.4 Avancement par axes et mesures IFOP

Rappel des caractéristiques de l'IFOP dans le DOCUP

Dans un contexte de chômage important et de recherche de diversification économique, les partenaires locaux ont identifié la pêche et l'aquaculture comme étant des secteurs potentiellement susceptibles de maintenir la croissance économique. En effet, à l'inverse du contexte de crise que connaît ce secteur en Europe continentale, les possibilités de croissance du secteur pêche à la Réunion sont réelles et doivent être encouragées.

Le sous-axe IFOP (sous-axe F Développement de la filière pêche et de l'aquaculture) comporte des actions en parfaite cohérence avec l'esprit de la politique commune de la pêche, notamment celles concernant la gestion halieutique rationnelle et la conservation de la nature en milieu marin. Parallèlement à une mesure spécifiquement aquacole, les mesures consacrées à une meilleure gestion de la ressource associent l'objectif d'optimisation des capacités de capture à celui du développement durable.

Les actions de valorisation de la production sont en outre en parfaite conformité avec les orientations de la Commission qui privilégie la conduite d'actions d'intérêt collectif.

Au titre de 2003, plusieurs points méritent d'être soulignés:

- 1) — la réforme de la Politique Commune de la Pêche : toutes les questions spécifiques aux RUP posées à la fin de l'année 2002, après la décision du Conseil sur la réforme de la PCP sont restées en suspens durant l'année 2003. En revanche, la Commission a officialisé la rallonge de capacité de flotte pour la Réunion
- 2) — la révision à mi-parcours : dans un souci de bonne gestion et compte tenu des perspectives de mobilisation des crédits sur 2004-2006 la révision à mi-parcours s'est traduite par un ajustement à la baisse des crédits d'environ 9% du montant IFOP dans un contexte par ailleurs incertain en matière de poursuite des aides à la flottille post-2004.
- 3) POSEIDOM : C'est au cours de cette année qu'a été adopté le règlement du nouveau régime de compensation des surcoûts liés à l'ultrapériphéricité R (CE) 2328-du 22 décembre 2003. Il est à craindre pour l'avenir une diminution des investissements liés à l'exportation en regard de la baisse des contingents d'exportation alloués aux entreprises réunionnaises dans le cadre du POSEIDOM.
- 4) Infosys : Le début de l'année 2003 a été marquée par les retards dans la transmission du rapport relatif au règlement CE 366-2001 ce qui aurait pu entraîner un blocage des appels de fonds au niveau communautaire. Ces retards ont été aujourd'hui corrigés et le rapport infosys fourni.
- 5) — le préfinancement : Ce dispositif, qui a permis de pallier les nombreuses difficultés de démarrage du programme, a été officiellement confirmé par les autorités nationales en 2003. Ainsi, c'est en octobre 2003 que les conventions relatives à la mise en œuvre et à la gestion des crédits de l'IFOP tant par la Région que par le Département ont été signées. Elles ont permis à ces collectivités de se faire rembourser la part d'IFOP avancée aux différents maîtres d'ouvrage privés.



Analyse synthétique de l'année 2003

Indicateurs clés pour l'IFOP:

Date d'engagement par l'UE de la tranche annuelle 2003	30 avril 2003
Montant d'IFOP versé par l'UE à l'Etat Membre en 2003	1,28 M€
Montant d'IFOP reçu à La Réunion en 2003	1,28
Montant d'IFOP certifié par La Réunion et déclaré recevable par l'UE en 2003	2,99 M€
Montant d'IFOP programmé en 2003	2,226 M€
Taux d'IFOP programmé par rapport à l'IFOP prévu en 2003	152,27 %
Taux d'IFOP programmé par rapport au prévu au programme	43,69 %
Nombre de navires programmés	9
Nombre de projets programmés (hors navires aidés)	71

PROGRAMME IFOP

UNIQUEMENT ANNEE 2003		MILLIONS D'EUROS COURANTS		COUT TOTAL ENGAGE COMM.	
AXE	MESURE	COUT TOTAL PREVU	ENGAGE COMM. Montant	%	

IFOP	Développement de la filière pêche et de l'aquaculture	3,15	4,759	152%	
Mesure F1	Protection et développement des ressources aquatiques	0,15	0,000	0%	
Mesure F2	Renouvellement et modernisation de la flotille 2000 - 2006	0,00	1,499 #DIV/0!	0%	
Mesure F3	Autre mesure liée à la flotte 2002 2006	0,46	0,000	0%	
Mesure F4	Equipement des ports de pêche	0,21	0,792	379%	
Mesure F5	Transformation et commercialisation	0,32	0,959	296%	
Mesure F6	Promotion et recherche de nouveaux débouchés	0,18	0,253	138%	
Mesure F7	Actions innovatrices, assistance technique et actions mises en œuvre par prof.	1,15	1,211	105%	
Mesure F8	Aquaculture, valorisation potentiel product' locale, notamment aquaculture mai	0,67	0,075	11%	

2000 à 2003 (jusqu'à 12/03)		MILLIONS D'EUROS COURANTS		COUT TOTAL ENGAGE COMM.	
AXE	MESURE	COUT TOTAL PREVU	ENGAGE COMM. Montant	%	

IFOP	Développement de la filière pêche et de l'aquaculture	16,51	14,755	89%	
Mesure F1	Protection et développement des ressources aquatiques	1,07	0,367	34%	
Mesure F2	Renouvellement et modernisation de la flotille 2000 - 2006	3,66	3,494	95%	
Mesure F3	Autre mesure liée à la flotte 2002 2006	0,91	0,000	0%	
Mesure F4	Equipement des ports de pêche	1,00	0,810	81%	
Mesure F5	Transformation et commercialisation	1,56	4,206	270%	
Mesure F6	Promotion et recherche de nouveaux débouchés	0,84	0,431	51%	
Mesure F7	Actions innovatrices, assistance technique et actions mises en œuvre par prof.	4,93	4,653	94%	
Mesure F8	Aquaculture, valorisation potentiel product' locale, notamment aquaculture mai	2,53	0,794	31%	

TOTAL DOCUP (jusqu'à 12/03)		MILLIONS D'EUROS COURANTS		COUT TOTAL ENGAGE COMM.	
AXE	MESURE	COUT TOTAL PREVU	ENGAGE COMM. Montant	%	

IFOP	Développement de la filière pêche et de l'aquaculture	36,85	14,755	40%	
Mesure F1	Protection et développement des ressources aquatiques	1,52	0,367	24%	
Mesure F2	Renouvellement et modernisation de la flotille 2000 - 2006	3,66	3,494	95%	
Mesure F3	Autre mesure liée à la flotte 2002 2006	13,56	0,000	0%	
Mesure F4	Equipement des ports de pêche	1,67	0,810	48%	
Mesure F5	Transformation et commercialisation	2,59	4,206	162%	
Mesure F6	Promotion et recherche de nouveaux débouchés	1,60	0,431	27%	
Mesure F7	Actions innovatrices, assistance technique et actions mises en œuvre par prof.	8,39	4,653	55%	
Mesure F8	Aquaculture, valorisation potentiel product' locale, notamment aquaculture mai	3,86	0,794	21%	

DEPENSES PUBLIQUES PREVUES		DEPENSES PUBLIQUES ENGAGEES COMM.		DEPENSES UE PREVUES		DEPENSES UE ENGAGEES COMM.		FINANCEMENTS PUBLICS NATIONAUX ETAT		FINANCEMENTS PUBLICS NATIONAUX COLL. LOC. AUTRES PUB.		FONDS PRIVES	
Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	ETAT	COLL. LOC.	AUTRES PUB.			

2,19	3,383	154%	1,46	2,227	152%	0,303	0,651	0,203	1,405				
0,15	0,000	0%	0,11	0,000	0%	0,000	0,000	0,000	0,000				
0,00	0,674 #DIV/0!	0%	0,00	0,554 #DIV/0!	0%	0,044	0,076	0,000	0,825				
0,18	0,000	0%	0,16		0%								
0,16	0,785	500%	0,08	0,319	380%	0,000	0,274	0,191	0,007				
0,17	0,623	367%	0,09	0,384	451%	0,240	0,000	0,000	0,336				
0,15	0,224	153%	0,07	0,114	156%	0,000	0,099	0,012	0,029				
0,99	1,021	104%	0,76	0,818	107%	0,000	0,203	0,000	0,190				
0,40	0,056	14%	0,20	0,037	19%	0,019	0,000	0,000	0,019				

Situation indicative

DEPENSES PUBLIQUES PREVUES		DEPENSES PUBLIQUES ENGAGEES COMM.		DEPENSES UE PREVUES		DEPENSES UE ENGAGEES COMM.		FINANCEMENTS PUBLICS NATIONAUX ETAT		FINANCEMENTS PUBLICS NATIONAUX COLL. LOC. AUTRES PUB.		FONDS PRIVES	
Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	ETAT	COLL. LOC.	AUTRES PUB.			

10,83	9,913	92%	7,46	6,811	91%	1,271	1,566	0,265	4,842				
1,07	0,367	34%	0,75	0,241	32%	0,000	0,127	0,000	0,000				
1,46	1,612	110%	1,24	1,316	106%	0,079	0,217	0,000	1,882				
0,36	0,000	0%	0,31		0%								
0,75	0,803	106%	0,40	0,333	83%	0,000	0,279	0,191	0,007				
0,82	2,325	285%	0,41	1,271	312%	1,053	0,000	0,000	1,881				
0,67	0,382	57%	0,33	0,194	58%	0,000	0,114	0,074	0,049				
4,21	3,828	91%	3,28	3,059	93%	0,113	0,656	0,000	0,825				
1,49	0,596	40%	0,73	0,397	54%	0,026	0,173	0,000	0,199				

Situation indicative

DEPENSES PUBLIQUES PREVUES		DEPENSES PUBLIQUES ENGAGEES COMM.		DEPENSES UE PREVUES		DEPENSES UE ENGAGEES COMM.		FINANCEMENTS PUBLICS NATIONAUX ETAT		FINANCEMENTS PUBLICS NATIONAUX COLL. LOC. AUTRES PUB.		FONDS PRIVES	
Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	ETAT	COLL. LOC.	AUTRES PUB.			

21,73	9,913	46%	15,59	6,81	44%	1,27	1,57	0,26	4,84				
1,52	0,367	24%	1,07	0,24	23%	0,00	0,13	0,00	0,00				
1,46	1,612	110%	1,24	1,32	106%	0,08	0,22	0,00	1,88				
5,42	0,000	0%	4,61	0,00	0%	0,00	0,00	0,00	0,00				
1,26	0,803	64%	0,67	0,33	50%	0,00	0,28	0,19	0,01				
1,36	2,325	172%	0,68	1,27	188%	1,05	0,00	0,00	1,88				
1,27	0,382	30%	0,64	0,19	30%	0,00	0,11	0,07	0,05				
7,17	3,828	53%	5,57	3,06	55%	0,11	0,66	0,00	0,83				
2,27	0,596	26%	1,12	0,40	36%	0,03	0,17	0,00	0,20				

Situation indicative



Mesure F1

Protection et développement des ressources aquatiques

Objectif de la mesure (rappel DOCUP):

Il s'agit de protéger, gérer et générer la ressource afin de favoriser le développement de la pêche côtière et l'évolution de cette pêche vers un mode économique garantissant l'équilibre d'entreprises le plus souvent familiales.

Descriptif synthétique :

Deux orientations sont prévues au titre de cette mesure :

- Installation, modernisation et expérimentation d'éléments fixes ou mobiles destinés à protéger et développer la ressource,
- Suivi de ces opérations.

Éléments de programmation pour l'année civile 2003 :

Indicateurs clés pour la mesure :	Programmé en 2003
Montant IFOP programmé en 2003	- M€
Taux de programmation IFOP par rapport à la tranche 2003	- %
Taux d'IFOP programmé de 2000 à 2003 par rapport au programme 2000 -2006	22,55 %
Nombre de projets programmés	0

Pas de programmation, au titre de cette mesure, concernant l'année 2003.

Une opération programmée visait à étudier la portée des récifs artificiels en baie de la Possession. Le retard dans la réalisation de cette opération a repoussé les projets prévus de même nature. En effet ce n'est qu'une fois connu l'impact du projet en baie de la Possession que la poursuite d'autres opérations sera menée.

En outre, des projets expérimentaux concernant de nouveaux types de DCP sont actuellement en cours de finalisation et devraient aboutir en 2004.

Éléments pris en compte dans une déclaration de dépenses en 2003 :

Indicateurs clé pour la mesure	Dépenses certifiées
Montant IFOP	0,024 M€
Taux de certification IFOP par rapport aux tranches 2000-2003	3%
Taux de certification IFOP par rapport aux tranches 2000-2006	2%

Par rapport aux montants programmés en Comité sur la période 2000 – 2003, près de 10% des dépenses sont certifiées et correspondent à l'installation de DCP.

Le reste des dépenses relatives à cette mesure et non encore certifiées concerne l'implantation de récifs artificiels en baie de la Possession.



Mesure F2

Renouvellement et modernisation de la flotte 2000 - 2006

Objectif de la mesure (rappel DOCUP) :

Consolider, moderniser et développer à La Réunion une flottille performante capable d'exploiter de façon durable les ressources disponibles dans la zone en garantissant la sécurité des marins.

Descriptif synthétique :

La mesure vise la construction, la modernisation, le renouvellement, l'adaptation et l'équipement des navires de pêche dans le respect des objectifs en matière d'encadrement des flottilles.

La construction de nouveaux navires est conditionnée par la date de fin d'éligibilité des aides qui devrait être fixée par le règlement flotte pour les régions ultra périphériques. D'autre part elle est encadrée dorénavant par des niveaux de référence (capacité de flotte) fixés de manière globale pour les RUP par le règlement (CE) N°1438 –2003 du 12 août 2003.

Éléments de programmation pour l'année civile 2003 :

Indicateurs clés pour la mesure :	Programmé en 2003
Montant IFOP programmé en 2003	0,554 M€
Taux de programmation IFOP par rapport à la tranche 2003	%
Taux d'IFOP programmé de 2000 à 2003 par rapport au programme 2000 -2006	105,79 % (*)
Nombre de projets programmés	54

(*) La surprogrammation sur cette mesure vient du fait que F2 n'a été abondée que jusqu'à 2002.

Sur le plan de la construction, on note l'arrivée de 9 nouveaux navires dont un de plus de 12 m.

L'essentiel de l'activité en 2003, au titre de cette mesure, consiste cependant en la modernisation ou encore le maintien de l'existant. C'est ainsi que l'on enregistre 8 projets de modernisation consistant bien souvent à des renforcements des équipements de sécurité et 37 remotorisations qui permettent de conserver la dynamique insufflée à la flottille.

Éléments pris en compte dans une déclaration de dépenses en 2003 :

Indicateurs clé pour la mesure	Dépenses certifiées
Montant IFOP	0,58 M€
Taux de certification IFOP par rapport aux tranches 2000-2003	47%
Taux de certification IFOP par rapport aux tranches 2000-2006	47%

Par rapport aux montants programmés en Comité sur la période 2000 – 2003, 44% des dépenses sont certifiées. En volume d'opérations toutefois cela correspond à plus de 64 % des opérations programmées (dont 75 opérations soldées)



Mesure F3
Autre mesure liée à la flotte 2002 - 2006

Objectif de la mesure (rappel DOCUP):

Consolider et développer à La Réunion une flottille performante capable d'exploiter de façon durable les ressources disponibles dans la zone en garantissant la sécurité des marins.

Descriptif synthétique :

Les objectifs sont identiques à ceux de la mesure F2 s'agissant d'une réserve de crédits pour la poursuite éventuelle des aides à la flottille.

Éléments de programmation pour l'année civile 2003 :

Pas d'opérations programmées au 31 décembre 2003 au titre de la présente mesure.

La présente mesure, rappelons le, constitue une réserve qui sera déployée vers la mesure F2, actuellement en surconsommation. Ce redéploiement sera visible dans le prochain rapport annuel.



Mesure F4 Équipement des ports de pêche

Objectif de la mesure (rappel DOCUP) :

Il s'agit de favoriser les activités de pêche par l'équipement des ports de pêche.

Descriptif synthétique :

Trois types d'intervention sont prévus :

- Équipement de manutention, de stationnement, d'avitaillement des navires, de déchargement et de stockage des produits.
- Acquisition et installation de pontons, grues, treuils.
- Équipement d'intérêt collectif de fourniture en carburant, eau, glace, stockage, ...

Éléments de programmation pour l'année civile 2003 :

Indicateurs clés pour la mesure :	Programmé en 2003
Montant IFOP programmé en 2003	0,319 M€
Taux de programmation IFOP par rapport à la tranche 2003	380,36 %
Taux d'IFOP programmé de 2000 à 2003 par rapport au programme 2000 -2006	49,64 %
Nombre de projets programmés	3

L'accent a été mis cette année sur la conservation de la production et les trois projets concernent des équipements d'intérêt collectif de fourniture en glace tant à Saint-Pierre, Saint-Paul (Saint-Gilles les Bains), qu'au Port (Pointe des Galets). Les chiffres de l'année 2003 montrent un rattrapage des retards constatés depuis le début du programme en matière d'équipement des ports de pêche.

Éléments pris en compte dans une déclaration de dépenses en 2003 :

Pas de déclaration de dépenses présentée à la Commission en 2003 au titre de cette mesure, les projets programmés en 2003 n'ayant pas encore donné lieu à des remontées de dépenses au 31 décembre 2003.



Mesure F5

Transformation et commercialisation des produits de la pêche et de l'aquaculture

Objectif de la mesure (rappel DOCUP) :

Il s'agit de favoriser les activités de pêche et d'aquaculture par l'équipement ad hoc pour la transformation des produits et leur première commercialisation.

Descriptif synthétique :

Plusieurs modes d'intervention sont prévus :

- Soutien aux investissements permettant l'amélioration de la qualité des produits de la pêche et de l'aquaculture : conditionnement, réfrigération, nettoyage, manipulation, unités de transformation, mise aux normes des ateliers de vente et de transformation, conditionnement, expédition, ...
- Soutien à l'acquisition d'équipements normalisés par les professionnels ;
- Équipements nécessaires à la transformation et à la commercialisation.

Éléments de programmation pour l'année civile 2003 :

Indicateurs clés pour la mesure :	Programmé en 2003
Montant IFOP programmé en 2003	0,384 M€
Taux de programmation IFOP par rapport à la tranche 2003	452,26 %
Taux d'IFOP programmé de 2000 à 2003 par rapport au programme 2000 -2006	187,35 %
Nombre de projets programmés	8

Cette année encore le taux de programmation sur cette mesure dépasse les prévisions ce qui a motivé par ailleurs l'abondement de cette mesure lors de la révision à mi-parcours.

8 projets concernant 5 structures différentes ont permis à ces dernières de se mettre aux normes, d'augmenter leur capacité de production ou encore de moderniser leur outil de production. On peut citer par exemple, l'extension d'une usine, l'acquisition d'une cellule frigorifique ou encore le remodeling de l'installation électrique.

Éléments pris en compte dans une déclaration de dépenses en 2003 :

Indicateurs clé pour la mesure	Dépenses certifiées
Montant IFOP	0,44 M€
Taux de certification IFOP par rapport aux tranches 2000-2003	109%
Taux de certification IFOP par rapport aux tranches 2000-2006	65%

Par rapport aux montants programmés en Comité sur la période 2000 – 2003, 34% des dépenses sont certifiées. A l'exception de deux opérations programmées en 2002 en faveur d'Aquamarine de Bourbon, tous les projets antérieurs à 2003 ont fait l'objet de certifications de dépenses. Les projets 2003 ont été agréés en décembre 2003, ce qui explique qu'aucune dépense n'ait été prise en compte au 31 décembre 2003..



Mesure F6

Promotion des produits et recherche de nouveaux débouchés

Objectif de la mesure (rappel DOCUP):

Deux objectifs principaux sont poursuivis à travers cette mesure :

- Mieux faire connaître les produits de la pêche et de l'aquaculture;
- Positionner les produits de la pêche et de l'aquaculture et le savoir faire réunionnais sur le marché local et à l'export.

Descriptif synthétique :

Les actions soutenues s'articulent autour de quatre axes :

- Soutien des démarches de la profession en matière de qualité et de fraîcheur;
- Campagnes de promotion et d'éducation des consommateurs et acheteurs;
- Actions liées au positionnement des produits;
- Actions liées au développement de la qualité.

Éléments de programmation pour l'année civile 2003 :

Indicateurs clés pour la mesure :	Programmé en 2003
Montant IFOP programmé en 2003	0,114 M€
Taux de programmation IFOP par rapport à la tranche 2003	156,16 %
Taux d'IFOP programmé de 2000 à 2003 par rapport au programme 2000 -2006	30,55 %
Nombre de projets programmés	3

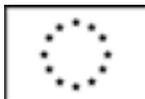
Trois projets ont été aidés et ont concerné :

- Campagne de promotion de l'ombrine à la Réunion
- Assises de la pêche dans les DOM
- Participation au salon international de l'agriculture 2003.

Éléments pris en compte dans une déclaration de dépenses en 2003 :

Indicateurs clé pour la mesure	Dépenses certifiées
Montant IFOP	0,070 M€
Taux de certification IFOP par rapport aux tranches 2000-2003	21%
Taux de certification IFOP par rapport aux tranches 2000-2006	11%

Par rapport aux montants programmés en Comité sur la période 2000 – 2003, 36% des dépenses sont certifiées. Seules les opérations antérieures à 2003 ont été certifiées. Sur les trois opérations de 2003, seule l'une d'entre elles a connu un commencement de certification.



Mesure F7

Actions innovatrices, Assistance Technique et actions mises en œuvre par les professionnels

Objectifs de la mesure (rappel DOCUP) :

En matière de pêche et d'aquaculture, les actions de cette mesure visent :

- la meilleure connaissance du milieu et de la ressource ;
- la maîtrise de nouvelles techniques et technologies et le soutien à l'innovation technologique ;
- l'accompagnement de la profession dans sa structuration et son développement ;
- l'assistance technique pour la mise en œuvre du programme.

Descriptif synthétique :

Parmi les principales actions soutenues, on trouve :

- la collecte et l'analyse des données statistiques ;
- l'évaluation de l'impact de la pêche et de l'aquaculture sur l'environnement et la ressource ;
- la diversification et amélioration des techniques et diversification des zones de pêche;
- des actions collectives de services tels des appuis techniques, des formations-actions, des missions et études ;
- la mise en place des actions collectives d'information et de sensibilisation aux outils existants ou la création des centres de gestion pour les pêcheurs ou des structures collectives d'avitaillement, de régulation du marché et de distribution des produits...;
- l'aide à la profession par de l'assistance diverse telle que du conseil juridique, l'aide au démarrage de structures collectives, l'ingénierie financière...;
- la mise en place de projets pilotes et d'actions innovatrices.

Éléments de programmation pour l'année civile 2003 :

Indicateurs clés pour la mesure :	Programmé en 2003
Montant IFOP programmé en 2003	0,818 M€
Taux de programmation IFOP par rapport à la tranche 2003	107,25 %
Taux d'IFOP programmé de 2000 à 2003 par rapport au programme 2000 -2006	54,97 %
Nombre de projets soutenus	10

Les projets soutenus au titre de l'année 2003 concernent :

* l'aide aux programmes d'actions et d'expérimentation de différentes structures collectives oeuvrant en matière de pêche et d'aquaculture.

* le soutien à cinq études :

- Etude sur un dispositif d'agrégation et de capture du pêche cavale.
- Etude d'impact du développement de la pisciculture en Baie de Saint Paul
- Réalisation d'un schéma directeur de la pisciculture marine à la Réunion
- Etudes des ressources halieutiques
- Mise en place d'un outil d'aide à la pêche - diffusion de données océanographiques de haute qualité.



Éléments pris en compte dans une déclaration de dépenses en 2003 :

Indicateurs clé pour la mesure	Dépenses certifiées
Montant IFOP	1,83 M€
Taux de certification IFOP par rapport aux tranches 2000-2003	56%
Taux de certification IFOP par rapport aux tranches 2000-2006	33%

Par rapport aux montants programmés en Comité sur la période 2000 – 2003, 60% des dépenses sont certifiées.

Le taux élevé de certification s'explique par le remboursement des crédits IFOP concernant des actions préfinancées par les collectivités entre 2000 et 2003.

Ce montant s'élève à 1,4 M€ et concerne principalement les investissements et actions d'expérimentations menées par l'ARDA dans le cadre de la mise en place de la plate-forme technologique en aquaculture marine et continentale



Mesure F8 Mieux exploiter et valoriser le potentiel de la production aquacole locale

Objectifs de la mesure (rappel DOCUP) :

Trois objectifs principaux sont visés à travers cette mesure :

- Encourager les investissements aquacoles, y compris ceux innovants ;
- Conforter l'appareil productif existant ;
- Encourager la mise en commun de moyens pour professionnaliser la filière.

Descriptif synthétique :

Trois types d'actions sont soutenus :

- Dispositifs adaptés d'aide au conseil et à l'investissement ;
- Poursuite de l'installation de petits producteurs dans les Hauts ;
- Création d'un outil commun de première mise en marché.

Éléments de programmation pour l'année civile 2003 :

Indicateurs clés pour la mesure :	Programmé en 2003
Montant IFOP programmé en 2003	0,037 M€
Taux de programmation IFOP par rapport à la tranche 2003	18,97 %
Taux d'IFOP programmé de 2000 à 2003 par rapport au programme 2000 -2006	35,49 %
Nombre de projets soutenus	2

Ont été soutenus au titre de l'année 2003, 2 projets concernant des investissements tant en aquaculture continentale, qu'en aquaculture marine.

Éléments pris en compte dans une déclaration de dépenses en 2003 :

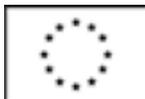
Indicateurs clé pour la mesure	Dépenses certifiées
Montant IFOP	0,11 M€
Taux de certification IFOP par rapport aux tranches 2000-2003	15%
Taux de certification IFOP par rapport aux tranches 2000-2006	10%

Par rapport aux montants programmés en Comité sur la période 2000 – 2003, 28% des dépenses sont certifiées. Sur les huit projets programmés, seuls deux ont été soldés.

UNIQUEMENT ANNEE 2003		MILLIONS D'EUROS COURANTS		COUT TOTAL		COUT TOTAL		DEPENSES PUBLIQUES		DEPENSES PUBLIQUES		DEPENSES UE		DEPENSES UE		FINANCTS		FONDS	
AXE	MESURE	TOTAL	PREVU	DECLARE	Montant	%	PREVUES	DECLAREES	PREVUES	DECLAREES	Montant	%	PUB. NAT.	Etat Membre	PRIVES				
Axe A	Total	57,862		86,264	149%		38,866	60,200	155%	23,585	36,793	156%	23,408		26,063				
	FEDER	54,713		80,126	146%		36,676	56,167	153%	22,123	33,802	153%	22,365		23,958				
	IFOP		3,149	6,138	195%		2,190	4,033	184%	1,462	2,991	205%	1,043		2,105				
Axe B	FEDER	46,285		89,494	193%		46,236	89,487	194%	25,670	49,265	192%	40,222		0,007				
	Axe C	42,939		43,428	101%		41,694	42,195	101%	25,918	24,430	94%	17,765		1,234				
	Axe D	44,866		29,845	67%		44,866	29,845	67%	26,919	17,864	66%	11,980		0,000				
Axe E	19,621		9,136	47%		17,273	8,731	51%	7,741	4,162	54%	4,568		0,405					
Axe G	16,713		19,438	116%		16,713	19,426	116%	14,205	15,214	107%	4,212		0,012					
Axe H	56,001		61,721	110%		54,744	61,090	112%	46,261	49,443	107%	11,647		0,632					
Axe I	6,495		4,382	67%		6,495	4,382	67%	5,518	3,455	63%	0,927		0,000					
Axe J	51,296		21,412	42%		47,382	20,002	42%	28,479	11,879	42%	8,123		1,409					
Axe K	55,632		54,829	99%		32,712	39,004	119%	19,781	22,412	113%	16,592		15,825					
TOTAL FEDER		208,424		252,029	121%		186,745	226,425	121%	108,371	129,524	120%	96,901		25,604				
TOTAL FSE		79,209		85,542	108%		77,952	84,898	109%	65,984	68,112	103%	16,786		0,644				
TOTAL FEOGA		106,928		76,240	71%		80,094	59,006	74%	48,260	34,292	71%	24,715		17,234				
TOTAL IFOP		3,149		6,138	195%		2,190	4,033	184%	1,462	2,991	205%	1,043		2,105				
TOTAL TOUTS FONDS		397,710		419,949	106%		346,981	374,362	108%	224,077	234,918	105%	139,444		45,587				

2000 à 2003 (jusqu'à 12/03)		MILLIONS D'EUROS COURANTS		COUT TOTAL PREVU		COUT TOTAL DÉCLARÉ		FINANCTS PUB. NAT. PRIVES					
AXE	MESURE			Montant	%	Montant	%	Etat Membre					
Axe A	Total	DEVELOPPEMENT CREATEUR D'EMPLOIS DURABLES	228,357	88,114	39%	158,104	61,265	39%	96,076	37,453	39%	23,811	26,850
	FEDER	Développement créateur d'emplois	211,851	81,889	39%	147,270	57,142	39%	88,620	34,387	39%	22,755	24,718
	IFOP	Développement de la filière pêche et de l'aquaculture	16,506	6,255	38%	10,834	4,123	38%	7,456	3,067	41%	1,056	2,132
Axe B	FEDER	AMENAGEMENT EQUILIBRE DU TERRITOIRE	154,535	89,494	58%	154,322	89,487	58%	85,541	49,265	58%	40,222	0,007
Axe C	FEDER	GESTION PREVENTIVE ET DURABLE DES RESSOURCES ET ...	149,693	44,508	30%	147,133	43,274	29%	88,371	25,077	28%	18,197	1,234
Axe D	FEDER	INFRASTRUCTURES DE FORMATION ET D'EDUCATION	148,316	29,845	20%	148,316	29,845	20%	88,989	17,864	20%	11,980	0,000
Axe E	FEDER	OUVERTURE SUR L'EXTERIEUR	74,701	9,136	12%	66,251	8,731	13%	29,670	4,162	14%	4,568	0,405
Axe G	FSE	INSERTION ET LUTTE CONTRE L'EXCLUSION	90,982	44,428	49%	90,982	44,416	49%	68,689	32,451	47%	11,965	0,012
Axe H	FSE	FORMATION ET APPRENTISSAGE TOUT AU LONG DE LA VIE	312,882	184,436	59%	306,420	182,966	60%	230,223	135,092	59%	47,874	1,470
Axe I	FSE	ACCOMPAGNEMENT ET INGENIERIE	35,694	10,733	30%	35,694	10,733	30%	26,949	7,897	29%	2,836	0,000
Axe J	FEOGA	AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT RURAL	167,753	36,675	22%	151,932	33,540	22%	91,354	20,042	22%	13,498	3,135
Axe K	FEOGA	STRUCTURES D'EXPLOITATIONS ET PRODUCTIONS AGRICOLES	240,219	116,013	48%	139,625	78,028	56%	84,610	44,032	52%	33,996	37,986
TOTAL FEDER			739,096	254,842	34%	663,292	228,478	34%	381,191	130,756	34%	97,722	26,363
TOTAL FSE			439,558	239,597	55%	433,096	238,115	55%	325,861	175,440	54%	62,675	1,482
TOTAL FEOGA			407,972	152,688	37%	291,557	111,567	38%	175,964	64,074	36%	47,494	41,121
TOTAL IFOP			16,506	6,255	38%	10,834	4,123	38%	7,456	3,067	41%	1,056	2,132
TOTAL TOUTS FONDS			1 603,132	653,362	41%	1 398,779	582,284	42%	890,472	373,336	42%	208,947	71,098

TOTAL DOCUP (jusqu'à 12/03) MILLIONS D'EUROS COURANTS		Décision C(2002) 1764		COUT TOTAL	COUT TOTAL	DEPENSES PUBLIQUES	DEPENSES PUBLIQUES	DEPENSES UE	DEPENSES UE	FINANCTS	FONDS
AXE	MESURE			TOTAL PREVU	DÉCLARÉ Montant %	PREVUES	DÉCLARÉES Montant %	PREVUES	DÉCLARÉES Montant %	PUB. NAT. Etat Membre	PRIVES
Axe A	Total	DEVELOPPEMENT CREATEUR D'EMPLOIS DURABLES		527,747	88,114 17%	348,454	61,265 18%	206,679	37,453 18%	23,811	26,850
	FEDER	Développement créateur d'emplois		490,899	81,859 17%	326,722	57,142 17%	191,091	34,387 18%	22,755	24,718
	IFOP	Developpement de la filière pêche et de l'aquaculture		36,848	6,255 17%	21,732	4,123 19%	15,588	3,067 20%	1,056	2,132
Axe B	FEDER	AMENAGEMENT EQUILIBRE DU TERRITOIRE		323,044	89,494 28%	322,526	89,487 28%	180,053	49,265 27%	40,222	0,007
Axe C	FEDER	GESTION PREVENTIVE ET DURABLE DES RESSOURCES ET ...		326,856	44,508 14%	319,051	43,274 14%	191,423	25,077 13%	18,197	1,234
Axe D	FEDER	INFRASTRUCTURES DE FORMATION ET D'EDUCATION		206,781	29,845 14%	206,781	29,845 14%	124,068	17,864 14%	11,980	0,000
Axe E	FEDER	OUVERTURE SUR L'EXTERIEUR		141,885	9,136 6%	116,151	8,731 8%	56,414	4,162 7%	4,568	0,405
Axe G	FSE	INSERTION ET LUTTE CONTRE L'EXCLUSION		131,566	44,428 34%	131,568	44,416 34%	97,099	32,451 33%	11,965	0,012
Axe H	FSE	FORMATION ET APPRENTISSAGE TOUT AU LONG DE LA VIE		446,010	184,436 41%	438,305	182,966 42%	322,438	135,092 42%	47,874	1,470
Axe I	FSE	ACCOMPAGNEMENT ET INGÉNIERIE		50,921	10,733 21%	50,921	10,733 21%	37,616	7,997 21%	2,836	0,000
Axe J	FEOGA	AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT RURAL		281,179	36,675 13%	258,669	33,540 13%	155,020	20,042 13%	13,498	3,135
Axe K	FEOGA	STRUCTURES D'EXPLOITATIONS ET PRODUCTIONS AGRICOLES		410,553	116,013 28%	239,827	78,028 33%	145,193	44,032 30%	33,996	37,986
TOTAL FEDER				1 489,465	254,842 17%	1 291,231	228,478 18%	743,049	130,756 18%	97,722	26,363
TOTAL FSE				628,499	239,597 38%	620,794	238,115 38%	457,153	175,440 38%	62,675	1,482
TOTAL FEOGA				691,732	152,688 22%	498,486	111,567 22%	300,213	64,074 21%	47,494	41,121
TOTAL IFOP				36,848	6,255 17%	21,732	4,123 19%	15,588	3,067 20%	1,056	2,132
TOTAL TOUTS FONDS				2 846,544	653,382 23%	2 432,253	582,284 24%	1 516,003	373,356 25%	208,947	71,098



3. Exécution financière

3.1 Exécution financière du FEDER

Analyse des résultats de l'année 2003

Pour mémoire, la première certification de dépenses FEDER a été transmise à la Commission en Mars 2002 dans le cadre d'une stratégie volontairement orientée sur le solde des programmes 1994-1999. Cette déclaration, réalisée en mars 2002, avait permis d'éviter le remboursement de l'acompte de 7% versé par la Commission en début de programme et n'avait pris en compte que 4 dossiers relevant des mesures A4 « Accompagnement et développement du tourisme et de la culture » et C3 « Equipements structurants en matière d'eau potable, d'eaux usées et d'assainissement ».

Au 31 Décembre 2003, la situation a radicalement évolué : en effet, conformément à la feuille de route présentée lors du CNS de Décembre 2002, le niveau des dépenses déclarées à la Commission a considérablement progressé courant 2003 à la faveur de cinq appels de fonds. Cependant, il est important aussi de préciser que ce niveau de certification ne reflétait pourtant pas l'avancement effectif des réalisations compte tenu des grands projets « Route des Tamarins », « Boulevard Sud » et « Transfert des eaux » dont les dépenses à fin 2003 n'étaient pas encore prises en compte dans les déclarations transmises à la Commission.

<i>Indicateurs clé FEDER</i>	Dépenses déclarées au 31/12/2003 (pour mémoire chiffres au 31/12/2002)
Montant FEDER déclaré	130,756 Meuros (1,23 Meuros)
Taux de certification par rapport à 2000-2003	34% (0,3%)
Taux de certification par rapport à 2000-2006	18 % (0,1%)

Dégagement d'office

Le niveau de certification atteint au 31 Décembre 2003 a ainsi permis de justifier intégralement la tranche FEDER 2001, d'éviter ainsi tout dégagement d'office à fin 2003 et de certifier déjà un tiers de la tranche 2002 qui doit être justifiée avant le 31 Décembre 2004.

Montant UE justifié cumulé au 31 Décembre 2003 (a)	Seuil montant UE justifié cumulé à atteindre avant le 31 Décembre 2003 (b)	Marge par rapport au seuil de dégagement d'office fin 2003 (a) – (b)
188,4 M€	149 M€	+ 39,4 M€

DEPENSES FEDER DECLAREES

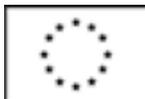
UNIQUEMENT ANNEE 2003		MILLIONS D'EUROS COURANTS		COUT TOTAL PREVU	COUT TOTAL DECLARE COMM. Montant	%	DEPENSES PUBLIQUES PREVUES	DEPENSES PUBLIQUES DECLAREES COMM. Montant	%	DEPENSES UE PREVUES	DEPENSES UE DECLAREES COMM. Montant	%	FINANCTS PUB. NAT. Etat Membre	FONDS PRIVES
AXE	MESURE													
Axe A	FEDER	Développement créateur d'emplois durables	54,71	80,13	146%	36,68	56,17	153%	22,12	33,80	153%	22,37	23,96	
Mesure A1	Ingenierie financière	4,34	13,73	317%	4,20	13,73	327%	2,52	8,24	327%	5,49	0,00		
Mesure A2	Investissement matériel	13,93	23,01	165%	4,65	8,49	183%	2,74	5,09	186%	3,40	14,53		
Mesure A3	Zones d'activités	10,55	15,55	147%	5,28	11,26	214%	3,17	6,76	214%	4,51	4,28		
Mesure A4	Accompagnement et développement du tourisme et de la culture	6,93	13,65	197%	4,90	9,38	191%	2,78	5,37	193%	4,00	4,27		
Mesure A5	Soutien aménagements liés au tourisme aux ports pêche et plaisance	9,11	7,43	82%	9,11	7,43	82%	5,47	4,46	82%	2,97	0,00		
Mesure A6	Aides immatérielles et compétences extérieures aux PME et TPE	3,11	2,54	82%	2,15	2,26	105%	1,29	1,26	97%	1,00	0,29		
Mesure A7	Investissements liés à l'insertion de publics en difficulté	0,95	0,00	0%	0,95	0,00	0%	0,55	0,00	0%	0,00	0,00		
Mesure A8	Assistance technique	2,33	1,55	66%	2,33	1,55	66%	1,75	1,41	81%	0,14	0,00		
Mesure A9	Intégration des TIC dans la société réunionnaise	3,47	2,67	77%	3,11	2,08	67%	1,87	1,23	66%	0,85	0,59		
Axe B	FEDER	AMENAGEMENT EQUILIBRE DU TERRITOIRE	46,29	89,49	193%	46,24	89,49	194%	25,67	49,27	192%	40,22	0,01	
Mesure B1	Transports en commun	1,94	0,00	0%	1,94	0,00	0%	1,06	0,00	0%	0,00	0,00		
Mesure B2	Infrastructur Infrastructures routières et réseaux liés	39,78	88,26	222%	39,78	88,26	222%	21,93	48,56	221%	39,70	0,00		
Mesure B3	Structuration, aménagement villes et bourgs et ameliiora° services associés	4,58	1,24	27%	4,53	1,23	27%	2,68	0,70	26%	0,53	0,01		
Axe C	FEDER	GESTION PREVENTIVE ET DURABLE DES RESSOURCES ET ...	42,94	43,43	101%	41,69	42,19	101%	25,92	24,43	94%	17,77	1,23	
Mesure C1	Mobilisation et gestion des ressources en eau	6,71	14,60	217%	6,71	14,60	217%	3,70	8,03	217%	6,57	0,00		
Mesure C2	Gestion, valorisation de l'environnement et sensibilisation à se préservation	1,38	0,66	48%	1,38	0,66	48%	0,83	0,40	48%	0,26	0,00		
Mesure C3	Equipements structurants eau potable, eaux usées et assainissement	9,68	18,98	196%	9,68	18,98	196%	5,81	11,39	196%	7,59	0,00		
Mesure C4	Gestion des déchets, maîtrise de l'énergie et de la qualité de l'air	16,99	9,19	54%	15,74	7,96	51%	10,90	4,62	42%	3,34	1,23		
Mesure C5	Prévention et protection contre les risques naturels	8,18	0,00	0%	8,18	0,00	0%	4,69	0,00	0%	0,00	0,00		
Axe D	FEDER	INFRASTRUCTURES DE FORMATION ET D'EDUCATION	44,87	29,84	67%	44,87	29,84	67%	26,92	17,86	66%	11,98	0,00	
Mesure D1	Collèges et lycées	35,05	28,88	82%	35,05	28,88	82%	21,03	17,33	82%	11,55	0,00		
Mesure D2	Université	7,86	0,97	12%	7,86	0,97	12%	4,71	0,54	11%	0,43	0,00		
Mesure D3	Pôles d'excellence de la formation professionnelle	1,96	0,00	0%	1,96	0,00	0%	1,17	0,00	0%	0,00	0,00		
Axe E	FEDER	OUVERTURE SUR L'EXTERIEUR	19,62	9,14	47%	17,27	8,73	51%	7,74	4,16	54%	4,57	0,41	
Mesure E1	Aéroports	3,91	2,04	52%	3,91	2,04	52%	1,57	0,82	52%	1,22	0,00		
Mesure E2	Port	9,88	3,11	31%	9,88	3,11	31%	3,97	1,24	31%	1,87	0,00		
Mesure E3	Export	5,17	3,99	77%	2,82	3,58	127%	1,74	2,10	121%	1,48	0,41		
Mesure E4	Coopération	0,66	0,00	0%	0,66	0,00	0%	0,47	0,00	0%	0,00	0,00		
TOUS AXES FEDER	FEDER		208,42	252,03	121%	186,74	226,42	121%	108,37	129,52	120%	96,90	25,60	

DEPENDSES FEDER DECLAREES

2000 à 2003 (jusqu'à 31/12/03)		MILLIONS D'EUROS COURANTS		COUT TOTAL		COUT TOTAL		DEPENDSES PUBLIQUES		DEPENDSES PUBLIQUES		DEPENDSES UE		DEPENDSES UE		FINANC'TS		FONDS	
AXE	MESURE	TOTAL PREU	DECLAREE COMM. Montant	%	PREU	DECLAREE COMM. Montant	%	PREU	%	PREU	DECLAREE COMM. Montant	%	PREU	%	Pub. Nat. Etat Membre	PRIVES			
Axe A	FEDER	Développement créateur d'emplois durables	211,85	81,86	39%	147,27	57,14	39%	88,62	34,39	39%	22,75	24,72						
Mesure A1		Ingénierie financière	14,70	13,73	93%	14,37	13,73	96%	8,62	8,24	96%	5,49	0,00						
Mesure A2		Investissement matériel	51,60	23,01	45%	17,54	8,49	48%	10,35	5,09	49%	3,40	14,53						
Mesure A3		Zones d'activités	29,61	15,55	53%	14,80	11,26	76%	8,88	6,76	76%	4,51	4,28						
Mesure A4		Accompagnement et développement du tourisme et de la culture	31,45	15,38	49%	21,63	10,35	48%	12,39	5,96	48%	4,39	5,03						
Mesure A5		Soutien aménagements liés au tourisme aux ports pêche et plaisance	48,02	7,43	15%	48,02	7,43	15%	28,82	4,46	15%	2,97	0,00						
Mesure A6		Aides immatérielles et compétences extérieures aux PME et TPE	13,65	2,54	19%	9,64	2,26	23%	5,79	1,26	22%	1,00	0,29						
Mesure A7		Investissements liés à l'insertion de publics en difficulté	4,15	0,00	0%	4,15	0,00	0%	2,35	0,00	0%	0,00	0,00						
Mesure A8		Assistance technique	7,79	1,55	20%	7,79	1,55	20%	5,84	1,41	24%	0,14	0,00						
Mesure A9		Intégration des TIC dans la société réunionnaise	10,88	2,67	25%	9,32	2,08	22%	5,59	1,23	22%	0,85	0,59						
Axe B	FEDER	AMENAGEMENT EQUILIBRE DU TERRITOIRE	154,54	89,49	58%	154,32	89,49	58%	85,54	49,27	58%	40,22	0,01						
Mesure B1		Transports en commun	2,42	0,00	0%	2,42	0,00	0%	1,33	0,00	0%	0,00	0,00						
Mesure B2		Infrastructur Infrastructures routières et réseaux liés	138,40	88,26	64%	138,40	88,26	64%	76,24	48,56	64%	39,70	0,00						
Mesure B3		Structuration, aménagement villes et bourgs et améliora° services associés	13,71	1,24	9%	13,50	1,23	9%	7,97	0,70	9%	0,53	0,01						
Axe C	FEDER	GESTION PREVENTIVE ET DURABLE DES RESSOURCES ET ...	149,69	44,51	30%	147,13	43,27	29%	88,37	25,08	28%	18,20	1,23						
Mesure C1		Mobilisation et gestion des ressources en eau	55,65	14,60	26%	55,65	14,60	26%	30,64	8,03	26%	6,57	0,00						
Mesure C2		Gestion, valorisation de l'environnement et sensibilisation à se préservation	4,71	0,66	14%	4,71	0,66	14%	2,82	0,40	14%	0,26	0,00						
Mesure C3		Equipements structurants eau potable, eaux usées et assainissement	23,91	20,06	84%	23,91	20,06	84%	14,34	12,04	84%	8,02	0,00						
Mesure C4		Gestion des déchets, maîtrise de l'énergie et de la qualité de l'air	42,30	9,19	22%	39,74	7,96	20%	27,41	4,62	17%	3,34	1,23						
Mesure C5		Prévention et protection contre les risques naturels	23,14	0,00	0%	23,14	0,00	0%	13,16	0,00	0%	0,00	0,00						
Axe D	FEDER	INFRASTRUCTURES DE FORMATION ET D'EDUCATION	148,32	29,84	20%	148,32	29,84	20%	88,99	17,86	20%	11,98	0,00						
Mesure D1		Collèges et lycées	101,34	28,88	28%	101,34	28,88	28%	60,80	17,33	28%	11,55	0,00						
Mesure D2		Université	25,04	0,97	4%	25,04	0,97	4%	15,03	0,54	4%	0,43	0,00						
Mesure D3		Pôles d'excellence de la formation professionnelle	21,93	0,00	0%	21,93	0,00	0%	13,16	0,00	0%	0,00	0,00						
Axe E	FEDER	OUVERTURE SUR L'EXTERIEUR	74,70	9,14	12%	66,25	8,73	13%	29,67	4,16	14%	4,57	0,41						
Mesure E1		Aéroports	19,40	2,04	11%	19,40	2,04	11%	7,76	0,82	11%	1,22	0,00						
Mesure E2		Port	33,72	3,11	9%	33,72	3,11	9%	13,56	1,24	9%	1,87	0,00						
Mesure E3		Export	19,39	3,99	21%	10,94	3,58	33%	6,81	2,10	31%	1,48	0,41						
Mesure E4		Coopération	2,19	0,00	0%	2,19	0,00	0%	1,54	0,00	0%	0,00	0,00						
TOUS AXES FEDER			739,10	254,84	34%	663,29	228,48	34%	381,19	130,76	34%	97,72	26,36						

DEPENSES FEDER DECLAREES

TOTAL DOCUP (jusqu'à 12/03)		MILLIONS D'EUROS COURANTS		6.55957		TOTAL PREUVU	COUT TOTAL DECLARE COMM. Montant	%	DEPENSES PUBLIQUES PREEVES	DEPENSES PUBLIQUES DECLAREES COMM. Montant	%	DEPENSES UE PREEVES	DEPENSES UE DECLAREES COMM. Montant	%	FINANCTS PUB. NAT. Etat Membre	FONDS PRIVES
AXE	MESURE															
Axe A	FEDER	Développement créateur d'emplois durables	490,90	81,86	17%	326,72	57,14	17%	191,09	34,39	18%	22,75	24,72			
Mesure A1		Ingénierie financière	37,76	13,73	36%	36,54	13,73	38%	21,92	8,24	38%	5,49	0,00			
Mesure A2		Investissement matériel	126,90	23,01	18%	43,06	8,49	20%	25,40	5,09	20%	3,40	14,53			
Mesure A3		Zones d'activités	87,80	15,55	18%	43,90	11,26	26%	26,34	6,76	26%	4,51	4,28			
Mesure A4		Accompagnement et développement du tourisme et de la culture	95,22	15,38	16%	73,72	10,35	14%	38,37	5,96	16%	4,39	5,03			
Mesure A5		Soutien aménagements liés au tourisme aux ports pêche et plaisance	57,63	7,43	13%	57,63	7,43	13%	34,58	4,46	13%	2,97	0,00			
Mesure A6		Aides immatérielles et compétences extérieures aux PME et TPE	32,83	2,54	8%	22,90	2,26	10%	13,74	1,26	9%	1,00	0,29			
Mesure A7		Investissements liés à l'insertion de publics en difficulté	9,13	0,00	0%	9,13	0,00	0%	5,24	0,00	0%	0,00	0,00			
Mesure A8		Assistance technique	10,66	1,55	15%	10,66	1,55	15%	7,99	1,41	18%	0,14	0,00			
Mesure A9		Intégration des TIC dans la société réunionnaise	32,98	2,67	8%	29,19	2,08	7%	17,51	1,23	7%	0,85	0,59			
Axe B	FEDER	AMENAGEMENT EQUILIBRE DU TERRITOIRE	323,04	89,49	28%	322,53	89,49	28%	180,05	49,27	27%	40,22	0,01			
Mesure B1		Transports en commun	73,16	0,00	0%	73,16	0,00	0%	40,24	0,00	0%	0,00	0,00			
Mesure B2		Infrastructures routières et réseaux liés	197,29	88,26	45%	197,29	88,26	45%	108,88	48,56	45%	39,70	0,00			
Mesure B3		Structuration, aménagement villes et bourgs et améliora° services associés	52,59	1,24	2%	52,07	1,23	2%	30,93	0,70	2%	0,53	0,01			
Axe C	FEDER	GESTION PREVENTIVE ET DURABLE DES RESSOURCES ET ...	326,86	44,51	14%	319,05	43,27	14%	191,42	25,08	13%	18,20	1,23			
Mesure C1		Mobilisation et gestion des ressources en eau	65,89	14,60	22%	65,89	14,60	22%	36,32	8,03	22%	6,57	0,00			
Mesure C2		Gestion, valorisation de l'environnement et sensibilisation à se préservation	14,06	0,66	5%	14,06	0,66	5%	8,43	0,40	5%	0,26	0,00			
Mesure C3		Equipements structurants eau potable, eaux usées et assainissement	97,55	20,06	21%	97,55	20,06	21%	58,53	12,04	21%	8,02	0,00			
Mesure C4		Gestion des déchets, maîtrise de l'énergie et de la qualité de l'air	88,17	9,19	10%	80,36	7,96	10%	53,44	4,62	9%	3,34	1,23			
Mesure C5		Prévention et protection contre les risques naturels	61,19	0,00	0%	61,19	0,00	0%	34,70	0,00	0%	0,00	0,00			
Axe D	FEDER	INFRASTRUCTURES DE FORMATION ET D'EDUCATION	206,78	29,84	14%	206,78	29,84	14%	124,07	17,86	14%	11,98	0,00			
Mesure D1		Collèges et lycées	147,01	28,88	20%	147,01	28,88	20%	88,21	17,33	20%	11,55	0,00			
Mesure D2		Université	33,13	0,97	3%	33,13	0,97	3%	19,88	0,54	3%	0,43	0,00			
Mesure D3		Pôles d'excellence de la formation professionnelle	26,64	0,00	0%	26,64	0,00	0%	15,98	0,00	0%	0,00	0,00			
Axe E	FEDER	OUVERTURE SUR L'EXTERIEUR	141,89	9,14	6%	116,15	8,73	8%	56,41	4,16	7%	4,57	0,41			
Mesure E1		Aéroports	22,20	2,04	9%	22,20	2,04	9%	8,88	0,82	9%	1,22	0,00			
Mesure E2		Port	57,12	3,11	5%	57,12	3,11	5%	24,33	1,24	5%	1,87	0,00			
Mesure E3		Export	56,35	3,99	7%	30,62	3,58	12%	18,86	2,10	11%	1,48	0,41			
Mesure E4		Coopération	6,21	0,00	0%	6,21	0,00	0%	4,35	0,00	0%	0,00	0,00			
TOUS AXES FEDER			1489,46	254,84	17%	1291,23	228,48	18%	743,05	130,76	18%	97,72	26,36			



Acheminement des crédits au 31 Décembre 2003

	Avance	Déclarations 2001	Déclarations 2002	Déclarations 2003
Montant cumulé FEDER certifié			1 232 270,26	129 523 893,70
Montant FEDER payé par Bruxelles	52 013 429,91		1 232 270,26	125 473 501,49
Montant reçu Réunion	16 769 391,89		1 232 270,26	125 473 501,49
Total reçu Réunion au 31-12-2003	143 475 163,64			
Total versé aux bénéficiaires	118 403 851,44			

Au 31/12/2003, le montant FEDER versé aux bénéficiaires s'élève à 118,4 M€ soit 83% des crédits délégués en région. Le solde disponible de 25 M€ permettra de satisfaire, en ce début d'année 2004, les demandes de remboursement présentées par les différents maîtres d'ouvrage.

Il faut noter que la mise en place des fonds de concours locaux a permis de rendre disponible les fonds plus rapidement en région et que la part manquante de l'avance devrait être réintégrée dans ces fonds de concours par l'administration centrale.

Répartition par domaine d'intervention (domaines définis en annexe IV du règlement (CE)n°438/2001 de la Commission du 2 mars 2001)

Le tableau ci-dessous compare les prévisions faites lors de l'élaboration du DOCUP (rattachement par sous mesures) à ce qui a été effectivement déclaré jusqu'à la fin de l'année 2003.

Mesures	Domaine d'intervention		Prévision DOCUP FEDER 2000-2006		FEDER déclaré de 2000 à 2003	
A1-Ingénierie financière	165	ENVIRONNEMENT PRODUCTIF-Aides aux PME et à l'artisanat-Ingénierie financière	21,9 M€	100,0%	8,2 M€	100,0%
A2-Modernisation et investissement des entreprises	161	ENVIRONNEMENT PRODUCTIF-Aides aux PME et à l'artisanat-Investissements matériels (installations et équipements, régimes d'aides)	25,4 M€	100,0%	5,1 M€	100,0%
A3-Aménagement de zones d'activités et de zones stratégiques	164	ENVIRONNEMENT PRODUCTIF-Aides aux PME et à l'artisanat-Services communs aux entreprises (parcs d'activités, pépinières d'entreprises, animation, actions de promotion, mise en réseau, conférences, foires commerciales)	26,3 M€	100,0%	6,8 M€	100,0%



Ile de La Réunion - DOCUP 2000 2006 - Rapport Annuel 2003

Mesures	Domaine d'intervention		Prévision DOCUP		FEDER déclaré de	
			FEDER 2000-2006		2000 à 2003	
A4-Accompagnement et développement du tourisme et de la culture	171	ENVIRONNEMENT PRODUCTIF-Tourisme-Investissements matériels (centres d'accueil, hébergement, restauration, équipements)	23,8 M€	62,1%	2,1 M€	35,1%
	172	ENVIRONNEMENT PRODUCTIF-Tourisme-Investissements immatériels (conception et organisation de produits touristiques, patrimoine, activités sportives, culturelles et de loisirs)	10,1 M€	26,3%	3,2 M€	53,5%
	354	INFRASTRUCTURES DE BASE-Aménagement et réhabilitation-Valorisation du patrimoine culturel	4,4 M€	11,6%	0,7 M€	11,3%
A5-Soutenir les aménagements liés au tourisme et à la pêche	145	ENVIRONNEMENT PRODUCTIF-Pêche-Equipement des ports de pêche et protection des zones côtières marines	8 M€	23,1%	0 M€	0,0%
	171	ENVIRONNEMENT PRODUCTIF-Tourisme-Investissements matériels (centres d'accueil, hébergement, restauration, équipements)	8,9 M€	25,7%	0,1 M€	1,8%
	353	INFRASTRUCTURES DE BASE-Aménagement et réhabilitation-Protection, amélioration et régénération du milieu naturel	17,7 M€	51,2%	4,4 M€	98,2%
A6-Aides immatérielles et compétences extérieures aux PME et TPE	163	ENVIRONNEMENT PRODUCTIF-Aides aux PME et à l'artisanat-Services de conseils aux entreprises (information, plan d'entreprise, conseil en organisation, marketing, gestion, design, internationalisation, exportation, gestion environnementale, acquisition de technologies)	9,9 M€	72,2%	0,9 M€	74,4%
	164	ENVIRONNEMENT PRODUCTIF-Aides aux PME et à l'artisanat-Services communs aux entreprises (parcs d'activités, pépinières d'entreprises, animation, actions de promotion, mise en réseau, conférences, foires commerciales)	3,8 M€	27,8%	0,3 M€	25,6%
A7-Investissements liés à l'insertion de publics en difficulté	22	RESSOURCES HUMAINES-Intégration sociale-Autres	5,2 M€	100,0%	0 M€	0,0%
A8-Assistance technique	411	DIVERS-Assistance technique et actions innovatrices (FEDER, FSE, FEOGA, IFOP)-Préparation, mise en oeuvre, suivi	8 M€	100,0%	1,4 M€	100,0%
A9-Intégration des TIC dans la société réunionnaise	321	INFRASTRUCTURES DE BASE-Infrastructures de télécommunications et société de l'information-Infrastructures de base	2,3 M€	13,0%	0,3 M€	26,3%
	322	INFRASTRUCTURES DE BASE-Infrastructures de télécommunications et société de l'information-Technologies de l'information et de communication (y compris sécurité et prévention des risques)	7,1 M€	40,3%	0,4 M€	33,3%
	323	INFRASTRUCTURES DE BASE-Infrastructures de télécommunications et société de l'information-Services et applications pour le citoyen (santé, administration, éducation)	8,2 M€	46,7%	0,5 M€	40,5%
B1-Infrastructures de transport collectif en site propre	318	INFRASTRUCTURES DE BASE-Infrastructures de transports-Transports multimodaux	40,2 M€	100,0%	0 M€	0,0%



Ile de La Réunion - DOCUP 2000 2006 - Rapport Annuel 2003

Mesures	Domaine d'intervention	Prévision DOCUP FEDER 2000-2006		FEDER déclaré de 2000 à 2003		
B2-Infrastructures routières et réseaux liés	312	INFRASTRUCTURES DE BASE- Infrastructures de transports-Routes	104,4 M€	95,9%	46,8 M€	96,3%
	321	INFRASTRUCTURES DE BASE- Infrastructures de télécommunications et société de l'information-Infrastructures de base	4,4 M€	4,1%	1,8 M€	3,7%
B3-Structuration, aménagement des villes et bourgs et amélioration des services associés	36	INFRASTRUCTURES DE BASE- Infrastructures sociales et de santé-Autres	2 M€	6,5%	0 M€	2,3%
	352	INFRASTRUCTURES DE BASE- Aménagement et réhabilitation-Réhabilitation des zones urbaines	28,9 M€	93,5%	0,7 M€	97,7%
C1-Mobilisation et gestion des ressources en eau	344	INFRASTRUCTURES DE BASE- Infrastructures environnementales (y compris eau)-Eau potable (captation, distribution, traitement)	36,3 M€	100,0%	8 M€	100,0%
C2-Gestion, valorisation de l'environnement et sensibilisation à sa préservation	353	INFRASTRUCTURES DE BASE- Aménagement et réhabilitation-Protection, amélioration et régénération du milieu naturel	8,4 M€	100,0%	0,4 M€	100,0%
C3-Compléter les équipements structurants en matière d'eau potable, d'eaux usées et d'assainissement	344	INFRASTRUCTURES DE BASE- Infrastructures environnementales (y compris eau)-Eau potable (captation, distribution, traitement)	58,5 M€	100,0%	12 M€	100,0%
C4-Gestion des déchets, maîtrise de l'énergie et de la qualité de l'air	332	INFRASTRUCTURES DE BASE- Infrastructures dans le domaine des énergies renouvelables (éolienne, solaire, hydroélectrique, biomasse)	10,4 M€	19,4%	0 M€	0,0%
	341	INFRASTRUCTURES DE BASE- Infrastructures environnementales (y compris eau)-Air	1,1 M€	2,1%	0 M€	0,0%
	343	INFRASTRUCTURES DE BASE- Infrastructures environnementales (y compris eau)-Déchets urbains et industriels (y compris déchets hospitaliers et déchets dangereux)	42 M€	78,5%	4,6 M€	100,0%
C5-Prévention et protection contre les risques naturels	353	INFRASTRUCTURES DE BASE- Aménagement et réhabilitation-Protection, amélioration et régénération du milieu naturel	34,7 M€	100,0%	0 M€	0,0%
D1-Collèges et lycées	312	INFRASTRUCTURES DE BASE- Infrastructures de transports-Routes	4,4 M€	4,9%	0 M€	0,0%
	321	INFRASTRUCTURES DE BASE- Infrastructures de télécommunications et société de l'information-Infrastructures de base	83,9 M€	95,1%	17,3 M€	100,0%
D2-Université	23	RESSOURCES HUMAINES-Développement de l'éducation et de la formation professionnelle non liée à un secteur spécifique (personnes, entreprises)-Autres	19,1 M€	96,3%	0,3 M€	53,5%
	181	ENVIRONNEMENT PRODUCTIF-Recherche, développement technologique et innovation (RDTI)-Projets de recherche dans les universités et instituts de recherche	0,7 M€	3,7%	0,3 M€	46,5%
D3-Pôles d'excellence de la formation professionnelle	23	RESSOURCES HUMAINES-Développement de l'éducation et de la formation professionnelle non liée à un secteur spécifique (personnes, entreprises)-Autres	16 M€	100,0%	0 M€	0,0%



Mesures	Domaine d'intervention		Prévision DOCUP FEDER 2000-2006		FEDER déclaré de 2000 à 2003	
			Montant	%	Montant	%
E1-Aéroports	314	INFRASTRUCTURES DE BASE- Infrastructures de transports-Aéroports	8,9 M€	100,0%	0,8 M€	100,0%
E2-Ports	315	INFRASTRUCTURES DE BASE- Infrastructures de transports-Ports	24,3 M€	100,0%	1,2 M€	100,0%
E3-Export	163	ENVIRONNEMENT PRODUCTIF-Aides aux PME et à l'artisanat-Services de conseils aux entreprises (information, plan d'entreprise, conseil en organisation, marketing, gestion, design, internationalisation, exportation, gestion environnementale, acquisition de technologies)	18,9 M€	100,0%	2,1 M€	100,0%
E4-Coopération	168	ENVIRONNEMENT PRODUCTIF-Aides aux PME et à l'artisanat-Autres	4,4 M€	100,0%	0 M€	0,0%
Total			743 M€		130,8 M€	

Approche par axe³

En millions d'euros	Dépenses UE Prévues	Dépenses UE programmées		Dépenses UE déclarées	
		Montant	%	Montant	%
Axe A : Développement créateur d'emplois durables	191,091	80,760	42%	34,386	18%
Axe B : Aménagement équilibré du territoire	180,053	69,106	38%	49,265	27%
Axe C : Gestion préventive et durable des ressources naturelles	191,423	94,552	49%	25,077	13%
Axe D : Infrastructures de formation et d'éducation	124,068	37,446	30%	17,864	14%
Axe E : Ouverture sur l'extérieur	56,414	7,407	13%	4,162	7%
TOTAL AXES A-E	743,049	294,057	40%	130,756	18%

Alors qu'en terme de programmation l'axe A était jusqu'à présent le plus en avance des cinq axes cofinancés par le FEDER, dorénavant dépassé par l'axe C. C'est l'axe B qui est le plus en « avance » en matière de déclaration de dépenses compte tenu du rythme des réalisations en matière d'infrastructures routières.

L'axe C est marqué par un ratio dépenses déclarées / dépenses programmées particulièrement faible qui s'explique, d'une part, par le poids des projets à maîtrise d'ouvrage communale (remontées de dépenses plus lentes) et d'autre part par l'absence de certification à fin 2003 de dépenses liées à la conduite maîtresse 2^{ème} tranche (transfert des eaux).

Si le ratio dépenses déclarées sur dépenses programmées est de l'ordre de 50% pour les axes D et E, il masque deux situations différentes : un rattrapage des retards de début de programme pour l'axe D et un retard pour l'axe E lié à la programmation uniquement en 2004 du plus important projet de cet axe (extension du Port Est).

³ La réalisation par mesure est décrite dans le chapitre 2.2 avancement des axes et mesures par fonds



3.2 Exécution financière du FSE

Déclaration de dépenses en 2003 & acheminement des crédits

Comme en 2002 et conformément aux dispositions nationales, trois déclarations de dépenses ont été réalisées en 2003 :

- en février 2003 pour un montant cumulé de dépenses totales de 162 337 426,53 euros
- en juin 2003 pour un montant cumulé de dépenses totales de 173 121 862,53 euros
- en octobre 2003 pour un montant cumulé de dépenses totales de 239 596 844,57 euros

Il est intéressant de noter l'importance de la déclaration de dépenses du mois d'octobre, phénomène qui devrait en partie s'atténuer dans les années à venir. En effet, ce pic est dû au mode de déclaration de dépenses, certains des partenaires attendant la clôture et la certification des comptes des bénéficiaires (généralement en juin) avant de déclarer les dépenses subventionnées. Avec le passage en marché public d'une large partie du programme de formation, les dépenses pourront être déclarées de façon plus progressive.

Total des fonds en région au 31/12/03	153 783 862	Versé / Fonds en Région	En Région / Remb UE
Total versé bénéficiaires au 31/12/03	151 856 788	98,7%	100%

Réf. Déclaration	Montant FS Cumul déclaré	Montant FS dû par UE	Montant remboursé par UE Au 31/12/03	Montant arrivé Réunion Au 31/12/03
Acompte 7% Auto			32 000 710 25/12/00	32 000 710
Année 2001 2 déclarations	46 236 594	46 236 594	46 236 594	46 236 594
Année 2002 3 déclarations	107 327 817	61 091 223	60 840 296	60 840 296
Année 2003 3 déclarations	175 439 929	68 112 112	14 706 263	14 706 263
TOTAL	175 439 929	175 439 929	153 783 862	153 783 862

Concernant l'acheminement des crédits, quatre principaux points peuvent être notés :

- le versement aux bénéficiaires de 151 856 788 euros, soit la quasi totalité des crédits reçus,
- l'équilibre entre les fonds versés en Région et les montants remboursés par l'UE, équilibre assuré par les fonds de concours assurant un transfert automatique et immédiat des fonds en région, dès leur paiement par la Commission Européenne,
- le retard de remboursement par la Commission Européenne de la déclaration d'octobre, faute de crédits disponibles, ce remboursement étant intervenu le 22 mars 2004 pour un montant de 52 060 118 euros.
- le décalage d'environ 2 millions d'euros entre montants déclarés et montants remboursés : ce décalage devrait croître dans les années à venir étant donné que la structure du DOCUP, avec un taux de cofinancement majoré pour 2002 et 2003, implique que les montants déclarés correspondant aux dépenses de ces deux années feront augmenter temporairement le taux moyen déclaré au dessus du taux moyen de la mesure, pour redescendre ensuite lors de la déclaration des dépenses liées aux tranches 2004 à 2006. La plus grande vigilance sera de mise en fin de programme afin de garantir le respect du taux moyen des mesures au solde.

RAPPORT ANNUEL 2003
DÉCLARÉ FSE

UNIQUEMENT ANNEE 2003		MILLIONS D'EUROS COURANTS		COUT TOTAL DÉCLARÉ		DEPENSES PUBLIQUES DÉCLARÉES		DEPENSES UE DÉCLARÉES		FINANCEMENTS PUBLICS NATIONAUX		FONDS PRIMES		
AXE	MESURE	COUT TOTAL PREVU	COUT TOTAL DÉCLARÉ Montant	%	DEPENSES PUBLIQUES PREVUES	DEPENSES PUBLIQUES DÉCLARÉES Montant	%	DEPENSES UE PREVUES	DEPENSES UE DÉCLARÉES Montant	%	ETAT	COLL. LOC.	AUTRES PUB.	PRIMES
Axe G	FSE	16,71	19,44	116%	16,71	19,43	116%	14,21	15,214	107%	0,26	3,56	0,39	0,01
Mesure G1	Favoriser l'insertion & prévenir l'exclusion par la mise en activité	4,28	3,46	81%	4,28	3,45	81%	3,64	2,68	74%	0,00	0,77	0,00	0,01
Mesure G2	Favoriser l'insertion & prévenir l'exclusion par la mise en parcours	9,41	12,82	136%	9,41	12,82	136%	7,99	10,09	126%	0,01	2,72	0,00	0,00
Mesure G3	Prévenir et lutter contre les situations génératrices d'exclusion	3,03	3,15	104%	3,03	3,15	104%	2,57	2,44	95%	0,25	0,08	0,39	0,00
Axe H	FSE	56,00	61,72	110%	54,74	61,09	112%	46,26	49,443	107%	2,47	8,95	0,22	0,63
Mesure H1	Mobilité géographique et professionnelle	10,73	7,52	70%	10,73	7,52	70%	9,12	6,39	70%	0,33	0,80	0,00	0,00
Mesure H2	Développement du travail féminin et égalité des chances	1,07	0,50	47%	1,07	0,50	47%	0,91	0,37	41%	0,02	0,10	0,00	0,00
Mesure H3	Recherche et développement de filières éducatives	4,10	3,12	76%	4,02	3,12	78%	3,34	2,50	75%	0,56	0,06	0,00	0,00
Mesure H4	Développement des compétences dans les entreprises	3,19	4,18	131%	2,01	3,55	177%	1,51	1,97	130%	0,55	0,81	0,22	0,63
Mesure H5	Accompagnement des mutations sectorielles	9,51	13,68	144%	9,51	13,68	144%	8,08	10,52	130%	0,04	3,13	0,00	0,00
Mesure H6	Accès au premier emploi des jeunes par la voie de l'apprentissage	8,54	10,97	129%	8,54	10,97	129%	7,26	9,28	128%	0,00	1,69	0,00	0,00
Mesure H7	Formation des adultes et des demandeurs d'emploi	12,13	15,74	130%	12,13	15,74	130%	10,31	13,38	130%	0,00	2,36	0,00	0,00
Mesure H8	Dispositifs qualifiants en faveur des jeunes	6,75	6,01	89%	6,75	6,01	89%	5,73	5,03	88%	0,97	0,00	0,00	0,00
Axe I	ACCOMPAGNEMENT ET INGÉNIERIE	6,50	4,38	67%	6,50	4,38	67%	5,52	3,455	63%	0,449	0,41	0,072	0,000
Mesure I1	Développer l'esprit d'entreprise	1,46	1,27	87%	1,46	1,27	87%	1,24	1,05	84%	0,15	0,00	0,07	0,00
Mesure I2	Actions sur les systèmes et dispositifs	3,28	1,18	36%	3,28	1,18	36%	2,78	0,96	34%	0,08	0,14	0,00	0,00
Mesure I3	Innovation, Individualisation et TICE	1,46	1,93	133%	1,46	1,93	133%	1,24	1,44	117%	0,22	0,27	0,00	0,00
Mesure I4	Assistance Technique FSE	0,12	0,01	7%	0,12	0,01	7%	0,10	0,01	7%	0,00	0,00	0,00	0,00
Mesure I5	Subvention globale distribuée sous forme de petites subventions	0,18	0,00	0%	0,18	0,00	0%	0,16	0,00	0%	0,00	0,00	0,00	0,00
Tous Axes	FSE	79,21	85,54	108%	77,95	84,90	109%	65,98	68,11	103%	3,18	12,92	0,68	0,64

2000 à 2003 (jusqu'à 12/03)

MILLIONS D'EUROS COURANTS

AXE	MESURE	COUT TOTAL PREVU	COUT TOTAL DÉCLARÉ Montant	%	DEPENSES PUBLIQUES PREVUES	DEPENSES PUBLIQUES DÉCLARÉES Montant	%	DEPENSES UE PREVUES	DEPENSES UE DÉCLARÉES Montant	%	ETAT	COLL. LOC.	AUTRES PUB.	FONDS PRIMES
Axe G	FSE	90,98	44,43	49%	90,98	44,42	49%	68,69	32,45	47%	0,74	10,00	1,23	0,01
Mesure G1	Favoriser l'insertion & prévenir l'exclusion par la mise en activité	23,48	8,97	38%	23,48	8,95	38%	17,72	6,54	37%	0,00	2,42	0,00	0,01
Mesure G2	Favoriser l'insertion & prévenir l'exclusion par la mise en parcours	51,64	27,19	53%	51,64	27,19	53%	38,97	20,07	52%	0,03	7,08	0,00	0,00
Mesure G3	Prévenir et lutter contre les situations génératrices d'exclusion	15,86	8,27	52%	15,86	8,27	52%	12,00	5,84	49%	0,70	0,50	1,23	0,00
Axe H	FSE	312,88	184,44	59%	306,42	182,97	60%	230,22	135,09	59%	13,03	33,85	0,99	1,47
Mesure H1	Mobilité géographique et professionnelle	59,06	33,05	56%	59,06	33,05	56%	44,54	24,13	54%	4,48	4,43	0,00	0,00
Mesure H2	Développement du travail féminin et égalité des chances	5,93	0,71	12%	5,93	0,71	12%	4,45	0,51	11%	0,05	0,14	0,00	0,00
Mesure H3	Recherche et développement de filières éducatives	21,55	8,64	40%	21,41	8,64	40%	16,03	6,25	39%	1,32	1,08	0,00	0,00
Mesure H4	Développement des compétences dans les entreprises	18,96	8,03	42%	12,64	6,56	52%	9,09	4,10	45%	0,74	0,98	0,74	1,47
Mesure H5	Accompagnement des mutations sectorielles	53,97	27,81	52%	53,97	27,81	52%	40,51	20,41	50%	0,04	7,37	0,00	0,00
Mesure H6	Accès au premier emploi des jeunes par la voie de l'apprentissage	48,18	33,01	69%	48,18	33,01	69%	36,28	24,71	68%	0,00	8,30	0,00	0,00
Mesure H7	Formation des adultes et des demandeurs d'emploi	68,07	47,17	69%	68,07	47,17	69%	51,29	35,38	69%	0,00	11,55	0,25	0,00
Mesure H8	Dispositifs qualifiants en faveur des jeunes	37,18	26,01	70%	37,18	26,01	70%	28,04	19,60	70%	6,40	0,00	0,01	0,00
Axe I	ACCOMPAGNEMENT ET INGÉNIERIE	35,69	10,73	30%	35,69	10,73	30%	26,95	7,90	29%	1,06	1,28	0,50	0,00
Mesure I1	Développer l'esprit d'entreprise	7,92	3,32	42%	7,92	3,32	42%	5,98	2,47	41%	0,36	0,05	0,44	0,00
Mesure I2	Actions sur les systèmes et dispositifs	18,07	2,66	15%	18,07	2,66	15%	13,63	2,00	15%	0,23	0,40	0,03	0,00
Mesure I3	Innovation, Individualisation et TICE	8,04	4,65	58%	8,04	4,65	58%	6,06	3,35	55%	0,46	0,82	0,02	0,00
Mesure I4	Assistance Technique FSE	0,64	0,10	16%	0,64	0,10	16%	0,50	0,08	15%	0,02	0,01	0,00	0,00
Mesure I5	Subvention globale distribuée sous forme de petites subventions	1,03	0,00	0%	1,03	0,00	0%	0,78	0,00	0%	0,00	0,00	0,00	0,00
Tous Axes	FSE	439,56	239,60	55%	433,10	238,12	55%	325,86	175,44	54%	14,83	45,13	2,72	1,48

RAPPORT ANNUEL 2003
DÉCLARÉ FSE

TOTAL DOCUP (jusqu'à 12/03)		MILLIONS D'EUROS COURANTS		COUT TOTAL		COUT TOTAL		DEPENSES PUBLIQUES		DEPENSES PUBLIQUES		DEPENSES UE		DEPENSES UE		FINANCEMENTS PUBLICS NATIONAUX		FONDS PRIVES	
AXE	MESURE	TOTAL PREVU	DECLARE	Montant	%	PUBLIQUES PREVUES	DECLAREES	Montant	%	PREVUES	DECLAREES	Montant	%	ETAT	COLL. LOC.	AUTRES PUB.			
Axe G	FSE	INSERTION ET LUTTE CONTRE L'EXCLUSION	131,57	44,43	34%	131,57	44,42	34%	34%	97,10	32,45	33%	33%	0,74	10,00	1,23	0,01		
Mesure G1	Favoriser l'insertion & prévenir l'exclusion par la mise en activité	33,88	8,97	26%	33,88	8,95	26%	25,00	6,54	26%	0,00	2,42	0,00	0,00	2,42	0,00	0,01		
Mesure G2	Favoriser l'insertion & prévenir l'exclusion par la mise en parcours	74,48	27,19	37%	74,48	27,19	37%	54,96	20,07	37%	0,03	7,08	0,00	0,00	7,08	0,00	0,00		
Mesure G3	Prévenir et lutter contre les situations génératrices d'exclusion	23,21	8,27	36%	23,21	8,27	36%	17,14	5,84	34%	0,70	0,50	1,23	0,00	0,50	1,23	0,00		
Axe H	FSE	FORMATION ET APPRENTISSAGE TOUT AU LONG DE LA VIE	446,01	184,44	41%	438,31	182,97	42%	42%	322,44	135,09	42%	42%	13,03	33,85	0,99	1,47		
Mesure H1	Mobilité géographique et professionnelle	85,58	33,05	39%	85,58	33,05	39%	63,11	24,13	38%	4,48	4,43	0,00	0,00	4,43	0,00	0,00		
Mesure H2	Développement du travail féminin et égalité des chances	8,62	0,71	8%	8,62	0,71	8%	6,32	0,51	8%	0,05	0,14	0,00	0,00	0,14	0,00	0,00		
Mesure H3	Recherche et développement de filières éducatives	31,52	8,64	27%	31,38	8,64	28%	23,00	6,25	27%	1,32	1,08	0,00	0,00	1,08	0,00	0,00		
Mesure H4	Développement des compétences dans les entreprises	24,19	8,03	33%	16,62	6,56	39%	11,88	4,10	35%	0,74	0,98	0,74	1,47	0,98	0,00	0,00		
Mesure H5	Accompagnement des mutations sectorielles	77,18	27,81	36%	77,18	27,81	36%	56,67	20,41	36%	0,04	7,37	0,00	0,00	7,37	0,00	0,00		
Mesure H6	Accès au premier emploi des jeunes par la voie de l'apprentissage	68,91	33,01	48%	68,91	33,01	48%	50,80	24,71	49%	0,00	8,30	0,00	0,00	8,30	0,00	0,00		
Mesure H7	Formation des adultes et des demandeurs d'emploi	97,52	47,17	48%	97,52	47,17	48%	71,90	35,38	49%	0,00	11,55	0,25	0,00	11,55	0,25	0,00		
Mesure H8	Dispositifs qualifiants en faveur des jeunes	52,50	26,01	50%	52,50	26,01	50%	38,76	19,60	51%	6,40	0,00	0,01	0,00	6,40	0,01	0,00		
Axe I	ACCOMPAGNEMENT ET INGENIERIE	50,92	10,73	21%	50,92	10,73	21%	37,62	7,90	21%	1,06	1,28	0,50	0,00			0,00		
Mesure I1	Développer l'esprit d'entreprise	11,47	3,32	29%	11,47	3,32	29%	8,47	2,47	29%	0,36	0,05	0,44	0,00	0,05	0,44	0,00		
Mesure I2	Actions sur les systèmes et dispositifs	25,50	2,66	10%	25,50	2,66	10%	18,83	2,00	11%	0,23	0,40	0,03	0,00	0,40	0,03	0,00		
Mesure I3	Innovation, individualisation et TICE	11,57	4,65	40%	11,57	4,65	40%	8,54	3,35	39%	0,46	0,82	0,02	0,00	0,82	0,02	0,00		
Mesure I4	Assistance Technique FSE	0,90	0,10	11%	0,90	0,10	11%	0,70	0,08	11%	0,02	0,01	0,00	0,00	0,01	0,00	0,00		
Mesure I5	Subvention globale distribuée sous forme de petites subventions	1,48	0,00	0%	1,48	0,00	0%	1,09	0,00	0%	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
Tous Axes	FSE	628,50	239,60	38%	620,79	238,12	38%	457,15	175,44	38%	14,83	45,13	2,72	1,48					

**Approche par domaine**

Le règlement (CE) n°1262/1999 du Parlement et du Conseil du 21 juin 1999 relatif au Fonds Social Européen précise dans son article 2 le champ du fonds dans cinq domaines politiques :

- Domaine 1 : Développement et promotion des politiques actives du marché du travail,
- Domaine 2 : Promotion de l'égalité des chances pour tous dans l'accès au marché du travail,
- Domaine 3 : Promotion et amélioration de la formation professionnelle, de l'éducation et du conseil dans le cadre d'une politique de formation tout au long de la vie,
- Domaine 4 : Promotion d'une main d'œuvre compétente, formée et souple, de l'innovation et de l'adaptabilité au niveau de l'organisation du travail, du développement de l'esprit d'entreprise, de conditions facilitant la création d'emplois ainsi que du renforcement du potentiel de main d'œuvre dans les domaines de la recherche, de la science et de la technologie,
- Domaine 5 : Mesures spécifiques pour améliorer l'accès et la participation des femmes au marché du travail et pour réduire la ségrégation verticale et horizontale fondée sur le sexe sur le marché du travail.

A noter que ces cinq domaines sont repris dans les catégories définies en annexe IV du règlement (CE) n°438/2002 de la Commission du 2 Mars 2002* : domaine d'intervention 2 "ressources humaines", catégories 21 à 25 (rappelées entre parenthèses dans le tableau ci-dessous) correspondant aux 5 domaines du règlement FSE.

Le tableau ci-dessous compare les prévisions faites lors de l'élaboration du DOCUP (rattachement par sous mesures) à ce qui a été effectivement déclaré jusqu'à la fin de l'année 2003 (rattachement de chaque action à un domaine / cf tableau de détail pour répartition par mesure).

	DOCUP FSE 2000 2006		FSE programmé de 2000 à 2003		FSE déclaré de 2000 à 2003	
Domaine 1 (21) : Politiques actives du marché du travail	59,7	13%	48,9	15%	27,3	16%
Domaine 2 (22) : Intégration sociale	121,4	27%	98,1	30%	40,5	23%
Domaine 3 (23) : Développement éducation et formation professionnelle	240,6	53%	145,4	45%	94,3	54%
Domaine 4 (24) : Adaptabilité, esprit d'entreprise et innovation, NTIC	29	6%	32,0	10%	12,8	7%
Domaine 5 (25) : Actions positives pour les femmes sur le marché du travail	6,6	1,4%	0,9	0,3%	0,6	0,3%
	457,3	100%	325,3	100%	175,4	100%

Cette comparaison, sur la base des programmations et réalisations de 2000 à 2003, diffère sensiblement des années précédentes :

- un respect des prévisions sur le domaine 4, dû à la volonté politique de développement de la société de l'information à la Réunion, se traduisant par un nombre élevé d'actions dans le domaine des NTIC, mais un effort en terme de concrétisation des actions programmées permettrait à ce domaine d'être en avance.
- un retard sur le domaine 2 et dans le domaine 5 des actions positives pour les femmes, étant donné les difficultés inhérentes à des actions nouvelles et souvent innovantes, pour lesquelles les contraintes de gestion tant nationales que communautaires sont de plus inadaptées.
- une avance dans le domaine 1 et 3, traduisant les bons niveaux de déclaration des gros dispositifs annuels (Apprentissage, AFD, RSMA, mobilité)

* JOCE L63 du 3 mars 2002 - pages 21 à 43

TOTAL DOCUP (jusqu'à 12/03) MILLIONS D'EUROS COURANTS

AXE MESURE

FSE PROGRAMMÉ PAR DOMAINE
DOMAINE 1 | DOMAINE 2 | DOMAINE 3 | DOMAINE 4 | DOMAINE 5

FSE DÉCLARÉ PAR DOMAINE
DOMAINE 1 | DOMAINE 2 | DOMAINE 3 | DOMAINE 4 | DOMAINE 5

AXE G	FSE	INSERTION ET LUTTE CONTRE L'EXCLUSION	0,188	80,183	0,000	0,027	0,000
Mesure G1	Favoriser l'insertion & prévenir l'exclusion par la mise en activité	0,000	12,149	0,000	0,027	0,000	0,000
Mesure G2	Favoriser l'insertion & prévenir l'exclusion par la mise en parcours	0,188	51,306	0,000	0,000	0,000	0,000
Mesure G3	Prévenir et lutter contre les situations génératrices d'exclusion	0,000	16,728	0,000	0,000	0,000	0,000

AXE G	FSE	INSERTION ET LUTTE CONTRE L'EXCLUSION	0,091	32,333	0,000	0,027	0,000
Mesure G1	Favoriser l'insertion & prévenir l'exclusion par la mise en activité	0,000	6,510	0,000	0,027	0,000	0,000
Mesure G2	Favoriser l'insertion & prévenir l'exclusion par la mise en parcours	0,091	19,982	0,000	0,000	0,000	0,000
Mesure G3	Prévenir et lutter contre les situations génératrices d'exclusion	0,000	5,841	0,000	0,000	0,000	0,000

AXE H	FSE	FORMATION ET APPRENTISSAGE TOUT AU LONG DE LA VIE	47,679	17,436	138,478	27,338	0,763
Mesure H1	Mobilité géographique et professionnelle	30,587	0,000	0,640	4,808	0,000	0,000
Mesure H2	Développement du travail féminin et égalité des chances	0,000	0,364	0,000	0,000	0,763	0,000
Mesure H3	Recherche et développement de filières éducatives	0,000	6,983	0,000	4,315	0,000	0,000
Mesure H4	Développement des compétences dans les entreprises	0,169	0,374	0,000	7,026	0,000	0,000
Mesure H5	Accompagnement des mutations sectorielles	0,000	9,714	37,740	10,977	0,000	0,000
Mesure H6	Accès au premier emploi des jeunes par la voie de l'apprentissage	0,000	0,000	38,633	0,000	0,000	0,000
Mesure H7	Formation des adultes et des demandeurs d'emploi	16,922	0,000	39,295	0,000	0,000	0,000
Mesure H8	Dispositifs qualifiants en faveur des jeunes	0,000	0,000	22,169	0,212	0,000	0,000

AXE H	FSE	FORMATION ET APPRENTISSAGE TOUT AU LONG DE LA VIE	26,634	7,933	90,048	9,989	0,488
Mesure H1	Mobilité géographique et professionnelle	21,879	0,000	0,000	2,252	0,000	0,000
Mesure H2	Développement du travail féminin et égalité des chances	0,000	0,023	0,000	0,000	0,488	0,000
Mesure H3	Recherche et développement de filières éducatives	0,000	4,680	0,000	1,567	0,000	0,000
Mesure H4	Développement des compétences dans les entreprises	0,000	0,000	0,000	4,103	0,000	0,000
Mesure H5	Accompagnement des mutations sectorielles	0,000	3,229	15,265	1,913	0,000	0,000
Mesure H6	Accès au premier emploi des jeunes par la voie de l'apprentissage	0,000	0,000	24,712	0,000	0,000	0,000
Mesure H7	Formation des adultes et des demandeurs d'emploi	4,756	0,000	30,627	0,000	0,000	0,000
Mesure H8	Dispositifs qualifiants en faveur des jeunes	0,000	0,000	19,443	0,155	0,000	0,000

AXE I	ACCOMPAGNEMENT ET INGÉNIERIE	1,020	0,523	6,947	4,644	0,121
Mesure I1	Développer l'esprit d'entreprise	0,000	0,046	0,000	3,590	0,000
Mesure I2	Actions sur les systèmes et dispositifs	1,020	0,437	2,232	0,320	0,121
Mesure I3	Innovation, individualisation et TICE	0,000	0,000	4,680	0,454	0,000
Mesure I4	Assistance Technique FSE	0,000	0,040	0,034	0,070	0,000
Mesure I5	Subvention globale distribuée sous forme de petites subventions	0,000	0,000	0,000	0,210	0,000

AXE I	ACCOMPAGNEMENT ET INGÉNIERIE	0,607	0,217	4,218	2,764	0,091
Mesure I1	Développer l'esprit d'entreprise	0,000	0,046	0,000	2,425	0,000
Mesure I2	Actions sur les systèmes et dispositifs	0,607	0,145	1,027	0,133	0,091
Mesure I3	Innovation, individualisation et TICE	0,000	0,000	3,159	0,189	0,000
Mesure I4	Assistance Technique FSE	0,000	0,026	0,033	0,017	0,000
Mesure I5	Subvention globale distribuée sous forme de petites subventions	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000

Tous Axes	FSE	48,887	98,142	145,425	32,009	0,883
-----------	-----	--------	--------	---------	--------	-------

Tous Axes	FSE	27,333	40,482	94,266	12,780	0,579
-----------	-----	--------	--------	--------	--------	-------

Tous Axes	FSE	325,345
-----------	-----	---------

Tous Axes	FSE	175,440
-----------	-----	---------

**Approche par axe⁴**

Alors qu'en terme de programmation l'axe G était le plus en avancé des trois axes cofinancés par le FSE, c'est l'axe H qui est le plus en « avance » en matière de déclaration de dépenses. L'axe G est marqué par un ratio dépenses déclarées / dépenses programmées particulièrement faible : alors que sur les axes H et I, le ratio dépenses déclarées sur dépenses programmées est de l'ordre de 60%, il tombe à 40% sur l'axe G. Ces deux ratios se sont améliorés de 10 points entre 2002 et 2003. Cependant, un réajustement des montants programmés devrait intervenir afin de tenir compte des montants qui ne seront jamais dépensés.

Deux faits expliquent ce phénomène :

- la nature des actions avec notamment des programmes annuels importants (au sens année civile) sur l'axe H : les actions de l'année n sont déclarées en totalité en octobre de l'année n+1. A l'opposé, sur l'axe G, de nombreuses actions sont à cheval sur plusieurs années civiles ce qui décale leur déclaration par rapport à leur année de programmation ;
- de fortes sous déclarations de certaines actions en particulier pour l'accompagnement scolaire, les PLIE et les emplois verts.

En millions d'euros	Dépenses UE Prévues	Dépenses UE engagées comm.		Dépenses UE déclarées	
		Montant	%	Montant	%

Axe G : Insertion et lutte contre l'exclusion	97,099	80,40	83%	32,45	33%
Axe H Formation et apprentissage tout au long de la vie	322,438	231,69	72%	135,09	42%
Axe I Accompagnement et ingénierie	37,616	13,25	35%	7,90	21%
TOTAL AXES G-H-I	457,153	325,35	71%	175,44	38%

Dégagement d'office

Le 31 décembre 2003 marquait pour 3 des 26 régions françaises (Réunion, Guadeloupe et Corse), la deuxième possibilité de dégagement d'office. Au 31 décembre 2003, l'intégralité des fonds structurels de la tranche 2001 devait être déclarée.

Or, la tranche 2001 du DOCUP s'élevait à 70 470 000 euros de FSE.

Les déclarations de dépenses successives en 2003 ont permis de déclarer 68 112 112 euros de FSE à ajouter aux 107 327 817 euros de FSE déclarés en 2000 et 2001 et les 32 000 710 euros versés en début de programme au titre de l'acompte de 7%. Avec 207 440 639 euros de FSE, le seuil de la tranche 2001 est donc largement dépassé et permet d'ores et déjà de justifier 20,5% de la tranche 2002.

⁴ La réalisation par mesure est décrite dans le chapitre 2.2 avancement des axes et mesures par fonds



Ile de La Réunion - DOCUP 2000 2006 - Rapport Annuel 2003

	2000	2001	2002	Total
Montant officiel de la tranche (DOCUP)	123 472 000 €	70 470 000 €	65 935 000 €	259 877 000 €
Date limite dégagement d'office	Avant 31/12/02	Avant 31/12/03	Avant 31/12/04	
7% acompte	32 000 710 €	-	-	32 000 710 €
Déclarations de dépenses 2001 à 2002	91 471 290 €	15 856 527 €	-	107 327 817 €
Déclarations de dépenses 2003	X	54 613 473 €	13 498 639 €	68 112 112 €
Niveau de justification au 31/12/2003	100%	100%	20,5%	207 440 639 €

Les perspectives de déclaration de dépenses pour 2004 sont plutôt bonnes :

- par sa nature et en dépit de la persistance de certaines incertitudes, la simplification des procédures décidée aux échelles nationales et communautaire a effectivement accéléré la consommation des crédits,
- l'expérience acquise sur les marchés publics a également d'accélééré les procédures de passation et de déclaration des marchés.
- le niveau de programmation et de réalisation a atteint un niveau satisfaisant qui devrait permettre de continuer à combler le retard initial, d'autant plus qu'à partir de 2002 les tranches annuelles sont légèrement plus faibles (de l'ordre de 66 millions d'euros).

Les simulations basées sur le rythme de dépenses de 2000 à 2003 et les taux d'érosion (montant déclaré par rapport au montant programmé) prévoient un montant déclaré en fin d'année 2004 de l'ordre de 265 millions d'euros de FSE.

Aujourd'hui, les principaux risques portent plutôt sur d'éventuels changements dans les modalités de mise en œuvre du programme, les problèmes de contreparties nationales suite à des difficultés budgétaires, le manque de recul concernant le niveau de solde des marchés par rapport au niveau programmé, incertitudes auxquelles il faut ajouter les décalages susceptibles d'être générés par les échéances électorales de l'année 2004.

En conclusion, il apparaît que le programme a aujourd'hui retrouvé son « rythme de croisière » démontrant l'existence d'un nombre suffisant de projets. L'année 2003 a confirmé la relance des actions cofinancées par l'Etat grâce aux nouvelles procédures d'engagement, la mise en œuvre du nouveau code des marchés publics.



3.3 Exécution financière du FEOGA

Analyse des résultats de l'année 2003

Trois déclarations de dépenses ont été envoyées à la Commission le 23 juin 2003, le 18 novembre 2003 et le 8 décembre 2003. La dernière déclaration de dépenses a permis de justifier le montant de la tranche annuelle 2001 et il n'y a donc pas eu de dégagement d'office au titre de cette tranche.

Le niveau d'exécution en 2003 est moyen mais a nettement augmenté par rapport à 2002. 36% du montant prévu 2000-2003 est certifié ce qui ne représente que 21% du montant 2000-2006.

Les tableaux ci dessous récapitulent les éléments chiffrés issus du dernier appel de fonds du 8 décembre 2003 :

<i>Indicateurs clé</i>	<i>Dépenses certifiées</i>
Montant FEOGA certifié (cumul 2000-2003)	64.07M€
Taux de certification FEOGA 2000-2003 par rapport aux montants prévus de 2000-2003	36%
Taux de certification FEOGA 2000-2003 par rapport aux montants prévus de 2000-2006	21%

La situation a nettement évolué avec un taux de certification passé de 0.8% fin 2001 à 10% fin 2002 à 21% fin 2003. Il faut rappeler que le niveau de certification avait très peu évolué dans le courant du premier semestre 2003.

Aussi, au cours du CNS de juin 2003, les autorités nationales et communautaires avaient alerté la Réunion sur la nécessité de mobilisation. Il faut signaler que le premier semestre avait été essentiellement axé sur le rattrapage en terme de programmation, sur l'évaluation à mi-parcours et sur les travaux préparatoires à la révision à mi-parcours.

Une fois ces tâches terminées, les services ont pu se concentrer sur la certification des dépenses et le travail a porté ses fruits, car le seuil du dégagement d'office de la tranche 2001 a été dépassé.

Utilisation des crédits

	Avance	Déclarations 2001	Déclarations 2002	Déclarations 2003
Montant cumulé FEOGA demandé		2 531 479.89	29 781 868.58	64 073 640.79
Montant réel demandé		2 531 479.89	27 250 388.69	34 291 772.21
Montant FEOGA Payé par Bruxelles	21 014 0910.00	2 313 873.00	26 152 558.00	32 004 441.00
Montant reçu	21 014 910.00	2 267 873.00	26 198 558.00	32 004 441.00
Total reçu	81 485 782.00			
Total versé aux bénéficiaires	57 890 825.37			

Au 31/12/2003, le montant FEOGA versé aux bénéficiaires s'élève à 57.89 M€ dont 24.80 au titre des conventions cadre sur les mesures préfinancées par la Région et le Département. Le solde disponible est de 23.59M€ et permettra de satisfaire en ce début d'année 2004 toutes les demandes de remboursement.

Il faut noter que la mise en place des fonds de concours locaux a permis de rendre disponible les fonds plus rapidement en région sans transit par les circuits du ministère gestionnaire.

DECLARÉ FEOGA

UNIQUEMENT ANNEE 2003		MILLIONS D'EUROS COURANTS		COUT TOTAL		COUT TOTAL DÉCLARÉ		DEPENSES PUBLIQUES		DEPENSES PUBLIQUES DÉCLARÉES		DEPENSES UE		DEPENSES UE DÉCLARÉES		FINANCTS PUB. NAT.		FONDS PRIVÉS	
AXE	MESURE	COUT TOTAL PREVU	COUT TOTAL DÉCLARÉ Montant	%	DEPENSES PUBLIQUES PREVUES	DEPENSES PUBLIQUES DÉCLARÉES Montant	%	DEPENSES UE PREVUES	DEPENSES UE DÉCLARÉES Montant	%	FINANCTS PUB. NAT. Etat Membre	FONDS PRIVÉS							
Axe J	FEOGA AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT RURAL	51,30	21,41	42%	47,38	20,00	42%	28,48	11,88	42%	8,12	1,41							
Mesure J1	Aménager le territoire rural	14,96	8,40	56%	12,43	7,22	58%	7,72	4,36	56%	2,86	1,18							
Mesure J2	Poursuivre la maîtrise de l'eau	25,98	3,34	13%	25,77	3,24	13%	15,46	1,80	12%	1,44	0,09							
Mesure J3	Favoriser la gestion intégrée des territoires et des Hauts	5,58	2,11	38%	4,40	1,98	45%	2,43	1,18	49%	0,80	0,13							
Mesure J4	Gérer la forêt de manière multifonctionnelle et durable	4,78	7,57	158%	4,78	7,57	158%	2,87	4,54	158%	3,02	0,00							
Axe K	STRUCTURES D'EXPLOITATIONS ET PRODUCTIONS AGRICOLES	55,63	54,83	99%	32,71	39,00	119%	19,78	22,41	113%	16,59	15,82							
Mesure K1	Améliorer les structures d'exploitation	2,63	1,52	58%	2,63	1,52	58%	1,58	1,09	69%	0,44	0,00							
Mesure K2	Moderniser la filière canne - sucre - rhum	11,79	8,19	70%	6,20	4,75	77%	4,14	3,03	73%	1,72	3,44							
Mesure K3	Consolider les filières de diversification	20,95	17,78	85%	12,54	10,86	87%	7,07	6,38	90%	4,47	6,92							
Mesure K4	Appui technique agricole	2,97	5,36	181%	2,37	5,16	218%	1,42	3,10	218%	2,07	0,19							
Mesure K5	Consolider les filières agro alimentaires et bois	9,25	8,91	96%	3,72	4,42	119%	2,51	3,02	121%	1,40	4,48							
Mesure K6	Créer des pôles de compétences en agronomie tropicale	6,46	9,96	154%	4,04	9,91	245%	2,43	4,11	170%	5,79	0,05							
Mesure K7	Développer une agriculture durable	1,59	3,12	196%	1,22	2,38	195%	0,64	1,68	262%	0,70	0,74							
TOUS AXES FEOGA		106,93	76,240	71%	80,09	59,01	74%	48,26	34,29	71%	24,71	17,23							
2000 à 2003 (jusqu'à 12/03)	MILLIONS D'EUROS COURANTS	COUT TOTAL PREVU	COUT TOTAL DÉCLARÉ Montant	%	DEPENSES PUBLIQUES PREVUES	DEPENSES PUBLIQUES DÉCLARÉES Montant	%	DEPENSES UE PREVUES	DEPENSES UE DÉCLARÉES Montant	%	FINANCTS PUB. NAT. Etat Membre	FONDS PRIVÉS							
Axe J	FEOGA AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT RURAL	167,75	36,68	22%	151,93	33,54	22%	91,35	20,04	22%	13,50	3,14							
Mesure J1	Aménager le territoire rural	60,62	20,35	34%	50,41	17,63	35%	31,31	10,82	35%	6,81	2,72							
Mesure J2	Poursuivre la maîtrise de l'eau	65,10	3,37	5%	64,26	3,27	5%	38,56	1,82	5%	1,45	0,10							
Mesure J3	Favoriser la gestion intégrée des territoires et des Hauts	22,63	5,39	24%	17,85	5,07	28%	9,84	2,86	29%	2,21	0,32							
Mesure J4	Gérer la forêt de manière multifonctionnelle et durable	19,41	7,57	39%	19,41	7,57	39%	11,65	4,54	39%	3,02	0,00							
Axe K	STRUCTURES D'EXPLOITATIONS ET PRODUCTIONS AGRICOLES	240,22	116,01	48%	139,63	78,03	56%	84,61	44,03	52%	34,00	37,99							
Mesure K1	Améliorer les structures d'exploitation	11,11	5,59	50%	11,11	5,59	50%	6,67	3,35	50%	2,23	0,00							
Mesure K2	Moderniser la filière canne - sucre - rhum	49,83	25,94	52%	26,21	13,50	52%	17,51	8,90	51%	4,60	12,44							
Mesure K3	Consolider les filières de diversification	88,52	40,20	45%	52,97	20,84	39%	29,86	12,21	41%	8,63	19,36							
Mesure K4	Appui technique agricole	12,54	11,65	93%	10,03	11,19	112%	6,02	6,69	111%	4,50	0,46							
Mesure K5	Consolider les filières agro alimentaires et bois	39,18	10,35	26%	15,79	5,46	35%	10,64	3,67	34%	1,79	4,89							
Mesure K6	Créer des pôles de compétences en agronomie tropicale	26,86	19,02	71%	16,81	18,93	113%	10,09	7,45	74%	11,48	0,09							
Mesure K7	Développer une agriculture durable	12,19	3,26	27%	6,71	2,52	38%	3,83	1,76	46%	0,76	0,74							
TOUS AXES FEOGA		407,97	152,688	37%	291,56	111,57	38%	175,96	64,07	36%	47,49	41,12							

DECLARÉ FEOGA

TOTAL DOCUP (jusqu'à 12/03) MILLIONS D'EUROS COURANTS		COUT TOTAL		COUT TOTAL DÉCLARÉ		DEPENSES PUBLIQUES		DEPENSES PUBLIQUES DÉCLARÉES		DEPENSES UE		DEPENSES UE DÉCLARÉES		FINANC'TS PUB. NAT. Etat Membre		FONDS PRIVES	
AXE	MESURE	TOTAL PREVU	Montant	Montant	%	PREVUES	Montant	%	PREVUES	Montant	%	PREVUES	Montant	%	Etat Membre		
Axe J	FEOGA AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT RURAL	281,179	36,675	20,353	13%	258,669	33,540	13%	155,020	20,042	13%	13,498	3,135				
Mesure J1	Aménager le territoire rural	82,790	20,353	25%	70,050	17,634	25%	43,351	10,822	25%	6,812	2,718					
Mesure J2	Poursuivre la maîtrise de l'eau	124,527	3,368	3%	123,064	3,270	3%	73,839	1,819	2%	1,452	0,098					
Mesure J3	Favoriser la gestion intégrée des territoires et des Hauts	39,361	5,389	14%	31,054	5,070	16%	17,118	2,859	17%	2,211	0,319					
Mesure J4	Gérer la forêt de manière multifonctionnelle et durable	34,501	7,565	22%	34,501	7,565	22%	20,712	4,542	22%	3,024	0,000					
Axe K	FEOGA STRUCTURES D'EXPLOITATIONS ET PRODUCTIONS AGRICOLES	410,553	116,013	28%	239,827	78,028	33%	145,193	44,032	30%	33,996	37,986					
Mesure K1	Améliorer les structures d'exploitation	19,126	5,586	29%	19,126	5,586	29%	11,477	3,351	29%	2,234	0,000					
Mesure K2	Moderniser la filière canne - sucre - rhum	85,781	25,941	30%	45,123	13,501	30%	30,147	8,899	30%	4,602	12,440					
Mesure K3	Consolider les filières de diversification	152,770	40,201	26%	91,454	20,839	23%	51,563	12,212	24%	8,627	19,363					
Mesure K4	Appui technique agricole	21,578	11,655	54%	17,263	11,193	65%	10,359	6,689	65%	4,503	0,462					
Mesure K5	Consolider les filières agro alimentaires et bois	67,391	10,348	15%	27,125	5,460	20%	18,278	3,665	20%	1,795	4,888					
Mesure K6	Créer des pôles de compétences en agronomie tropicale	46,818	19,021	41%	29,290	18,928	65%	17,573	7,453	42%	11,476	0,093					
Mesure K7	Développer une agriculture durable	17,089	3,261	19%	10,446	2,521	24%	5,796	1,762	30%	0,759	0,740					
TOUS AXES FEOGA		691,732	152,688	22%	498,496	111,567	22%	300,213	64,074	21%	47,494	41,121					

Situation Indicative



Répartition par domaine d'intervention (domaines définis en annexe IV du règlement (CE)n°438/2001 de la Commission du 2 mars 2001)

		Répartition prévue	Répartition sur la programmation 2000-2003	Répartition sur le montant déclaré au 31/12/2003	
J1	1301	Amélioration des terres	7%	2%	1%
	1305	Service de base pour l'économie rurale et la population	1%	2%	12%
	1309	Développement et amélioration des infrastructures liées au développement de l'agriculture	36%	17%	10%
	1312	Préservation de l'environnement en liaison avec la conservation des terres, des forêts et du paysage ainsi qu'avec l'amélioration du bien être des animaux	55%	79%	87%
J2	1308	Gestion des ressources en eau	100%	100%	100%
J3	114	Amélioration de la transformation et de la commercialisation des produits agricoles	8%	9%	8%
	181	Projets de recherche dans les universités et instituts de recherche	5%	7%	5%
	1305	Service de base pour l'économie rurale et la population	35%	66%	76%
	1307	Diversification des activités agricoles ou connexes en vue de créer des activités multiples ou des revenus complémentaires	53%	18%	10%
J4	126	Boisements de terrains non agricoles	52%	76%	75%
	1312	Préservation de l'environnement en liaison avec la conservation des terres, des forêts et du paysage ainsi qu'avec l'amélioration du bien être des animaux	48%	24%	25%
K1	111	Investissements dans les exploitations agricoles	28%	20%	24%
	112	Jeunes agriculteurs	59%	74%	76%
	1305	Service de base pour l'économie rurale et la population	3%	0%	0%
	1307	Diversification des activités agricoles ou connexes en vue de créer des activités multiples ou des revenus complémentaires	10%	6%	0%
K2	111	Investissements dans les exploitations agricoles	73%	72%	71%
	181	Projets de recherche dans les universités et instituts de recherche	5%	9%	16%
	1305	Service de base pour l'économie rurale et la population	15%	16%	11%
	1309	Développement et amélioration des infrastructures liées au développement de l'agriculture	6%	3%	1%
K3	111	Investissements dans les exploitations agricoles	55%	55%	60%
	181	Projets de recherche dans les universités et instituts de recherche	8%	7%	5%
	1305	Service de base pour l'économie rurale et la population	22%	28%	31%
	1309	Développement et amélioration des infrastructures liées au développement de l'agriculture	10%	3%	1%
	1312	Préservation de l'environnement en liaison avec la conservation des terres, des forêts et du paysage ainsi qu'avec l'amélioration du bien être des animaux	4%	8%	3%
K4	1305	Service de base pour l'économie rurale et la population	100%	100%	100%
K5	114	Amélioration de la transformation et de la commercialisation des produits agricoles	77%	79%	82%
	126	Boisements de terrains non agricoles	3%	0%	0%
	1309	Développement et amélioration des infrastructures liées au développement de l'agriculture	20%	21%	18%
K6	181	Projets de recherche dans les universités et instituts de recherche	100%	100%	100%
K7	1309	Développement et amélioration des infrastructures liées au développement de l'agriculture	51%	78%	86%
	1312	Préservation de l'environnement en liaison avec la conservation des terres, des forêts et du paysage ainsi qu'avec l'amélioration du bien être des animaux	49%	22%	14%

Les éléments présentés sur ce tableau prennent en compte les actions déclarées de 2000 à 2003 et permettent de les comparer par rapport aux actions programmées sur la période 2000-2003 et par rapport à la répartition prévue pour 2000-2006. Un certain décalage existe



Ile de La Réunion - DOCUP 2000 2006 - Rapport Annuel 2003

entre le pourcentage prévu et celui programmé mais s'estompera progressivement lorsque toutes les opérations programmées seront certifiées.

A partir de ces tableaux, les actions peuvent être classées en trois grandes catégories :

	Répartition prévue	Répartition sur le programmé 2000-2003	Répartition sur le montant déclaré au 31/12/2003
Les aides directes aux exploitations agricoles	46%	35%	48%
Les investissements structurants pour l'agriculture réunionnaise	35%	38%	17%
Les politiques d'accompagnement, d'encadrement et d'expérimentations en faveur des exploitations agricoles	19%	27%	35%

Ces deux tableaux permettent de constater que ce sont les régimes d'aide aux agriculteurs qui font l'objet de certifications de dépenses plus rapidement. Ceci démontre que la procédure de préfinancement participe activement à la remontée des dépenses.

Les programmes d'actions des structures arrivent en deuxième position. En effet un volume important de dépenses programmées en 2003 a pu être certifié cette même année.

Les investissements représentent la part la moins importante dans les certifications de dépenses au 31 Décembre 2003. La remontée des dépenses concernées s'accélérera cependant dès que pourront être prises en compte les dépenses relatives aux grands projets d'infrastructure comme l'antenne 8 d'irrigation.



3.4 Exécution financière de l'IFOP

Analyse des résultats de l'année 2003

Deux déclarations de dépenses ont été transmises à la Commission en 2003, l'une le 31 janvier 2003, l'autre le 2 décembre 2003. Il s'agit des premières véritables certifications de dépenses après celle de 2002 destinée uniquement à justifier le paiement de l'acompte de 7%.

Le tableau ci dessous récapitule les éléments chiffrés issus du dernier appel de fonds du 2 décembre 2003 :

<i>Indicateurs clé IFOP</i>	<i>Dépenses certifiées</i>
Montant IFOP certifié (cumul 2000-2003)	3,07 M€
Taux de certification IFOP 2000-2003 par rapport aux montants prévus de 2000-2003	41%
Taux de certification IFOP 2000-2003 par rapport aux montants prévus de 2000-2006	19%

La situation a nettement évolué et augure le passage du dégageement d'office à la fin de l'année 2004 sans trop de difficultés. Rappelons que suite à l'agrément tardif des régimes d'aides, la Commission a décidé que les tranches 2000, 2001 et 2002 ne seraient soumis à l'examen du dégageement d'office que le 31 décembre 2004. Sur les 1,8 M€ restant à justifier jusqu'à la fin de l'année pour ne pas subir de dégageement d'office, 0,6 M€ ont déjà été certifiés depuis le dernier appel de fonds et seront intégrés dans la prochaine certification de dépenses.

Utilisation des crédits

	Avance	Déclarations 2001	Déclarations 2002	Déclarations 2003
Montant cumulé IFOP demandé		-	-	3 066 700,53 €
Montant réel demandé		-	76 136,40 €	2 990 564,13 €
Montant IFOP Payé par Bruxelles	1 091 160,00 €	-	0,00 €	1 281 887,40 €
Montant reçu	1 091 160,00 €	-	0,00 €	1 281 887,40 €

Total reçu	4 157 864,40 €
Total versé aux bénéficiaires	3 411 086,36 €

DECLARE IFOP

UNIQUEMENT ANNEE 2003		MILLIONS D'EUROS COURANTS		COUT TOTAL PREVU	COUT TOTAL DECLARE	%
AXE	MESURE			Montant	Montant	%
IFOP	Développement de la filière pêche et de l'aquaculture			3,15	6,138	195%
Mesure F1	Protection et développement des ressources aquatiques			0,15	0,035	23%
Mesure F2	Renouvellement et modernisation de la flotille 2000 - 2006			0,00	1,548 #DIV/0!	
Mesure F3	Autre mesure liée à la flotte 2002 2006			0,46	0,000	0%
Mesure F4	Equipement des ports de pêche			0,21	0,000	0%
Mesure F5	Transformation et commercialisation			0,32	1,534	473%
Mesure F6	Promotion et recherche de nouveaux débouchés			0,18	0,158	86%
Mesure F7	Actions innovatrices, assistance technique et actions mises en œuvre par prof.			1,15	2,637	229%
Mesure F8	Aquaculture, valorisation potentiel product' locale, notamment aquaculture mar			0,67	0,227	34%

Situation indicative

2000 à 2003 (jusqu'à 31/12/03)		MILLIONS D'EUROS COURANTS		COUT TOTAL PREVU	COUT TOTAL DECLARE	%
AXE	MESURE			Montant	Montant	%
IFOP	Développement de la filière pêche et de l'aquaculture			16,51	6,255	38%
Mesure F1	Protection et développement des ressources aquatiques			1,07	0,035	3%
Mesure F2	Renouvellement et modernisation de la flotille 2000 - 2006			3,66	1,548	42%
Mesure F3	Autre mesure liée à la flotte 2002 2006			0,91	0,000	0%
Mesure F4	Equipement des ports de pêche			1,00	0,000	0%
Mesure F5	Transformation et commercialisation			1,56	1,534	99%
Mesure F6	Promotion et recherche de nouveaux débouchés			0,84	0,158	19%
Mesure F7	Actions innovatrices, assistance technique et actions mises en œuvre par prof.			4,93	2,754	56%
Mesure F8	Aquaculture, valorisation potentiel product' locale, notamment aquaculture mar			2,53	0,227	9%

Situation indicative

TOTAL DOCUP (jusqu'à 12/03)		MILLIONS D'EUROS COURANTS		COUT TOTAL PREVU	COUT TOTAL DECLARE	%
AXE	MESURE			Montant	Montant	%

IFOP	Développement de la filière pêche et de l'aquaculture			36,85	6,255	17%
Mesure F1	Protection et développement des ressources aquatiques			1,52	0,035	2%
Mesure F2	Renouvellement et modernisation de la flotille 2000 - 2006			3,66	1,548	42%
Mesure F3	Autre mesure liée à la flotte 2002 2006			13,56	0,000	0%
Mesure F4	Equipement des ports de pêche			1,67	0,000	0%
Mesure F5	Transformation et commercialisation			2,59	1,534	59%
Mesure F6	Promotion et recherche de nouveaux débouchés			1,60	0,158	10%
Mesure F7	Actions innovatrices, assistance technique et actions mises en œuvre par prof.			8,39	2,754	33%
Mesure F8	Aquaculture, valorisation potentiel product' locale, notamment aquaculture mar			3,86	0,227	6%

DEPENSES PUBLIQUES PREVUES	DEPENSES PUBLIQUES DECLAREES	%	DEPENSES UE PREVUES	DEPENSES UE DECLAREES	%	FINANCTS PUBLICS NATIONAUX	FONDS PRIVES
Montant	Montant		Montant	Montant		Montant	Montant
2,19	4,033	184%	1,46	2,991	205%	1,043	2,105
0,15	0,035	23%	0,11	0,024	23%	0,010	0,000
0,00	0,709 #DIV/0!		0,00	0,580 #DIV/0!		0,129	0,838
0,18	0,000	0%	0,16		0%		
0,16	0,000	0%	0,08	0,000	0%	0,000	0,000
0,17	0,830	488%	0,09	0,444	523%	0,386	0,704
0,15	0,140	96%	0,07	0,071	97%	0,069	0,018
0,99	2,149	218%	0,76	1,757	230%	0,391	0,488
0,40	0,170	43%	0,20	0,114	58%	0,057	0,057

Situation indicative

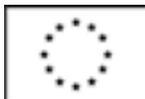
DEPENSES PUBLIQUES PREVUES	DEPENSES PUBLIQUES DECLAREES	%	DEPENSES UE PREVUES	DEPENSES UE DECLAREES	%	FINANCTS PUBLICS NATIONAUX	FONDS PRIVES
Montant	Montant		Montant	Montant		Montant	Montant
10,83	4,123	38%	7,46	3,067	41%	1,056	2,132
1,07	0,035	3%	0,75	0,024	3%	0,010	0,000
1,46	0,709	48%	1,24	0,580	47%	0,129	0,838
0,36	0,000	0%	0,31		0%		
0,75	0,000	0%	0,40	0,000	0%	0,000	0,000
0,82	0,830	102%	0,41	0,444	109%	0,386	0,704
0,67	0,140	21%	0,33	0,071	21%	0,069	0,018
4,21	2,238	53%	3,28	1,834	56%	0,405	0,516
1,49	0,170	11%	0,73	0,114	15%	0,057	0,057

Situation indicative

DEPENSES PUBLIQUES PREVUES	DEPENSES PUBLIQUES DECLAREES	%	DEPENSES UE PREVUES	DEPENSES UE DECLAREES	%	FINANCTS PUBLICS NATIONAUX	FONDS PRIVES
Montant	Montant		Montant	Montant		Montant	Montant

21,73	4,123	19%	15,59	3,067	20%	1,06	2,13
1,52	0,035	2%	1,07	0,02	2%	0,01	0,00
1,46	0,709	48%	1,24	0,58	47%	0,13	0,84
5,42	0,000	0%	4,61	0,00	0%	0,00	0,00
1,26	0,000	0%	0,67	0,00	0%	0,00	0,00
1,36	0,830	61%	0,68	0,44	66%	0,39	0,70
1,27	0,140	11%	0,64	0,07	11%	0,07	0,02
7,17	2,238	31%	5,57	1,83	33%	0,40	0,52
2,27	0,170	7%	1,12	0,11	10%	0,06	0,06

Situation indicative



Répartition par domaine d'intervention (domaines définis en annexe IV du règlement (CE)n°438/2001 de la Commission du 2 mars 2001)

Sur la base de la déclaration de dépenses effectuée, la répartition par domaine type d'intervention est la suivante :

	Mesure		Domaine d'intervention UE	Pourcentage de la mesure	Pourcentage des dépenses certifiées au 31-12-2003
F1	Protection et développement des ressources aquatiques	145	Equipement des ports de pêche et protection des zones côtières marines	100,00%	0,55%
F2	Renouvellement et modernisation de la flotte 2000-2006	142	Renouvellement et modernisation de la flotte de pêche	100,00%	24,74%
F5	Transformation et commercialisation	143	Transformation, commercialisation et promotion des produits de la pêche	100,00%	27,04%
F6	Promotion et recherche de nouveaux débouchés	143	Transformation, commercialisation et promotion des produits de la pêche	100,00%	
F7	Actions innovatrices, Assistance technique et actions mises en œuvre par les professionnels	147	Actions mises en œuvre par les professionnels, petite pêche côtière et pêche intérieure	100,00%	44,03%
F8	Aquaculture : Valorisation du potentiel de production locale, notamment en aquaculture marine	144	Aquaculture	100,00%	3,63%



3.5 Mise en œuvre des mesures où le cofinancement communautaire est différent du taux moyen du Complément de Programmation

Au 31 décembre 2003, pour 22 des 59 mesures du programme (cf liste ci dessous), le taux moyen UE déclaré (UE divisé par coût total) est supérieur au taux moyen UE du Complément de Programmation.

En préalable, il est important de rappeler que, lorsque les dépenses remboursées par la Commission Européenne sont plafonnées au taux UE de la mesure dans le Complément de Programmation.

Cette situation s'explique par la conjonction de plusieurs phénomènes :

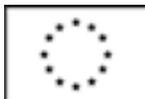
- Hétérogénéité « obligatoire » des taux de cofinancement, notamment pour les aides aux entreprises.
- Une mesure résulte de l'agrégation de plusieurs sous mesures : lorsque leurs taux sont différents, les variations d'avancement des diverses sous mesures ont un effet direct sur le taux moyen de la mesure.
- Dans le cas du FSE (axes G, H et I), les tranches 2002 et 2003 sont cofinancées à hauteur de 85%, les autres à 70%. Aussi, avec la déclaration de dépenses cofinancées à 85% en 2002 et 2003, le taux moyen a augmenté mais baissera ensuite jusqu'à la fin du programme, par la déclaration de dépenses cofinancées à 70%.

Avec la révision à mi-parcours, la situation devrait s'améliorer : en effet, cette règle de remboursement ayant été définie postérieurement à l'adoption du DOCUP, il n'avait pas été possible d'en tenir compte dans la conception des échéanciers financiers. Par contre, les échéanciers de la révision à mi parcours ont pris en compte cette contrainte, dans la mesure du possible.

Mesures où le taux de cofinancement déclaré est supérieur au taux de cofinancement du Complément de Programmation :

A1 Ingénierie financière
A2 Investissement matériel
A3 Zones d'activités
A6 Aides immatérielles et compétences extérieures aux PME et TPE
A8 Assistance technique
F2 Renouvellement et modernisation de la flotte 2000 - 2006
F5 Transformation et commercialisation
F6 Promotion et recherche de nouveaux débouchés
F8 Aquaculture : valorisation potentiel production locale, notamment aquaculture marine
E3 Export
H4 Développement des compétences dans les entreprises
H6 Accès au premier emploi des jeunes par la voie de l'apprentissage
H7 Formation des adultes et des demandeurs d'emploi
H8 Dispositifs qualifiants en faveur des jeunes
I1 Développer l'esprit d'entreprise
I2 Actions sur les systèmes et dispositifs
J1 Aménager le territoire rural
J3 Favoriser la gestion intégrée des territoires et des Hauts
K4 Appui technique agricole
K5 Consolider les filières agro alimentaires et bois
K6 Créer des pôles de compétences en agronomie tropicale
K7 Développer une agriculture durable

De plus, à partir de 2004, ce taux sera plus finement suivi en étant intégré dans les états d'avancement financier présentés au Comité National de Suivi. Au besoin, en fin de programme, les cofinancements nationaux publics seront augmentés pour assurer le respect du taux de cofinancement sur l'ensemble de la période.



4. Indicateurs sur la réserve de performance

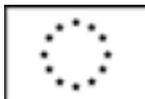
Pour mesurer la performance du programme en 2003, et décider de l'affectation éventuelle de fonds supplémentaires, trois familles d'indicateurs ont été définies dans leurs grandes lignes au niveau national et quantifiées à mi parcours :

- indicateurs financiers,
 - indicateurs de gestion,
 - indicateurs d'efficacité, définis et quantifiés dans le Complément de Programmation, approuvés par le Comité de Suivi de Juillet 2001.
- ... tous deux définis et quantifiés dans le DOCUP,

La mesure de performance a été effectuée en décembre 2003 et les résultats sont présentés ci-après.

I - Critère d'efficacité (définis dans le complément de programmation)

	Valeur cible à mi parcours	Valeur réalisée à mi parcours	Indicateur performant
Aide aux entreprises : Nombre d'entreprises aidées	300	704	Oui
Aide aux entreprises : Investissements soutenus	30,5 Meuros	177,6 Meuros	Oui
Aménagement du territoire : Linéaire de routes construit (Nationales, Départementales)	31 km	43,125 km	Oui
Aménagement du territoire : km de conduite maîtresse transfert Est Ouest	3 km	0 km	Non
Environnement : capacité de tri sélectif des déchets ménagers et assimilés	295 000 habitants bénéficiant d'une collecte sélective porte à porte ou lieu d'apport volontaire des déchets	532 173 habitants bénéficiant d'une collecte sélective porte à porte ou lieu d'apport volontaire des déchets	Oui
Education : capacité d'accueil créée ou renovée (lycées, collèges, centres de formation)	12 000 places	14 216 places	Oui
Ressources humaines : Nombre de bénéficiaires	25 000 bénéficiaires	34 080 bénéficiaires	Oui
Ressources humaines : Volume d'heures stagiaires	18 millions d'heures stagiaires	18,8 millions d'heures stagiaires	Oui
Agriculture et développement rural : Nombre de projets aidés	8 500 projets	10 659 projets	Oui
Agriculture et développement rural : Investissements soutenus dans le domaine agricole et rural	400 MF, soit 61 Meuros	77,4 millions d'euros	Oui
Emploi : Nombre d'emplois créés	2 200 emplois	>> 2 200 emplois Entre 2 900 et 3 400 emplois, selon méthode utilisée	Oui

**Efficacité 1 — Aide aux entreprises : Nombre d'entreprises aidées**

Mesures concernées : A1, A2, A3, A4, A6, A9, F2, F3, F4, F5, F8, E3, H4, J3, K5, K7

L'indicateur est celui du nombre d'entreprises aidées avant le 30 juin 2003. Il ne faut pas le confondre avec celui du nombre de projets aidés, les double-comptes (plusieurs projets d'une même entreprise) ayant été éliminés, que ce soit au sein d'une même mesure ou entre mesures (ce qui explique que la somme du nombre d'entreprises par mesure soit différente du nombre total d'entreprises aidées).

L'extraction est issue de PRESAGE, sur la base des dossiers agréés au 30 juin 2003. Il prend en compte toutes les unités économiques identifiées, soit 704 entreprises.

Le tableau ci-dessous retrace le détail des entreprises par mesure. Pour mémoire, le nombre de projets était de 870, soit un ratio de 1,24 projets par entreprise.

Mesures	Nombre d'entreprises	Mesures	Nombre d'entreprises
A1*	5	F2	95
A2	312	F5	8
A3	4	F8	6
A4	40	TOTAL AXE F	108
A6	51	H4	81
A9	33	TOTAL AXE H	81
TOTAL AXE A	432	J3	68
E3	54	TOTAL AXE J	68
TOTAL AXE E	54	K5	11
		TOTAL AXE K	11
TOTAL GENERAL	704 entreprises aidées		

* Dans le cas de la mesure ingénierie financière, le nombre d'entreprises aidé est supérieur à 5, n'apparaissant ici que le bénéficiaire de l'aide FEDER et non les destinataires ultimes de l'aide.

Efficacité 2 — Aide aux entreprises : Investissements soutenus

Mesures concernées : A1, A2, A3, A4, A6, A9, F2, F3, F4, F5, F8, E3, H4, J3, K5, K7

Cet indicateur se base sur le montant des investissements éligibles des projets agréés en Comité Local de Suivi avant le 30 juin 2003. Il atteignait à cette date un montant de 177,6 millions d'euros.

Ci-dessous détail des montants d'investissement par mesures (source : PRESAGE)

Mesures	Investissements soutenus	Mesures	Investissements soutenus
A1	30 655 844,75	F2	3 273 606,19
A2	61 792 316,80	F5	3 246 523,32
A3	20 956 231,18	F8	743 626,05
A4	16 195 949,80	TOTAL AXE F	7 263 755,56
A6	2 642 941	H4	10 442 022,86
A9	4 471 013,44	TOTAL AXE H	10 442 022,86
TOTAL AXE A	136 714 296,97	J3	1 604 637,46
E3	3 903 305,01	TOTAL AXE J	1 604 637,46
TOTAL AXE E	3 903 305,01	K5	17 689 305,73
		TOTAL AXE K	17 689 305,73
TOTAL GENERAL	177 617 323,59 euros d'investissements soutenus		

**Efficacité 3 — Aménagement du territoire : linéaire de routes**

Mesure concernée : B2

Cet indicateur mesure le linéaire de routes principales (nationales et départementales, cofinancé au titre de la mesure B2), une portion n'étant comptabilisée qu'après le début des travaux.

Sur cette base, ce sont 43,125 km de routes principales qui ont été réalisés ou sont en voie de réalisation au 30 juin 2003.

n° PRESAGE	Route concernée	km de voiries au 30 juin 2003
360	Axe mixte St Paul Le Port	3 km
2165	Etudes et travaux de raccordement du nouveau pont du Bras de la Plaine	0,55 km
30	Travaux de calibrage en place et de renforcement de la route de la Montagne RD 41	20,5 km
391	UMAB BUTOR Aménagement du Front de mer à St Denis	3 km
2246	Déviation de Ste Marie	4,725 km
2105	Voie structurante de La Saline les Bains	4,5 km
2106	Voie structurante de St Leu	6,85 km
	TOTAL	43,125 km

Source : PRESAGE / DDE pour vérification démarrage des travaux.

Efficacité 4 — Aménagement du territoire : km de conduite maîtresse du transfert Est Ouest

Mesure concernée : C1

Cet indicateur devait être mesuré par rapport à l'avancement réel des travaux de la conduite maîtresse du projet de transfert des eaux de l'Est vers l'Ouest. Avec les problèmes rencontrés dans le creusement de la galerie Salazie amont, les travaux de la conduite maîtresse ont pris du retard et ne débiteront que début 2004.

Aussi, la valeur de cet indicateur est nulle.

**Efficacité 5 — Environnement : capacité de tri sélectif des déchets**

Mesure concernée : C4

L'indicateur mesure la population réunionnaise concernée par la collecte sélective porte à porte ou par un lieu d'apport volontaire des déchets. Ce type d'équipements est acquis par les Communautés de Communes au profit de la population des communes concernées. La capacité a été décomptée dès le début de la tranche d'acquisition du matériel.

Sur la base des données communales du Recensement Général de la Population de 1999, la population concernée serait, au 30 juin 2003, de 532 173 habitants.

Opérations concernées au 30 juin 2003	n° PRESAGE	Groupement concerné	Population Recensement (RGP 1999)
Acquisition 2ème bac roulant (programme d'équipement sur 3 ans)	232	CIVIS	147 105
Acquisition de Bornes Apport Volontaire (verre et journaux)	794	CINOR	177 535
Implantation de Bornes Apport Volontaire (verre, emballages, journaux)	1771	CIREST	102 986
Acquisitions de conteneurs individuels et collectifs pour déchets recyclables	2167	CINOR	Déjà comptabilisé
Acquisition de Bornes Apport Volontaire pour le verre	2311	CCSUD	104 547
TOTAL			532 173

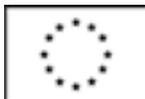
Source : PRESAGE / DIREN pour vérification du démarrage de l'acquisition du matériel.
Les données populations sont celles de la population des Communes concernées au RGP 1999, qui sont inférieures aux données renseignées dans les dossiers PRESAGE.

Efficacité 6 — Education : capacité d'accueil créée ou renouvelée

Mesures concernées : D1, D3

L'indicateur identifie les places d'accueil en collèges, lycées ou centres de formation professionnelle qui sont soit créées, soit renouvelées. Ce nombre de places a été calculé sur la base de la capacité théorique d'accueil de l'infrastructure et aboutit à 14 216 places.
Comme dans le cas des routes, l'indicateur a été renseigné dès lors que les travaux avaient débuté au 30 juin 2003.

	n° PRESAGE	Capacité d'accueil
Collèges		
Construction Collège Beauséjour à Ste Marie	1381	700
Réhabilitation collège Bourbon à St Denis	2137	1 067
TOTAL CAPACITE COLLEGE		1 767



n° PRESAGE	Capacité d'accueil
------------	--------------------

Lycées**Construction de nouveaux lycées**

Lycée de St André 3	1765	1 045
---------------------	------	-------

Réhabilitation des lycées

LEP St Pierre	822	1 307
Réhabilitation lycée des Roches Maigres	823	835
Réhabilitation Lycée Lislet Geoffroy	824	959
Réhabilitation Lycée Jean Perrin	1484	1 063
Réhabilitation Lycée Léon Lepervenche	1485 & 2338	1 132
Réhabilitation Lycée Patu de Rosemont à St Benoît	1589	1 147
Réhabilitation Lycée Roland Garros au Tampon	1778 à 1781	1 866
Réhabilitation Lycée Sarda Garriga à St André	2058	1 248
Réhabilitation Lycée Bouvet de St Benoît	2230	1 002
Réhabilitation lycée Victor Schoelcher de St Louis	2320	845
TOTAL CAPACITE LYCEE		12 449

TOTAL COLLEGE ET LYCEE	14 216
-------------------------------	---------------

Source : PRESAGE / DDE pour vérification démarrage des travaux au 30 juin 2003.

Efficacité 7 — Ressources humaines : Nombre de bénéficiaires**Efficacité 8 — Ressources humaines : volume d'heures stagiaires**

Mesures concernées : mesures des axes G et H, mesures I2 et I3

Un bénéficiaire est considéré comme une personne participant à une action.

Si une même personne suit plusieurs actions de formation, elle a été comptée plusieurs fois.

Par contre, si une personne suit une action à cheval sur deux années civiles, elle n'a été comptée qu'une fois. Ainsi, pour éviter tout double compte, dans le cas de la mobilité (mesure H1), ont été décomptés les billets d'avions cofinancés chaque année.

Le volume d'heures stagiaires est calculé classiquement en additionnant les temps de formation suivis par chacun des stagiaires.

Le décompte est basé sur les actions déclarées auprès de la Commission Européenne pour les programmes 2000, 2001 et 2002 . Vu le décalage de plusieurs mois existant entre réalisation effective de la dépense et date de déclaration de la dépense, il avait en effet été convenu de fixer le 31 décembre 2002 comme date de référence, d'où la non prise en compte des actions 2003.

Sur ces bases, le nombre de bénéficiaires d'actions déclarées et retenu dans le cadre de la performance s'élève à 34 080, celui du volume d'heures stagiaires à 18 772 251.



Mesure	Nombre de bénéficiaires	Volume Heures x stagiaires
G1	2 187	540 789 h stag
G2	6 202	2 540 920 h stag
G3	13 594	338 274 h stag
H1	11 510	-
H2	-	99 406 h stag
H3	287	478 287 h stag
H4	237	78 770 h stag
H5	-	3 477 407 h stag
H6	-	4 727 442 h stag
H7	-	3 126 448 h stag
H8	-	2 685 905 h stag
I2	63	-
I3	-	678 603 h stag
TOTAL	34 080	18 772 251 h stag

Source : Logiciel FSE / Base Conseil Régional sur base des données 2000, 2001 et 2002 arrêtées après la déclaration de dépenses d'octobre 2003.

Ceci ne représente la totalité ni des bénéficiaires du FSE, ni des heures stagiaires déclarées, certaines sous mesures n'ayant pas été comptabilisés à cause des difficultés méthodologiques rencontrées (risques de doubles comptes par exemple) ou certaines données étant encore indisponibles.

9 — Agriculture et développement rural : Nombre de projets aidés

10 — Agriculture et développement rural : Investissements soutenus dans le domaine agricole et rural

Mesures concernées : J1, J2, J3, K1, K2, K3, K5, K7

Les indicateurs de performance relatifs à la problématique de développement rural ont été approuvés par le CNS de décembre 2001 et deux indicateurs avaient été retenus :

- Le nombre de projets aidés sachant que l'on entend par « projet », une opération ayant lieu dans une exploitation agricole
- Les investissements soutenus dans le domaine agricole et rural qui représentent la somme des projets programmés et démarrés.

Sur la base des dossiers concernant les années 2000 à 2002, les indicateurs sont les suivants : 10 659 projets aidés et 77,4 millions d'euros d'investissement soutenu dans le milieu rural.

Au 31/12/02	Nombre de projets aidés	Investissement soutenu
J1	2 910	28,689
J2	20	0,662
J3	51	1,206
K1	438	2,424
K2	4 968	20,073
K3	2 272	24,351
Total	10 659	77,404

Source : PRESAGE & Rapports annuels



Comme sur le FSE, ceci ne représente la totalité ni des bénéficiaires du FEOGA, ni des investissements soutenus, certaines sous mesures n'ayant pas été comptabilisés dans la performance.

Efficacité 11 — Emploi : nombre d'emplois créés

Approche transversale : pas de mesures spécifiquement concernées.

	Valeur cible à mi parcours	Valeur réalisée à mi parcours (30 juin 2003)
Emploi : Nombre d'emplois créés	2 200 emplois	>> 2 200 emplois entre 2 900 et 3 400 emplois, selon méthode utilisée

Source : Evaluation à mi parcours Chapitre VII paragraphe I.1 du Rapport final. Le texte ci-dessous est un extrait de la dernière partie de ce paragraphe.

Il est possible de recenser les données suivantes :

- Les investissements mis en œuvre par les entreprises s'élèvent à 177 M€ pour 704 entreprises soutenues.
- Les données micro-économiques récoltées sont en cohérence avec les estimations prévues dans le DOCUP qui établissent un ratio de 1 emploi créé ou maintenu pour 150 000 € d'investissement.
- Les données réelles sont légèrement plus faibles compte tenu de l'importance des mesures de modernisation des entreprises, de diversification du secteur agricole et de création d'unités hôtelières dont l'impact sur l'emploi créé est plus faible.

Ce sont environ 1000 emplois que l'on peut estimer avoir été créé au titre de ces mesures.

Par ailleurs, les mesures dont l'impact est indirect, soit parce que la création d'emplois est temporaire (travaux ...), soit parce que leur impact réel est très difficile à mesurer, peuvent au minimum être prises en compte par l'accroissement du niveau de l'investissement⁵. A la mi-2003, les dépenses totales cofinancées de ce type s'élevaient à 140 millions d'euros : il s'agit d'une donnée différente des chiffres extraits de la certification de dépenses, dont le niveau est toujours inférieur, puisque l'on constate un décalage entre la réalité de la dépense et la date de sa certification.

Ce sont environ 800 emplois que l'on pourrait comptabiliser en prenant les ratios classiques.

Enfin, il convient de traiter de manière distincte les emplois créés ou maintenus par certaines mesures du FSE qui soutiennent le secteur de l'économie alternative puisque la mesure sur l'emploi est directe. Il n'y a bien entendu pas de cumuls comptabilisés année après année.

- Emplois verts (mesure G1,02) : 1200 personnes
- Chantiers ONF (mesure G1,01) : 400 personnes
- Encadrement des emplois-jeunes (mesure I2,01) : 24 personnes

⁵ Il n'a pas été tenu compte de la solvabilisation des personnes bien que 90% des formations cofinancées par le FSE fassent l'objet d'une rémunération.



Au total, une approche minimale, qui ne quantifie aucun effet induit, mais qui ne préjuge pas réciproquement de la durabilité des emplois créés à long terme, permet d'estimer l'impact à mi-parcours à 3 400 emplois.

Un test de cohérence peut être réalisé sur la base des indicateurs macro-économiques disponibles compte tenu de l'analyse menée sur l'évolution globale de ces indicateurs depuis 1990.

Le coût total des dépenses pour des actions en cours de réalisation à mi-parcours s'élève à 825 M€⁶. Celui-ci représente 29% du coût total du DOCUP, ce qui, même dans l'hypothèse prudente d'un gain global de 10 000 emplois, entraînerait une création à mi-parcours pouvant être estimée à 2 900 emplois.

Ces deux méthodes conduisent à un résultat, doté d'une certaine marge d'erreur, mais qui permet d'assurer que le niveau fixé primitivement à 2200 emplois est largement dépassé.

II - Critères de qualité de gestion (définis dans le DOCUP)

	Objectif cible à mi parcours	Valeur à mi-parcours	Indicateur performant
Système de suivi : Qualité du suivi financier	80% des indicateurs renseignés représentant 80% du DOCUP	97% des dossiers financièrement cohérents représentant 98% des masses financières	Oui
Système de suivi : Qualité du suivi physique	Au moins un indicateur de suivi sur 80% des mesures et 80% du DOCUP	Au moins un indicateur de suivi sur 97% des mesures et 99% du DOCUP	Oui
Evaluation : Remise d'un rapport d'évaluation à mi parcours	Rapport remis avant le 31 décembre 2003 par évaluateur indépendant	Rapport remis le 4 décembre 2003 par ACT Consultants	Oui
Informatisation : Transmission des documents officiels par voie télématique	80% des documents transmis par voie télématique à SEOM et à la Commission.	84% des documents officiels transmis par voie télématique	Oui
Respect des délais : Rapports Comité Suivi -> Rapports annuels ->	90% documents transmis : 3 semaines avant Comité avant le 30 juin	40% des documents transmis dans les délais	Non

⁶ 1,031 M€ avaient été programmés au 30/06/03 dont 80% sont considérés comme étant en cours d'exécution.

**(21) Qualité du système de suivi**

En ce qui concerne la qualité du suivi financier, ont été prises en compte les données des outils informatiques de suivi financier : PRESAGE et, dans le cas du FSE, le logiciel FSE et les états informatisés détaillés transmis par le Conseil Régional.

	Objectif cible à mi parcours	Valeur à mi-parcours
Qualité du suivi financier	80% des indicateurs renseignés représentant 80% du DOCUP	97% des dossiers financièrement cohérents représentant 98% des masses financières

Plutôt que le seul critère « renseignement » qui paraît peu pertinent (un dossier n'existe pas tant que ses données financières ne sont pas renseignées), il a semblé plus pertinent d'axer la recherche de qualité du suivi, comme dans les rapports annuels, sur la cohérence des données financières à deux niveaux :

- En ce qui concerne les *données de programmation*, 122 opérations PRESAGE sur 2 504 concernant les 4 fonds ont fait l'objet d'une correction (apprécié par le nombre d'opérations où le plan de financement a été « dévalidé » dans PRESAGE pour effectuer une correction). En terme financier, ces modifications représentent des opérations d'un montant UE de 14,5 millions d'euros pour un montant programmé de 668,3 millions d'euros (chiffre maximal car estimé sur le montant total du dossier, non la seule portée de la correction).

- En ce qui concerne la régularisation de *dépenses certifiées* :

- pour le FEDER, le FEOGA et l'IFOP, 33 écritures ont été modifiées sur un total de 1 210 (décompte des écritures négatives sur le fichier PRESAGE) ;

Les montants concernés s'élèvent à 3,4 millions d'euros d'UE pour 174,1 millions d'euros programmés

- pour le FSE, sur 1 869 projets déclarés, 26 ont fait l'objet ou sont en cours de corrections (deux reversements, 24 incohérences).

Les montants concernés s'élèvent à 0,4 millions d'euros pour un montant déclaré de 122,3 millions d'euros de FSE.

		Incohérences financières	Dossiers cohérents	Total	Taux
En nombre	Programmé	122	2 382	2 504	95%
	Déclaré	59	3 020	3 079	98%
	Total	181	5 402	5 583	97%
En volume financier	Programmé	14,5 ME	653,8 ME	668,3 ME	98%
	Déclaré	3,8 ME	292,6 ME	296,4 ME	99%
	Total	18,3 ME	946,4 ME	964,7 ME	98%

Pour information, le retard pris dans le démarrage de l'application PRESAGE, essentiellement en raison de facteurs exogènes, est aujourd'hui résorbé en totalité : 2 504 opérations étaient enregistrées dans PRESAGE le 30 octobre 2003 (y compris le FSE pour ce qui concerne les données liées à la programmation). Les déclarations de dépenses du FSE ne sont pas encore effectuées via PRESAGE, pour des raisons techniques liées à PRESAGE (et pouvant conduire à des dépenses déclarées inexactes), mais la très grande majorité des dépenses y sont tout de même saisies dans l'attente des corrections techniques nécessaires.



Ile de La Réunion - DOCUP 2000 2006 - Rapport Annuel 2003

En matière de qualité du suivi physique, l'indicateur est défini à partir de l'évaluation à mi-parcours (chapitre V alinéa III), celle-ci reprenant de façon synthétique la quantification, si elle est disponible, des indicateurs définis dans le Complément de Programmation.

Objectif cible à mi parcours	Valeur à mi-parcours
------------------------------	----------------------

Qualité du suivi physique	Au moins un indicateur de suivi sur 80% des mesures et 80% du DOCUP	Au moins un indicateur de suivi sur 97% des mesures et 99% du DOCUP
---------------------------	---	---

Mesure	nb indic.	Montant prévu
--------	-----------	---------------

A1	2	21,92
A2	2	25,40
A3	1	26,34
A4	1	38,37
A5	1	34,58
A6	1	13,74
A7	2	5,24
A8	1	7,99
A9	2	17,51
B1	3	40,24
B2	1	108,88
B3	7	30,93
C1	7	36,32
C2	9	8,43
C3	4	58,53
C4	3	53,44
C5	5	34,70
D1	3	88,21
D2	2	19,88
D3	1	15,98
E1	5	8,88
E2	4	24,33
E3	1	18,86
E4	1	4,35
F1	1	1,07
F2	3	1,24
F3		4,61
F4	1	0,67
F5	2	0,68
F6	1	0,64
F7	3	5,57
F8	2	1,12

Mesure	nb indic.	Montant prévu
--------	-----------	---------------

G1	2	25,00
G2	4	54,96
G3	7	17,14
H1	2	63,11
H2	4	6,32
H3	3	23,00
H4	7	11,88
H5	4	56,67
H6	4	50,80
H7	5	71,90
H8	4	38,76
I1	3	8,47
I2	5	18,83
I3	6	8,54
I4	3	0,70
I5	3	1,09
J1	1	43,35
J2	5	73,84
J3	9	17,12
J4	2	20,71
K1	2	11,48
K2	3	30,15
K3	13	51,56
K4	0	10,36
K5	1	18,28
K6	7	17,57
K7	2	5,80

Mes. avec au moins un indicateur	
57	1 501,04
Nb total mesures	
59	1 516,00

Ce sont donc 97% (57/59) des mesures pour lesquelles au moins un indicateur est suivi représentant 99% des masses financières du DOCUP (1 501 millions d'euros / 1 516 millions d'euros).



☛ (22) Evaluation à mi parcours

	Objectif cible	Valeur à mi parcours
Remise d'un rapport d'évaluation à mi parcours	Rapport remis avant le 31/12/2003 par évaluateur indépendant	Rapport définitif remis le 4 décembre 2003 à l'autorité de gestion par ACT Consultants

Les travaux d'évaluation à mi parcours se sont finalement achevés à la fin de l'année 2003. L'année 2002 a marqué le démarrage de l'évaluation selon le planning suivant :

- mai 2002 : Validation du cahier charges par le Comité de Suivi (procédure écrite)
- juin 2002 : Lancement de l'appel d'offre
- août 2002 : Réception des offres
- octobre 2002 : Signature du marché / début des travaux
- juin 2003 : validation de la note n°1 par le Comité de Suivi
- octobre 2003 : validation de la note n°2 et discussions sur le rapport final lors du Comité de Suivi
- 4 décembre 2003 : transmission de la version définitive du rapport d'évaluation à l'autorité de gestion du programme.

☛ (23) Informatisation

	Objectif cible	Valeur à mi-parcours (date de référence 30/06/03)
Transmission des documents officiels par voie télématique	80% des documents transmis par voie télématique au Ministère de l'Outre Mer et à la Commission Européenne	84%

Seuls 4 documents sur les 25 diffusés n'ont pas fait l'objet de transmission par voie télématique (cf. tableau ci-dessous) : le rapport de CNS de juillet 2000, la procédure écrite de CNS d'avril 2002 portant sur les critères de sélection, le relevé de conclusions de CNS de décembre 2000, la procédure écrite de CNS de Mai 2002 (cahier des charges évaluation).

Type de documents	Total	Diffusé par télématique	Non diffusé par télématique	Remarques
DOCUP	2	2	0	Version initiale, version décembre 2001
Complément de programmation	3	3	0	Version initiale, modif décembre 2000, modif juillet et déc. 2001
Rapports annuels d'exécution	3	3	0	Rapport 2000, Rapport 2001 Rapport 2002
Rapports de Comité de Suivi	7	6	1	Jul 2000, dec 2000, Jul 2001, dec 2001, Jul 2002, dec 2002, Jun 2003
Procédure écrite CNS	2	0	2	Apr 2001, Mai 2002
Relevé de conclusions de Comité de suivi	8	7	1	Jul 2000, dec 2000, Apr 2001, jul 2001, dec 2001 Jul 2002, dec 2002, jun 2003
TOTAL	25	21	4	
TAUX	100%	84%	19%	Source : AGILE

Le Comité de Suivi d'octobre 2003 et les documents liés (Relevé de conclusions, DOCUP modifié) n'ont pas été comptabilisés car en rapport avec une période postérieure au 30 juin 2003.



(24) Respect des délais

	Objectif cible	Valeur à mi-parcours (date de référence 30/06/03)
Délais de transmission : Rapports Comité Suivi -> Rapports annuels ->	90% des documents transmis : 3 semaines avant Comité avant le 30 juin	40%

Source : AGILE

L'objectif de ce critère était d'accentuer le caractère « obligatoire » du respect des délais. Ont donc été pris en compte dans ces calculs de délai seulement :

- Les rapports annuels d'exécution, à l'exception de celui ayant trait à l'année 2000, la Commission ayant autorisé un retard cette année-là suite à une modification tardive de son interprétation juridique initiale sur l'obligation de ce rapport.
- Les rapports préparatoires au Comité de Suivi,
- La procédure liée à l'approbation des critères de sélection des opérations financées au titre de chacune des mesures (article 35 §3 c du règlement n°1260/1999) pour laquelle le délai était de 6 mois à compter de l'approbation du DOCUP.

Type de documents	Total	Délai respecté	Délai non respecté	Remarques
Approbation critères de sélection des projets	1	1	0	Transmis le 30 avril 2002 (procédure écrite de CNS d'avril 2002)
Rapports annuels d'exécution	2	0	2	Rapport 2001 Rapport 2002
Rapports de Comité de Suivi	7	3	4	<u>Jul 2000, dec 2000, Jul 2001, dec 2001</u> <u>Jul 2002, dec 2002</u> Jun 2003
TOTAL	8	4	6	
TAUX	100%	40%	60%	

III - Critère d'exécution financière (définis dans le DOCUP)

	Objectif cible	Fonds	Valeur à mi-parcours	Indicateur performant
Montant fonds structurels payés ou recevables par rapport au total des engagements 2000 à 2001	Fonds structurels payés ou recevables à hauteur de 75% des deux premières tranches	FEDER	91%	Oui
		FSE	105%	Oui
		FEOGA	90%	Oui
		IFOP	79%	Oui
Dégagement d'office au 30 septembre 2003	Pas de dégagement d'office jusqu'au 30 septembre 2003 (fonds pas fonds)	FEDER	Pas de DO	Oui
		FSE	Pas de DO	Oui
		FEOGA	Pas de DO	Oui
		IFOP	Pas de DO	Oui



☛ (31) Absorption des fonds

		Objectif cible	Fonds	Valeur à mi-parcours
Montant fonds structurels payés ou recevables par rapport au total des engagements 2000 à 2001	Fonds structurels payés ou recevables à hauteur de 75% des deux premières tranches		FEDER	91%
			FSE	105%
			FEOGA	90%
			IFOP	79%

Au cours de l'année 2003, chacun des quatre fonds a franchi le seuil minimal d'absorption financière fixé à 75%.

Millions d'euros de Fonds Structurels	Cumul Tranches 2000 & 2001	7% acompte	Déclaré au 30/06/03	Taux
	(a)	(b)	(c)	{(b)+(c)}/(a)
FEDER	163,196	52,013	95,870	91%
FSE	193,942	32,000	171,240	105%
FEOGA	81,143	21,015	52,140	90%
IFOP	4,485	1,091	2,451	79%
TOTAL	442,766	106,120	321,701	97%

Source : PRESAGE et logiciel FSE

Ces montants sont déterminés sur la base des dépenses encourues avant le 30 juin 2003 (date de référence à prendre en compte), et déclarées auprès de la Commission Européenne.

☛ (32) Dégagement d'office

		Objectif cible	Fonds	Valeur à mi parcours (30/09/2003)
Dégagement d'office au 30 septembre 2003	Pas de dégagement d'office jusqu'au 30 septembre 2003 (fonds pas fonds)		FEDER	Pas de DO
			FSE	Pas de DO
			FEOGA	Pas de DO
			IFOP	Pas de DO (Sans Objet)

FEDER, FSE et FEOGA ont franchi le premier seuil de dégagement d'office, celui des fonds engagés par la Commission Européenne au titre de la tranche 2000. Rappelons que la Réunion était une des trois régions françaises (avec la Guadeloupe et la Corse) à subir la possibilité d'un dégagement d'office dès 2002.

Compte tenu du retard d'agrément des régimes d'aide cofinancés par l'IFOP, la Commission Européenne a reporté la première échéance du dégagement d'office pour ce fonds au 31 décembre 2004. A noter qu'au 31 décembre 2003, les 4 fonds ont franchi avec succès le dégagement d'office.



5. Dispositions prises par l'autorité de gestion et le comité de suivi pour assurer la qualité et l'efficacité de mise en œuvre, en 2003 :

5.1 Actions de suivi et d'évaluation

5.1.1. Actions relatives au niveau national

Au niveau national, les actions menées pour apporter un appui aux autorités de gestion régionales en matière de simplification ont connu leur plein effet au cours de l'année 2003.

Les différents textes concernés sont rappelés ci-après :

1) Dispositions prises en 2002 relatives au système de gestion et de contrôle des fonds structurels en France :

→ Circulaire du Premier Ministre en date du 15 Juillet 2002 relative à l'amélioration du dispositif de gestion, de suivi et de contrôle ;

2) Dispositions relatives à la mise en œuvre opérationnelle des programmes en région

→ Courrier Minefi en date du 10 Janvier 2002 confirmant la possibilité de recours au dispositif de préfinancement des concours communautaires par les collectivités locales dans le cas du Feoga-O ;

→ Communication en Conseil des Ministres en date du 31 Juillet 2002 relative aux mesures de simplification et d'amélioration concernant l'ensemble du programme ou les différentes phases du projet ;

→ Courrier du Premier Ministre aux Préfets en date du 7 Août 2002 complété des deux tableaux regroupant les différentes mesures de simplification ;

→ Circulaire interministérielle en date du 19 Août 2002 relative à la mise en œuvre des mesures immédiates de simplification, mesures concernant plus particulièrement les dossiers de moins de 23 000 euros de subvention communautaire ;

→ Circulaire interministérielle en date du 27 Novembre 2002 relative à la simplification de la gestion des fonds structurels européens ;

→ Circulaire Premier Ministre en date du 24 Décembre 2002 relative à la mise en œuvre des fonds de concours locaux ;

L'impact de ces dispositions a été significatif en termes de fluidité dans la gestion des dossiers, notamment pour les opérations mobilisant moins de 23000 € de subvention UE. Une quantification de cet impact est proposée dans le tableau suivant qui recense tous les dossiers ayant bénéficié de la procédure simplifiée.

Fonds	Nb de dossiers programmés	Montant UE programmé correspondant	% du nombre de dossiers programmés 2003	% du montant UE programmé 2003
FEDER	260	2 920 512,15	44%	1,8%
FEOGA	47	493 830,11	20%	0,8%
FSE	19	251 989,91	16%	0,3%
IFOP	27	279 366,57	33%	12,5%



5.1.2 Informations relatives aux dispositions régionales

• Formalisation des procédures du DOCUP 2000-2006

S'agissant du livre de procédures du DOCUP 2000-2006, ses travaux d'élaboration, initiés dès 2001, se sont déroulés tout au long de l'année 2002 et ils ont dû intégrer dans le courant du second semestre 2002 les mesures de simplifications gouvernementales décidées le 31 Juillet 2002 et déclinées dans les différents textes cités au point précédent.

Après une présentation pour information lors du CNS de Décembre 2002, la version finale du document a été approuvée par le CLS du 07 Mai 2003 et a fait l'objet d'une large diffusion notamment à travers sa mise en ligne sur le site www.reunioneurope.org

Construit dans un souci d'efficacité et de transparence, le livre de procédures est destiné à faciliter la gestion des projets en favorisant la compréhension par les bénéficiaires des mécanismes qui régissent l'obtention et l'usage des crédits communautaires.

Dans son organisation, ce livre de procédures se décompose en quatre grands blocs :

- un préambule qui regroupe des informations à caractère général ;
- une première partie, consacrée aux procédures de gestion du programme, qui regroupe des informations sur la structure du DOCUP, les instances de suivi, les différents acteurs et enfin les circuits et outils de gestion du programme ;
- une seconde partie consacrée aux procédures de gestion des projets qui se compose de plusieurs manuels de gestion, chaque manuel de gestion correspondant à une famille de projets ;
- des annexes qui précisent notamment les textes de référence, ces textes s'appliquant de fait, même si ils ne sont pas explicitement cités dans le présent livre de procédures.

Cette structuration permet d'organiser l'information par grand type de projets afin de la rendre plus accessible aux différents acteurs.

• Formation et sensibilisation des acteurs locaux aux règles de gestion

Dans le prolongement du travail de sensibilisation important engagé en 2000-2001, plusieurs interventions ont eu lieu dans le courant de l'année 2003 à destination d'un public impliqué dans la gestion des fonds structurels.

Le calendrier des interventions qui se sont déroulées durant l'année 2003 s'établissait comme suit :

Dates	Intitulé	Public
Avril 2003	Intervention dans le cadre d'une formation interministérielle sur les dispositions générales relatives à la mise en œuvre du DOCUP Réunion	Fonctionnaires des services de l'Etat
Novembre 2003	Intervention dans le cadre d'un séminaire de Formation Initiale d'Application d'attachés et ingénieurs territoriaux	Attachés et ingénieurs impliqués dans la mise en œuvre de projets susceptibles d'être cofinancés dans le cadre du DOCUP



Ces séminaires de formation ont été complétés par des interventions plus ciblées organisées à l'initiative de services instructeurs en direction des bénéficiaires des mesures dont ils assuraient l'instruction et par des réunions de travail plus techniques sur les modalités de gestion et de mise en œuvre de dispositifs spécifiques.

• Organisation des services et identification des fonctions

Les missions exercées par les différents acteurs de la programmation au cours de l'année 2003 sont rappelées synthétiquement dans le tableau suivant issu du livre des procédures approuvé par le CLS du 07 Mai 2003 :

Acteurs	Rôle
Membres du CNS	<ul style="list-style-type: none">- Confirmation ou adaptation du Complément de programmation- Examen des critères de sélection des opérations- Evaluation de la mise en œuvre- Examen et approbation du rapport annuel de gestion et du rapport final d'exécution- Examen et approbation des propositions visant à modifier ou à adapter le DOCUP
Membres du CLS	<ul style="list-style-type: none">- Agrément des actions et des modalités d'intervention- Proposition au CNS des adaptations nécessaires à la bonne mise en œuvre du programme- Suivi de la programmation- Mise en œuvre des évaluations
Services instructeurs	<ul style="list-style-type: none">- Accueil des porteurs de projets- Instruction des demandes de concours- Gestion par objectif des mesures- Suivi des phases d'engagement- Certification technique et liquidation- Suivi financier et contrôle de service fait
Cellules de gestion administrative et comptable	<ul style="list-style-type: none">- Réalisation des engagements et mandatements- Appels de fonds auprès de la Commission
Agile - Cellule Europe Réunion	<ul style="list-style-type: none">- Secrétariat des comités de suivi- Mise en œuvre et exploitation de tableaux de bord- Animation de la gestion des programmes- Proposition au CLS d'actions d'animation, de communication et d'évaluation

• Description du système de gestion des fonds

L'organisation générale du système de gestion repose enfin sur deux principes transversaux énoncés dans les textes communautaires et nationaux :

- la gestion dynamique de la programmation,
- la séparation des fonctions.



Ces deux principes d'organisation sont complétés par un troisième principe d'organisation défini au plan local : l'unicité de l'instance de programmation avec un secrétariat assuré par une cellule de gestion tripartite résultant d'une mise en commun de moyens entre l'Etat, la Région et le Département (AGILE).

Mis en œuvre sous l'autorité du Préfet, autorité de gestion et de paiement du programme, le système de gestion développé à la Réunion pour la période 2000-2006 se fonde sur 5 principes :

- un suivi partenarial de la programmation : la constitution et le fonctionnement du comité national de suivi permettent de garantir une pleine association de l'ensemble des acteurs socio-économiques à la définition des principales orientations de la programmation,
- un lieu central de programmation : dans le cadre des orientations approuvées par le Comité National de Suivi, le Comité Local de Suivi, instance partenariale animée par l'Etat, la Région et le Département, décide de l'octroi des concours communautaires et assure un suivi régulier de la mise en œuvre opérationnelle des programmes,
- un interlocuteur unique pour les maîtres d'ouvrage : assurant un rôle pivot dans la programmation et le suivi des dossiers cofinancés par les fonds structurels, le service instructeur constitue l'interlocuteur principal des bénéficiaires à toutes les phases du dossier (de la demande à la liquidation des concours),
- une cellule d'appui commune aux trois partenaires : l'AGILE, cellule Europe Réunion tripartite, assiste la Préfecture, la Conseil Régional et le Conseil Général dans la préparation, le suivi et l'évaluation des décisions liées à la programmation,
- l'organisation d'un système de collecte de donnée : les exigences renforcées en matière d'évaluation sur la nouvelle période (en lien notamment avec la réserve de performance) conduisent à la mise en place d'un système de collecte régulière de données dans le cadre de PRESAGE. Il y aura néanmoins un rattrapage des données de début de programme à effectuer).

S'agissant de l'organisation générale du dispositif de suivi et d'alerte, sa structuration a été poursuivie en 2003 autour de l'objectif principal de gestion préventive du dégageant d'office.

Au niveau du suivi des projets, quatre types de suivi ont été identifiés :

- un suivi du conventionnement,
- un suivi des remontées de dépenses,
- un suivi des projets d'infrastructure lourds, cet outil concernant principalement le FEDER et le FEOGA,
- un suivi des programmes d'actions mis en œuvre par des organismes de développement.

En 2002, la priorité avait été accordée à la mise en place à partir de Septembre 2002 d'un double suivi du conventionnement : d'une part le « stock » des opérations programmées avant l'annonce des mesures de simplifications et d'autre part le « flux » des opérations programmées depuis le CLS de Septembre 2002. Ce suivi conjugué à la mise en œuvre des mesures de simplification a permis d'améliorer sensiblement le rythme de conventionnement constaté notamment au niveau des mesures d'aides aux entreprises.

A partir de 2003, le suivi du conventionnement a été enrichi de tableaux de bord permettant de suivre l'évolution des projets mobilisant les montants les plus élevés au stade de la



programmation, du conventionnement et de la certification de dépenses. Le perfectionnement des outils de pilotage a permis d'identifier les dossiers dormants et de procéder le cas échéant à des déprogrammations afin de réutiliser les crédits inutilement gelés.

Pour l'année 2003, le bilan des déprogrammations s'établit globalement à 2,7 M€ de crédits UE (moins de 1% des sommes programmées) correspondant à 30 opérations avec une majorité de dossiers déprogrammés relevant de maîtres d'ouvrage privés. L'existence de déprogrammations traduit la mise en œuvre effective des procédures de suivi de dossiers dormants mais le faible niveau des montants déprogrammés traduit aussi la maturité des projets programmés.

5.1.3 Informations relatives à la mise en œuvre de PRESAGE

Rattrapage de données

Au cours de l'année 2003, les saisies de rattrapage de données concernant le Fonds Social Européen ont été achevées.

Le travail de fiabilisation des indicateurs a par ailleurs été poursuivi et a permis de fournir les données demandés à l'occasion de l'évaluation à mi-parcours du DOCUP.

La base de données a donc été rendue pleinement opérationnelle, l'outil Presage étant maintenant complètement intégré aux procédures de gestion.

Echange de données avec d'autres logiciels de gestion de dossiers cofinancés.

La mise en place de l'interface entre Presage et le logiciel de la comptabilité publique française (NDL) a été effectuée en octobre 2003. Cette interface permet de transférer, de façon hebdomadaire, les engagements et paiements effectués sur les fonds Europe et Etat, du logiciel NDL vers Presage. Il assure donc une plus grande fiabilité des données en réduisant les risques d'erreurs de saisie. Cette mise en place a été précédée d'une phase de préparation :

- saisie des références de dossiers Presage sur chaque opération enregistrée dans NDL
- contrôle des données
- mise en place des procédures avec les services chargés des engagements et paiements Europe et Etat

En outre, une analyse des possibilités de transfert de données entre les collectivités (Région et Département) et Presage a été initiée.

Appel de crédits communautaires

A compter de 2003, les appels de crédits communautaires ont été effectués à partir de Presage pour le FEDER et l'IFOP, comme ils le sont pour le FEOGA depuis fin 2002. Parallèlement aux attestations produites, les fichiers de données électroniques ont été systématiquement transmis à la Commission.

Cependant, il est à noter que des modifications du logiciel ont été demandées sur ce point. En effet, il convient de rectifier la définition du paiement alternatif utilisée dans Presage et les modalités de calcul y afférant.



5.1.4 Synthèse de l'évaluation à mi-parcours du DOCUP 2000-2006

L'année 2003 a été marquée par les travaux de l'évaluation à mi-parcours du DOCUP qui ont été initiés en Novembre 2002 pour se conclure un an plus tard sous la forme d'un rapport d'évaluation jugé acceptable par la Commission le 8 Décembre 2003.

Les principaux éléments issus du processus d'évaluation sont rappelés ci-après :

A- RAPPEL DE LA METHODE UTILISEE

- Processus itératif par étapes afin de permettre la réaction la plus large possible par les acteurs.
- Processus ponctué de rendez-vous institutionnels à travers les consultations du Comité de Suivi.
- Diffusion des notes d'étape intermédiaire sur Internet
- Diversité des sources de données : bibliographie, entretiens avec les gestionnaires du programme, entretiens avec des bénéficiaires (cf liste en annexe du rapport final), données statistiques macro-économiques, bases de données liées à la gestion,
- Convergence ou non des différentes sources (internes et externes au système de gestion) pour vérifier la fiabilité des données
- Analyse également faite, autant que faire se peut, à la lecture des indicateurs dont se sont dotés les gestionnaires du programme.

B- ENSEIGNEMENTS GENERAUX DE L'EVALUATION

- L'actualité du diagnostic et de la stratégie est confirmée :
 - ⇒ la pertinence des choix initiaux demeure, compte tenu de l'ampleur et de la permanence des défis ;
 - ⇒ de premiers signaux positifs ont été enregistrés (emploi, NTIC, déchets, qualification, ...);
 - ⇒ aucun élément nouveau fondamental par rapport au diagnostic posé en 1999 ne remet en cause la stratégie ;

Cette appréciation de l'évaluateur a été prise en compte dans la mesure où les options stratégiques identifiées lors de l'élaboration du programme ont été confirmées à mi-parcours.

Mais l'évaluation montre également la nécessité d'approfondir dès maintenant la réflexion et les choix à opérer face aux grands enjeux des années à venir, vu l'ampleur du défi, amplifiée par le dynamisme démographique.

Parmi ces différents enjeux, celui lié à l'amélioration des performances du système sanitaire a été pris en compte à l'occasion de la révision du programme.

- Cohérence externe et interne :

Globalement, la cohérence du DOCUP avec les autres politiques publiques est satisfaisante. Toutefois, sur le plan de la cohérence externe, le contexte instable apparaît, du point de vue des acteurs locaux, menaçant (réforme PAC, OCM, PCP, avenir de l'octroi de mer, ...) en dépit de la garantie que devrait constituer l'article 299.2 du Traité de Nice. La cohérence interne est confirmée.



○ Une mise en œuvre financière bien rôdée, mais d'importantes marges de progrès en matière d'indicateurs :

- un partenariat actif et ancien sur lequel repose le système de gestion. Mais des problèmes persistent entre certains acteurs de la gestion ;
- après un démarrage lent, la majorité des actions est maintenant en ligne avec les prévisions ;
- si le programme se développe dans l'ensemble de façon satisfaisante, une attention particulière doit être portée sur les grosses opérations soit pour des risques de non réalisation, soit au contraire pour des besoins de financements complémentaires : cette préoccupation exprimée par l'évaluateur a été prise en compte par le biais d'une analyse précise des perspectives et conditions réalisation des grands projets (infrastructures portuaires, routières, de traitement des déchets et transfert des eaux) ;
- avec, au 26 mai 2003, plus d'1 milliard d'euros programmés en coût total, l'absence de dégageant d'office confirme le bon degré de réalisation du DOCUP ;
- l'évaluateur constate qu'il a été conduit à dépasser les indicateurs sur de nombreux points soit parce qu'ils n'étaient pas renseignés, soit du fait de leur inadéquation. Qui plus est, par leur hétérogénéité, ils ne facilitent pas une lecture globale des résultats du DOCUP : les recommandations issues de ce constat seront prises en compte dans le complément de programmation révisé ;

○ Les premiers résultats et impacts transversaux

- il est difficile d'appréhender les premiers impacts à mi parcours, le programme ne faisant que démarrer ;
- à l'évidence, des résultats positifs dans certains domaines prioritaires comme l'emploi, les NTIC et certains aspects de l'environnement (comme le tri des déchets ou l'assainissement),
- Toutefois, un effort reste à fournir en matière d'égalité des chances et d'autres aspects environnementaux (prévention des risques).

C- PRINCIPAUX CONSTATS & RECOMMANDATIONS PRIS EN CONSIDERATION DANS LE DOCUP REVISE

C1. Approche par grandes priorités du DOCUP

PRIORITE 1- FAVORISER UN DEVELOPPEMENT CREATEUR D'EMPLOIS

La mise en œuvre du programme soutient les activités économiques de manière substantielle.

L'évaluation met en lumière le dynamisme qu'apporte le programme à l'extension des hébergements touristiques. **La promotion des activités touristiques au plan local est à intensifier.** Cette intensification s'est traduite par un soutien renforcé à la création, à l'extension et à la rénovation des structures d'hébergement et de restauration.

Le bilan concernant le développement des TIC est encourageant pour ce qui concerne le secteur marchand. **Il est préconisé d'amplifier l'effort en matière de modernisation des services publics et des procédures administratives,** cet effort se traduisant notamment par un élargissement du champ d'intervention en matière de services publics.



PRIORITE 2- AMENAGEMENT EQUILIBRE ET DURABLE DU TERRITOIRE

Le DOCUP indique clairement que l'île de la Réunion « *ne peut se contenter d'accompagner le développement du tout automobile* » et se fixe pour objectif stratégique d'améliorer et de diversifier le réseau de transports collectifs. La mise en œuvre du programme 2000-2006 va initier le processus, les investissements matériels étant envisagés dans le cadre du futur programme.

L'objectif de « *Construire une ville durablement plus équilibrée* » est également fortement affirmé dans le DOCUP. Toute une série de mesures mises en œuvre va nettement dans ce sens (assainissement, infrastructures de desserte routière, zones d'activités). **Mais, l'évaluation met en lumière la nécessité que la rénovation et la restructuration des cadres urbains, soient confirmées comme priorités pour les prochaines années.** Cette confirmation est intervenue sous la forme d'un maintien des efforts en faveur de cette thématique malgré un démarrage lent des projets sur la première partie du programme.

S'agissant de *la politique volontariste d'aménagement des Hauts*, l'animation a été conçue en pleine conformité avec les objectifs. Cependant, les instruments de gestion et de suivi du programme ne donnent pas une visibilité adéquate des progrès réalisés. **La recommandation actuelle des évaluateurs, fondée sur les informations émanant des bases de données et des entretiens avec les acteurs, amène à considérer que le rythme de ces progrès est à accélérer.** Cette accélération se traduira notamment par une réalisation des opérations d'aménagement et de restructuration dont les études ont été soutenues sur la première partie du programme.

Concernant, *la ressource en eau*, le programme s'inscrit dans la continuité du précédent DOCUP et, malgré les vicissitudes des chantiers en cours, les acquis de la période seront importants, tant au bénéfice des activités agricoles que de la satisfaction des besoins des ménages, des entreprises, des collectivités.

Un autre acquis important est à relever, en matière d'assainissement et de collecte des déchets par la mise en place du tri sélectif. **Par contre, il importe de traiter les points faibles constatés en matière de prévention des risques naturels.** Dans ce domaine, les efforts retenus à mi-parcours visent un meilleur accompagnement des maîtres d'ouvrage avec d'une part, une animation renforcée et, d'autre part, un apport accru en expertise.

Le développement des énergies renouvelables est à intensifier. Cette intensification se traduira par une accélération effective des investissements sur la seconde partie du programme et par l'amélioration de l'attractivité du régime d'aide en faveur des énergies renouvelables.

PRIORITE 3- EGALITE DES CHANCES, PROMOTION DES RESSOURCES HUMAINES, COHESION SOCIALE ET VALORISATION DE L'IDENTITE REUNIONNAISE

En résumé :

- ⇒ une mise en œuvre très active et fort bien suivie des actions soutenues par le FSE, **une dynamique à maintenir**, ce qui a été retenu avec une confirmation des priorités et montants affectés au FSE.
- ⇒ des interventions quelque peu décevantes concernant la priorité transversale d'égalité des chances, **acteurs à remobiliser autour de cette thématique**, la première étape de cette immobilisation se traduisant par la mise en œuvre de l'étude sur l'égalité des chances hommes-femmes à la Réunion.



- ⇒ des résultats et impacts en matière de promotion des ressources humaines qui semblent bons, voire très bons, **mais nécessité d'une expertise approfondie** dont les moyens ont été confirmés au titre des dispositifs d'ingénierie. L'impulsion donnée à l'apprentissage, à la montée en qualification des jeunes actifs et à la formation des femmes s'avèrent plus que conformes aux objectifs.

PRIORITE 4- OUVRIR LES HORIZONS DE LA REUNION

Compte tenu de l'éloignement géographique de l'Europe et de la diversité des pays de l'environnement proche, les progrès sont nécessairement lents.

Pour y concourir, **doivent être encouragés** :

- ⇒ **les investissements importants effectués en matière portuaire et, dans une moindre mesure en matière aéroportuaire** : les investissements dans le domaine portuaire ont bénéficié d'un renforcement significatif à mi-parcours qu'il s'agisse de l'extension du port de commerce, de la réalisation d'une darse de pêche ou de l'amélioration des équipements de quai.
- ⇒ **une politique de mobilité qui, année après année, prend de l'ampleur** : cette politique de mobilité a bénéficié d'une partie de la réserve de performance afin de soutenir les efforts menés dans le domaine de la mobilité vers l'emploi.
- ⇒ **les soutiens à la politique universitaire et à la recherche** : la prise en compte de cette recommandation s'est traduite par une croissance des efforts financiers en faveur de nouveaux pôles de recherche.

Par contre, la contribution qu'apporteront les interventions en matière de coopération, de promotion de l'export, s'avère, à mi-parcours, encore très incertaine. Les craintes de l'évaluateur se sont avérées fondées puisqu'un ajustement des interventions en faveur de ces thématiques a été opéré à mi-parcours.

C2 - Approche par fonds européen

SYNTHESE DES RECOMMANDATIONS PRISES EN COMPTE POUR LE FEDER

- **Assurer l'équilibre entre les mesures de développement économique et les mesures d'aménagement et d'infrastructures** : il serait dommageable de privilégier de lourds investissements en infrastructures, sans que l'on assiste parallèlement à un renforcement très substantiel des activités marchandes et des emplois. Cet équilibre a été préservé lors de l'exercice de révision compte tenu de la modestie des montants redéployés.
- **Accélérer et améliorer la mise en œuvre** :
 - ⇒ des mesures environnementales : mobilisation des collectivités locales, sensibilisation des opérateurs, veiller à la qualité du contenu et de la gestion des interventions
 - ⇒ des actions de structuration du secteur touristique
 - ⇒ des mesures de réhabilitation / restructuration urbaine

Ces différentes préconisations se traduisent, d'un part, par des dotations financières maintenues ou renforcées et, d'autre part, par des actions de remobilisation des maîtres d'ouvrage concernés.



- **Créer un inventaire des zones d'activité** : ce suivi est réalisé dans le cadre d'un observatoire de l'immobilier d'entreprise régulièrement mis à jour et consultable sur le site www.immo.agorah.com

SYNTHESE DES RECOMMANDATIONS PRISES EN COMPTE POUR LE FSE

- **Améliorer le dispositif d'animation** sur l'ensemble des axes et en particulier celui relatif à l'accompagnement et l'ingénierie (I) : la stabilisation des cadres de gestion devrait permettre une réorientation du dispositif d'animation vers les dispositifs d'accompagnement et d'ingénierie notamment en matière d'égalité des chances.
- **Négocier l'allègement des contraintes réglementaires** (administratives et financières), notamment pour le financement des structures relais : ces contraintes réglementaires sont levées pour la période 2004-2006.

SYNTHESE DES RECOMMANDATIONS PRISES EN COMPTE POUR LE FEOGA

- **Réaménagement des dotations et reprises faibles** du FEOGA mais en tenant compte des décisions stratégiques importantes récemment prises en matière de réseaux d'irrigation : cette option a été retenue par le partenariat local avec, d'une part, un transfert très limité de crédits vers le FEDER et, d'autre part, un maintien des efforts dans le domaine stratégique de l'irrigation.
- **Avancées indispensables sur le traitement des effluents d'élevage**, et plus généralement sur les actions environnementales : l'accent sera mis notamment sur la réalisation d'un centre d'équarrissage et sur les investissements en matière de maîtrise des pollutions dues aux effluents d'élevage.
- **Améliorer les délais d'instruction des dossiers, et de mise en œuvre en général** : les dispositions prises en la matière devraient permettre de constater une amélioration des délais d'instruction.
- **Remédier aux défaillances des opérateurs de travaux** : la réponse dans ce domaine est passée par un redéploiement du champ d'intervention géographique de l'opérateur de travaux existant.
- **Faciliter l'assistance technique**, notamment pour les communes assurant depuis peu la maîtrise d'ouvrage de certaines actions d'aménagement du territoire rural : la mise en place d'un nouveau cadre de procédures a permis un nouvel essor du rythme de programmation des projets.

SYNTHESE DES RECOMMANDATIONS PRISES EN COMPTE POUR L'IFOP

- **Réaménagement des dotations et reprises faibles de l'IFOP** au profit du FEDER en tenant compte de la nécessaire structuration du secteur et pas seulement des impératifs de gestion du programme et du risque du dégagement d'office : les transferts opérés en faveur du FEDER permettront la réalisation d'une véritable darse de pêche, instrument structurant pour la filière.



- **Améliorer les conditions de mise en œuvre** pour les mesures structurantes suivantes:
 - ⇒ équipement des ports de pêche,
 - ⇒ actions collectives pour la transformation et la commercialisation des produits de la pêche et de l'aquaculture,
 - ⇒ promotion des produits et recherche de nouveaux débouchés.

Cette amélioration est passée notamment par un renforcement des actions d'animation et de communication vis à vis des maîtres d'ouvrage potentiels ce qui permet aujourd'hui de constater, par exemple, que 50% des crédits en faveur de l'équipement des ports de pêche étaient programmés mi-2004 alors que l'avancement était nul à mi-2003 lors de l'évaluation à mi-parcours.

SYNTHESE PLURIFONDS

Les grandes orientations stratégiques et les objectifs du programme doivent et peuvent être maintenus. Pour cela, trois types de recommandations sont faites :

■ Procéder à des ajustements financiers :

- ⇒ Renforcement du FEDER.
- ⇒ Maintien du FSE.
- ⇒ Restructuration et légère reprise du FEOGA.
- ⇒ Restructuration et légère reprise de l'IFOP.
- ⇒ Recommandation particulière de re-programmation : Veiller au respect de l'équilibre entre les contraintes de gestion financière du programme (en particulier le dégagement d'office) et les objectifs de développement structurel (maintien de dotations sur des mesures à caractère prioritaire mais plus difficiles, ou longues, à mettre en œuvre).

Les ajustements financiers opérés lors de la révision à mi-parcours du programme sont conformes aux préconisations de l'évaluation tant sur le plan quantitatif (transferts financiers) que sur le plan qualitatif (maintien des équilibres dans le respect des contraintes).

■ Améliorer la mise en œuvre :

- ⇒ Simplifier la construction du DOCUP, notamment par la fusion de certains axes.
- ⇒ Diminuer le nombre de sous mesures dont _ sont inutilisées.
- ⇒ Trancher les conflits d'interprétation des règlements européens.
- ⇒ Veiller à la diminution, dans la mesure du possible, des délais d'études.
- ⇒ Continuer et renforcer l'effort d'animation et d'assistance.
- ⇒ Accélérer les déclarations de dépenses.

Les préconisations en matière de mise en œuvre prises ont été globalement suivies avec :

- ⇒ Une reconfiguration du programme en six axes.
- ⇒ Une orientation plus forte des moyens d'animation sur les dispositifs en retard.
- ⇒ Une accélération du rythme de certification dans un environnement de gestion plus stabilisé.

■ Améliorer le suivi des réalisations, résultats et impacts :

- ⇒ Réviser les indicateurs physiques de réalisation et de résultats prioritairement ceux pour lesquels la présente évaluation a montré qu'il était difficile ou impossible de les obtenir.



- ⇒ Valider la pertinence des indicateurs au regard d'objectifs quantifiés.
- ⇒ Trancher sur le renseignement sous PRESAGE des indicateurs de priorités transversales, et notamment celles relatives à l'emploi et l'égalité des chances entre les hommes et les femmes.
- ⇒ A défaut de renseignement des indicateurs transversaux, expliciter et préparer les bases d'une évaluation ex post.
- ⇒ Réaliser l'état des lieux prévu sur « la situation hommes-femmes » à l'Ile de la Réunion.

L'état des lieux prévu sur la situation hommes-femmes à la Réunion fera l'objet d'une démarche d'animation spécifique sous l'égide de la Délégation Régionale aux Droits de la Femme. Par ailleurs, toutes les recommandations relatives aux indicateurs seront traitées dans le cadre de la révision du complément de programmation



5.2 Actions de contrôle financier

• Description du système de contrôle des fonds

Le système de contrôle construit pour la période 2000-2006 s'inscrit dans le prolongement des obligations de contrôle liées aux dispositions communautaires prises en 1997 et traduites dans la circulaire Premier Ministre du 12 mai 1998. Il a également pris en compte le cadre rénové de mise en œuvre du contrôle décrit dans le règlement 438/2001 du 2 mars 2001, retraduit par la circulaire Premier Ministre du 15 Juillet 2002.

• Les contrôles de service fait

Au cours de l'année 2003, un effort d'harmonisation des certificats de service fait a été conduit dans le cadre de la finalisation du livre de procédures du DOCUP. Cet effort a permis de sécuriser encore plus ce rouage essentiel de la piste d'audit en homogénéisant les données. Par ailleurs, à l'occasion de ces travaux d'harmonisation, des échanges de pratiques ont pu s'opérer entre services instructeurs sur les processus de certification (exemples d'échanges de pratiques entre DAF et DIREN sur la certification de service fait dans le cas de programmes de recherche conduits par des organismes de recherche disposant d'une comptabilité nationale).

Aucune déclaration OLAF n'a été établie en 2003 en lien avec le contrôle de service fait. Par ailleurs, il est à préciser qu'un dispositif est mis en place depuis le début de l'année 2004 pour identifier l'ensemble des réductions de subvention opérées avant paiement et valoriser ainsi les contrôles de service fait opérés au niveau des services instructeurs.

• Les contrôles « qualité-gestion »

La mise en œuvre des contrôles qualité a été organisée depuis 2002 comme suit :

Tâches liées au contrôle qualité	SGAR	
	AGILE	BIEE (Feder), Cellule Fse (Fse), MGFE (Feoga), DRDAM (Ifop)
Contrôle par sondage de l'utilisation des documents type, de la qualité de l'instruction des dossiers, des conventions et de leurs annexes techniques et financières, de la tenue des dossiers et de leur correct archivage		X
Contrôle par sondage de la complétude et de la régularité des saisies dans PRESAGE		X
Mise en place d'un dispositif d'alerte (opérations dormantes, à risque ou susceptibles de poser un problème à la clôture)	X	
Suivi du niveau des dépenses encourues enregistrées dans PRESAGE	X	
Information périodique du Comité Local de Suivi sur les dossiers présentant des retards	X	
Contrôle par sondage de la qualité des certificats de service fait et de la cohérence entre ces certificats et les données saisies dans Presage et dans l'application FSE		X
Réconciliation comptable entre le certificat de service fait et les pièces justificatives contenues dans les dossiers		X



S'agissant d'un nouveau type de contrôle, la mise en œuvre des contrôles qualité s'est déroulée de manière progressive et pragmatique et elle continuera à évoluer sur la base des recommandations de la CICC en la matière.

Ces contrôles « qualité-gestion » interviennent de manière complémentaire à plusieurs étapes :

- au stade de la programmation : il s'agit de vérifications de cohérence réalisées sur la base du rapport d'instruction et matérialisées sous la forme de notes d'alerte du Comité sur des questions d'éligibilité, de risques de mise en œuvre, de difficultés de clôture ... ;
- au stade de l'engagement comptable : il s'agit de vérifications de cohérence sur l'utilisation des documents type, des conventions, des annexes techniques et financières ainsi que sur la composition du dossier d'engagement, l'impact de ces contrôles qualité se traduisant, d'une part, par l'absence de refus de visa en 2003 et d'autre part, par une diminution progressive des observations du CFR à l'engagement ;
- au stade du mandatement : il s'agit de vérifications de cohérence sur le contenu du certificat de service fait ainsi que sur sa réconciliation avec les pièces justificatives, l'impact de ces contrôles qualité se traduisant par un nombre très limité de rejets de mandats (en 2003, 4 sur 364).

De manière transversale, les outils de pilotage du CLS permettent de mettre en place un dispositif d'alerte qui prend en compte les trois étapes précitées de la piste d'audit.

• **Les contrôles « qualité-certification »**

Ce contrôle qualité a été initié au niveau du FEDER en 2003 et il revêt plusieurs formes car entrepris sur des champs et à des étapes et surtout selon des modalités différentes.

Trois types de contrôle qualité sont mis en oeuvre :

- Le contrôle qualité portant exclusivement sur l'adéquation PRESAGE / CSF (CQ 1)
- Le contrôle qualité portant sur la qualité des certificats administratifs transmis (CQ 2)
- Le contrôle qualité portant sur la qualité du contrôle de service fait (CQ 3)

• ***Le contrôle qualité de l'adéquation PRESAGE / CSF (CQ 1)***

▪ Le positionnement d'un contrôle qualité à ce niveau se justifie, d'une part, par la nécessité de centraliser les vérifications dans PRESAGE de la conformité des dépenses saisies au certificat transmis, et, d'autre part, par la qualité des informations saisies à l'échelle d'un projet qui aura des conséquences au niveau de la déclaration de dépenses finale (agrégation des lignes de dépenses saisies).

En d'autres termes, dans la pratique, il s'avère que la future certification de dépenses est facilitée et fiabilisée si ce premier échelon de vérification intervient avant les contrôles liés à l'ordonnancement de la dépense.



- Ce contrôle CQ1 se fait en 2 temps :
 - Une fois le dossier PRESAGE identifié avec son numéro, sur la base du fond de dossier physique, l'unité certification s'assure qu'un arrêté ou une convention FEDER a bien été signé. Ensuite, deux points sont examinés au regard du dossier archivé :
 - ↳ Correspondance du coût total éligible entre PRESAGE et l'acte d'engagement FEDER
 - ↳ Correspondance du montant FEDER prévu entre PRESAGE et l'acte d'engagement FEDER
 - Dans un 2^{ème} temps, la saisie effective et conforme du certificat administratif est vérifiée (à savoir le montant de dépenses certifiées et le montant FEDER demandé au titre du paiement).
- Dès lors que ce premier contrôle est réalisé, le dossier de paiement est transmis à l'équipe chargée du mandatement pour les contrôles qualité gestion préalables à l'ordonnancement de la dépense.
- Dans le(s) cas où les éléments figurant sur le CSF ne sont pas saisis ou saisis de manière non conforme, ou encore lorsque plusieurs incohérences apparaissent entre l'acte d'engagement et la saisie PRESAGE une relance systématique est faite auprès du service instructeur.

▪ *Le contrôle qualité portant sur la qualité du certificat administratif (CQ 2)*

- Une fois le mandat émis, il est transmis en copie avec le certificat de service fait à l'unité certification.
- Le certificat de service fait va alors faire l'objet d'un contrôle sur la forme et sur le fond. Sur la forme, une seconde vérification est réalisée sur un certain nombre de mentions et éléments du CSF dont principalement :
 - la référence de la sous mesure DOCUP
 - la référence de l'acte d'engagement UE (date de signature et/ou n°)
 - la référence du montant de dépenses éligibles certifiées
 - la référence du montant de dépenses éligibles totales prévues
 - la référence du montant de FEDER demandé
 - le taux de réalisation
- Chaque CSF contrôlé de la sorte a donné lieu à des fiches récapitulatives recensant l'ensemble des items contrôlés.

▪ *Le contrôle qualité portant sur la qualité du contrôle de service fait (CQ 3)*

- Ce contrôle, réalisé par sondage et sur des dossiers soldés, n'avait pas encore véritablement démarré au 31 Décembre 2003. Contrairement au contrôle 5 % il n'y pas d'échantillonnage opéré. Le choix des dossiers se fait de manière pragmatique au regard des incohérences ou des éléments marquants révélés par les 2 premiers niveaux de contrôles.



- Dans un premier temps, sont envoyés aux services instructeurs des grilles de saisie à renseigner. Ces grilles de saisie complètent les informations délivrées par le certificat administratif et le dossier de paiement.
- Dans un deuxième temps, l'unité certification établit un rapport de contrôle qualité portant sur la fiabilité du contrôle de service fait (trois premiers dossiers concernés début 2004).

Concernant le FSE, la fonction de certification est assurée par la personne de la cellule FSE affectée aux tâches de certification. Un contrôle de cohérence des déclarations de paiement est ensuite effectué. Cette organisation évoluera en 2004 avec, conformément aux recommandations de la CICC, séparation formelle des tâches liées à la fonction d'autorité de paiement, qui seront assurées par un agent placé auprès du SGAR.

• Les contrôles par sondage dits de 5%

Dans la mise en œuvre des contrôles par sondage (5%), les principes suivants ont été mis en œuvre :

- procédure contradictoire ;
- information systématique des cofinanceurs sur le contrôle réalisé (information préalable, transmission des rapports provisoires et définitifs) ;
- transmission au service instructeur des rapports provisoires et définitifs.

Au 31 décembre 2003, fonds par fonds, ont été contrôlés :

Fonds	Nb de dossiers contrôlés au 31 décembre 2003	Taux de contrôle des dépenses totales déclarées
FEDER	8 (4 terminés / 4 en cours)	4%
FSE	6 (3 terminés / 3 en cours)	6%
FEOGA	2 (en cours)	1,4%
IFOP	1 (en cours)	18%

▪ Service responsable des contrôles

L'année 2003 a vu le démarrage effectif de l'activité de contrôle des opérations du DOCUP 2000 - 2006, réalisée par le Bureau des contrôles des Programmes Communautaires, bureau rattaché au SGAR et indépendant des fonctions de programmation et de gestion.

Les contrôles par sondage relèvent de la compétence exclusive de ce bureau pour ce qui concerne le FEDER, le FEOGA et l'IFOP, le FSE restant contrôlé par le SRC.

Il convient de préciser qu'un appui technique est sollicité auprès des services instructeurs lorsque les dossiers présentent une complexité particulière.

Enfin, la collaboration des services du Trésor a été accentuée notamment par la participation régulière d'un inspecteur vérificateur du Trésor aux contrôles conjoints.

▪ Suivi des contrôles

La procédure de rédaction et notification des rapports de contrôle a été formalisée. La 1^{ère} étape consiste en la rédaction d'un rapport provisoire pouvant conclure en la demande de pièces complémentaires, précisions et vérifications.



Ce rapport est notifié au bénéficiaire qui dispose d'un délai de réponse de 2 mois.

Par ailleurs, une note d'observation adressée au service instructeur complète le rapport provisoire par les remarques d'ordre systémique relevées. Le service instructeur fournit également un mémoire en réponse.

A l'issue de la procédure contradictoire, le rapport définitif et ses conclusions sont notifiés au bénéficiaire et transmis au service instructeur. Le bénéficiaire dispose de voies de recours de droit commun mais les suites éventuelles sont exécutoires dès leur notification.

▪ Méthode d'échantillonnage

NOTE METHODOLOGIQUE : FEDER - FEOGA - IFOP

1 – La première étape consiste en la constitution d'un échantillon non nominatif selon des critères de représentativité et de risques (voir circulaire du Premier Ministre du 15 juillet 2002). Pour la détermination de l'échantillon non nominatif, les critères de risque définis selon leur nature, ont permis de choisir les sous-mesures à retenir en complément des autres critères déjà exposés qui ont défini au préalable une représentativité minimale : une sous-mesure au moins pour chaque mesure, répartition sur tous les services instructeurs, proportionnalité des montants à contrôler.

La méthode suivie a été la suivante :

- Détermination du montant minimum à contrôler : 5 % du montant total des dépenses programmées.
- Application du taux de 5 % par mesure.
- Consultation des services instructeurs sur le choix des sous-mesures représentatives à retenir par mesure et détermination des critères retenus.
- Détermination du montant à contrôler par sous-mesure et par service instructeur en appliquant soit un critère de proportionnalité entre les sous-mesures retenues soit en privilégiant certaines sous-mesures en fonction de risques particuliers.

Les critères retenus pour le choix des sous-mesures seront les suivants :

- 1- Chaque mesure sera contrôlée par le choix d'une sous-mesure au moins.
 - 2- Les sous-mesures d'un montant très faible ne seront pas retenues.
 - 3- Les opérations contrôlées concerneront l'ensemble des services instructeurs.
 - 4- Les critères de risques seront pris en compte.
- Après établissement de l'échantillon de contrôle, détermination des opérations nominatives.

2 – La deuxième étape permet ainsi d'arrêter un plan de contrôle annuel nominatif.

- Pour 2003, le plan de contrôle retient les opérations soldées entrant dans l'échantillon arrêté et qui pourront être contrôlées
- Les contrôles devront s'étaler sur toute la durée du programme. Il est nécessaire d'établir un calendrier prévisionnel d'échéance des opérations.
- Le choix des opérations devant faire l'objet d'un contrôle « conjoint » ne pourra être arrêté qu'en fonction de ce calendrier.



3 – Le plan de contrôle établi chaque année devra prendre en compte les ajustements rendus nécessaires au cours de l'exécution du programme tant dans le choix des opérations que dans les montants et dates à prévoir.

Il sera également réajusté après la révision du DOCUP.

**ANALYSE DES RISQUES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'ECHANTILLONNAGE :
FEDER - FEOGA - IFOP**

Les critères de risques peuvent se répartir par nature, chacun des critères pouvant se décliner en plusieurs zones de risques.

1 – Risques liés aux bénéficiaires : la nécessité de contrôler tous types de bénéficiaires est primordiale

- Bénéficiaires privés : informations sur le bénéficiaire, demandeur récurrent, montages financiers, règles de comptabilité
- Bénéficiaires publics : contrôle de légalité, code des marchés publics, cofinancement, conventions de mandat, échancier.
- Chaîne de bénéficiaires : liaison bénéficiaires finals/bénéficiaires ultimes, mode de gestion, traçabilité, contrôle des bénéficiaires ultimes, contrôle physique des opérations, remboursement des subventions.

2 – Risques liés à la nature des opérations.

- Nature des dépenses retenues : critères d'éligibilité, clé de répartition en cas de dépenses partagées, existence de recettes, preuves d'acquiescement, main d'œuvre subventionnée.
- Complexité des investissements : détermination de tranches, durée de réalisation, croisement de plusieurs opérations, contrôle physique.
- Complexité des financements : taux de subvention, cofinancement croisé, défiscalisation.

3 – Risques signalés :

- Compte-rendu des comités de programmation.
- Difficulté particulière signalée par les services instructeurs, le contrôle financier, le comité de programmation, ou tout autre acteur du programme.
- Informations obtenues par des sources externes (presse, tribunal de commerce, autres administrations...).
- Prise en compte des constats des contrôles antérieurs.

Dans un deuxième temps, les critères de risque par nature ont été précisés par les différentes zones de risques à étudier.

Ces éléments plus détaillés ont permis d'arrêter le plan de contrôle nominatif en orientant le choix des opérations en fonction de leurs caractéristiques particulières pouvant nécessiter des contrôles et vérifications sur les zones de risques déterminées. Le plan de contrôle 2003, ci-joint complété des critères de risques pris en compte est le résultat de cette sélection.

Par ailleurs, compte tenu de l'état d'avancement du programme, il paraît difficile de respecter pour la première année du programme les conditions de représentativité.



Pour l'aspect temporel, les contrôles s'étaleront sur toute la durée du programme. Compte tenu des durées de réalisation des opérations selon leur nature, il est prévu que le taux de contrôle augmentera dans le temps au fur et à mesure de l'exécution des projets, pour atteindre au minimum le seuil de 5 % en fin de programme.

Par ailleurs, la représentativité par type d'opération et par maître d'ouvrage est assurée par le choix annuel des opérations. Considérant qu'un type d'opération est déterminé par une mesure, voire une sous mesure, les contrôleurs s'attachent dans un premier temps à retenir pour chaque type d'opération 5% des dépenses programmées et sélectionnent les maîtres d'ouvrage pour qu'ils ne fassent l'objet que d'un seul contrôle pour une année donnée. Exceptionnellement, le même maître d'ouvrage pourra faire l'objet de plusieurs contrôles la même année dès lors que ces contrôles concernent des types d'opération différents.

Enfin, les contrôleurs s'attachent à respecter la représentativité des opérations inscrites au plan de contrôle annuel, toutefois certains ajustements peuvent s'avérer nécessaires en fonction du constat de réalisation des opérations. Les conséquences de ces constats pourront être pris en compte dans l'évolution des plans de contrôle successifs.

NOTE METHODOLOGIQUE : FSE

A partir des recommandations de la CICC en matière de contrôle approfondi pour la période 2000-2006, un échantillon représentatif du DOCUP 2000-2006 a été bâti.

L'échantillon définit les critères sur la base desquels sera ensuite établi le plan de contrôle identifiant les opérations à contrôler.

L'échantillon combine deux exigences :

- le critère de représentativité ;
- le critère de risque.

I – Critère de représentativité :

Il fonde l'échantillonnage à partir notamment de :

- la représentativité par rapport au contenu du DOCUP
- la représentativité géographique
- la représentativité temporelle.

A) Représentativité par rapport au contenu du DOCUP

Pour parvenir à une photographie en réduction du DOCUP, l'échantillon doit prendre en compte le volume financier des opérations selon :

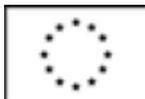
- les axes (5% par axe)
- les mesures (5% par mesure)
- les sous-mesures (échantillon constitué en priorité des sous-mesures selon leur importance dans la mesure. Le montant de la sous-mesure retenue correspond à plus de 10% du montant de la mesure).

B) Représentativité géographique

La dispersion régionale des opérations sera prise en compte au moment de l'élaboration du plan de contrôle annuel.

C) Représentativité temporelle

Le contrôle doit porter sur toute la durée de la période concernée et doit être proportionnel aux montants annuels programmés.



II – Analyse des risques à prendre en compte pour l'échantillonnage FSE :

Il s'agit de tenir compte dans l'échantillon d'une analyse de risque et des facteurs de risque et de retoucher en conséquence la photographie qui résulte de l'analyse précédente.

Il conviendra de prendre en considération notamment :

- les opérations qui bénéficient d'un multi-financement.
- les opérations mises en œuvre par des organismes intermédiaires et relais.
- les opérations relevant de l'Axe insertion et lutte contre l'exclusion.

▪ Synthèse des défauts rencontrés et des améliorations retenues

TYOLOGIE DES ERREURS	MESURES ADOPTEES
1 – <u>Inéligibilité</u> <ul style="list-style-type: none">- nature des dépenses : provisions, rattachement de la dépense à l'action.	<ul style="list-style-type: none">- Clé de répartition pour les frais de structure.
2 – <u>Insuffisance de publicité</u>	<ul style="list-style-type: none">- Préparation d'une note aux services instructeurs.
3 – <u>Problèmes de réconciliation comptable</u> <ul style="list-style-type: none">- Factures absentes ou non probantes- Absence de comptabilité spécifique concernant l'opération.- Manque de précision sur le choix des dépenses retenues.	<ul style="list-style-type: none">- Observations aux services instructeurs.
4 – <u>Insuffisances du système de gestion</u> <ul style="list-style-type: none">- Manque de précisions dans la rédaction des conventions et les annexes techniques et financières.- Manque d'information des services instructeurs.- Contrôles de service fait incomplets : contrôle satisfaisant des dépenses mais insuffisants pour la réalité physique des opérations et le respect de tous les articles des conventions.- Divergences sur certains articles entre « convention Europe » et « convention contreparties nationales »	<ul style="list-style-type: none">- Formations locales ou nationales- Observations aux services instructeurs

S'agissant enfin des signalements à l'OLAF, aucun n'est intervenu en 2003.



• **Autres contrôles des instances nationales et européennes**

L'année 2003 a également mobilisé les acteurs locaux dans le cadre de la préparation, du déroulement et du suivi de la mission de contrôle suivante :

INSTANCES DE CONTRÔLE	DATES	FONDS CONCERNÉS	OBJET	NOMS DES CONTRÔLEURS
CICC	03 au 07 Novembre 2003	FEDER FSE FEOGA IFOP	Audit des systèmes de gestion et de contrôle des programmes européens en région Réunion (DOCUP 2000-2006 et PIC INTERREG III B)	M. JOCHUM (CICC) M. LARANGE (IGA) Mme BENAROUS (IGAgri) M ; FENINA (IGAgri) M. SCHMIEDER (IGAS) M. LESCOP (CICC)

Les différents rapports par fonds ont été transmis en Décembre 2003 (Feder), en Février 2004 (Feoga et Ifop) et en Mars 2004 (Fse). Pour le rapport Feder, la phase contradictoire était en cours au 31 Décembre 2003. Sur la base des rapports définitifs qui seront établis par la CICC en 2004, la synthèse des recommandations et des suites données sera présentée dans le rapport annuel 2004.



5.3 Synthèse des principaux problèmes rencontrés

S'agissant des problèmes rencontrés, ils ont évolué en 2003 et ont concerné principalement les points suivants :

- les différences d'interprétation sur certaines règles de gestion,
- les difficultés d'arbitrage à l'occasion des travaux de révision à mi-parcours,
- la mobilisation des équipes sur l'organisation et le suivi des missions de contrôle en même temps que la fin de l'évaluation à mi parcours, la révision du DOCUP et une échéance de dégageant d'office.

Les problèmes rencontrés dans la mise en œuvre du DOCUP Réunion ont plusieurs origines :

- les divergences d'interprétation sur les règles de gestion

Dans un contexte de stabilisation du cadre de gestion au niveau communautaire et national, quelques différences d'appréciation des règles de gestion ont subsisté en 2003. Elles ont concerné tout d'abord l'application de certaines dispositions de simplification gouvernementale initiées en 2002, dispositions dont les modalités d'interprétation auront été clarifiées à l'occasion de la mission de contrôle de la CICC de Novembre 2003.

La seconde divergence importante apparue au plan local a concerné la question de l'éligibilité des particuliers en qualité de bénéficiaires de fonds structurels : cette question a fait l'objet d'une clarification par la Commission en Juin 2003, suivie d'une confirmation écrite en Octobre 2003 ce qui a permis le déblocage du cofinancement des investissements individuels dans le domaine des énergies renouvelables.

- les difficultés d'arbitrage à l'occasion des travaux de révision à mi-parcours

Les travaux préparatoires à la révision à mi-parcours du DOCUP ont mis en évidence pour le FEDER et le FSE des besoins sensiblement plus importants que les disponibilités financières. Ainsi, malgré la prise en compte de la réserve de performance, des arbitrages ont conduit à doter relativement faiblement certains grands projets afin de préserver l'équilibre général du programme.

S'agissant des délais de finalisation des arbitrages financiers de cette révision, ils ont été allongés en raison du processus complexe et peu transparent de négociations entre l'Etat membre et la Commission sur les critères de répartition de la réserve de performance.

- la simultanéité d'une mission de contrôle et des échéances de la fin d'année 2003 en matière d'évaluation, de révision à mi parcours et de dégageant d'office

Une mission d'audit plurifonds conduite par la Commission Interministérielle de Coordination des Contrôles (C.I.C.C) s'est déroulée du 03 au 07 Novembre et a fortement mobilisé les services impliqués dans la gestion des quatre fonds, alors même qu'ils étaient déjà mobilisés pour les travaux finaux de l'évaluation, de la révision à mi parcours et, surtout, de la dernière déclaration de dépenses avant l'échéance du dégageant d'office.



5.4 Utilisation de l'assistance technique

La programmation de la mesure « A8- Assistance technique » au cours de l'année 2003 se caractérise par deux types de dossiers :

1- Les dossiers reprogrammés sur la base des dépenses réalisées :

Il s'agit de 13 dossiers qui n'avaient pas été conventionnés avant la réalisation des dépenses prévues. La reprogrammation de ces dossiers, programmés initialement au cours de la période 2001-2002, s'est faite sur la base des dépenses réalisées certifiées par le comptable public. Ces dossiers correspondent aux interventions suivantes :

- les programmes ressources humaines 2000 et 2001 ;
- les missions État 2002 ;
- la formation des gestionnaires de fonds structurels ;
- les premières opérations d'investissement liés aux nouveaux locaux de la cellule AGILE (nouveau système téléphonique, aménagement des nouveaux locaux, modernisation du parc informatique, aménagement de la salle de réunion).

Le montant cumulé de ces interventions s'élève à 541,15 K€ de FEDER (déduction faite d'une déprogrammation de 56 K€ de FEDER). Toutes ces actions s'inscrivent dans le cadre des dépenses plafonnées par le règlement.

2- Les dossiers programmés au titre de l'année 2003 :

7 nouveaux dossiers ont été programmés au cours de l'année 2003, concernant les interventions suivantes :

- le programme ressources humaines 2003 qui se différencie du programme précédent par la création d'une nouvelle mission chargée du suivi des opérations dont les communes et établissements de coopération intercommunale sont bénéficiaires ;
- les missions État 2003 ;
- l'acquisition de matériels informatiques pour les cellules contrôle et certification de la Préfecture ;
- la réalisation d'un site internet « Réunion – Europe » en direction du grand public qui permet à chacun d'être informé sur les réalisations et les actions soutenues par les fonds européens à La Réunion.

Ces dossiers représentent une programmation de 1,15 M€ de FEDER.

Par ailleurs, la répartition entre activités liées aux dépenses plafonnées et celles liées aux dépenses non plafonnées (règle n° 11 du règlement CE n°1685/2000) s'établit comme suit :

- au titre des actions liées aux dépenses plafonnées : programmation 2003 en matière de ressources humaines, missions Etat 2003 et acquisition de matériels informatiques pour la Préfecture ; ce qui représente un montant de crédits UE programmés de 1 140 153,12 euros,
- au titre des actions liées à des dépenses non plafonnées : la mise en place du site internet « Réunion – Europe » ; ce qui représente un montant de crédits UE programmés de 6 307,50 euros



Au terme de quatre années de gestion, cette même répartition devient :

- au titre des actions liées aux dépenses plafonnées : 3,12 millions d'euros entre 2000 et 2003 ont été engagés pour des actions de gestion, de mise en œuvre et de suivi de la programmation ;
- au titre des actions liées à des dépenses non plafonnées 0,16 millions d'euros ont été engagés pour des actions de promotion ou d'évaluation.

Par ailleurs, il faut insister sur la mise en place, au cours de l'année 2003, d'une mission d'appui en direction des communes et des établissements de coopération intercommunale. En effet, d'un commun accord entre la Préfecture, le Conseil Régional et le Conseil Général, en accord avec l'Association des Maires du Département de la Réunion et avec le soutien des fonds structurels, une chargée de mission a été recrutée pour assurer les missions suivantes :

- mettre en place et animer un système de veille, d'alerte et d'intervention sur les dossiers à maîtrise d'ouvrage communale ;
- suivre l'avancement des dossiers afin de réduire les retards de mise en œuvre et d'accélérer la remontée des dépenses ;
- concevoir et mettre en œuvre une politique permanente d'information, de formation et de première orientation à destination des communes et structures intercommunales.

Cette action est une réponse aux demandes répétées des responsables élus et administratifs des communes et de leurs groupements qui exprimaient souvent le besoin d'avoir un interlocuteur clairement identifié susceptible d'apporter des réponses transversales à leurs interrogations. Ainsi, au 31 Décembre 2003, l'ensemble des communes et EPCI avait été rencontré par la chargée de mission qui a par ailleurs structuré des outils de suivi précis des dossiers programmés des différentes communes et EPCI.



5-5 Mesures prises pour assurer la publicité de l'intervention

Pour augmenter la transparence et la notoriété de l'action de l'Union Européenne à l'Ile de la Réunion, trois objectifs principaux sont poursuivis conformément au plan d'action et de communication du DOCUP :

Renforcer les actions d'information sur les possibilités offertes par l'intervention conjointe de l'Union Européenne et des cofinanceurs nationaux.

Sensibiliser, informer et former aux nouvelles orientations stratégiques du DOCUP, aux nouvelles modalités de mise en œuvre et de gestion.

Informer du rôle joué par l'Union Européenne en collaboration avec les Etats Membres, dans les interventions concernées et des résultats de celles-ci.

Deux types d'actions ont été mis en œuvre en 2003

1) Les actions relevant directement du plan d'action et de communication :

➤ ACTION 1 : Formation et sensibilisation des acteurs locaux aux règles de gestion

Un travail important de sensibilisation auprès des acteurs (hors services gestionnaires) a débuté en 2000. Différentes interventions se sont déroulées en 2003 :

Dates	Intitulé	Public
Avril 2003	Présentation du DOCUP	Stagiaires de l'IRTS
Juillet 2003	Intervention sur la politique de la ville et l'aménagement des hauts	Stagiaires du Centre de ressources
Septembre / octobre 2003	Intervention à la faculté de la Réunion dans le cadre du DESS responsable de formation professionnelle	Etudiants dans le domaine de la formation
Décembre 2003	Présentation du DOCUP et des circuits de gestion des dossiers FEOGA au Lycée agricole dans le cadre d'un cycle de formation organisé par l'ENITA de Clermont Ferrand	Ingénieurs agricoles intervenants dans les organismes de développement rural de l'île

Ces séminaires de formation ont été complétés par des interventions plus ciblées organisées sur l'initiative des services instructeurs en direction des bénéficiaires des mesures dont ils assuraient l'instruction et par des réunions de travail plus techniques sur les modalités de gestion et de mise en œuvre des dispositifs spécifiques.

➤ ACTION 2 : La gestion du site Internet de l'AGILE

La connexion sur le site Internet agile-reunion.org permet d'accéder à plusieurs types d'informations :

- Présentation de la structure AGILE.
- Possibilité de se connecter à des sites locaux, nationaux et européens.
- Téléchargement de documents comme le DOCUP, le Complément de Programmation, les règlements, circulaires et les relevés de conclusions des comités de Programmation...
- Mise à disposition du livre des procédures et notamment de tous les éléments utiles aux services en terme de documents « type »
- Présentation des dates clé et des événements à retenir à court terme.



Les données suivantes présentent les statistiques de connexion sur l'année 2003. 9 505 connexions ont été réalisées ce qui représente une moyenne de 792 connexions par mois soit environ 25 connexions par jour. Le nombre de connexions est en constante augmentation depuis 2000.

7037 téléchargements de fichiers ont été réalisés et les utilisateurs sont les suivants :

Utilisateurs	Nb de téléchargements	Nb de téléchargements / Total téléchargements
Invité	401	6%
Etat	370	5%
Région	479	7%
Département	186	3%
AGILE	98	1%
Autres	5503	78%
TOTAL	7037	100%

Il y a, en 2003, un changement du profil des internautes qui se connectent au site AGILE. En effet, ce site était essentiellement destiné aux gestionnaires du programme et aujourd'hui, l'Etat, les Collectivités et l'AGILE ne représentent plus que 16% des connexions contre 32% en 2002. Ce site répond donc aussi aux besoins du grand public et on note un engouement croissant avec 78% de consultations extérieures aux services gestionnaires.

Le nombre de documents mis en ligne au cours de l'année 2003 est important (1028) de part la création d'une nouvelle rubrique relative aux procédures de gestion.

Type de documents	Nb de téléchargements	Nb de téléchargements / Total téléchargement
Relevé de conclusions Comité Local de Suivi et Comité National de Suivi	422	6%
Rapports divers	94	1%
Rapport Comité Local de suivi et Comité National de suivi	630	9%
Textes européens et nationaux	3641	52%
DOCUP, Compléments de programmation 2000-2006	378	5%
Procédures de gestion	1578	22%
PRESAGE	294	5%
TOTAL	7037	100%

Comme en 2002, les documents les plus consultés sont les textes communautaires et nationaux. Les éléments concernant les procédures de gestion connaissent un franc succès. Ces derniers sont utiles non seulement aux services instructeurs mais aussi aux bénéficiaires potentiels qui peuvent télécharger des dossiers type de demande de subvention.

Pour finir, il faut signaler que les rapports des Comités Locaux de Suivi sont toujours fréquemment consultés. Ces documents présentent les dossiers proposés au Comité de programmation une semaine et demie avant la date du Comité ce qui permet aux différents partenaires d'examiner l'ordre du jour et les dossiers sans attendre que les documents soient reprographiés (gain de temps de 3 à 4 jours pour les services).



➤ *ACTION 3 : Mise en place du site Internet « grand –public »*

Depuis fin 2001, une réflexion a été engagée avec les partenaires sur la mise en place d'un site Internet pour une information non destinée aux seuls gestionnaires mais aussi sur le grand public et surtout pour les bénéficiaires potentiels et organismes d'appui.

Les objectifs principaux de ce site sont les suivants :

- guider et informer tout bénéficiaire potentiel et plus largement tous les acteurs de la programmation sur la participation des fonds structurels au développement de la Réunion ;
- apporter des éléments pratiques et utilisables pour le grand public, notamment le public scolaire (enseignants, étudiants, lycéens, collégiens...) ;
- rendre visible l'intervention de l'Union Européenne à la Réunion en mettant en valeur des projets cofinancés par les fonds structurels.

Après une présentation succincte au CNS de décembre 2002, ce site a été inauguré officiellement au CNS de juillet 2003 en présence des membres du CNS, de la presse locale et de M. Graham Meadows, Directeur Général de la DG Regio en visioconférence de Bruxelles.

L'impact de ce site peut être apprécié grâce aux premières statistiques de connexion, mais ces résultats doivent être pris avec toutes les précautions d'usage sachant que ces statistiques ne portent que sur 5 mois et que de nombreux tests de mise en route ont été effectués sur le plan technique.

1249 connexions ont été réalisées d'août à décembre 2003.

Les internautes ont eu accès aux informations de la page d'accueil concernant les informations sur la gestion des Fonds Structurels européens, les dossiers agréés en Comité de programmation (357 consultations). Plusieurs documents sont consultables sur cette première page, rapports annuels, évaluations, livre des procédures.

Le point central de ce site a bien fonctionné à savoir la consultation des cadres d'intervention. Les cadres d'intervention permettent de fixer les conditions d'intervention des actions du DOCUP. Ils constituent l'outil de référence pour les gestionnaires du programme et servent de base d'information aux bénéficiaires. 730 recherches ont été réalisées pour aboutir à la consultation de 953 cadres d'intervention. 67% de cadres consultés sont des cadres d'intervention FEDER.

➤ *ACTION 4 : Relations presse*

Médiatisation des CNS

L'inauguration de la route de la montagne (RD 41) a été utilisée comme support médiatique lors du CNS de juillet 2003.

➤ *ACTION 5 : La diffusion de plaquettes présentant le DOCUP et les actions cofinancées par les différents Fonds Structurels*

Cinq plaquettes ont été réalisées et diffusées à un large public. Les plaquettes présentent :

- une information générique et pratique sur le DOCUP ;
- des informations pratiques sur les actions qui peuvent être cofinancées par les différents Fonds Structurels (FEOGA, IFOP, FEDER, FSE) dans le cadre du DOCUP.

Toute la phase de conception est intervenue dans le courant de l'année 2002 et en 2003 ces plaquettes ont été diffusées à l'ensemble des services instructeurs, aux collectivités, aux chambres consulaires, aux socio-professionnels et sont en libre service à l'AGILE et mis à disposition sur simple demande.



➤ **ACTION 6 : L'information du grand public**

En plus des éléments ci dessus, de nombreuses demandes émanant surtout du monde éducatif et des bénéficiaires potentiels ont été prises en compte. Ces demandes sont satisfaites par l'AGILE qui met à disposition un ensemble d'éléments permettant de mieux appréhender les fonds structurels et leur gestion à la Réunion.

2) Les actions de communication soutenues par les fonds structurels

Les actions suivantes sont importantes en terme de communication car elles complètent le plan d'action et de communication ; elles sont visibles par le grand public qui prend conscience de l'intervention de l'Europe à la Réunion.

- Dans le domaine de l'environnement, domaine prioritaire au niveau communautaire, des actions de communication importantes sont menées :

Dans le cadre du PDEDMA (Plan Départemental d'Elimination des Déchets Ménagers et Assimilés), au titre de la mesure C4 Gestion des déchets, maîtrise de l'énergie et de la qualité de l'air, un programme de communication a été mis en place par le Département. Les actions de sensibilisation prévues pour l'année 2003 traduisent la volonté de réitérer les messages forts ayant caractérisé les campagnes précédentes.

a) auprès du grand public :

La faible évolution des comportements du grand public conduit à proposer la pérennisation des messages déjà véhiculés dans le cadre des campagnes précédentes notamment sur le comportement citoyen, le tri sélectif, la déchetterie. De plus, l'absence de données sur l'impact des campagnes de communication a nécessité la réalisation d'une étude permettant d'évaluer les effets de celles-ci.

Une campagne d'affichage urbain a été mise en place et les supports correspondants ont été parallèlement diffusés au sein des établissements scolaires;

Enfin, afin de renforcer la sensibilisation sur les filières de valorisation des émissions télévisées ont été réalisées dans le cadre d'un documentaire proposé par Imago Productions. La cassette vidéo de l'émission relative aux filières sera diffusée au sein des collèges.

b) auprès des jeunes enfants :

Plusieurs actions ont été menées

- lancement à la rentrée d'août 2003 d'un concours départemental de dessin, dans les écoles et les collèges sur le cycle des déchets;
- optimisation des outils existants : création d'un CD-Rom interactif à partir de l'exposition existante sur la gestion des déchets à la Réunion ;
- sensibilisation des enfants en milieu scolaire et centres de loisirs : création d'un livret animateur/enseignant et d'un livret de l'élève relatifs aux activités scientifiques et techniques à partir de matériaux de récupération, au recyclage des déchets à la Réunion ;
- acquisition de lots de récompenses pour les enfants dans le cadre d'opérations d'éducation aux déchets ;
- optimisation des relais pédagogiques : continuité des actions de sensibilisation et d'éducation à l'environnement auprès des jeunes enfants à travers, d'une part, la mise à disposition auprès des structures intéressées de la ludothèque du Département et, d'autre part, la diffusion de supports pédagogiques adaptés à l'objectif poursuivi ;



- Dans le domaine touristique plusieurs guides, plaquettes et autres supports de communication ont été mis en place et mentionnent l'intervention de l'Europe :
- L'office de tourisme de Saint Pierre et du Tampon* a mis en place une campagne de communication dont les objectifs sont, à terme, de contribuer à l'allongement de la durée de la fréquentation touristique et l'accroissement de façon significative du nombre de touristes. Trois actions ont été retenues pour le programme d'actions 2003 de l'office et concernent la promotion des produits, la réalisation de supports d'information et la valorisation des sites naturels :
- la diffusion du spot de promotion touristique des communes de Saint-Pierre et du Tampon notamment sur les vols aériens
 - la conception du guide des aires de pique-nique
 - l'élaboration des supports de communication pour la promotion des visites guidées de l'Office de Tourisme

La SREPEN a réalisé des « plaquettes de découverte des milieux naturels ». L'objectif poursuivi est de sensibiliser et former les différents acteurs de la protection et de l'aménagement du territoire réunionnais. Ces plaquettes permettent à l'association de proposer un support pratique et synthétique sur les milieux explorés aux scolaires lors des animations nature, aux stagiaires au cours des formations et aux adhérents lors des sorties naturalistes.

- Dans le domaine technique, deux actions peuvent être citées :
- Une action pour les agriculteurs et techniciens dans le domaine de la canne à sucre a été mise en place par l'ARTAS pour :
- poursuivre la mobilisation de l'encadrement technique par un séminaire d'échanges et de mise à niveau technique des agents,
 - enrichir le magazine " techniciens de la canne ",
 - traiter des données de modélisation de paysage,
 - construire le site Internet des techniciens de la canne
 - monter des émissions radio et TV.

Une action conduite par l'association Parc Marin de la Réunion.

L'objectif de ce projet est de :

- Toucher largement et durablement tous les publics sur la notion de préservation de l'écosystème récifal et contribuer à faire évoluer de façon significative les mentalités et les comportements.
- Faire adhérer les partenaires à l'outil Parc Marin et à la politique de préservation menée par cette structure.

Cette action a été complétée par la réalisation par *l'association vie océane* de deux films et d'un livret à vocation pédagogique pour faire connaître le patrimoine corallien au public scolaire de l'île, les sensibiliser à sa vulnérabilité et à la nécessité de développer des comportements individuels respectueux.



En conclusion, les actions de communications ci dessus décrites sont réparties de la façon suivante en fonction du public cible et des objectifs au regard du plan d'action et de communication :

Action	Public cible	Objectifs
Formation et sensibilisation des acteurs locaux aux règles de gestion	Services chargés de la gestion Partenaires Bénéficiaires potentiels et finals	a, b
La gestion du site Internet de l'AGILE	Bénéficiaires potentiels et finals Services chargés de la gestion Partenaires Grand public	a, b, c
La mise en place du site Internet « grand –public » www.reunioneurope.org	Bénéficiaires potentiels et finals Services chargés de la gestion Partenaires Grand public	a, b, c
Couverture presse	Bénéficiaires potentiels et finals Grand public	a, c
Diffusion des plaquettes présentant le DOCUP et les actions cofinancées par les différents Fonds Structurels	Bénéficiaires potentiels et finals Grand public	a, c
Information du grand public	Grand public	c
Les actions de communication soutenues par les fonds structurels	Grand public	c

Pour rappel, objectifs du plan d'action et de communication

- Objectif a : Renforcer les actions d'information sur les possibilités offertes par l'intervention conjointe de l'Union Européenne et des Etats Membres
- Objectif b : Sensibiliser, informer et former aux nouvelles orientations stratégiques du DOCUP, aux modalités de mise en œuvre et de gestion
- Objectif c : Informer du rôle joué par l'Union Européenne en collaboration avec les Etats Membres dans les interventions concernées et des résultats de celle ci.



6. MESURES PRISES AFIN D'ASSURER LA COMPATIBILITÉ AVEC LES POLITIQUES COMMUNAUTAIRES POUR L'ANNEE 2003

6-1 Concurrence : Informations communes à toutes les régions

S'agissant des dispositions relatives au respect des règles de concurrence au plan national, l'année 2003 a vu la notification au plan national d'un nouveau régime d'aides ADEME à la Recherche & Développement qui fait partie de la liste ci-après arrêtée par les administrations centrales au 31 Décembre 2003.

Voir tableau national (tableau 1 page suivante).

6-2 Concurrence : Informations relatives à la Réunion

S'agissant du respect de la politique communautaire en matière de concurrence au plan local, les dispositions ont été prises dès le premier semestre 2000 pour que la transmission des différents régimes d'aides soit effective.

En juin 2002, le régime d'aides N 310/2000 « Prise de participation » a été approuvé par la Commission et figure au tableau régional des régimes d'aides joint ci-après.

En 2003, les autorités locales ont initié la demande de modification du régime d'aide N324/2000 « Maîtrise de l'énergie et développement des énergies renouvelables » (sous le n° 549/2003) afin de mettre en œuvre des taux et plafonds d'intervention publique plus incitatifs.

Voir tableau régional (tableau 2 page suivante).

REGIMES D'AIDE NOTIFIES A INSERER DANS LES DOCUP

DATAR / JPB/28/2/2003

Dernières modifications en italique sur fond jaune ou grisé

REGIMES NOTIFIE		REFERENCES				
TITRE	SIGLE	N° référence	Date notif	durée	date accord	OBSERVATIONS
Fonds de développement de petites et moyennes industries	FDPMI	N112/2000	1-mars-00	31/12/06	5-juil-00	Circulaire du 31-aou-00
Fond régional d'aide au conseil	FRAC COURT	N662/99	23 dec 98	illimitée	5-jan-00	régime applicable
	FRAC LONG	N2/99	23-déc-98	illimitée	5-jan-00	régime applicable
	FRAC AGRICULTURE	N458/00	4-juil-00	illimitée	14 aout 00	régime applicable
Prime d'aménagement du territoire	PAT	N782/99	11-aou-99	31-déc-06	17/07/00	Décret 2001-312 du 11 avril 2001
Aides des collectivités locales à l'immobilier hors PAT "industrie"	IMMOBILIER Décret 98-572	N369/97	29-mai-97	illimitée	9 oct 97	régime applicable Circulaire du 7 janv 2002
Aides des collectivités locales à l'immobilier d'entreprise	IMMOBILIER Décret 607-2001	Pas de numéro	31 dec 99	31-déc-06	13-oct-00	décret 607-2001 du 9 juillet 2001 Circulaire du 7 janv 2002
Prime régionale à l'emploi	PRE Décret 607-2001	N443/2000	28-juin-00	non définie	18-oct-00	décret 607-2001 du 9 juillet 2001 Circulaire du 7 janv 2002
Prime régionale à la création d'entreprise	PRCE Décret 607-2001	Régime de-minimis			13-oct-00	décret 607-2001 du 9 juillet 2001 Circulaire du 7 janv 2002
Aides des collectivités locales à l'investissement	AIDES A L'INVESTISSEMENT	N198/99	1-avr-99	non définie	25-jan-00	Circulaire du 17/8/2000 Circulaire du 7 janv 2002
Primes régionales à la création d'entreprise et d'emploi en Corse	PRE/PRCE CORSE	-	31 dec 99	non définie	28-jan-00	conventions d'application à adopter
Fonds de grantie Corse	CORSE GARANTIE	N744/93	31 dec 99	31-déc-06	28-jan-00	convention d'application à adopter
Fonds spécial d'implantation du Nord/Pas-de-Calais	FSI Nord-Pas-de-C.	N782/99 (N° PAT)	29-déc-99	31-déc-06	17/07/00 (accord PAT)	régime désormais calé sur le régime notifié PAT
Régime cadre des interventions publiques en faveur du tourisme	REGIME CADRE TOURISME	N882/96	14 dec 99	31/12/06	18/09/00	Circulaire aux Préfets du 3-jan-01
Fonds pour les restructurations de la défense	FRED	N67/92	28 dec 99	illimitée	2-mars-00	circulaire d'application du 20 mars 2000
Aides des sociétés de conversion	SODIE	N501/95	23-mai-95	31-déc-06	17-oct-00	régime approuvé
	SOFIREM FINORPA FIBM	NN 2/89 N 286/2000	29-déc-99	31-déc-06	17-oct-00	Régimes approuvés
	SODIV	N253/96	26-mars-96	2-mai-96	OBTENU	Régime non modifié
Aides aux actions collectives	ACTIONS COLLECTIVES	E1/90 NN120/90	27-sep-90	illimitée	3/07/91	régime existant applicable
Aides à la réalisation de pépinières d'entreprises	PEPINIERES d'entreprises	Régime inutilisable - Faire référence désormais aux 2 régimes immobilier, dans la partie location				
Engagements de développement de la formation	EDDF	N753/99	1 dec 99	illimitée	28-juin-00	circulaire d'application en cours
Aide au conseil en ressouces humaines	ACE	N70/95	?	illimitée	12/04/95	régime existant applicable
Gestion des énergies renouvelables (aides ADEME)	ADEME	N117/A/2001	6 fev 01	27/12/10	3-juil-02	régime adopté
Utilisation rationnelle de de l'énergie (ADEME)	ADEME URE	N115/2000	juil-01	28/12/10	2-mai-02	régime adopté
Opération programmé d'améliorat° therminque des bâtiments OPATB	ADEME OPATB	N493/2001	juil-01	28/12/10	2-mai-02	régime adopté
Gestion des déchets municipaux et des déchest des entreprises	ADEME	N117/B/2001	6 fev 01	28/12/10	02 aou 02	adopté
Air sources fixes (ADEME)	ADEME	N37/2002	19 dec 01	28/12/10	21-juin-02	régime adopté
FIDEME (ADEME)	FIDEME	N353/2001	mai-01	28/12/10	20 dec 2001	régime adopté
Aides aux transports (ADEME)	ADEME	en cours	mars-01		attendu	en cours de notification
Assistance conseil au secteur agricole (ADEME)	ADEME	N 689/2002	29-oct-02	31-déc-06	6-déc-02	adopté
Aides ADEME à la R & D	ADEME	-	14-fév-03	31-déc-05	attendu	notification en cours
Régime cadre des aides à l'environnement	Régime cadre environnement	N 862/96	"23/11/96 dec 01	illimitée	23/12/96	circulaire MATE 3 mai 02
Aides à l'innovation	ANVAR	NN 7/87	"3/2/88	illimitée	14/03/94	régime existant
aides des centres régionaux d'innovation et de transfert de technologie	CRITT	NN 6/89	"11/01/89	illimitée	7-juin-89	régime existant applicable
Regime ATOUT	ATOUT	N 10/97 N 463/90	31/12/96 31/08/90	illimitée illimitée	7/04/97 5/11/90	régime existant applicable

AUTRES DISPOSITIFS D'AIDE A INSERER DANS LES DOCUP

DATAR / JPB/28/2/2003

Dernières modifications en italique sur fond jaune ou grisé

DISPOSITIF D'AIDE		REFERENCES				
TITRE	SIGLE	N° référence	Date notif	durée	date accord	OBSERVATIONS
Fonds de la recherche et de la technologie	FRT	N1014/95	indisponible	illimitée	19/01/96	régime existant applicable
Grands projets innovants (FII)	GPI	N70/89	28/02/89	illimitée	10/11/89	régime applicable
Aides à la filière électronique	FILIERE ELEC.	?	11/09/85	illimitée	1/12/86	régime applicable
Régimes cadres d'aide à l'ingénierie financière	Prést d'honneur	N 447/2000	13/07/00	31/12/06	23/05/01	circulaire PM du 10 septembre 02
	Capital investiss.	N 448/2000	13/07/00	31/12/06	25/07/01	
	Fonds de garantie	N 449/2000	13/07/00	31/12/06	8/05/01	
Aides aux commerçants artisans et activités de service	ORAC FISAC	Régime de-minimis			27/09/90	DE MINIMIS Circulaire SEPME du 9/5/2001
Aides au télétravail	TELETRAVAIL	Pas de numéro	11-avr-94	illimitée	20-avr-94	régime existant applicable
Prime d'orientation agricole	POA	pas de référence	78-81		obtenu	régime applicable
Règlement des aides aux PME	RGT PME	Rgt n° 70/2001	-	31/12/06	adopté 12-jan-01	règlement applicable
règlement des aides de-minimis	RGT DE-MINIMIS	Rgt n° 69/2001	-	31/12/06	adopté 12-jan-01	règlement applicable
règlement des aides à la formation	RGT FORMATION	Rgt n° 68/2001	-	31/12/06	adopté 12-jan-01	règlement applicable
<i>Règlement des aides à l'emploi</i>	<i>RGT EMPLOI</i>	<i>Rgt n° 2204/2002</i>	<i>-</i>	<i>31/12/06</i>	<i>adopté 12 - dec - 02</i>	<i>règlement applicable</i>
Dispositif d'aide dérogatoire pour les zones sortant de la PAT industrie	DISPOSITIF DE SORTIE DE PAT	pas de N°	26-sep-00	fin 2006	confirmé le 04-dec-00	Circulaire DATAR du 18-juin-01
aides aux entreprises victimes de catastrophes naturelles et industrielles	1° régime	NN/62/2000	22-mai-00	31/12/01	17/10/00	Lettre DATAR 28/11/00
	Régime Bretagne et Picardie	N393/A/2001	9 - aout -01	31/12/02	12-oct-01	Régime en vigueur
	Régime cadre	N393/B/2001	9 - aout 01	1/09/12	14-oct-02	Circulaire DATAR 15 jan 03
	Régime Tarn	NN 86/2002			17 - dec - 02	courrier DATAR 3 jan 03
	Régime "AZF"	N241/2002	21 dec 01	2 ans	2-mai-02	en viueur

LISTE DES REGIMES D'AIDE DES DOM NOTIFIES DANS LE CADRE DES DOCUP 2000-2006

DOM	Régimes d'aides	Réf.	Date transmission RP => DGC	Autorisation O/N
REUNION	1- Bonifications d'intérêts	N309/2000	18/05/00	Aide autorisée le 28/12/00
	2- Prises de participation	N310/2000	18/05/00	Aide autorisée le 05/06/2002
	3- Projets d'investissements industriels	N311/2000	18/05/00	Aide autorisée le 03/01/01
	4- Prime régionale à la création de TPE	N312/2000	18/05/00	Aide autorisée (décision implicite)
	5- Prime régionale à la modernisation de TPE	N313/2000	18/05/00	Aide autorisée (décision implicite)
	6- Soutien aux entreprises artisanales et commerciales des Hauts	N315/2000	18/05/00	Aide autorisée (décision implicite)
	7- Zones d'activités et zones stratégiques (volet industriel)	N316A/2000	18/05/00	Aide autorisée le 25/04/01
	7bis- Zones d'activités et zones stratégiques (volet agricole)	N316B/2000	18/05/00	Aide autorisée le 14/08/01
	8- Produits liés aux loisirs touristiques	N317/2000	18/05/00	Aide autorisée le 28/11/00
	9- Hôtels et restaurants classés	N318/2000	18/05/00	Aide autorisée le 28/11/00
	10- Amélioration et création de l'hébergement et de la restauration en milieu rural et en zones enclavées	N319/2000	18/05/00	Aide autorisée (décision implicite)
	11- Enrichissement des compétences des entreprises	N320/2000	18/05/00	Aide autorisée le 05/02/2001
	12- Laboratoires et centres de transfert de technologie	N321/2000	18/05/00	Aide autorisée le 19/07/2001
	13- Aide aux investissements dans le secteur des technologies de l'information et de la communication	N322/2000	18/05/00	Aide autorisée le 17/07/2001
	14- Soutien à la production de nouveaux biens et services dans le secteur des technologies de l'information et de la communication	N323/2000	18/05/00	Aide autorisée le 31/07/2001
	15- Maîtrise de l'énergie et du développement des énergies renouvelables	N324/2000	18/05/00	Aide autorisée le 03/01/01- Modification en cours initiée en 2003 (N549/2003)
	16- Gestion des déchets respectueuses de l'environnement	N325/2000	18/05/00	Aide autorisée le 12/01/01
	17- Désenclavement économique	N326/2000	18/05/00	Aide autorisée le 05/02/01
	18- Fonds d'aide à la localisation d'entreprises	N327/2000	18/05/00	Aide autorisée le 28/12/00
	19- Prime régionale à l'emploi	N328/2000	18/05/00	Aide autorisée le 28/12/01
20 - FISAC/FLACR	N66/2001	9/01/01	Aide autorisée le 01/06/01	

REGIMES D'AIDE NOTIFIES DANS LE DOMAINE DE LA PECHE ET DE L'AQUACULTURE A INSERER DANS LES DOCUP

REGIMES NOTIFIE		REFERENCES				
TITRE	SIGLE	N° référence	Date notif	durée	date accord	OBSERVATIONS
Aides de l'Etat au secteur de la pêche et de l'aquaculture pour les opérations cofinancées par l'IFOP (y compris Ofimer, aides à la flotte et installations des jeunes)		839A/2001	27/11/97	2000-2006	24/06/2002 (Décision C/2002/1716)	Circulaire ministérielle du 09/12/02
Aides publiques au secteur de la pêche et de l'aquaculture des collectivités territoriales intervenant en contrepartie de l'IFOP		N 80/2002	13/02/98	2000-2002	19/03/2002 (Décision C/2002/714)	Circulaire ministérielle*
Plans de sortie de flotte 2000 et 2001		120/2000	9/11/2000 et 12/02/2002	2000 et 2001	2/04/98	Circulaires ministérielles du 10/10/2000 et 15/03/2001
Plan de sortie de flotte 2002 (cadre général)		Inclus dans n° 839A/2001	3/12/97	2000-2006	23/06/98	Circulaire ministérielle du 11/04/2001
Aide à la constitution de sociétés mixtes		120/2000	11/02/98	2001	2/04/98	Circulaire ministérielle du 28/12/2001
Aide aux actions d'orientation et de promotion (investissements à terre, actions structurelles, amélioration de la qualité, modernisation des entreprises, innovation, observatoire économique).		86/2001	23/01/97	2000-2006	10/06/97	Circulaires ministérielles du 21/12/2001 (prime d'orientation agricole) et du 24/01/2002
Aide à l'installation des jeunes pêcheurs		Inclus dans n° 839A/2001	3/12/97	2000-2006	23/06/98	Circulaire ministérielle du 11/04/2001
Actions de promotion mises en œuvre par l'Ofimer		530/2000	3/08/96	2001-2003	5/11/96	Décret n° 91-1412 du 31/12/1991 modifié
Actions mises en œuvre par le CNPMM au titre des actions mises en œuvre par les professionnels		464/2001	4/07/97	2000-2003	30/01/98	Décret modifiant le décret n° 96-1231 du 27/12/1978 instituant des taxes parafiscales
Fonds national de cautionnement des achats de produits de la mer	FNCA	183/99	16/03/95	2000-2006	20/05/95	Décret n° 99-928 du 8/11/1999 portant création auprès de l'Ofimer d'un FNCA et arrêté d'application du 8/11/1999
Fonds de garantie marchés		97/317	Notifié	2000-2006	22/04/93	Décret n° 78-1044 du 25/10/1978 modifié le 29/12/98 (n° 98-1260) Circulaire du 16/02/1999.

* et délibérations spécifiques des collectivités de l'île de la Réunion portant sur la mise en oeuvre du soutien aux entreprises du secteur de la pêche et de l'aquaculture dans l'île en conformité avec la réglementation communautaire, les lignes directrices édictées par la Commission Européenne et le régime national (N80/2002) approuvé par la Commission intervenant en contrepartie de l'IFOP



6-3 Compatibilité avec la Stratégie Européenne pour l'Emploi (SEE)

Etablir un lien du DOCUP Ile de La Réunion à la Stratégie Européenne pour l'Emploi pose deux types de problèmes méthodologiques :

- le premier lié au décalage temporel entre les éléments de la SEE et le DOCUP :
 - 1998 à 2002 avec des éléments annuels de planification et d'ajustement que constituent les lignes directrices et le PNAE, puis une nouvelle phase à partir de 2003 ;
 - 2000 à 2006 pour le DOCUP, avec des possibilités d'ajustement annuelles très réduites.

Ce problème méthodologique est bien connu et commun à l'ensemble des DOCUP régionaux, mais il est largement atténué par la pérennité des trois grands objectifs des lignes directrices européennes pour l'emploi : le plein emploi, la qualité et la productivité du travail, le renforcement de la cohésion sociale et de l'inclusion.

- Le second dû à la prise en compte insuffisante des particularités de La Réunion (et plus largement des DOM) dans le Plan d'Action National pour l'Emploi français. Si l'on se base sur le PNAE 2003, les constats suivants peuvent être faits :

- l'Outre Mer est effectivement mentionné dans la ligne directrice 10 concernant les disparités régionales en matière d'emploi (page 45). Il est parfois pris en compte dans quelques statistiques (comme sur le RMI par exemple).
- dans la majorité des cas, il n'est pas statistiquement pris en compte (par exemple dans les statistiques du chômage) alors même que les problèmes soulevés s'y posent généralement avec beaucoup plus d'intensité ou d'une façon différente de la France métropolitaine.

Quelques exemples :

- . Le taux de chômage en mars 2002 ne serait pas de 8,9% mais de 9,4% (page 62) si l'on compte les DOM.
- . Sur la mobilité géographique, politique particulièrement primordiale dans les DOM, les salariés originaires des DOM/TOM ne sont pas comptabilisés dans les arrivées (page 85).
- . le tableau de dispersion des taux d'emplois régionaux (page 119) ne prend en compte que les régions métropolitaines.

Ce problème pèse lourdement sur l'évaluation du lien du DOCUP Réunion avec la Stratégie Européenne pour l'Emploi, un des éléments de celle-ci (et en particulier les indicateurs) prenant insuffisamment en compte la situation spécifique des DOM (alors que celle-ci avait été traitée dans le cadre de référence de l'objectif 3). Qui plus est, l'ampleur des écarts, par exemple en terme d'emploi et de démographie, réclament une prise en considération différenciée d'avec le territoire métropolitain.

Vu le problème posé par la prise en compte des DOM dans le PNAE français, il est difficile de dépasser le stade des généralités dans la vérification de la prise en compte du lien entre DOCUP et SEE.

L'adéquation de la stratégie du DOCUP aux objectifs de la SEE telles que définies dans ses trois objectifs ne fait pas de doute :

- à travers les priorités transversales du Plan de Développement Régional que constituent la cohésion sociale (y compris l'égalité des hommes et des femmes) et le développement durable ;

- à travers les orientations fortes en matière de développement d'emplois (tant du secteur marchand que de l'économie alternative), de la formation initiale et continue des hommes et



Ile de La Réunion - DOCUP 2000 2006 - Rapport Annuel 2003

des femmes et de l'ouverture sur l'extérieur. A noter que le développement des ressources humaines constitue la première priorité du programme à travers notamment une dotation FSE élevée et la réalisation d'infrastructures éducatives ce qui distingue nettement le DOCUP de la REUNION des autres DOCUP d'objectif 1.

Le tableau ci-dessous vise à schématiser, par axe du DOCUP, le lien avec les objectifs des lignes directrices pour l'emploi.

	Objectif a : Plein emploi	Objectif b : Qualité et productivité du travail	Objectif c : Cohésion sociale et inclusion	Etat d'avancement financier
Axe A Développement économique créateur d'emplois durables	XX	XX	X	Proche moyenne
Axe B Aménagement du territoire	X	X	X	Proche moyenne
Axe C Gestion préventive et durable des ressources et richesses naturelles	X	X	X	Proche moyenne
Axe D Infrastructures de formation et d'éducation	X	X	XX	En retard (mais accélération 2è semestre 2003)
Axe E Ouverture sur l'extérieur	X	X		Très en retard
Axe F Pêche et aquaculture	X	X	X	Proche moyenne
Axe G Insertion et lutte contre exclusion	X	X	XX	En avance
Axe H Formation et apprentissage	XX	XX	X	En avance
Axe I Accompagnement et ingénierie	XX	XX	X	Proche moyenne
Axe J Aménagement et développement rural	X	X	X	En retard
Axe K Structures d'exploitation et productions agricoles	X	X	X	Proche moyenne

En prenant en compte l'état d'avancement financier à mi parcours, il ressort que deux des axes ayant l'impact les plus forts en matière de SEE (axes G et H) sont en avance, les autres étant généralement proches de la moyenne.

Il est donc plus que probable que le DOCUP a fortement contribué par ses réalisations à la réalisation des objectifs liés à la SEE. L'amélioration constatée des indicateurs macroéconomiques liés à l'emploi à La Réunion depuis le début du programme ne peut que renforcer cette appréciation.



6-4 Compatibilité avec les autres politiques communautaires

S'agissant du respect des règles des marchés publics, les actions ou mesures cofinancées par les Fonds structurels ont été mises en œuvre dans le respect de la politique et des directives communautaires en la matière. Ainsi, les avis adressés pour publication au Journal Officiel des Communautés Européennes dans l'application de ces directives ont précisé les références des projets pour lesquels un concours communautaire avait été demandé ou décidé.

De même, les maîtres d'ouvrage publics ont été soumis au nouveau Code des Marchés Publics de 2001 dont une des évolutions a consisté en une mise en adéquation du Code avec les dispositions de la directive services. L'année 2003 a par ailleurs été consacrée aux travaux préparatoires à la seconde réforme du Code des marchés publics qui a abouti début 2004.

S'agissant de la protection et de l'amélioration de l'environnement, plusieurs actions visant ces objectifs communautaires ont été soutenues en matière :

- d'appui technique, d'ingénierie et de recherche : programme de recherche sur les mouvements de terrain de grande ampleur ;
- d'investissements matériels pour des opérations à maîtrise d'ouvrage publique (déchetteries, réhabilitation d'anciennes décharges, travaux d'assainissement...) ou privée (stockage, traitement et valorisation de déchets industriels) ;
- d'intégration des préoccupations environnementales au sein des projets d'infrastructures et d'équipements publics (établissements d'enseignement « Haute Qualité Environnementale », traitement paysagers des projets routiers, enfouissement des réseaux dans des projets d'aménagement urbain) ;
- d'études : études relatives à l'écosystème terrestre, à la flore, à la faune, ainsi qu'au récif corallien ;
- de communication thématique en déclinaison du plan général de communication : campagne sur la collecte sélective, exposition sur les déchets, campagne de sensibilisation à l'attention des touristes.

S'agissant de l'égalité des chances entre hommes et femmes, les actions et mesures cofinancées par les Fonds structurels ont été compatibles avec la politique et la législation communautaire en matière d'égalité des chances entre hommes et femmes, et, le cas échéant, y ont contribué. Il est à souligner à cet égard la conduite d'actions de formation spécifiques contribuant à cet objectif.

S'agissant des efforts en faveur de la société de l'information, la mise en œuvre des différents volets de la mesure A9 liée à l'intégration des TIC a permis de soutenir de nombreux projets en faveur d'une diffusion des nouvelles technologies en direction des entreprises (aides matérielles et immatérielles), des administrations (projet pilote de passeport de services sociaux) et des citoyens (à travers les cybercases).



Par ailleurs, le Fonds Social Européen a également contribué au développement de la société de l'information que ce soit par :

- création directe d'emploi dans ce secteur en développement : 75% des bénéficiaires d'actions de formation professionnelle dans le domaine des NTIC trouvent un emploi dans les 6 mois suivant leur formation. Les volumes des programmes spécifiques de formation ont quasiment doublé de 2000 à 2003 pour passer de 175 000 heures stagiaires à 350 000 environ avec une structuration progressive de la commande publique (mesure H5)
- développement des compétences transversales liées au NTIC : par exemple modules spécifiques au sein des plans de formation dans les entreprises (mesure H4), intégration du Certificat de Navigation sur Internet dans de nombreuses formations cofinancées et au sein des Ateliers de Pédagogie Personnalisée.

S'agissant plus généralement du respect des autres politiques communautaires, la révision à mi-parcours du DOCUP a été l'occasion d'une relecture du programme sous l'angle des différentes priorités communautaires :

- en matière de NTIC, les propositions de révision ont permis de renforcer la mise en œuvre d'un réseau régional haut débit et d'actions complémentaires menées par des communautés d'agglomération. Ces propositions s'inscrivent dans la stratégie régionale en matière de développement de la société de l'information conformément aux dispositions des lignes directrices de la Commission SEC (2003) 895 du 28 Juillet 2003 relatives aux critères et modalités de mise en œuvre des fonds structurels en faveur des communications électroniques ;
- en matière de recherche, l'accent a été mis sur l'implantation d'un cyclotron avec une vocation de recherche et des applications médicales ;
- en matière de protection de l'environnement, malgré les difficultés de réalisation de certains investissements importants, un soutien renforcé aux politiques de gestion des déchets et d'assainissement est envisagé ;
- en matière de égalité des chances hommes-femmes, malgré des retards de mise en œuvre de certaines actions spécifiques, les efforts ont été globalement maintenus avec dans le même temps, le lancement des travaux préparatoires de l'étude prévue sur la situation hommes-femmes à la Réunion.



7. ETAT D'AVANCEMENT ET DE FINANCEMENT DES GRANDS PROJETS ET DES SUBVENTIONS GLOBALES

7.1 Subventions globales

A la Réunion, aucune subvention globale n'a été prise en compte au moment de l'élaboration du DOCUP hormis le cas d'une petite subvention globale (article 4§2 du règlement FSE) dans le cas du FSE qui concernait l'octroi d'aides aux petits entrepreneurs.

Cette subvention globale spécifique est prévue dans le cadre du dispositif EDEN (prime d'un montant maximal de 6 098 euros couplée obligatoirement à un emprunt), mis en œuvre à la Réunion par l'ADIE (Agence pour le Droit à l'Initiative Economique). Bien qu'aucune dépense n'avait été déclarée au titre de ce dispositif au 31 Décembre 2003, une première mise en œuvre opérationnelle a eu lieu en fin d'année 2002, permise par la modification du DOCUP et de Complément de Programmation.

Ainsi, en terme de résultats pour l'année 2003 :

- 74 dossiers ont été reçus,
- 67 de ces dossiers ont été instruits :
 - 55 primes accordées pour un montant de 267 554 euros, soit une prime moyenne de 4 865 euros (47 de ces dossiers ont reçu un prêt complémentaire de l'ADIE),
 - 2 accords d'ACCRES,
 - 4 dossiers ont été rejetés,
 - 6 dossiers ont été classés sans suite (personne non éligible, demande abandonnée, dossier transféré).

En terme de publics, sont concernés quasi exclusivement des bénéficiaires de minima sociaux (54) et un jeune, 10 femmes sur ces 55 personnes.

Les primes EDEN ont permis de lever des financements complémentaires pour un montant global de 221 733 euros, soit un effet levier financement complémentaire / prime accordée de 0,83.

De nombreux problèmes ont été rencontrés dans le cadre de la mise en œuvre de la subvention globale :

- problèmes administratifs pour adapter les modèles de convention subvention globale au cas particulier d'EDEN ;
- multiples changements des modalités du dispositif : avance remboursable en 2000 / subvention de 2001 à 2003 / à nouveau avance remboursable à partir de 2004 ;
- les entreprises sont satisfaites du fonctionnement de la subvention globale, par contre beaucoup de lourdeur pour le bénéficiaire de la subvention globale, obligé d'avancer une partie des crédits des subventions qu'il verse.

En conclusion, la subvention globale est ressentie comme un outil « intéressant mais peu adapté », si bien que l'ADIE ne pense pas solliciter le renouvellement du dispositif pour 2004.



7.2 Grands projets

L'état d'avancement de 8 grands projets du DOCUP 2000 2006 est détaillé ci-dessous :

— Opérations nouvelles faisant l'objet d'une première procédure grand projet

Etat d'avancement du projet	Avancement de la procédure grand projet
Transport en Commun en Site Propre interurbain Projet actuellement en phase études (fin des études prévue pour 2006). Seules les études devraient être réalisées dans le cadre du DOCUP 2000-2006.	Pas encore engagée compte tenu de l'état d'avancement des études. La procédure grand projet ne sera vraisemblablement pas engagée au titre du présent programme car l'évaluation à mi-parcours a mis en évidence une réalisation des études jusqu'en 2006.
Route des Tamarins Etudes opérationnelles réalisées en grande partie (15 M€ payés). Appels d'offres en cours pour les premiers travaux des sections I et II incluant notamment la réalisation de 7 ouvrages d'art non courants. Démarrage des travaux échelonnés de Mars à fin 2003.	Appel à candidatures lancé pour la réalisation du dossier grand projet. Désignation en novembre 2002 du cabinet retenu pour la réalisation du dossier grand projet. Finalisation du dossier grand projet suspendue à l'attribution des premiers marchés de travaux.
Déviations de Sainte Marie Opération en finition (lot espaces verts) livrée à la circulation.	Dossier grand projet transmis à la Commission après finalisation au cours du premier semestre 2002. Décision de la Commission du 10 Février 2003 confirmant le niveau de participation communautaire.
Boulevard Sud Etudes réalisées entre 2000 et 2002 et démarrage de la 1 ^{ère} tranche de travaux prévue pour le dernier trimestre 2002 (section Source Mazagran). Etudes en cours sur les sections entrée Est et Mazagran-Doret (démarrage travaux mi-2003 pour section entrée Est et début 2004 pour Mazagran-Doret)	Appel à candidatures lancé pour la réalisation du dossier grand projet. Désignation en novembre 2002 du cabinet retenu pour la réalisation du dossier grand projet. Finalisation du dossier grand projet réalisée fin 2003.
Maison des Civilisations et de l'Unité Réunionnaise Etude de programmation réalisée. Lancement concours de maîtrise d'œuvre prévu début 2003.	Pas de dossier grand projet prévu avant la fin du concours de maîtrise d'œuvre non encore lancé au 31 Décembre 2003.
Unité d'incinération du Nord-Est -	Réalisation du dossier grand projet abandonnée suite au report du calendrier de réalisation du grand projet.



— Opérations en poursuite des programmes précédents et ayant déjà fait l'objet d'une procédure grand projet

Etat d'avancement du projet	Avancement de la procédure grand projet
Axe mixte Cambaie – Le Port En cours d'achèvement. Mise en service en février 2003. Reste une partie des aménagements paysagers.	Procédure déjà réalisée au titre du PIC REGIS II.
Transfert Est-Ouest Poursuite du creusement de la galerie Salazie aval, réalisation des prises de Salazie en cours et appels d'offres pour la conduite maîtresse (2ème tranche) en cours de préparation. S'agissant du creusement de la galerie Salazie amont, recours à une expertise externe prévue début 2003 pour analyser les solutions techniques possibles pour résoudre l'aléa majeur rencontré (venues d'eau).	Réactualisation du dossier grand projet réalisée fin 2003.